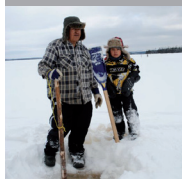




# Projet de parc national *Assinica*

*La culture eenou grandeur nature*







ÉTAT DES CONNAISSANCES



Projet de parc national *Assinica*

*La culture enon grandeur nature*

## ÉQUIPE DE RÉALISATION

- Chargée de projet : Geneviève Brunet
- Collaboration : Nathalie Girard  
Jean Gagnon  
Arthur Bosum, communauté crie d'Oujé-Bougoumou  
Jean-François Beaulieu  
Jean-François Lamarre
- Révision : Groupe de travail du projet de parc Assinica  
Serge Alain
- Révision linguistique : Bla bla rédaction
- Cartographie : André Lafrenière
- Mise en page : André Lafrenière
- Photographie : Geneviève Brunet  
Nathalie Girard  
Jean Gagnon  
Jean-François Lamarre  
Alain Thibault  
Communauté crie de Oujé-Bougoumou

DIRECTION DES PARCS NATIONAUX  
MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS  
JUILLET 2015

## DÉPÔT LÉGAL

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec  
ISBN 978-2-550-71734-8 (version imprimée)  
ISBN 978-2-550-71733-1 (PDF)



# TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos .....	XI
Résumé .....	XIII
<b>1 Introduction .....</b>	<b>3</b>
<b>2 Le cadre régional.....</b>	<b>5</b>
2.1 La situation géographique du territoire à l'étude .....	5
2.2 Le régime des terres et l'administration du territoire de la Baie-James .....	9
2.3 La réserve faunique Assinica .....	10
2.4 La population .....	10
2.5 L'accès au territoire .....	13
2.6 Le profil économique .....	14
2.7 Le profil touristique.....	17
2.7.1 Importance du tourisme pour la région .....	17
2.7.2 Services touristiques offerts dans la région .....	18
2.7.3 Offre touristique dans le territoire à l'étude et autour de celui-ci.....	18
2.8 Les aires protégées de la région.....	21
<b>3 Les régions naturelles .....</b>	<b>25</b>
3.1 La région naturelle du plateau de la Rupert .....	25
3.2 La région naturelle des basses-terres de la baie James .....	26
<b>4 Le portrait physique.....</b>	<b>27</b>
4.1 Le climat .....	27
4.1.1 Généralités .....	27
4.1.2 Les températures .....	27
4.1.3 Les précipitations .....	31
4.1.4 Les vents.....	31



4.2	La géologie .....	32
4.2.1	La province géologique du Supérieur .....	32
4.2.2	La géologie du territoire à l'étude .....	35
4.3	La géomorphologie.....	36
4.3.1	La glaciation et la formation des dépôts de surface .....	36
4.3.2	Les dépôts meubles de surface.....	39
4.3.3	Les éléments géomorphologiques d'intérêt .....	45
4.3.4	Le paysage .....	46
4.4	Le drainage.....	55
4.5	L'hydrographie .....	55
4.5.1	L'hydrographie de la région naturelle .....	55
4.5.2	Les bassins versants .....	55
4.5.3	Les principaux cours d'eau .....	56
4.5.4	Les principaux lacs.....	61

## **5 Le portrait biologique..... 65**

5.1	Les écosystèmes forestiers .....	65
5.1.1	Les caractéristiques des écosystèmes forestiers .....	66
5.1.2	L'âge des peuplements forestiers .....	72
5.1.3	Les perturbations naturelles et les coupes forestières.....	75
5.1.4	Les éléments forestiers d'intérêt .....	75
5.2	Les milieux humides.....	75
5.3	Les landes arbustives .....	81
5.4	La flore.....	81
5.4.1	La flore vasculaire .....	81
5.4.2	La flore invasculaire .....	82
5.4.3	L'utilisation traditionnelle crie des plantes pour la médecine.....	82
5.5	La faune .....	83
5.5.1	Les poissons.....	83
5.5.2	Les amphibiens et les reptiles .....	85
5.5.3	Les oiseaux.....	86
5.5.4	Les mammifères .....	87
5.5.5	L'importance traditionnelle de la faune pour les Cris .....	88



<b>6</b>	<b>L'histoire et la culture .....</b>	<b>91</b>
6.1	La disponibilité des données archéologiques .....	91
6.2	La période préhistorique (entre il y a 8 000 ans et l'an 1600).....	93
6.2.1	La fréquentation préhistorique.....	93
6.2.2	Le mode de vie traditionnel des Autochtones de la Baie-James .....	94
6.3	La période historique (à partir de l'an 1600).....	97
6.3.1	L'origine de l'appellation des Cris .....	97
6.3.2	La traite des fourrures .....	97
6.3.3	De postes de traite en villages autochtones.....	98
6.3.4	L'exploitation des ressources naturelles et la fondation des villes non autochtones .....	100
6.4	Les traditions crie : une culture vivante de nos jours .....	101
<b>7</b>	<b>Le territoire.....</b>	<b>103</b>
7.1	Le régime établi par la Convention de la Baie James et du Nord québécois.....	103
7.2	La chasse, la pêche et le piégeage .....	104
7.2.1	La chasse .....	104
7.2.2	La pêche .....	105
7.2.3	Le piégeage.....	105
7.3	Les usages commerciaux .....	109
7.3.1	L'exploitation forestière .....	109
7.3.2	L'exploitation hydroélectrique .....	113
7.3.3	L'exploration minière et gravières .....	113
7.3.4	Les territoires fauniques structurés.....	113
7.4	Les droits d'utilisation.....	114
7.4.1	Les baux de villégiature et abris sommaires .....	114
7.4.2	Les tours de télécommunication.....	114
7.4.3	Le bail à des fins municipales .....	117
7.4.4	La station hydrométrique .....	117
7.5	Les sentiers .....	117
<b>8</b>	<b>Bibliographie .....</b>	<b>119</b>
<b>9</b>	<b>Annexes .....</b>	<b>127</b>



## Liste des tableaux

Tableau 1	La répartition de la population du Nord-du-Québec en 2011 selon les groupes d'âge et les MRC ou les territoires équivalents.....	10
Tableau 2	Les distances (km) et temps de parcours (h:min) sur le réseau routier entre des villes et villages du territoire Eeyou Istchee Baie-James et certains centres urbains du Québec.....	14
Tableau 3	Le nombre de chambres selon le type d'hébergement dans les localités situées à proximité du territoire à l'étude	18
Tableau 4	Les aires protégées du territoire Eeyou Istchee Baie-James .....	22
Tableau 5	Le résumé des conditions climatiques.....	28
Tableau 6	Les précipitations moyennes mensuelles et annuelles enregistrées à la station Chapais 2.....	31
Tableau 7	Les vents dominants et leur vitesse moyenne selon les saisons.....	32
Tableau 8	Les types de roches trouvés à l'intérieur du territoire à l'étude .....	35
Tableau 9	La période des ères glaciaires et interglaciaires connues .....	39
Tableau 10	Les types de dépôts de surface présents dans le territoire à l'étude.....	39
Tableau 11	Les formes composant les paysages dans le territoire à l'étude.....	53
Tableau 12	Les principaux bassins versants du territoire à l'étude.....	55
Tableau 13	Les principaux cours d'eau du territoire à l'étude.....	56
Tableau 14	Les principaux lacs (superficie supérieure à 5 km <sup>2</sup> ) du territoire à l'étude.....	62
Tableau 15	Les grands types de milieux du territoire à l'étude .....	66
Tableau 16	Les principaux couverts forestiers du territoire à l'étude.....	66
Tableau 17	La composition forestière du territoire à l'étude en fonction de l'espèce dominante .....	66
Tableau 18	Les classes d'âge des écosystèmes forestiers du territoire à l'étude .....	72
Tableau 19	Les écosystèmes forestiers du territoire à l'étude touchés par des perturbations .....	75
Tableau 20	Des exemples d'utilisation des plantes par les Cris .....	83
Tableau 21	Les principales espèces de poissons dont la présence est confirmée sur le territoire à l'étude.....	84
Tableau 22	Des exemples de parties d'animaux utilisées par les Cris pour soigner des maladies .....	89
Tableau 23	Les sites archéologiques et historiques situés à l'intérieur du territoire à l'étude et répertoriés dans l'Inventaire des sites archéologiques du Québec .....	92
Tableau 24	Les statistiques de pêche sportive 2012 de la réserve faunique Assinica .....	104
Tableau 25	Les statistiques de piégeage pour 2012-2013 des unités de gestion des animaux à fourrure (UGAF) qui croisent le territoire à l'étude .....	105
Tableau 26	Les terrains de piégeage inclus dans le territoire à l'étude .....	106
Tableau 27	Les garanties d'approvisionnement et permis de récolte de bois aux fins d'approvisionnement d'une usine de transformation du bois attribués dans la région du Nord-du-Québec où se trouve le territoire à l'étude.....	110
Tableau 28	Les chemins forestiers qui se trouvent sur le territoire à l'étude et dans la réserve de parc .....	110
Tableau 29	Les lignes de transport d'électricité exploitées par Hydro-Québec se trouvant dans le territoire à l'étude.....	113
Tableau 30	Les baux d'exploitation de substances minérales de surface qui avaient été attribués.....	113
Tableau 31	Les tours de télécommunication exploitées par Hydro-Québec se trouvant dans le territoire à l'étude .....	114



## Liste des cartes

Carte 1	Les parcs nationaux du Québec et les régions naturelles.....	1
Carte 2	Le découpage administratif .....	7
Carte 3	Le régime des terres de la CBJNQ et les réserves fauniques .....	11
Carte 4	Les voies d'accès régionales.....	15
Carte 5	Les activités et les équipements récréatifs de plein air .....	19
Carte 6	Les aires protégées .....	23
Carte 7	Les températures moyennes annuelles .....	29
Carte 8	Les précipitations moyennes annuelles .....	29
Carte 9	Les chutes de neige moyennes annuelles .....	30
Carte 10	Les secteurs utilisés pour décrire le régime des vents.....	30
Carte 11	Les provinces géologiques du Québec .....	33
Carte 12	La géologie .....	37
Carte 13	Les principaux dépôts de surface .....	41
Carte 14	Le relief .....	47
Carte 15	Les pentes .....	49
Carte 16	Les paysages .....	51
Carte 17	Le drainage.....	57
Carte 18	L'hydrographie .....	59
Carte 19	Les types de couverts forestiers .....	67
Carte 20	Les espèces forestières dominantes .....	69
Carte 21	Les classes d'âge des écosystèmes forestiers.....	73
Carte 22	Les interventions et les perturbations naturelles .....	77
Carte 23	Les éléments forestiers d'intérêt.....	79
Carte 24	Les sites archéologiques .....	95
Carte 25	Les terres des catégories I, II et III de la CBJNQ et des aires de piégeage.....	107
Carte 26	L'utilisation forestière du territoire.....	111
Carte 27	L'utilisation du territoire.....	115



## Liste des photos

Photo 1	Jeunes cris de Oujé-Bougoumou .....	13
Photo 2	Préparation pour la pêche blanche .....	18
Photo 3	Dyke près de la rivière Brock.....	36
Photo 4	Drumlinoïdes au lac Assinica.....	40
Photo 5	Moraines de De Geer .....	43
Photo 6	Crag and tail .....	43
Photo 7	Esker à l'est du lac Assinica .....	43
Photo 8	Plage sur le bord du lac Assinica .....	44
Photo 9	Delta subaérien au nord de la rivière Broadback.....	45
Photo 10	Dunes de sable près de la rivière Brock .....	45
Photo 11	Cordon de blocs d'origine littorale (anciennes plages) accrochés sur le versant d'une colline au nord-ouest du lac Waposite, mis en évidence après un feu de forêt .....	46
Photo 12	Vue au sol d'une ancienne plage au flanc d'une colline située au nord-ouest du lac Waposite.....	46
Photo 13	Paysage de pénéplaine de la rivière Broadback .....	53
Photo 14	Tourbière concentrique près de la rivière Brock .....	53
Photo 15	Lac Assinica.....	54
Photo 16	Vue au sommet du mont aux Amélanchiers.....	54
Photo 17	Basses collines au nord du lac Cachisca.....	55
Photo 18	Vieux pin gris .....	71
Photo 19	Tourbière ombrotrophe de type concentrique au nord de la rivière Brock.....	76
Photo 20	Fen près de la rivière Brock.....	76
Photo 21	Kalmia angustifolia .....	81
Photo 22	Hudsonie tomenteuse .....	82
Photo 23	Doré jaune au lac Assinica .....	84
Photo 24	Grand brochet .....	84
Photo 25	Touladi.....	85
Photo 26	Omble de fontaine .....	85
Photo 27	Orignaux.....	87
Photo 28	Viandes cuites de façon traditionnelle sur feu de bois .....	89
Photo 29	Peau d'original, après tannage .....	89
Photo 30	Pointe de flèche en quartzite .....	93
Photo 31	Fabrication de raquettes par un Cri.....	94
Photo 32	Ossements déposés dans les arbres par les Cris .....	94
Photo 33	Cérémonie des premiers pas à Oujé-Bougoumou .....	101
Photo 34	Transmission des traditions au sein d'une famille crie.....	101



Photo 35	Institut culturel cri Aanischaaukamikw à Oujé-Bougoumou .....	102
Photo 36	Installation d'un piège par des Cris .....	105
Photo 37	Pourvoirie Broadback au lac Assinica .....	114
Photo 38	Campement temporaire cri.....	114
Photo 39	Halte Cheniapiscau, route du Nord.....	117

## Figure

Figure 1	Illustration de différents dépôts glaciaires .....	40
----------	--	----

## Liste des annexes

Annexe 1	L'offre régionale en matière d'hébergement .....	127
Annexe 2	Les lacs ayant un toponyme à l'intérieur du territoire à l'étude .....	129
Annexe 3	La liste des plantes vasculaires identifiées dans le territoire à l'étude.....	131
Annexe 4	La liste des plantes invasculaires identifiées dans le territoire à l'étude .....	139
Annexe 5	La liste des poissons présents ou potentiellement présents dans le territoire à l'étude .....	147
Annexe 6	La liste des amphibiens et reptiles présents ou potentiellement présents dans le territoire à l'étude.....	149
Annexe 7	La liste des oiseaux présents ou potentiellement présents dans le territoire à l'étude .....	151
Annexe 8	La liste des mammifères présents ou potentiellement présents dans le territoire à l'étude.....	157



## AVANT-PROPOS

En 1977, le gouvernement du Québec adoptait la Loi sur les parcs (RLRQ, chapitre P-9), dont l'objectif premier est d'assurer la conservation et la protection permanente de territoires représentatifs des régions naturelles du Québec ou de sites naturels à caractère exceptionnel. À ce jour, le réseau de parcs nationaux du Québec compte 26 parcs nationaux, auxquels s'ajoute un parc marin créé conjointement avec le gouvernement fédéral (carte 1).

Le projet de parc national Assinica tire son origine de l'Entente concernant une nouvelle relation entre le gouvernement du Québec et les Cris du Québec, connue sous le nom de « Paix des Braves » et signée le 7 février 2002. Dans cette entente, à l'annexe G, le gouvernement du Québec s'engageait « à entreprendre des discussions avec Oujé-Bougoumou afin de transformer la réserve faunique Assinica en un parc du patrimoine cri, dans le cadre du réseau des parcs du Québec ». En 2004, la nation crie d'Oujé-Bougoumou a présenté un concept de parc pour « les terres patrimoniales cries d'Assinica ». Le 7 novembre 2011, le gouvernement du Québec concluait avec la nation crie une entente<sup>1</sup> comportant des dispositions officialisant la création d'une nouvelle aire protégée : la réserve de parc national Assinica. Cette réserve couvre une superficie de 3 193 km<sup>2</sup>. En plus de préserver des sites d'intérêt naturel et culturel pour les Cris, le parc national Assinica contribuera au développement social, économique et touristique de la communauté crie d'Oujé-Bougoumou, tout en offrant de nouvelles perspectives d'avenir à ses jeunes.

Le présent document fait état des connaissances acquises sur le territoire à l'étude pour le projet de parc national Assinica. Il présente une synthèse des caractéristiques régionales, humaines, économiques, physiques, biologiques et culturelles du milieu. Il regroupe l'information de base nécessaire à l'élaboration d'un plan directeur provisoire, lequel proposera un plan de zonage ainsi qu'un concept d'aménagement permettant d'orienter les

actions de gestion, de protection et de mise en valeur du futur parc national. Une fois le parc créé, le présent document pourra également servir de référence pour la conservation, le développement des activités d'éducation et pour la mise en place des aménagements.

<sup>1</sup> Il s'agit de l'Entente finale de règlement concernant certaines questions visées par l'annexe G de l'Entente concernant une nouvelle relation entre le gouvernement du Québec et les Cris du Québec. Elle a pour but principal de régulariser la situation de la communauté d'Oujé-Bougoumou en l'intégrant à la Convention de la Baie James et du Nord québécois, afin qu'elle soit traitée sur la même base que les autres communautés cries, mais elle vise également d'autres engagements pris en vertu d'ententes antérieures qui n'étaient pas entièrement mis en œuvre.



## RÉSUMÉ

Le projet de parc national Assinica tire son origine de la Paix des Braves, entente signée en 2002. Comme tous les parcs nationaux, il vise la conservation permanente de territoires représentatifs du patrimoine naturel du Québec ou de sites naturels à caractère exceptionnel. Il contribuera à la préservation de sites d'intérêt naturel et culturel pour les Cris, ainsi qu'au développement social, économique et touristique des communautés criées et jamésiennes avoisinantes. Les jeunes profiteront particulièrement des nouvelles perspectives d'avenir qu'offre ce projet de parc national.

Le présent document résume les connaissances acquises sur ce territoire. Il regroupe l'information de base nécessaire à l'élaboration du plan directeur provisoire, qui proposera un plan de zonage et un concept d'aménagement. Il est utile lors de la consultation publique pour permettre à la population d'apprécier les valeurs de ce territoire. Une fois le parc créé, il servira de référence pour la conservation, le développement des activités d'éducation et la mise en place des aménagements.

Le territoire se situe dans la région administrative du Nord-du-Québec, sur le territoire de la Baie-James. Il est entièrement couvert par la Convention de la Baie-James et du Nord québécois et comprend des terres de la catégorie II et de la catégorie III. Chapais, Chibougamou et Oujé-Bougoumou sont les villes et villages les plus près de l'accès principal au territoire.

Sur le plan de la cartographie écologique, le territoire se situe principalement dans la région naturelle du plateau de la Rupert. Une petite portion au nord-ouest est située dans la région naturelle des basses-terres de la baie James.

Le climat continental est y de type subpolaire, subhumide et à saison de croissance moyenne. Les étés y sont courts et relativement frais, et les hivers plutôt froids et longs.

Le territoire se situe dans la province géologique du Supérieur, laquelle est très ancienne et composée des plus vieilles roches de la terre. Il est principalement composé de roches intrusives, mais deux bandes de roches, d'origine volcanique et sédimentaire, le traversent d'ouest en est. Ces deux bandes présentent un bon potentiel en métaux précieux comme l'or, le cuivre et l'argent.

Les glaciers ont marqué l'endroit en laissant en place des formes de terrain étroites et allongées, avec une orientation qui

correspond à l'écoulement glaciaire. Le paysage correspond à une vaste pénéplaine, composée de complexes tourbeux dans le sud et dans le nord, de grands lacs dans le centre et d'une longue rivière méandreuse qui remonte de l'ouest vers le nord. Les sommets sont souvent rocheux, le plus élevé atteignant 622 m. Les principales formes de terrain sont des moraines de DeGeer, des drumlinoïdes, des crag-and-tails, des eskers ou des dykes. Des formes de terrain rares ont été observées : ce sont les delta-subaériens.

Trois bassins versants coulent dans le territoire à l'étude, soit celui de la rivière Broadback, celui de la rivière Nottaway et celui de la rivière Rupert.

Ce territoire est représentatif du domaine de la pessière noire à mousses. Le couvert forestier est dominé par l'épinette noire qui s'associe parfois au pin gris et plus rarement au sapin baumier. Les sapinières pures y sont rares. Le bouleau à papier et le peuplier faux-tremble forment quelques peuplements épars. Le cycle des feux est le principal élément influençant la dynamique forestière. Les milieux humides se présentent surtout sous forme de tourbières dominées par les sphaignes, les éricacées, les cypéracées et parfois aussi l'épinette noire.

Deux plantes vasculaires susceptibles d'être désignées comme menacées ou vulnérables y ont été recensées, soit l'udsonie tomenteuse et l'aréthuse bulbeuse. Quatre espèces de bryophytes inscrites sur cette liste ont été répertoriées, soit la jungermannie grégaire, la lophozie capitée, la marsupelle pressée et la nardie des insectes.

Les lacs et les rivières ainsi que la forêt boréale et les vastes tourbières du territoire offrent un éventail d'habitats fauniques caractéristiques de la zone boréale. Certaines des espèces fauniques observées ont un statut précaire au Québec, dont le pygargue à tête blanche et le caribou forestier (deux espèces désignées vulnérables) ainsi que l'esturgeon jaune, l'engoulevent d'Amérique, la moucherolle à côtés olive et le quiscale rouilleux (espèces susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables).

L'Homme fréquente le territoire depuis plus de 5 000 ans. Les premiers peuplements permanents auraient débuté il y a environ 3 500 ans dans la région de la baie James. Les 41 sites archéologiques répertoriés dans le territoire à l'étude témoignent de la présence préhistorique et historique. Les Cris y sont encore présents sur territoire et maintiennent bien vivante leur culture. Les règles de chasse, de pêche et de piégeage sont établies entre





autres par la Convention de la Baie-James et du Nord québécois qui dicte des règles particulières pour les bénéficiaires et les non-bénéficiaires. Lorsque le parc sera créé, les bénéficiaires conserveront les droits et avantages qui leur sont accordés par la Convention. Le territoire à l'étude inclut 28 terrains de piégeage, dont 9 sont associés à la communauté de Waswanipi, 8 à celle de Mistissini, 7 à celle d'Oujé-Bougoumou et 4 à celle de Nemaska.

Les premières coupes forestières ont débuté dans les années 1980. L'exploitation forestière est interdite dans la réserve de parc depuis 2011. Elle peut toutefois avoir cours dans le territoire à l'étude. La majeure partie de celui-ci fait également l'objet d'une suspension provisoire de la délivrance de titres miniers depuis 2007. Avant cette date, il avait fait l'objet de 38 baux d'exploitation de substances minérales de surface pour l'exploitation de sable ou de gravier. De plus, l'exploration minière réalisée dans le secteur montre un fort potentiel en or, en argent, en zinc, en cuivre ainsi qu'en pierres architecturales.

La réserve faunique Assinica couvre une partie du territoire à l'étude. La création du parc national modifiera sa limite. Deux pourvoyeurs offrent de l'hébergement et des services dans la réserve de parc, soit la Pourvoirie Broadback et la Pourvoirie Américri. Le territoire d'exploitation de la pourvoirie Pavillon Square Tail-Lodge superpose en partie le territoire à l'étude. Par ailleurs, deux baux à des fins de villégiature et six baux à des fins de construction d'un abri sommaire ont été accordés le long de la rivière Broadback. Les Cris possèdent également plusieurs camps à plusieurs endroits sur le territoire.

Hydro-Québec exploite cinq lignes de transport d'énergie qui traversent le territoire à l'étude. Ces lignes sont exclues de la limite de la réserve de parc national. Hydro-Québec possède également deux droits fonciers pour l'utilisation de tours de télécommunication.

Le Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James détient un bail pour la halte routière Cheniapiscau, située sur la route du Nord. Finalement, le Centre d'expertise hydrique du Québec détient un permis pour l'exploitation d'une station hydrométrique le long de la rivière Broadback.

L'état des connaissances démontre l'intérêt du territoire pour la conservation. Ses grands lacs, la rivière Broadback, la vaste forêt boréale et les nombreuses tourbières offrent une foule d'habitats pour une variété d'espèces fauniques et floristiques, dont plusieurs ont un statut précaire au Québec. La culture crie y est bien vivante et présente et donnera une singularité à ce projet de parc national.

## Â TIPÂTUTÂCH

An kê nâkitiwâyihhtâkukhch Assinica aschî, âkut-h wâhchipyiych an kê misinihûsunâniwich “Paix des Braves” niskumuwin, 2002 kê ispiyich. Muyâm anihî kutikh aschîh kê nâkitiwâyihhtâkukhch-h, âukw wâhchi chî ushihtâkiniwich châ châshtinâtâyihhtâkukhch chihchiwâ châ nâkitiwâyihhtâkukhch aschî nâshch â chîhkâyâyihhtâkukhch utâh Quebec aschîhch. An châ ishi nâkitiwâyihhtâkukhch aschî kiyâh châ chî chishtâyihhtâkiniwiych îyiyiuch/inûch utiyihhtuwiniwâu, âukw kiyâh châ ishi wîchihîwâpiyich û kê nâkitiwâyihhtâkukhch Assinica aschî anit-h châ chî uhchi ushihtâkiniwich âpitisîwin Oujé-Bougoumou ihtâwinihch, â nîstâmishhtâkiniwich nûchimânitâu âpitisîwin anit-h aschîhch kiyâh châ wîchihîkukhch uschinîchiuch châ wâpihtihch â ushkâyich châykwâyiu châ ishi âpihîpiyiyich anitâh ishi nîstâmihch.

Û misinihîkin, âkut-h mâsinâtâch mâkwâch â ishi chischâyihhtâkukhch an â ishi nitûchischâyihhtâkiniwich â nâkitiwâyihhtâkukhch Assinica aschî. Âkut-h mâsinâtâch chischâyihhtimuwîn â nitiwâyihhtâkukhch châ chî ushihtâkiniwich â uwâyâpihtâkiniwich châ ishi chischiniwâpihtâkiniwich, kiyâh âkut-h châ wîshhtâch tân châ itisinihîkiniwich aschî kiyâh â mâmitunâyihhtâkiniwich châ ushihtâkiniwich châkwân. Miywâpitin mâkwâch â nitûchischâyihhtâkiniwich â itâyihhtimihîwâch châkwân âkw mâk châ chî chischâyihhtimûhîwâniwich an â wîh ihtûtâkiniwich û aschî. Mishû ushihtâkiniwichâ û â nâkitiwâyihhtâkukhch aschî, chiki wîchihîwâpiyiu û misinihîkin châ uhchi nûsunihîkiniwich â miyukiniwâyihhtâkiniwich châkwân aschîhch kiyâh châ chî ushihtâkiniwich châkwân châ uhchi chiskutimâsunâniwich kiyâh châ wîkâpuwihhtâkiniwich châkwân anit-h kê nâkitiwâyihhtâkukhch aschî.

Û aschî atimâpisimw ihtikun uhchi an 50 kê itisinâtâch kê pimâpâkishtâch aschîusinihîkinihch, atimâpisimw Québec â uhchi nânâkichihtâkiniwich châkwân â pimipiyihhtâkiniwich, anitâh James Bay aschîhch. Nâshhtîch misiwâ ihtikun anit-h an aschî â uhchi tipâyihhtâkukhch James Bay kiyâh chîwâtin Québec niskumuwinihch (JBNQA). Âukw an nîshu kiyâh nishtu â itisinâtâch-h aschîh. Anihî ihtâwinh mâuch piyâshunâkukhch-h, âukunh Chapais, Chibougamou kiyâh Oujé-Bougoumou.

Û aschî, âukw usâ anitâh â ihtikukh Rupert Plateau aschîhch. Pishch in aschî anitâh pâshhtâchîwâtinihch, âkutâh â ihtikukhch James Bay Lowlands aschîhch.

Û aschî, âukw tâhkâyâch kiyâh âkâ nâshch chimuhch kiyâh kîpwâ â ishinâkukhch châ chî nihtâuchihch châkwân. Tihkwâu kiyâh nimuyi nâshch chishitâu â nîpihch. Tihkâyâu kiyâh nâush pipun.

Anit-h kê nitûchischâyihhtâkiniwich, âkut-h anit-h Superior â ishi nitûchischâyihhtâkusit asinî aschîhch, anit-h Canadian Shield kê ishinihktâch â pâpâchipiskâch, âukw û mâuch wâshkich asinî â ihtât misihtâskimich aschîhch. Usâ pâpâchipiskâu, kiyâh âukw nîshuyich â pimâpâkipit asinî â chî mûschikisut kiyâh â pâhpîhtiwisît uhchi anitâh achishtû ishi anitâh wâpinûtâhch. Û nîshuyich â pimâpâkipit asinî, âkut-h châschâyihhtâkukhch â ihtikukhch â chîhkâyâyihhtâkukhch piywâpiskw (chich kê usâwâpiskâch piywâpiskw, shûyânâpiskw kiyâh kê wâpâpiskâch shûyânâpiskw).

Âukw â nûkukhch â chî ihtât kâchichâsikw uhchi â itâmiskâch aschî an â ati shâkiwâch-h kiyâh â chinwâch-h â ushâyâpiskâch, âukw âkw an anitâh kê ati ispiyit kâchichâsikw kê ati tihchisit. Nimuyi nâshch ishpitinâu, kiyâh âukw â ati mischâkiwich anitâh pîsim-wâhtâhch kiyâh atimâpisimw, kiyâh â mimishikimâch-h sâkihîkinh tâuskimich kiyâh â chinwâshhtikwâyâch-h sîpîh â uhtâchiwich-h achishtû kiyâh atimâpisimw. Pâpâchipiskâu anitâh tikuhtâmitiniu, 622 tipâpâskunikin mâuch â ishpitinâch. Âukw â ishinâkukhch aschî â wâyâmiskâch, â ushâyâch, kiyâh â ushâyâuhkâch. Âukw kiyâh kê wâpihtâkiniwich â iyichishtiwishtikwâch sîpî kiyâh âukw û nîmi nâshch ishinâkun.

Nishtinh sîpîh â pimâchiwich-h: lyichipiskunâu Sîpî, Nâtuweu Sîpî kiyâh Wâskâhîkanishîu Sîpî.

Û kê ishi nitûchischâyihhtâkiniwich aschî, âukw nâhtâuchich îyiyâtikukh kiyâh wâpiskimikw. Âukw usâ â nihtâuchit îyiyâhtikw, châk mîn uschisk kiyâh mîn îyâsh. Âukw tâpishkun wiyâpimâkiniwich â nihtâuchich wishkui kiyâh mîtus. Âskû ihtikun mûshhtâu, an â wîhtâch â mishhtikusâch. Âukw kiyâh â mischâkiwich kiyâh âkut-h nâhtâuchihch awâshish ashchîsh, uschischipikw, mishkushiuw kiyâh niyânikutunh îyiyâhtikw.

Nîshu nihtâuchihchikinh kwâshwân chiki itichihtikiniwuh â kuspinâtâyihhtâkukhch-h châ chî mâhchihuch-h chî wâpihtâkiniwuh ut-h aschîhch: yâkâhch kê nihtâuchihch heather kê ishinihktâch nihtâuchihchikinh kiyâh dragon’s mouth kê ishinihktâch nîpîsh. An muyâm kê itâkishtâch kê ishinâkukhch nihtâuchihchikinh flapwort kê ishinihktâch, kiyâh an kê shâuhch notchwort kê ishinihktâch, kiyâh an kê nûtimâch nihtâuchihchikinh rustwort kê ishinihktâch kiyâh an îtû kê iyichishtiwinihtâuchihch nihtâuchihchikinh flapwort kê ishinihktâch, âukunh â ihtikukhch-h nihtâuchihchikinh kiyâh



kwâshwân châk châ itichitkiniwich-h â kuspînâtâyih-tâkuchch châ chî mâhchihuch-h utâh Québec aschîhch.

Mihchân h sâkihîkinh kiyâh sîpîh, âukw kiyâh â mishtikuskâch kiyâh â mischâkiwich kiyâh âkut-h ninâhkû nâhtâuchihch châkwân kiyâh ninâhkû â isinâkusich auhkânich ut-h â mishtikuskâch aschî. Âukw pikunichâ â ihtât michisiu, pikuchiskimich atihkw, nîshu auhkânich â kuspînâtâyih-tâkusich châ ati mâhchihuch utâh Québec aschîhch, kiyâh âukw â ihtât nimâu, pîshkw, akumishîsh kiyâh chihchikiyu, âkunich uchî auhkânich kwâshwân châk châ itichimâkiniwich â kuspînâtâyih-tâkusich châ chî mâhchihuch utâh Québec aschîhch.

Shâsh wishtâh 5 000 tihtu pipunh chî pâchi ihtâuch awânichî ut-h aschîhch. 3,500 tihtu pipunh ishi utâhch ushkich chihchiwâ chî wîchiuch awânichî utâh James Bay aschîhch. 41 ihtinh anit-h â chî nûchihtikuhpâniwich kiyâh âkut-h chiyâshinâtâyâyih-tâkuchch wâshkich â chî ihtâniwikipinâ. Âshkw wîchiuch îyiyiuch/înuhch ut-h aschîhch kiyâh âshkw kinîwâyih-timuch utiyihtuwiniwâuh. An James-Bay kiyâh chîwâtin Québec niskumuwin uhchi wîshutâuh châ ishinâkuchch â nitûhûnâniwich, â nûtimâsâniwich kiyâh â winihchâniwich uhchi anichî â astisinâsuch kiyâh âkâ astisinâsuch niskumuwinich. Mishû ushihtâkiniwichâ û kâ nâkitiwâyih-tâkuchch aschî, âshkw ayâpich chiki nânâkichihtâkiniwiyiuh ukischihuwiniwâuh anichî kâ astisinâsuch JBNQA niskumuwinich. An aschî kâ nitûchischâyih-tâkiniwich, âukw 28 â ihtich-h nitûhûschîh: 9 uhchi Waswanipi, 8 uhchi Mistissini, 7 uhchi Ouje-Bougoumou kiyâh 4 uhchi Nemaska.

Wîpich 1980s kâ ispiyich ushkich chî nûhtâhtikwâniwiu. Ispin 2011 kâ ispiyich, an â akunihchâpiyich kâ nâkitiwâyih-tâkuchch Assinica aschî, nimuyi shâsh chiki chî pimipiyyih-tâkiniwiu nûhtâhtikwâ âpitisîwin. Mikw mâk kîpwâ châ chî nûhtâhtikwâniwich anit-h an aschî kâ nitûchischâyih-tâkiniwich. Ispin 2007 ispiyich, an aschî kâ nitûchischâyih-tâkiniwich, âkut-h usâ kâ nikâhîkiniwich châ chî nânitiwâyihchichâniwich châkw asinî â ihtât kiyâh â chipihîkiniwich â miyiwâniwich-h misinihîkinh châ chî nûtisînâniwich. Âhmwâya mâk an, 38 misinihîkinh chî miyiwâniwih ustiskimich châ chî nûtisînâniwich uhchi an yâkâu kiyâh asinâmiskw châ chî utinikiniwich. An mâk â nânitiwâyihchichâniwich châkw asinî â ihtât, âukw kâ nûkuchch kwâshwân â ihtikuchch shûyânâpiskw, kâ wâpâpiskâch shûyânâpiskw, piywâpiskw, kâ usâwâpsikâch piywâpiskw kiyâh asinî â iyâpichihâkiniwich â ushihtâkiniwich châkwân.

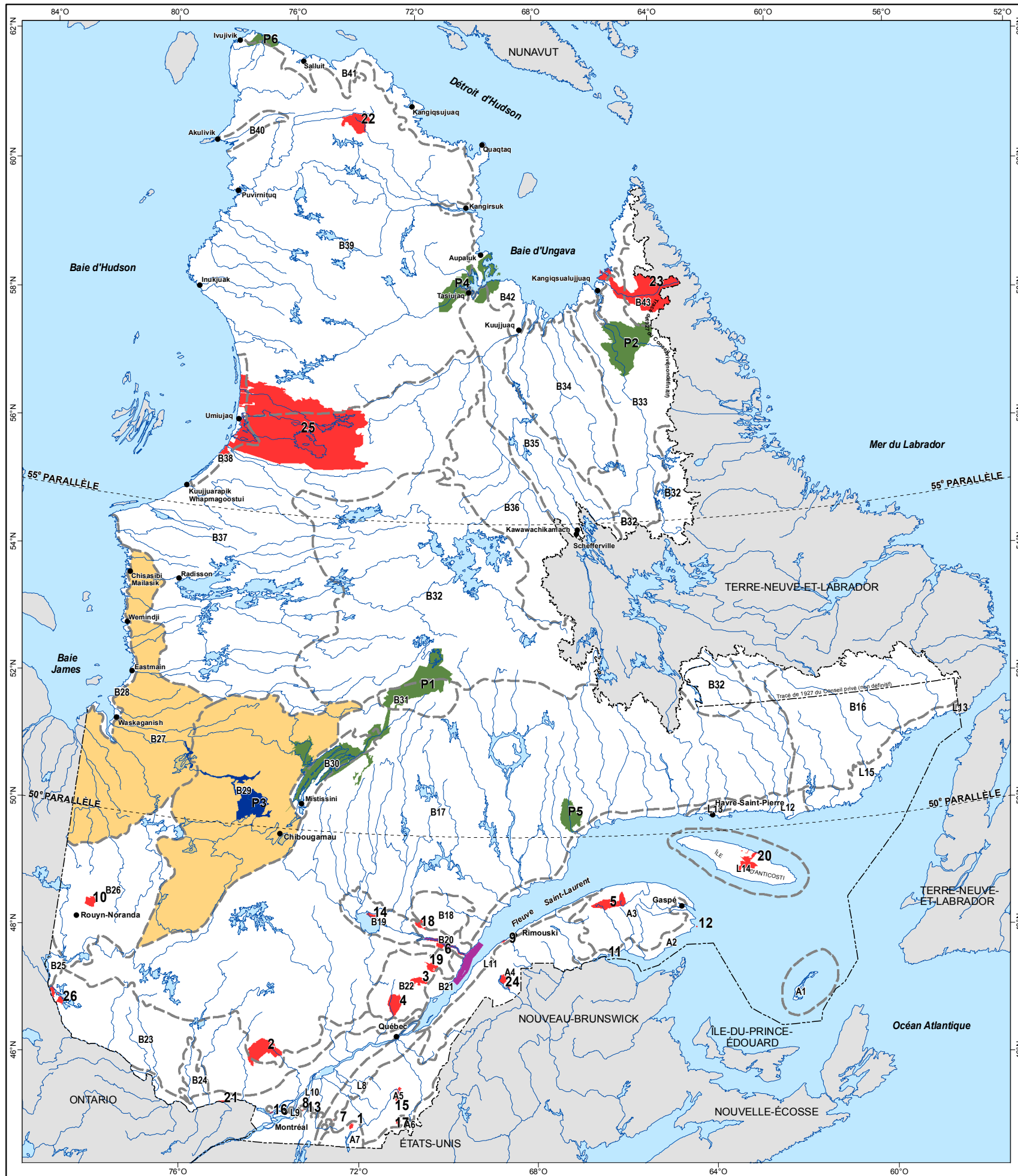
An kâ nitûchischâyih-tâkiniwich aschî kiyâh an kâ nâkitiwâyih-tâkuchch Assinica aschî, pishch anitâh ishi iyâniskiwâkishtâuh Assinica â uhchi nâkitiwâyih-tâkusich auhkânich. Mishû mâk ushihtâkiniwichâ kâ nâkitiwâyih-tâkuchch Assinica aschî, âukw châ ishi âhchihtâkiniwich anit-h îskw yâyi â uhchi nâkitiwâyih-tâkusich auhkânich. Nîshu nitûhûkimikwh pimipiyyih-tâkiniwih anit-h kâ nâkitiwâyih-tâkuchch aschî: Broadback Fishing Camp uchikwâchichâukimikw kiyâh Americree Outfitter nitûhûkimikw (Bushland Adventure). Anit-h aschîyu â uhchi pimiyih-tâch Pavillon Square Tail Lodge unitûhûkimikwâuh, âkut-h pishch â âkunihchâpiyiyich aschîyu kâ nitûchischâyih-tâkiniwiyich. Nîshu kiyâh îwâshîukimikwh chî pichistishuwâtikiniwih châ chî ushihtâkiniwich-h kiyâh kutwâshch wâskâhîkinish-h chiki chî ushihtâkiniwih yâyishtikw lyichipiskunâu Sîpîhch. Tihtu kiyâh chî ushihtâuch îyiyiuch/înuhch nitûhûkimikush-h anit-h aschîyu kâ nitûchischâyih-tâkiniwiyich.

Hydro-Québec pimipiyyih-tâu niyâyû nimischîushkutâwâyâpîh anit-h an aschî kâ nitûchischâyih-tâkiniwich. Uhî niyâyû kâ pimâpâkimuch-h nimischîushkutâwâyâpîh, nimuyi ashchipiyyih anit-h kâ nâkitiwâyih-tâkuchch aschî kiyâh nimuyi chiki ashchipiyyih-tâkiniwih mishû ushihtâkiniwichâ an kâ nâkitiwâyih-tâkuchch Assinica aschî. Hydro-Québec nânâkichihtâuh uyâh aschîh anit-h â ihtikuchch-h nîshu ayimuyâpîuwâhtikwh pîhch an kâ nitûchischâyih-tâkiniwich aschî.

An Îyiyi Aschî Baie-James tipâyihchihchâwin nânâkichihtâuch â uhchi pimipiyyih-tâkiniwich an Cheniapiscaw â îwâshinâniwich anitâh Route du Nord mâskinâhch. Âukw kiyâh Centre d'expertise hydrique du Québec â nânâkichihtâuch anit-h â uhchi nitûchischâyih-tâkiniwich nipî anitâh lyichipiskunâu Sîpîhch.

An tipâchimûsinihîkin nûkun â nitiwâyih-tâkiniwich châ miyukiniwâyih-tâkiniwich û aschî. Anihî kâ mishikimâch-h sâkihîkinh, lyichipiskunâu Sîpî, â mishtikuskâch kiyâh â ati mischâkiwich, âkut-h ninâhkû nâhtâuchihch-h nihtâuchihchikinh kiyâh â ati ihtâch auhkânich, pishch mâk kuspînâtâyih-tâkuniyi châ mâhchihuch. An kiyâh pâmâtihch îyiyiuch/înuhch ihtuwîn, âukw châ wîchihîwâpiyich châ uhchi miyunâkuchch û â nâkitiwâyih-tâkuchch aschî.

Carte 1  
Les parcs nationaux du Québec et les régions naturelles



**PARC NATIONAL**

1. MONT-ORFORD, DU
2. MONT-TREMBLANT, DU
3. GRANDS-JARDINS, DES
4. JACQUES-CARTIER, DE LA
5. GASPÉSIE, DE LA
6. FJORD-DU-SAGUENAY, DU
7. YAMASKA, DE LA
8. ÎLES-DE-BOUCHERVILLE, DES
9. BIC, DU
10. AIGUEBELLE, D'
11. MIGUASHA, DE
12. ÎLE-BONAVENTURE-ET-DU-ROCHER-PERCÉ, DE L'
13. MONT-SAINT-BRUNO, DU
14. POINTE-TAILLON, DE LA
15. FRONTENAC, DE
16. OKA, D'
17. MONT-MÉGANTIC, DU
18. MONTS-VALIN, DES
19. HAUTES-GORGES-DE-LA-RIVIÈRE-MALBAIE, DES
20. ANTICOSTI, D'
21. PLAISANCE, DE
22. PINGUALUIT, DES
23. KUURURJUAQ
24. LAC-TÉMISCOUATA
25. TURSUIJUQ
26. OPÉMICAN, D'

**PARC MARIN**

SAGUENAY – SAINT-LAURENT, DU

**PROJET DE PARC NATIONAL**

- P1. ALBANEL-TÉMISCAMIE-OTISH
- P2. ULITTANIUALIK
- P3. ASSINICA**
- P4. BAIE-AUX-FEUILLES, DE LA
- P5. LAC-WALKER, DU
- P6. CAP-WOLSTENHOLME, DU

**RÉGION NATURELLE**

- A1. LES ÎLES-DE-LA-MADELEINE
- A2. LE VERSANT DE LA BAIE DES CHALEURS
- A3. LE MASSIF GASPÉSIEN
- A4. LES MONTS NOTRE-DAME
- A5. LES CHÂÎNONS DE L'ESTRIE, DE LA BEUCE ET DE BELLECHASSE
- A6. LES MONTAGNES FRONTALIÈRES
- A7. LES MONTS SUTTON
- L8. LES BASSES-TERRES APPALACHIENNES
- L9. LES COLLINES MONTRÉGIENNES
- L10. LES BASSES-TERRES DU SAINT-LAURENT
- L11. LE LITTORAL SUD DE L'ESTUAIRE
- L12. LA PLAINE CÔTIÈRE DE LA HAUTE-CÔTE-NORD ET DE LA MOYENNE-CÔTE-NORD
- L13. LES CUESTAS DE LA CÔTE-NORD
- L14. L'ÎLE D'ANTICOSTI
- L15. LA CÔTE ROCHEUSE DE LA BASSE-CÔTE-NORD
- B16. LE PLATEAU DU PETIT MÉCATINA
- B17. LES LAURENTIDES BORÉALES
- B18. LE MASSIF DU MONT VALIN
- B19. LES BASSES-TERRES DU SAGUENAY-LAC-SAINTE-JEAN
- B20. LE FJORD DU SAGUENAY
- B21. LA CÔTE DE CHARLEVOIX
- B22. LE MASSIF DES LAURENTIDES DU NORD DE QUÉBEC
- B23. LES LAURENTIDES MÉRIDIONALES
- B24. LA VALLÉE DE LA GATINEAU
- B25. LES BASSES-TERRES DU TÉMISCAMINGUE
- B26. LA CEINTURE ARGILEUSE DE L'ABITIBI
- B27. LES BASSES-TERRES DE LA BAIE JAMES**
- B28. LES ÎLES ET MARAIS DE LA BAIE JAMES
- B29. LE PLATEAU DE LA RUPERT**
- B30. LE LAC MISTASSINI
- B31. LES MONTS OTISH
- B32. LE PLATEAU LACUSTRE CENTRAL
- B33. LE PLATEAU DE LA GEORGE
- B34. LA PLAINE DE LA RIVIÈRE À LA BALEINE
- B35. LA FOSSE DU LABRADOR
- B36. LE PLATEAU DE LA CANIAPISCAU
- B37. LE PLATEAU HUDSONIEN
- B38. LES CUESTAS HUDSONIENNES
- B39. LE PLATEAU DE L'UNGAVA
- B40. LES MONTS DE PUVIRNITUQ
- B41. LA CÔTE À FJORDS DU DÉTROIT D'HUDSON
- B42. LA CÔTE DE LA BAIE D'UNGAVA
- B43. LES CONTREFORTS DES MONTS TORNGAT

**Métadonnées**

Système de référence Géodésique : NAD 83 compatible avec le système mondial WGS 84  
 Projection cartographique : Conique de Lambert avec deux parallèles d'échelle conservée (46° et 60°)



1/8 000 000

**Sources**

<b>Données</b>	<b>Organismes</b>
Base générale et administrative du Québec (BGAQ) à l'échelle de 1/2 000 000	Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
Les régions naturelles	Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, 1986

**Réalisation**

Direction des parcs nationaux  
 © Gouvernement du Québec, août 2015







## INTRODUCTION



Le projet de parc national Assinica prend sa source dans l'annexe G de l'Entente concernant une nouvelle relation entre le gouvernement du Québec et les Cris du Québec (ENRQC), signée le 7 février 2002. Dans le cadre de la mise en œuvre de cette entente, la communauté crie d'Oujé-Bougoumou proposait au gouvernement, en décembre 2004, un périmètre d'environ 6 600 km<sup>2</sup> pour le projet de parc national Assinica. Ce périmètre englobait la majeure partie de la réserve faunique Assinica, une superficie au sud de cette dernière ainsi qu'un corridor longeant la rivière Broadback jusqu'au nord du lac Evans. Pour justifier ces limites, les Cris d'Oujé-Bougoumou mentionnaient l'intérêt de protéger les habitats fauniques d'espèces importantes pour le maintien de leur mode de vie traditionnel ainsi que la présence de sites patrimoniaux et de secteurs inclus dans leur plan de développement touristique. À la suite de discussions menées au cours de l'hiver 2005, quelques centaines de kilomètres carrés ont été retranchées de ce périmètre en raison de l'existence de titres miniers. Le gouvernement du Québec a alors établi le territoire à l'étude du projet de parc national Assinica à une superficie de 6 198 km<sup>2</sup> (carte 3). Le présent état des connaissances couvre cette superficie.

En ce qui concerne l'établissement des limites du futur parc national, la proposition de départ des Cris d'Oujé-Bougoumou a été revue à la lumière des objectifs régionaux de conservation ainsi que des enjeux économiques et sociaux associés à l'industrie forestière. À l'issue des négociations, le gouvernement du Québec et les Cris concluaient, le 7 novembre 2011, l'Entente finale de règlement concernant certaines questions visées par l'annexe G de l'ENRQC (Entente finale de règlement). Cette entente attribue à une superficie de 3 193 km<sup>2</sup> le statut de réserve de parc national. Une réserve de parc est une aire protégée dans laquelle les exploitations forestière et minière sont interdites. L'Entente finale de règlement prévoit que le territoire retenu constitue une superficie initiale en vue de la création d'un parc qui sera intégré au réseau des parcs nationaux québécois et que les activités sur ce territoire seront exploitées par les Cris d'Oujé-Bougoumou. À cette fin, une entente de délégation de gestion des opérations, des activités et des services du parc sera convenue avec la communauté préalablement à la création du parc.



Le territoire à l'étude est situé en pleine forêt boréale au nord du 50° parallèle, à une vingtaine de kilomètres au nord-ouest du village cri d'Oujé-Bougoumou. Les villes les plus près sont Chapais (à environ 60 km) et Chibougamau (à environ 80 km). Le territoire à l'étude fait partie de la région administrative du Nord-du-Québec. En plus des habitants de ce village et de ces villes, les trappeurs des communautés de Mistissini, de Waswanipi et de Nemaska le fréquentent.

Le territoire à l'étude se trouve principalement dans la région naturelle du plateau de la Rupert et, dans une moindre mesure, dans celle des basses-terres de la baie James (Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, 1986, carte 1). Il inclut des éléments géomorphologiques typiques des régions naturelles, comme des dépôts glaciaires et fluvioglaciaires, ainsi que des éléments exceptionnels, comme une tourbière concentrique et des dunes de sable, vestiges du lac proglaciaire Barlow-Ojibway. Il comprend un grand nombre de lacs, de rivières et de milieux humides, dont plusieurs tourbières. Il inclut des peuplements forestiers denses typiques de la forêt boréale ainsi que des éléments exceptionnels comme de vieilles forêts de pin gris et des épinettes blanches, rares à ces latitudes. Il abrite plusieurs espèces de plantes et d'animaux, dont deux espèces fauniques désignées vulnérables au Québec (le caribou forestier et le pygargue à tête blanche), ainsi que deux plantes vasculaires (l'udsonie tomen-

teuse et l'aréthuse bulbeuse) et quatre bryophytes (*Jungermannia caespiticia*, *Lophozia capitata*, *Marsupella sparsifolia* et *Nardia insecta*) susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables. Plusieurs sites archéologiques y sont répertoriés, particulièrement autour des grands lacs et des principales rivières, démontrant une présence humaine sur le territoire depuis des millénaires. Les Cris y pratiquent toujours leurs activités traditionnelles.

Le présent document situe d'abord le territoire à l'étude dans le contexte socioéconomique du Nord-du-Québec. Il décrit ensuite les composantes biophysiques et humaines du territoire, à savoir le climat, la géologie, la géomorphologie, l'hydrographie, la végétation, la faune, ainsi que l'archéologie, l'histoire et la fréquentation du territoire. L'information présentée provient d'une revue de la littérature, de bases de données gouvernementales, de discussions avec des personnes-ressources et de données recueillies lors de plusieurs campagnes de terrain menées par la Direction des parcs nationaux du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP).



# 2 LE CADRE RÉGIONAL



## 2.1 LA SITUATION GÉOGRAPHIQUE DU TERRITOIRE À L'ÉTUDE

Le territoire à l'étude du projet de parc national Assinica est situé dans la partie méridionale de la région administrative du Nord-du-Québec, au nord du 50<sup>e</sup> parallèle (carte 2). Cette région couvre près de 718 229 km<sup>2</sup>, soit un peu moins de 55 % de la superficie terrestre du Québec (Institut de la statistique du Québec, 2014). La région est divisée en deux territoires désignés par les appellations *Kativik* et *Baie-James*. Elle est entièrement assujettie à l'application de la Convention de la Baie James et du Nord québécois (CBJNQ), signée le 11 novembre 1975 par les gouvernements du Québec et du Canada, les Cris et les Inuits.

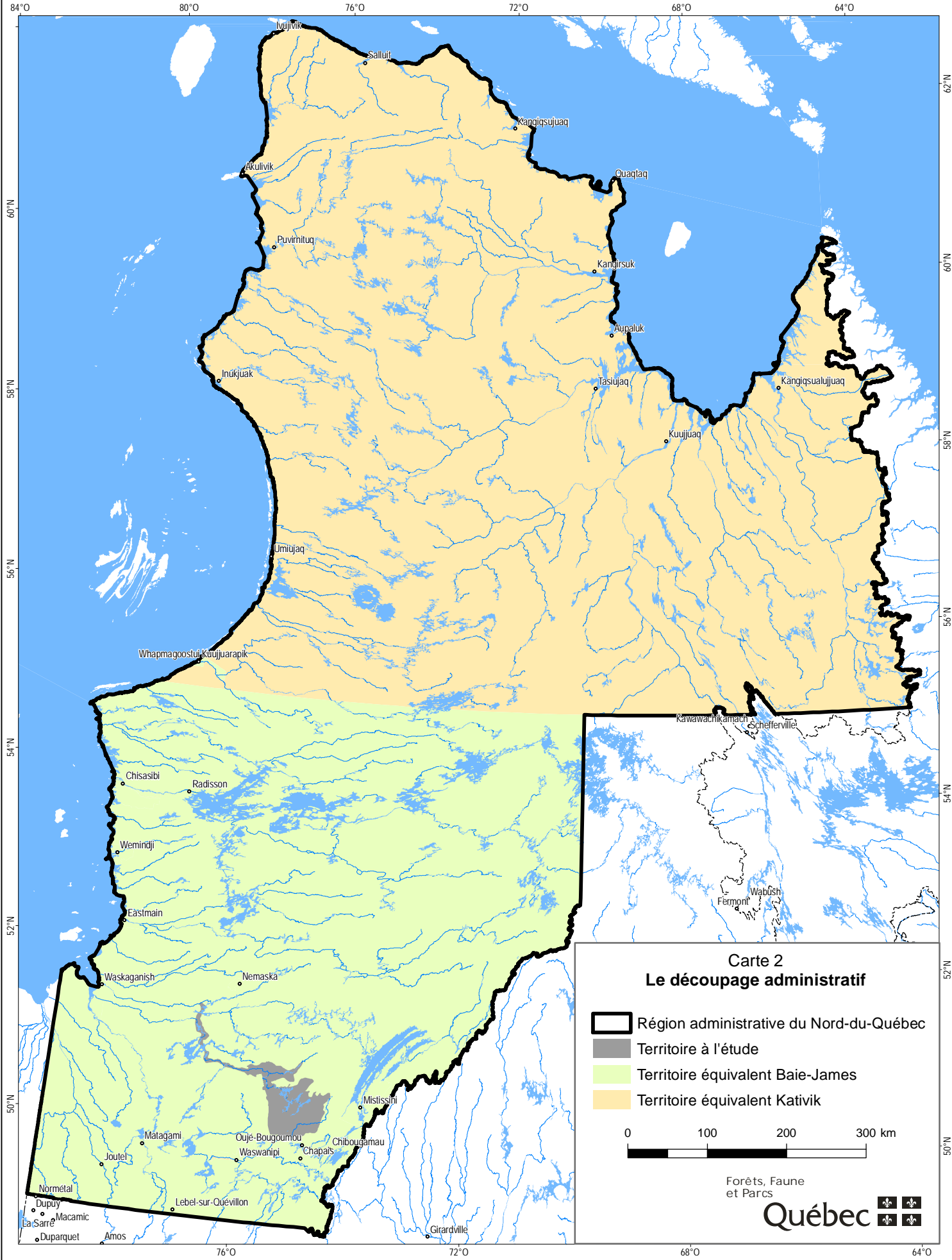
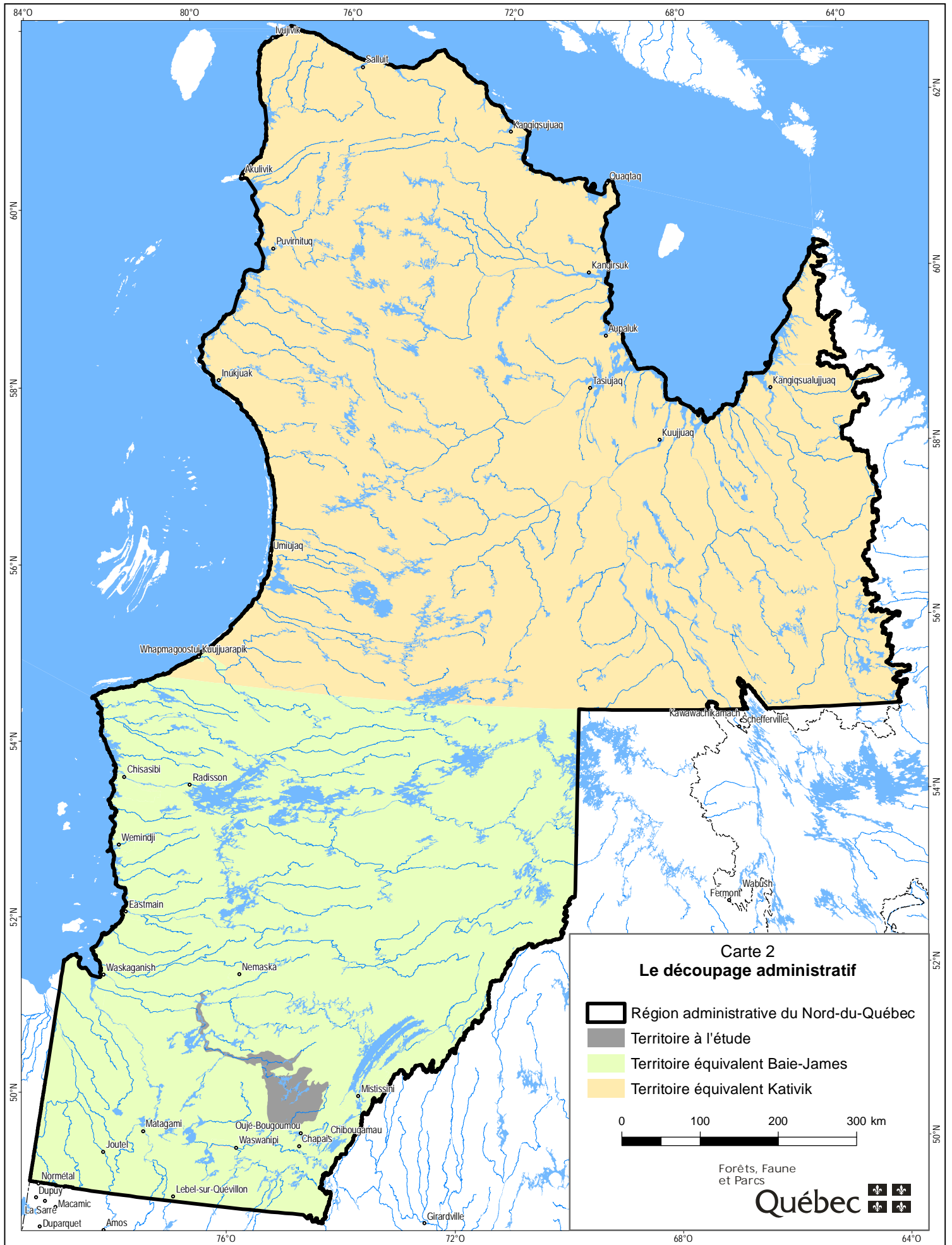
D'une superficie de 6 198 km<sup>2</sup>, le territoire à l'étude est situé à une latitude s'étendant de 50°0' à 51°30' nord et à une longitude allant de 74°30' à 77°0' ouest. Il est situé à une vingtaine de kilomètres au nord-ouest du village cri d'Oujé-Bougoumou. Les villes les plus près sont Chapais (à environ 60 km) et Chibougamau (à environ 80 km).

Le périmètre du territoire à l'étude est dissymétrique. Deux grands blocs se distinguent : l'un, principal, dont la forme se rapproche d'un grand carré et l'autre, au nord du premier, qui est de forme linéaire (carte 3). Les deux blocs sont unis par un court et large corridor. La limite ouest du bloc principal suit approximativement un chemin forestier. Au sud, elle suit sur quelques kilomètres le cours de la rivière Chibougamau. À l'est, elle est irrégulière et inclut le lac Samuel-Bédard et une portion du lac Frotet (baie Moléon). Ce dernier lac correspond au point le plus au nord du bloc principal. Ce bloc comprend, entre autres, les lacs Assinica, Cachisca, Comencho et Opataca. Le couloir au nord, qui constitue le deuxième bloc, se situe de part et d'autre de la rivière Broadback. Ce couloir comprend entièrement le lac Labeau, à l'est, et suit la rivière Broadback pour ensuite s'incurver vers le nord, jusqu'au lac Nemiscau. Le couloir comprend le lac Giffard et une partie des lacs Evans et Nemiscau.

En 2011, le gouvernement du Québec et les Cris ont établi, dans l'Entente finale de règlement, que le projet de parc national Assinica aurait une superficie initiale de 3 193 km<sup>2</sup>. Les parties ont



également convenu d'entamer des discussions pour cibler des secteurs propices à un futur agrandissement de cette superficie, dans le respect des orientations sur les aires protégées définies par le gouvernement du Québec et en considération des attentes des Cris d'Oujé-Bougoumou relatives à l'agrandissement. Cette entente précisait en outre que les parties s'engageaient à négocier une entente conférant aux Cris d'Oujé-Bougoumou la gestion des opérations, des activités et des services du futur parc.







## 2.2 LE RÉGIME DES TERRES ET L'ADMINISTRATION DU TERRITOIRE DE LA BAIE-JAMES

L'affectation du territoire public du Nord-du-Québec est encadrée par la CBJNQ, laquelle est mise en œuvre par la Loi sur le régime des terres dans les territoires de la Baie-James et du Nouveau-Québec (RLRQ, chapitre R-13.1). Elle est également assujettie à d'autres ententes conclues avec les Cris, notamment l'ENRQC et l'Entente sur la gouvernance dans le territoire d'Eeyou Istchee Baie-James entre les Cris d'Eeyou Istchee et le gouvernement du Québec (Entente sur la gouvernance).

La CBJNQ établit un régime des terres selon trois catégories. Les terres de la catégorie I, sur le territoire de la Baie-James, sont réparties en terres de la catégorie IA (dont la propriété demeure au Québec, mais dont l'administration, la régie et le contrôle sont transférés au gouvernement du Canada, à l'usage et au bénéfice exclusif des Cris) et en terres de la catégorie IB (dont la propriété est transférée par le gouvernement du Québec aux Cris, à titre collectif). Les premières sont de compétence fédérale et gérées par les conseils de bande de chaque communauté. Les terres de catégorie IB sont de compétence provinciale et gérées par des corporations foncières crie. Les droits du sous-sol demeurent la propriété du gouvernement du Québec. Il est nécessaire d'obtenir le consentement des communautés crie avant d'y exploiter un gisement minier. Les terres de la catégorie I sont situées à l'intérieur et aux environs des villages crie et leur usage est réservé aux membres des communautés crie. Sur ces terres, le Gouvernement de la nation crie représente les intérêts des Cris. Avant la signature de l'Entente sur la gouvernance (voir plus bas), il portait le nom d'Administration régionale crie (ARC), personne morale de droit public créée en 1978 en vertu de la CBJNQ.

Les terres de la catégorie II sont des terres du domaine de l'État où les bénéficiaires de la CBJNQ ont des droits exclusifs de chasse, de pêche et de piégeage et des droits sur l'exploitation des pourvoies, sans toutefois avoir un droit spécial d'occupation. Chacune des neuf communautés crie du Québec a ses propres terres de la catégorie II. Les bénéficiaires possèdent le droit d'autoriser les non-bénéficiaires à chasser ou à pêcher sur ces terres sous réserve des dispositions incluses dans le chapitre 24 de la CBJNQ.

Les terres de la catégorie III sont également des terres du domaine de l'État, mais elles présentent certaines particularités pour le

prélèvement faunique. Les bénéficiaires de la CBJNQ et les non-bénéficiaires ont le droit d'y chasser et d'y pêcher selon des règlements adoptés en vertu des conventions en vigueur. Les bénéficiaires ont toutefois l'exclusivité du piégeage de certains animaux à fourrure et de la pêche de certaines espèces aquatiques. Sur ces terres, le gouvernement du Québec, Hydro-Québec, la Société d'énergie de la Baie-James et la Société de développement de la Baie-James possèdent des droits particuliers quant à la mise en valeur des ressources.

Le territoire à l'étude ne comprend aucune terre de la catégorie I. Près de 23 % de ce territoire se trouvent en terres de la catégorie II, dont 1 684 km<sup>2</sup> sont alloués à la communauté d'Oujé-Bougoumou et 22 km<sup>2</sup> à la communauté de Waswanipi. Le reste du territoire étudié est constitué de terres de la catégorie III (carte 3). Il est à noter que l'allocation des terres de la catégorie II à Oujé-Bougoumou découle de la signature, en 2011, de la Convention complémentaire n° 22 de la CBJNQ et de l'Entente finale de règlement.

Depuis le 24 juillet 2012, le territoire de la Baie-James est visé par l'Entente sur la gouvernance dans le territoire d'Eeyou Istchee Baie-James entre les Cris d'Eeyou Istchee et le gouvernement du Québec. Cette entente a pour but de favoriser le développement de la région et d'assurer des relations plus égalitaires entre les Cris et les Jamésiens<sup>2</sup>. Elle apporte des modifications importantes aux instances responsables de la gestion municipale et régionale du territoire de la Baie-James. D'une part, le Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James (Gouvernement régional) remplace la Municipalité de Baie-James et se voit attribuer des pouvoirs et des compétences en matière de gestion municipale et supramunicipale sur les terres de la catégorie III. Pour les dix premières années d'opération, les sièges et les voix au sein du conseil du Gouvernement régional sont répartis également entre les Cris et les Jamésiens. D'autre part, le Gouvernement de la nation crie est institué et se voit attribuer des pouvoirs de gestion municipale et supramunicipale sur les terres de la catégorie II. Le Gouvernement de la nation crie remplace l'Administration régionale crie. Ces deux structures sont entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2014, comme prévu dans la Loi instituant le Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James (RLRQ, chapitre G-1.04). Le territoire à l'étude est compris dans celui de l'Entente sur la gouvernance, mais l'application de cette dernière n'influera ni sur la création ni sur la gestion du parc national Assinica.

<sup>2</sup> Jamésien : Gentilé des habitants non autochtones du territoire de la Baie-James.



## 2.3 LA RÉSERVE FAUNIQUE ASSINICA

Près de 3 906 km<sup>2</sup> (63 %) du territoire à l'étude se trouvent dans la réserve faunique Assinica (carte 3). La superficie totale de cette dernière couvre 8 885 km<sup>2</sup>. Lors de la création du parc, la superficie de la réserve faunique couverte par le parc sera retranchée de cette dernière. En vertu de l'Entente finale de règlement, le parc national et la réserve faunique Assinica seront gérés par une seule entité corporative désignée par les Cris d'Oujé-Bougoumou.

## 2.4 LA POPULATION

Selon les données de l'Institut de la statistique du Québec de 2011, la région du Nord-du-Québec compte 42 300 habitants, soit 0,5 % de la population du Québec. Près de 55 % de la population du territoire de la Baie-James (30 489 habitants), soit 16 350 personnes, demeurent dans les communautés cries, le reste vivant dans les communautés non autochtones de la Jamésie (14 139 personnes) (tableau 1). Le village cri d'Oujé-Bougoumou (725 habitants) et les villes de Chapais (1 610 habitants) et de Chibougamau (7 541 habitants) sont les localités les plus près des principaux chemins d'accès du territoire à l'étude. Les Cris des villages de Mistissini (3 427 habitants), de Waswanipi (1 777 habitants) et de Nemaska (712 habitants) fréquentent aussi couramment le territoire.

**Tableau 1. La répartition de la population du Nord-du-Québec en 2011 selon les groupes d'âge et les MRC ou les territoires équivalents**

Région	Communautés	Villes ou villages	Population
Baie-James	Cries	Chisasibi	4 484
		Eastmain	767
		Oujé-Bougoumou	725
		Mistissini	3 427
		Nemaska	712
		Waswanipi	1 777
		Waskaganish	2 206
		Wemindji	1 378
		Whapmagoostui	874
	<b>Total</b>		<b>16 350</b>
	Non autochtones	Baie-James (municipalité)	1 303
		Chapais	1 610
		Chibougamau	7 541
		Lebel-sur-Quévillon	2 159
		Matagami	1 526
<b>Total</b>		<b>14 139</b>	
Kativik	Inuites et non autochtones	Total (14 villages)	12 090
Nord-du-Québec	<b>Total</b>		<b>42 579</b>

Source : Institut de la statistique du Québec, 2011.



Carte 3  
Le régime des terres de la CBJNQ et les réserves fauniques

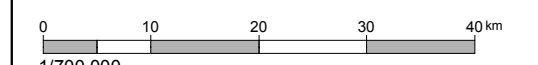
- Terre de la catégorie I
- Terre de la catégorie II
- Réserve faunique Assinica
- Réserve faunique des Lacs-Albanel-Mistassini-et-Waconichi
- Territoire à l'étude (6 198 km<sup>2</sup>)
- Réserve de parc national (3 193 km<sup>2</sup>)
- Route pavée
- Route non pavée
- Ligne de transport d'énergie électrique

Note 1 : Les limites des terres de catégories I et II indiquées sur la carte sont provisoires en attendant la réalisation des actes de confirmation officiels.

Note 2 : Les limites du territoire à l'étude ne correspondent pas aux limites finales du parc national. Le gouvernement du Québec et les Cris ont convenu d'une superficie initiale définie comme réserve de parc national. Cette superficie initiale est appelée à être agrandie dans le respect des orientations du Québec en matière d'aires protégées.

**Métadonnées**

Système de référence Géodésique : NAD 83 compatible avec le système mondial WGS 84  
 Projection cartographique : Conique de Lambert avec deux parallèles d'échelle conservée (46° et 60°)



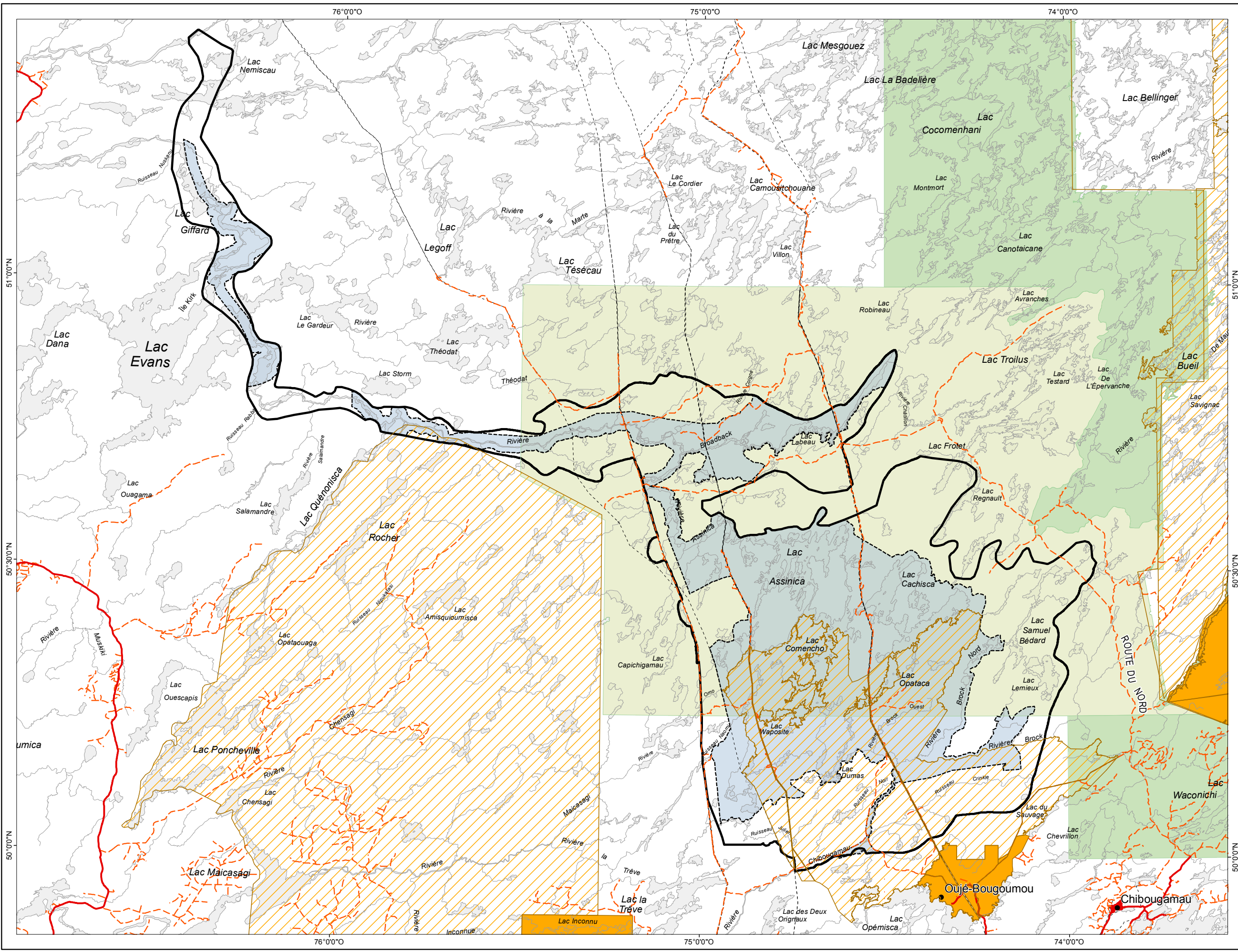
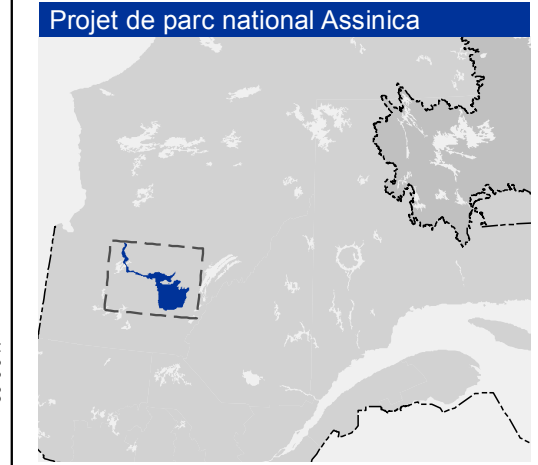
**Sources**

**Données** : Base de données topographiques et administratives (BDTA) à l'échelle de 1/250 000

**Organisme** : Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles

**Réalisation**

Direction des parcs nationaux  
 © Gouvernement du Québec, octobre 2014







Bien que le Nord-du-Québec soit la plus grande des régions administratives du Québec, c'est la moins densément peuplée, avec à peine 0,1 habitant par kilomètre carré (Institut de la statistique du Québec, 2011). Cette région avait, entre 2006 et 2011, un taux annuel moyen de croissance de 10 personnes par 1 000 habitants, comparativement à 8,9 personnes pour l'ensemble du Québec (Institut de la statistique du Québec, 2011). Cette augmentation serait principalement attribuable au fort taux de natalité des communautés autochtones de la région. En effet, les communautés criées et inuites ont connu pendant cette période la croissance annuelle moyenne la plus importante au Québec (20,3 et 16,4 personnes pour 1 000 habitants). À l'opposé, les communautés non autochtones ont connu une baisse de population (−5,6 personnes pour 1 000 habitants) entre les années 2006 et 2011. Selon les perspectives démographiques 2006-2031, la population non autochtone aura diminué de 25,2 % d'ici 2031, alors que celle des communautés criées aura augmenté de 32,8 %.

Le Nord-du-Québec se distingue également par une population nettement plus jeune que dans l'ensemble du Québec. En 2012, l'âge médian<sup>3</sup> y était de 29,0 ans, par rapport à 41,5 ans au Québec. La même année, 36,4 % de la population du Nord-du-Québec était âgée de moins de 20 ans, comparativement à 21,4 % dans l'ensemble du Québec (Institut de la statistique du Québec, 2013a). Les personnes âgées de 65 ans et plus y étaient nettement moins nombreuses (6,8 %) que dans l'ensemble du Québec (16,2 %). Cette différence importante dans la proportion des groupes d'âge est attribuable aux populations criées et inuites, où l'âge médian était inférieur à 25,1 ans en 2012, alors qu'il était de 40,4 dans les communautés non autochtones.



Photo 1. Jeunes criés de Oujé-Bougoumou

<sup>3</sup> Âge médian : Âge qui sépare la population en deux groupes égaux.

L'anglais est la langue la plus couramment parlée dans le Nord-du-Québec. En 2011, 40 % de la population disait parler seulement l'anglais, 28 % seulement le français et 23 % l'anglais et le français, alors que 9 % ne parlaient ni l'anglais ni le français (Institut de la statistique du Québec, 2013b).

## 2.5 L'ACCÈS AU TERRITOIRE

Les distances considérables entre les villes et les villages, l'isolement de certaines communautés, l'éloignement des grands centres et la rigueur du climat présentent des défis constants pour les déplacements des personnes et des marchandises dans le Nord-du-Québec. Le territoire de la Baie-James demeure malgré tout accessible à l'année par voie terrestre, ferroviaire ou aérienne. Les communautés situées le long de la baie James bénéficient également d'un accès par voie maritime en été.

L'implantation des routes dans cette région visait initialement l'exploitation des ressources naturelles. Au cours des années 1950 et 1960, environ 1 000 km de routes ont été construits dans la partie méridionale de la Baie-James. Au cours des années 1970 et 1980, la Société de développement de la Baie-James a construit près de 1 500 km de routes pour l'aménagement hydroélectrique du complexe La Grande, dont la route de la Baie-James, une route asphaltée de 620 km qui relie Matagami à Radisson. En 1993, la route du Nord s'ajoutait à ce réseau routier. Cette route gravelée s'étend sur 407 km, de Chibougamau (à partir de l'intersection de la route 167 Nord à une vingtaine de kilomètres à l'est de la ville) jusqu'au kilomètre 274 de la route de la Baie-James, en passant par la communauté crie de Nemaska. Quelques routes municipales complètent le réseau dans le sud, dont la route 113 menant à la route d'accès à Oujé-Bougoumou, ainsi que plusieurs chemins forestiers en forêt commerciale et quelques chemins menant à des projets miniers.

Sur le territoire de la Baie-James, chaque ville ou village est relié au réseau routier (carte 4). Le territoire à l'étude est accessible à partir de l'Abitibi par la route 113 et à partir du Lac-Saint-Jean par la route 167. Le tableau 2 présente les distances entre les villes et les villages situés en périphérie du territoire à l'étude et certains grands centres du Québec.

**Tableau 2. Les distances (km) et temps de parcours (h:min) sur le réseau routier entre des villes et villages du territoire Eeyou Istchee Baie-James et certains centres urbains du Québec<sup>4</sup>**

	Chapais	Chibougamau	Lebel-sur-Quévillon	Mistissini	Oujé-Bougoumou	Waswanipi	Montréal	Québec	Roberval	Val-d'Or
Chapais	–	45 0:33	213 2:25	113 1:44	38 0:32	118 1:32	720 8:08	540 6:11	284 3:17	364 4:09
Chibougamau		–	257 2:56	68 1:12	59 0:46	163 2:03	700 7:55	520 5:58	264 3:04	408 4:40
Lebel-sur-Quévillon			–	326 4:08	250 2:55	154 1:57	622 7:05	752 8:34	496 5:40	155 1:49
Mistissini				–	127 1:58	231 3:15	768 9:06	688 7:09	332 4:16	477 5:52
Oujé-Bougoumou					–	155 2:02	734 8:21	554 6:24	298 3:30	401 4:39
Waswanipi						–	772 8:57	658 7:41	402 4:48	305 3:41

<sup>4</sup> Les temps de parcours et les distances à parcourir ont été calculés à l'aide de l'outil d'estimation des distances du ministère des Transports (<http://www.quebec511.gouv.qc.ca/fr/distances/index1.asp>), le 25 avril 2012. Mise en garde : Les calculs ont été effectués en fonction de conditions idéales et ne tiennent pas compte des délais occasionnés par les conditions météorologiques, la congestion, les travaux routiers ou les feux de circulation.

Le réseau ferroviaire du Nord-du-Québec est présent dans la partie sud de la région. Un tronçon relie Matagami à Barraute en Abitibi. Deux autres tronçons, l'un débutant à Chapais et l'autre à Chibougamau, se rejoignent pour ensuite se diriger vers le sud en passant par le Lac-Saint-Jean (Ministère des Transports, 2012).

Le territoire de la Baie-James compte sept aéroports, soit ceux de Chibougamau-Chapais, de Lebel-sur-Quévillon, de Matagami, de Waskaganish, d'Eastmain, de Wemindji et de Chisasibi. Outre ces aéroports publics, Hydro-Québec gère les aéroports de La Grande-Rivière–Radisson et de Nemaska (ainsi que ceux situés aux centrales hydroélectriques le long de la route Transtaïga). Des hydroaérodromes privés se trouvent à Chibougamau (au lac Caché), près de Waskaganish (au kilomètre 237 de la route de la Baie-James), à Mistissini (dans la baie du Poste) et sur la rivière Témiscamie (près de la route 167), et deux héliports privés sont situés à Chibougamau. Le transport par hélicoptère et par hydravion, très répandu sur le territoire, se fait bien souvent à partir d'infrastructures temporaires et rudimentaires. L'hélicoptère est surtout utilisé pour l'exploration et l'exploitation des ressources minières, forestières et hydroélectriques. L'hydravion sert principalement au transport des trappeurs vers leurs territoires de piégeage ou au transport de chasseurs et pêcheurs

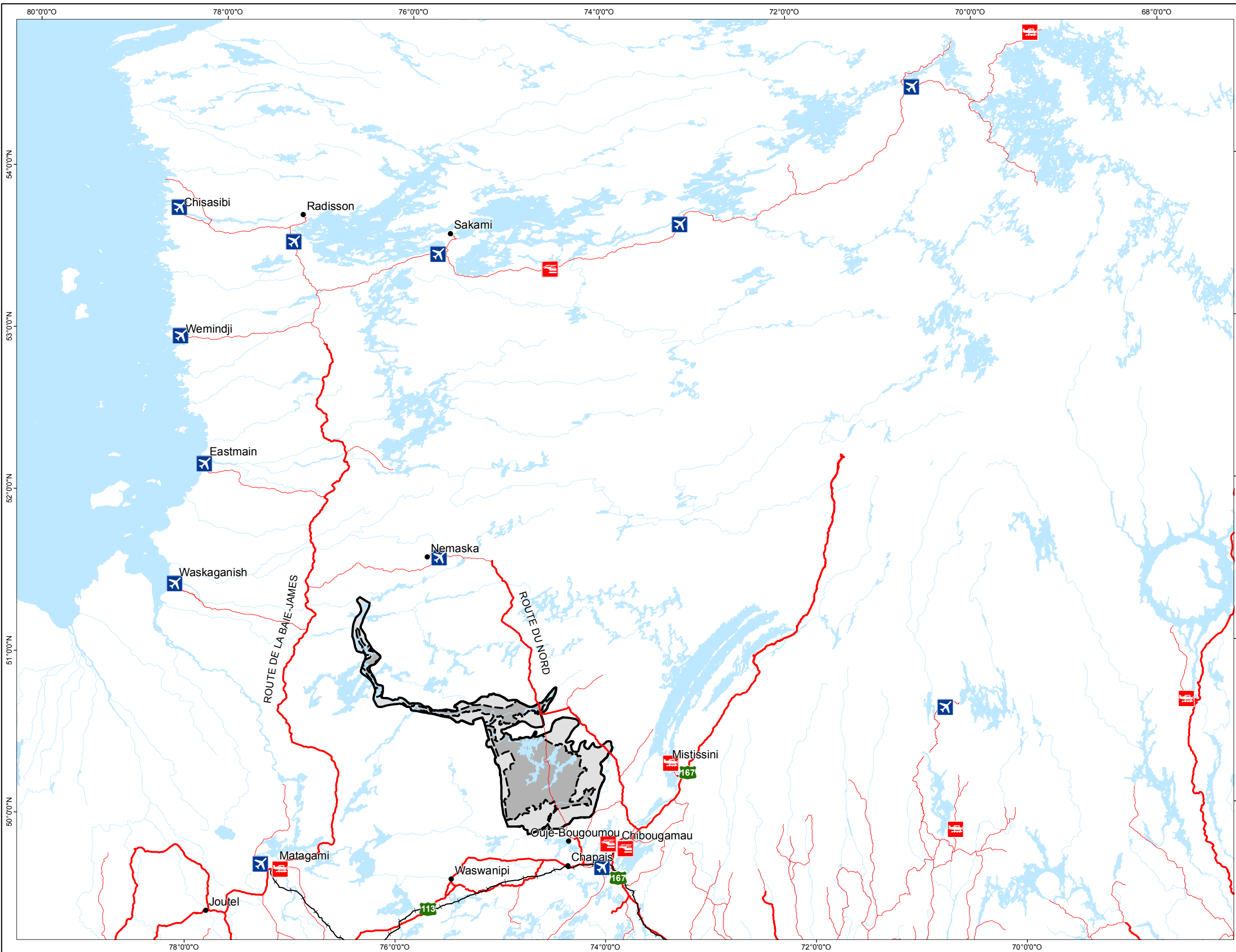
vers les pourvoiries dispersées sur le territoire (Ministère des Transports, 2013).





## 2.6 LE PROFIL ÉCONOMIQUE

La région du Nord-du-Québec est connue comme étant une région ressource, puisque son économie repose essentiellement sur l'exploitation minière, l'exploitation forestière et l'hydroélectricité. Elle arrive au premier rang des régions du Québec en matière de développement minier. L'or, le cuivre, l'argent, le zinc, le nickel, le vanadium, le titane, le platine, le palladium, le chrome, le diamant et le lithium y font l'objet d'activités d'exploration, et certains de ces minéraux sont exploités. L'industrie forestière occupe aussi une place importante dans le développement de la région. La possibilité forestière annuelle représente environ 16 % de celle de l'ensemble du Québec. Le volume récolté permet d'approvisionner 14 usines de sciage, dont cinq sont situées à la Baie-James. La production d'électricité de la région est la plus importante au Québec (49 % du potentiel total). L'électricité est produite à partir de 24 centrales. En outre, le Nord-du-Québec possède 87 % du potentiel éolien technique du territoire québécois (Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, 2013a).



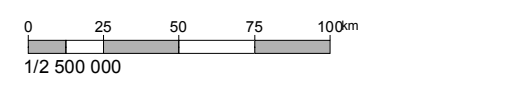
Carte 4  
Les voies d'accès régionales



-  Aéroport
-  Hydroaérodrome
-  Héliport
-  Route
-  Chemin
-  Voie ferrée
-  Territoire à l'étude (6 198 km<sup>2</sup>)
-  Réserve de parc national (3 193 km<sup>2</sup>)

**Métadonnées**

Système de référence Géodésique : NAD 83 compatible avec le système mondial WGS 84  
 Projection cartographique : Conique de Lambert avec deux parallèles d'échelle conservée (46° et 60°)



**Sources**

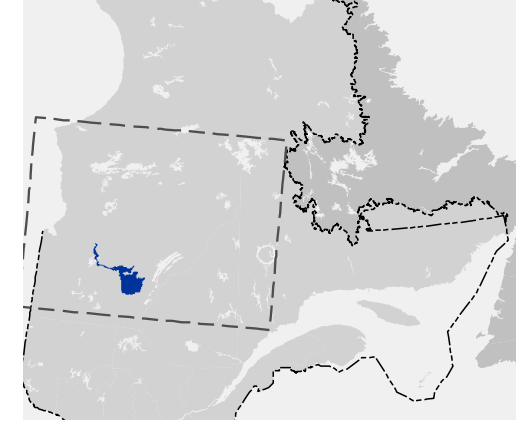
**Données** : Base de données géographiques et administratives (BDGA) à l'échelle de 1/1 000 000

**Organisme** : Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles

**Réalisation**

Direction des parcs nationaux  
 © Gouvernement du Québec, octobre 2014

Projet de parc national Assinica





En 2011, le nombre de travailleurs de 25 à 64 ans était de 6 526 pour les communautés non autochtones de la Baie-James (taux d'activité de 77,2 %) et de 4 657 pour les communautés crie (taux de 64,7%) (Institut de la statistique du Québec, 2013a). Le taux de chômage pour la Côte-Nord et le Nord-du-Québec<sup>5</sup> était quant à lui de 7,6 % (Institut de la statistique du Québec, 2013a).

Dans la région, en 2013, la proportion des emplois associés au secteur primaire<sup>6</sup> était trois fois supérieure à celle de l'ensemble du Québec (6,4 % contre 2,1 %) (Ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations, 2014). Les secteurs de la fabrication et de la construction accaparaient respectivement 17 % et 8,5 % de la main-d'œuvre de la région. La transformation des ressources naturelles constituait la quasi-totalité des emplois dans le secteur de la fabrication. Le secteur tertiaire<sup>7</sup>, moins important que dans l'ensemble du Québec (68,1 % contre 79,4 %), avait toutefois tendance à se développer (Ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations, 2014).

Pour le territoire de la Baie-James, selon les données du recensement de 2006, 17,3 % des emplois dans les communautés non autochtones étaient à ce moment associés au secteur primaire, comparativement à 1,9 % dans les communautés crie. Par contre, l'importance des emplois dans le secteur tertiaire pour les communautés crie était nettement supérieure à celle observée dans les communautés non autochtones (93 % contre 58,6 %) (Ministère des Affaires municipales et des Régions, 2007a et 2007b). Ce résultat s'explique par le fait que les divers traités ou ententes signés entre les Crie et les gouvernements ont permis aux communautés crie de financer des institutions offrant des services à la population, particulièrement au regard de la santé et des services sociaux, de l'éducation et de la culture, mais aussi de la police et de l'administration de la justice.

En 2010, le produit intérieur brut (PIB) au prix de base en dollars courants de la région du Nord-du-Québec s'élevait à 2,7 milliards de dollars. Il s'agit de 0,9 % du PIB du Québec (Institut de la statistique du Québec, 2013a). La région détient la palme parmi toutes les régions administratives pour ce qui est du PIB par habitant, avec 66 131 \$, celui-ci étant de 39 351 \$ pour le Québec. Le niveau élevé du PIB du Nord-du-Québec démontre la présence d'industries à forte capitalisation dans la région (Institut de la statistique du Québec, 2013a).

5 Statistique Canada combine les deux régions dans ses données.

6 Le secteur primaire correspond aux activités économiques liées à l'exploitation des ressources naturelles.

7 Le secteur tertiaire correspond pour l'essentiel aux activités économiques liées aux services à la population.

## 2.7 LE PROFIL TOURISTIQUE

### 2.7.1 Importance du tourisme pour la région

Le volume de touristes dans le Nord-du-Québec demeure faible. En 2011, la région était la moins visitée au Québec, avec environ 127 000 visiteurs (dont environ 87 000 pour le territoire de la Baie-James); à titre indicatif, le volume total de visiteurs était alors de 30,5 millions au Québec (Ministère du Tourisme, 2013). Dans les communautés non autochtones, les touristes venaient surtout du Québec, alors que dans les communautés crie, ils étaient surtout originaires des États-Unis (Ministère du Tourisme, 2013). Les dépenses totales des touristes dans la région s'élevaient à près de 56 millions de dollars (Ministère du Tourisme, 2013).

La visite des grands ouvrages hydroélectriques, la chasse et la pêche sont les principaux produits d'appel touristique dans la région. Le tourisme hivernal gagne aussi en popularité : la région est une destination de plus en plus populaire chez les motoneigistes étant donné l'abondance et la qualité de la neige. En 2009, le tourisme générait au Nord-du-Québec et en Côte-Nord environ 2 600 emplois sur une base annuelle<sup>8</sup>. Les régions touristiques de la Baie-James et d'Eeyou Istchee comptent respectivement 98 et 17 entreprises associées au tourisme (Ministère du Tourisme, 2010).

Le tourisme lié à la faune (chasse, pêche et déplacements d'intérêt faunique) contribue à l'économie de la région pour 20 millions de dollars de dépenses, dont près de 75 % sont attribuables à la pêche sportive (Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, 2007). Selon le même rapport, la région compte 8 163 pêcheurs, 4 896 chasseurs, 9 402 adeptes de plein air et 5 926 adeptes d'activités liées à des déplacements d'intérêt faunique. Ces adeptes issus de la région dépensent près de 22 millions de dollars au Québec, dont près de 60 % pour la pêche.

Avec ses paysages, ses milieux naturels uniques et sa diversité culturelle, le Nord-du-Québec recèle un fort potentiel de développement des activités liées à l'écotourisme, au tourisme d'aventure et au tourisme culturel. Ces activités respectent les préoccupations du milieu et, en particulier, celles de la population autochtone, liées au développement durable de la région. L'implantation de parcs nationaux dans cette région contribuera à la venue d'autres touristes.

8 Statistique Canada combine les deux régions dans ses données.



### 2.7.2 Services touristiques offerts dans la région

Le Nord-du-Québec compte 107 pourvoies, dont trois sont à droits exclusifs<sup>9</sup> (Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, 2010). La plupart des pourvoies de la région sont situées au nord du 52<sup>e</sup> parallèle et plusieurs sont de propriété autochtone (Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, 2010). En vertu de la CBJNQ, les non-résidents du Québec doivent recourir aux services d'un pourvoyeur pour pratiquer certaines activités de chasse et de pêche sur le territoire conventionné.

La réserve faunique Assinica (8 885 km<sup>2</sup>) et celle des Lacs-Albanel-Mistassini-et-Waconichi (16 400 km<sup>2</sup>) contribuent à la mise en valeur des ressources fauniques de la région. Ces réserves fauniques sont parmi les plus grandes au Québec.

L'activité de motoneige est un produit touristique hivernal très important. Elle constitue l'un des produits porteurs sur lesquels mise Tourisme Baie-James (Tourisme Baie-James, 2012). Plus de 1 100 km de sentiers de motoneige balisés et entretenus sillonnent le secteur sud du territoire et relient plusieurs communautés entre Villebois et Mistissini, dont Matagami, Lebel-sur-Quévillon, Waswanipi, Chapais, Oujé-Bougoumou et Chibougamau.

Le traîneau à chien et la pêche blanche sont des activités fort prisées en hiver. Également, plus de 6 500 km de parcours de canoë-kayak sont exploités par diverses entreprises et associations sur une quarantaine de rivières, telles les rivières Assinica, Chibougamau et Broadback. Des sentiers de randonnée sont accessibles autour de Chapais et de Chibougamau. Le parc régional Obalski dans la ville de Chibougamau offre entre autres 37 km de sentiers pédestres, de raquette, de ski de fond ou de vélo.

<sup>9</sup> Les pourvoies à droits exclusifs bénéficient de l'exclusivité de l'exploitation de la faune sur un territoire donné, en vertu d'un bail de droits exclusifs de chasse ou de pêche ou de piégeage signé avec le ministre responsable de l'application de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (RLRQ, chapitre 61.1). Ces territoires font l'objet d'une affectation faunique particulière, au même titre que les réserves fauniques et les zones d'exploitation contrôlée (zecs).



Photo 2. Préparation pour la pêche blanche

Au cours de la dernière décennie, le tourisme régional s'est mieux organisé et structuré grâce, entre autres, aux deux associations touristiques régionales : Tourisme Baie-James et Tourisme Eeyou Istchee. Ces dernières encadrent l'activité touristique sur leur territoire et renseignent les visiteurs souhaitant y effectuer un séjour. Les communautés crie proposent notamment des activités touristiques (chasse, pêche, motoneige, visites guidées, etc.) mettant en valeur leur culture, leurs connaissances du territoire et leur mode de vie traditionnel.

### 2.7.3 Offre touristique dans le territoire à l'étude et autour de celui-ci















Dans le territoire à l'étude, deux pourvoies de pêche (Bushland Adventures et Pourvoirie Broadback) et la Sépaq (dans le cadre de ses activités dans la réserve faunique Assinica) offrent des services d'accueil et d'hébergement ainsi que des activités en milieu naturel (carte 5). Dans un rayon de 100 km, les villes de Chapais et de Chibougamau et le village d'Oujé-Bougoumou proposent des services d'hébergement qui pourraient accommoder les visiteurs du futur parc national (tableau 3 et annexe 1).

**Tableau 3. Le nombre de chambres selon le type d'hébergement dans les localités situées à proximité du territoire à l'étude**

Type d'hébergement	Ville ou communauté			
	Chapais	Chibougamau	Oujé-Bougoumou	Nemaska
Gîtes et auberges	–	9	–	–
Hôtels et motels	18	234	12	10
<b>Total</b>	<b>18</b>	<b>243</b>	<b>12</b>	<b>10</b>



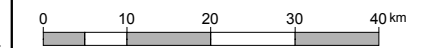
Carte 5  
Les activités et les équipements  
récréatifs de plein air

-  Pourvoirie sans droits exclusifs (PSDE)
-  Territoire d'exploitation des pourvoiries concernées par le territoire à l'étude
-  Abri, refuge, relais
-  Rampe de mise à l'eau
-  Sentier de ski de fond
-  Sentier de motoquad
-  Sentier de motoneige
-  Réserve faunique Assinica
-  Réserve faunique des Lacs-Albanel-Mistassini-et-Waconichi
-  Territoire à l'étude (6 198 km<sup>2</sup>)
-  Réserve de parc national (3 193 km<sup>2</sup>)
-  Route pavée
-  Route non pavée
-  Ligne de transport d'énergie électrique

Note : Les limites du territoire à l'étude ne correspondent pas aux limites finales du parc national. Le gouvernement du Québec et les Cris ont convenu d'une superficie initiale définie comme réserve de parc national. Cette superficie initiale est appelée à être agrandie dans le respect des orientations du Québec en matière d'aires protégées.

Métadonnées

Système de référence Géodésique : NAD 83 compatible avec le système mondial WGS 84  
Projection cartographique : Conique de Lambert avec deux parallèles d'échelle conservée (46° et 60°)



1/900 000

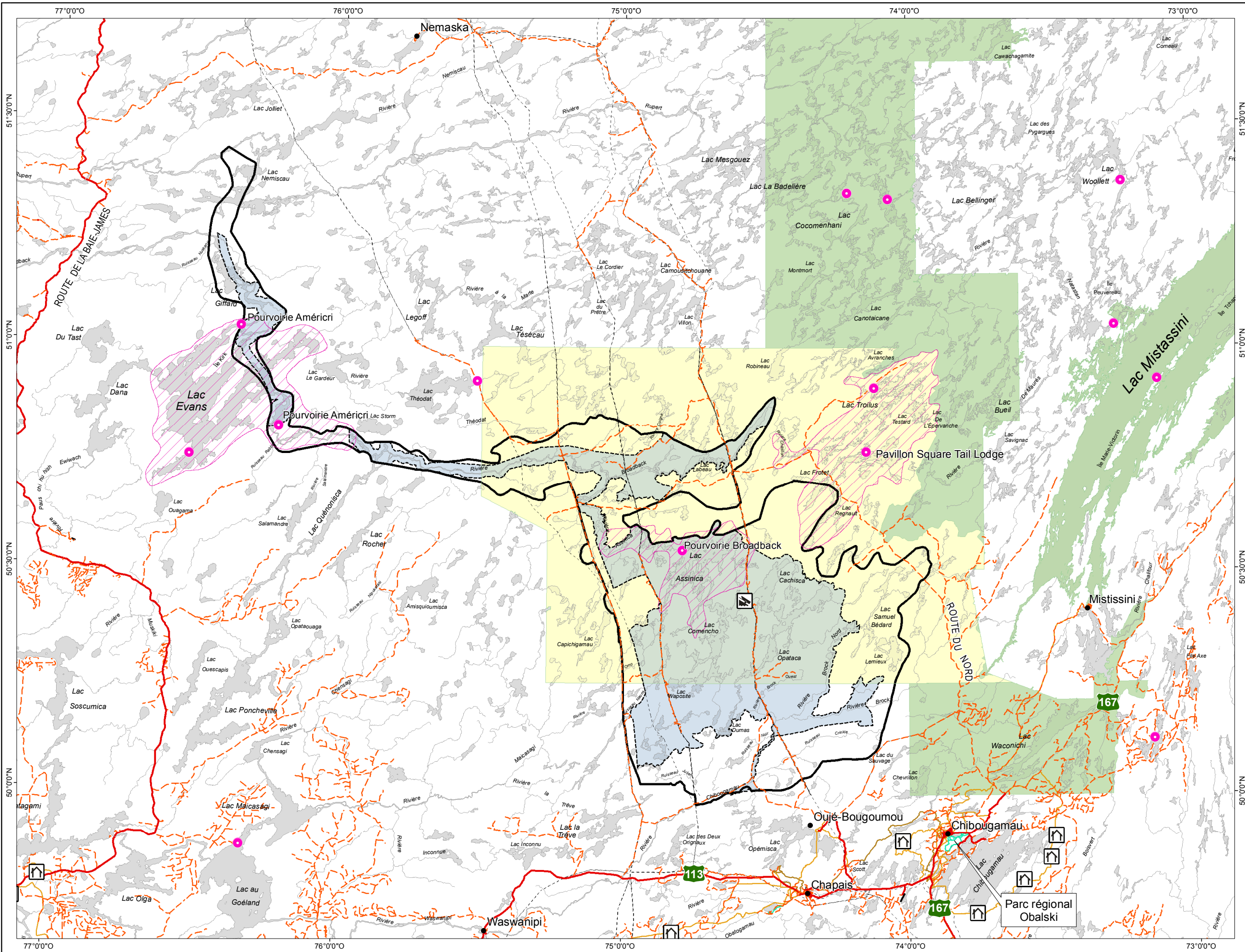
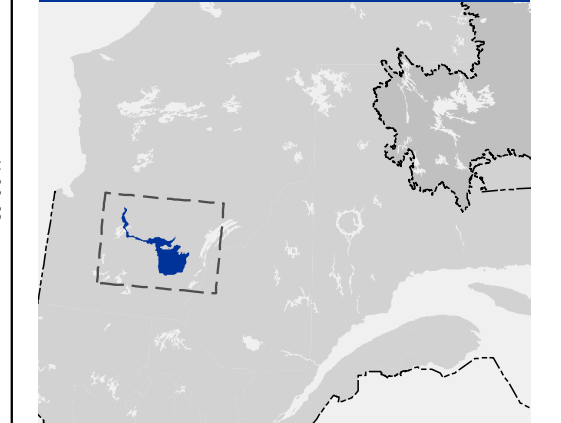
Sources

Données	Organisme
Base de données topographiques et administratives (BDTA) à l'échelle de 1/250 000	Ministère de l'énergie et des Ressources naturelles

Réalisation

Direction des parcs nationaux  
© Gouvernement du Québec, août 2015

Projet de parc national Assinica





## 2.8 LES AIRES PROTÉGÉES DE LA RÉGION\*

Les 255 aires protégées du territoire la Baie-James couvrent une superficie totale de 34 460 km<sup>2</sup>, soit un peu plus de 10 % de la région et 24 % du réseau québécois des aires protégées (carte 6). Les refuges biologiques sont en plus grand nombre (209), mais ils ne représentent que 1,5 % de la superficie couverte par les aires protégées de la région (tableau 4). À l'inverse, les 15 réserves de biodiversité projetées couvrent 21 755 km<sup>2</sup>, soit 63 % du réseau d'aires protégées de la région. Plus de 99 % des aires protégées de la région ont une désignation de catégorie I, II ou III au sens de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN). Pour ces catégories de gestion, les plus contraignantes, une utilisation des ressources naturelles à l'échelle commerciale n'est pas permise. Les parcs nationaux se trouvent dans la catégorie II de l'échelle de l'UICN.

Trois réserves de biodiversité projetées se trouvent à moins de 50 km des limites du territoire à l'étude, près du corridor de la rivière Broadback, à l'extrême nord-ouest. Ce sont la réserve de biodiversité projetée de Waskaganish, celle du Lac-Dana et celle des Tourbières-Boisées-du-Chiwakamu. Au nord-est du territoire à l'étude, à un peu plus de 25 km à vol d'oiseau, se trouve la réserve de biodiversité projetée Albanel-Témiscamie-Otish, en voie de devenir un parc national. De plus, 15 refuges biologiques sont inclus ou partiellement inclus dans le territoire à l'étude, pour une superficie totale de 39 km<sup>2</sup>.

La création du parc national Assinica contribuera à l'atteinte de l'objectif gouvernemental de protéger 12 % de la superficie du territoire québécois d'ici 2015 par un réseau d'aires protégées représentatives de la biodiversité. La représentativité est basée entre autres sur le Cadre écologique de référence du Québec (CER) élaboré par le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (ministère de l'Environnement, 1999). Le CER s'appuie principalement sur les formes de terrain, sur leur organisation spatiale et sur la configuration de leur réseau hydrographique, indépendamment des ressources naturelles qui s'y trouvent. Il considère le territoire du général au particulier et s'inscrit dans un système hiérarchique de niveaux

de perception emboîtés. Au premier niveau, le CER comprend 15 provinces naturelles à l'intérieur des frontières du Québec et cinq provinces naturelles dites limitrophes (touchant à peine les frontières du Québec). Ainsi, au regard du Cadre écologique de référence, le projet de parc national Assinica contribuerait à la représentativité de la province naturelle des Hautes-terres de Mistassini et quelque peu de celle des Basses-terres de l'Abitibi et de la baie James.

En 1985, le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche considérait une partie du territoire à l'étude comme l'un des 27 « sites naturels les plus susceptibles de présenter un intérêt majeur pour la conservation du patrimoine naturel et culturel » du Nord-du-Québec. Le secteur avait été sélectionné pour protéger d'une pêche abusive la population d'ombles de fontaine géants du lac Assinica.

\* L'Aire protégée de la rivière Broadback, créée en vertu de l'Entente pour résoudre le différend forestier Baril-Moses entre la Nation crie d'Eeyou Istchee et le Gouvernement du Québec n'est pas prise en compte dans ce document puisqu'elle a été créée après sa rédaction. Cette aire protégée occupe une superficie de 9134,81 km<sup>2</sup>.





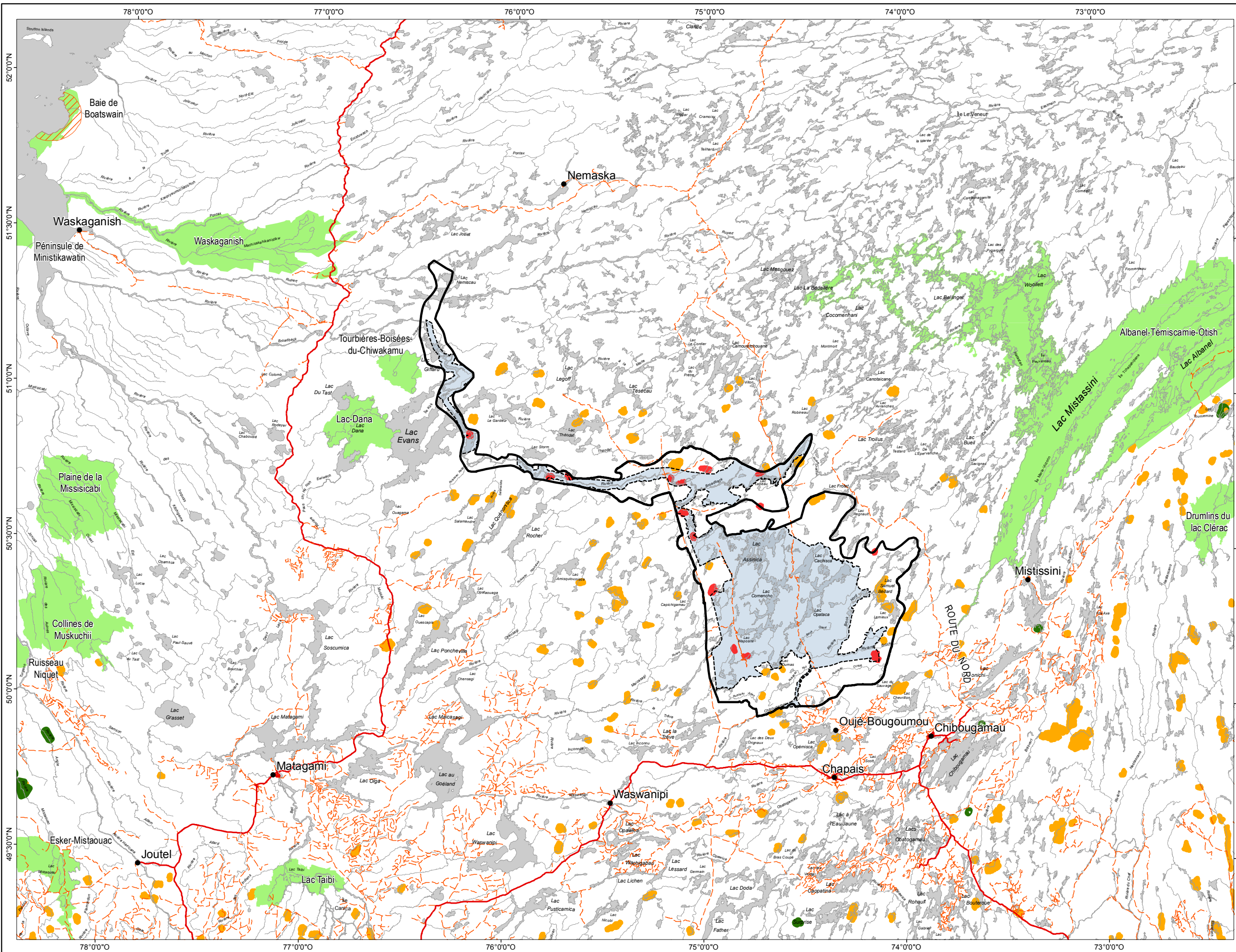
Tableau 4. Les aires protégées du territoire Eeyou Istchee Baie-James

Désignation	Nom	Catégorie UICN	Nombre	Superficie terrestre <sup>10</sup> (km <sup>2</sup> )	Portion occupée par rapport à l'ensemble du territoire de la Baie-James (%)
Refuge d'oiseaux migrateurs	Baie de Boatswain (de la)	Ia	1	96	0,03
Réserve de parc national du Québec	Assinica	II	1	3 193	0,93
Réserve de territoire pour fin d'aire protégée		II	2	8 749	2,56
	Lac-Burton-Rivière-Roggan-et-la-Pointe-Louis-XIV (du) (partie terrestre)			8 631	2,52
	Lac-Burton-Rivière-Roggan-et-la-Pointe-Louis-XIV (du) (partie maritime)			118	0,03
Écosystème forestier exceptionnel		III	10	38	0,01
	Forêt ancienne		7	37	0,01
	Forêt rare		3	1	0,00
Réserve aquatique projetée		III	2	404	0,12
	haute Harricana (de la)			154	
	rivière Harricana Nord (de la)			250	
Réserve de biodiversité projetée		III	15	21 755	6,36
	lac Taibi (du)			266	0,08
	Lac-Dana (du)			347	0,10
	péninsule de Ministikawatin (de la)			895	0,26
	baie de Boatswain (de la)			109	0,03
	Esker-Mistaouac (de l')			456	0,13
	ruisseau Niquet (du)			165	0,05
	plaine de la Missisicabi (de la)			761	0,22
	Hirondelle			322	0,09
	collines de Muskuchii (des)			801	0,23
	Tourbières-Boisées-du-Chiwakamu (des)			158	0,05
	Albanel-Témiscamie-Otish			11 871	3,47
	Waskaganish (de)			1 063	0,31
	Anneaux-Forestiers (des)			134	0,04
	Paakumshumwaa-Maatuskaau (partie terrestre)			4 392	1,28
	Paakumshumwaa-Maatuskaau (partie maritime)			147	0,04
Habitat faunique		VI	15	5	0,00
	Héronnière		14	4,93	0,00
	Habitat du rat musqué		1	0,07	0,00
Refuge biologique		IV	209	509	0,15
<b>Total pour la Jamésie</b>			<b>255</b>	<b>34 460</b>	<b>10,1</b>

Source : Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, 2013g.

<sup>10</sup> Certaines aires protégées se trouvent dans deux régions administratives. La superficie indiquée dans le tableau est celle de l'aire protégée totale, sauf pour la ligne Total, qui vise le territoire de la Baie-James uniquement.

# Carte 6 Les aires protégées

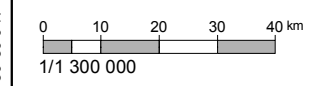


- Écosystème forestier exceptionnel
- Réserve de biodiversité projetée
- Refuge biologique
- Projet de refuge biologique
- Refuge d'oiseaux migrateurs de la Baie de Boatswain
- Réserve de territoire pour fin d'aire protégée du Lac-Burton-Rivière-Roggan-et-la-Pointe-Louis-XIV
- Territoire à l'étude (6 198 km<sup>2</sup>)
- Réserve de parc national (3 193 km<sup>2</sup>)
- Route pavée
- Route non pavée

Note : Les limites du territoire à l'étude ne correspondent pas aux limites finales du parc national. Le gouvernement du Québec et les Cris ont convenu d'une superficie initiale définie comme réserve de parc national. Cette superficie initiale est appelée à être agrandie dans le respect des orientations du Québec en matière d'aires protégées.

**Métadonnées**

Système de référence Géodésique	NAD 83 compatible avec le système mondial WGS 84
Projection cartographique	Conique de Lambert avec deux parallèles d'échelle conservée (46° et 60°)

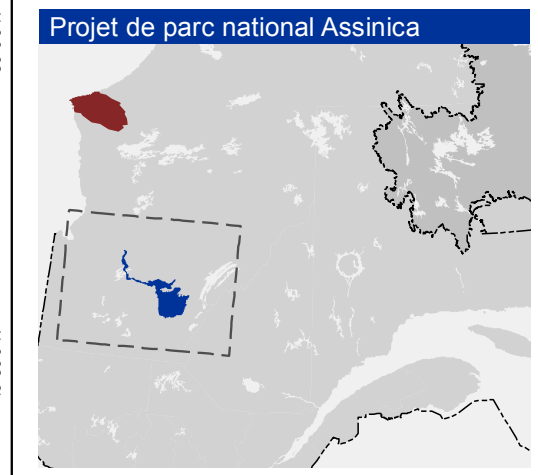


**Sources**

<b>Données</b>	<b>Organisme</b>
Base de données topographiques et administratives (BDTA) à l'échelle de 1/250 000	Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles

**Réalisation**

Direction des parcs nationaux  
© Gouvernement du Québec, octobre 2014







## 3

## LES RÉGIONS NATURELLES



L'objectif prioritaire d'un parc national est d'assurer la conservation permanente de territoires représentatifs du patrimoine naturel du Québec ou de sites naturels à caractère exceptionnel. Pour déterminer les territoires à protéger et pour assurer la représentativité du réseau des parcs nationaux du Québec, le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, dont le mandat relatif aux parcs est maintenant sous la responsabilité du MFFP, s'est doté, en 1985, d'une subdivision du territoire québécois basée sur des critères physiographiques, tels le relief, l'hydrographie, la géologie et la végétation. Le Québec a ainsi été découpé en 43 régions naturelles. L'objectif initial était d'établir un parc par région naturelle.

Selon la classification des régions naturelles des parcs québécois (Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, 1986), le territoire à l'étude se situe principalement dans la région naturelle du plateau de la Rupert. Toutefois, une petite portion au nord-ouest, soit environ 500 km<sup>2</sup> (8 % du territoire à l'étude), est située dans la région naturelle des basses-terres de la baie James (carte 1).

### 3.1 LA RÉGION NATURELLE DU PLATEAU DE LA RUPERT

La région naturelle du plateau de la Rupert (B-29) s'étend de 48° à 52° de latitude nord. L'altitude moyenne est de 450 m, avec quelques sommets culminant à 700 m. Le socle rocheux est ancien, faisant partie de la province géologique du Supérieur. Cette région naturelle comprend deux grandes unités géographiques : une plaine argileuse couverte de multiples tourbières et, à l'est, un plateau moutonné caractérisé par de nombreux affleurements rocheux entourés de dépôts d'origine glaciaire. L'hydrographie de cette région naturelle est caractérisée par de nombreux lacs qui alimentent le cours supérieur d'importantes rivières telles la Rupert, la Broadback et la Nottaway. À l'exception du secteur argileux de l'ouest, les dépôts glaciaires (comme des moraines, des eskers et des drumlins) et fluvioglaciaires prédominent dans cette région (Tremblay, 1987).



Une forêt boréale dense, composée principalement d'épinettes noires (*Picea mariana*) et de pins gris (*Pinus banksiana*), couvre les sols bien drainés de cette région naturelle. Cette forêt coniférienne et les milieux humides environnants abritent une faune caractéristique de la forêt boréale, telle que l'orignal, l'ours noir, le castor et le caribou des bois écotype forestier, une espèce légalement désignée vulnérable au Québec. Les lacs et les rivières abondent de poissons, dont l'omble de fontaine, le grand brochet, le doré jaune et le grand corégone.

Les sols mal drainés supportent d'importants milieux humides. Ceux-ci sont souvent caractérisés par d'imposantes tourbières où dominent les sphaignes, les cypéracées, les éricacées, et parfois aussi l'épinette noire.

### 3.2 LA RÉGION NATURELLE DES BASSES-TERRES DE LA BAIE JAMES

La région naturelle des basses-terres de la baie James (B-27) est caractérisée par une altitude réduite, une topographie légèrement ondulée et une couverture importante en dépôts meubles. Le socle rocheux est principalement constitué de roches d'origine volcanique et comporte aussi des roches sédimentaires. Les basses-terres comprennent de vastes plaines argileuses dans le sud et une surface rocheuse, basse et aplanie au nord, où pointent des collines isolées n'excédant pas 200 m d'altitude (Tremblay, 1988). Le réseau hydrographique, qui se révèle fort étendu, compte une quantité considérable de lacs et de rivières, telles les rivières Harricana, Nottaway et Rupert. Les dépôts argileux confèrent aux petits cours d'eau des formes dendritiques caractéristiques et une eau d'apparence laiteuse. La forêt coniférienne boréale abonde et le couvert végétal s'ouvre progressivement en montant vers le nord, où de vastes tourbières dominent le paysage. La faune est similaire à celle du plateau de la Rupert.



# 4 LE PORTRAIT PHYSIQUE



## 4.1 LE CLIMAT

### 4.1.1 Généralités

Selon la classification de Litynski (1988), le territoire à l'étude est sous l'influence d'un climat continental de type subpolaire, subhumide et à saison de croissance moyenne. Ce type de climat est caractérisé par une température moyenne annuelle se situant entre  $-6,3$  °C et  $4,3$  °C, par des précipitations annuelles totales variant entre 800 mm et 1 000 mm et par un caractère continental attribuable à l'absence d'une grande masse d'eau à proximité (Proulx et collab., 1987). Toutefois, la présence de nombreux plans d'eau sur le territoire à l'étude influe un peu sur le climat en ayant un effet modérateur, contribuant ainsi à la formation de microclimats.

Les données météorologiques utilisées pour définir le climat du territoire à l'étude proviennent de la station météorologique Chapais 2 (Environnement Canada, 2012), située à Chapais, à une trentaine de kilomètres au sud (tableau 5). Elles couvrent la

période 1971-2000 et sont basées sur des moyennes calculées pour chaque mois de l'année à partir des données quotidiennes.

### 4.1.2 Les températures

La station météorologique de Chapais affiche une température moyenne annuelle de  $0$  °C (tableau 5 et carte 7). À titre de comparaison, les températures moyennes annuelles de Québec et de Montréal sont respectivement de  $4$  °C et de  $6,2$  °C. L'amplitude thermique est marquée, avec une différence de  $35$  °C entre les moyennes mensuelles du mois le plus chaud (juillet) et celles du mois le plus froid (janvier). Pour le sud du Québec, l'amplitude thermique se situe autour de  $30$  °C.

Les étés sont relativement frais à la station météorologique de Chapais. La température quotidienne moyenne des trois mois les plus chauds (juin, juillet et août) est de  $15$  °C, même si les températures estivales peuvent parfois dépasser les  $30$  °C. Juillet est le mois le plus chaud avec une température journalière moyenne de  $16,3$  °C.



Les hivers y sont froids et longs. La température moyenne des trois mois les plus froids (décembre, janvier et février) est de  $-16,7$  °C, soit près de 6 °C de moins qu'à Québec. Les températures hivernales peuvent même descendre sous les  $-40$  °C. Janvier est le mois le plus froid, avec une température moyenne de  $-18,8$  °C. Il faut attendre au mois de mai pour que la température moyenne quotidienne grimpe au-dessus de 0 °C.

Le nombre de degrés-jours de croissance enregistré à la station de Chapais est de 1 235, alors qu'il est de 1 713 à Québec et de 2 098 à Montréal.

**Tableau 5. Le résumé des conditions climatiques**

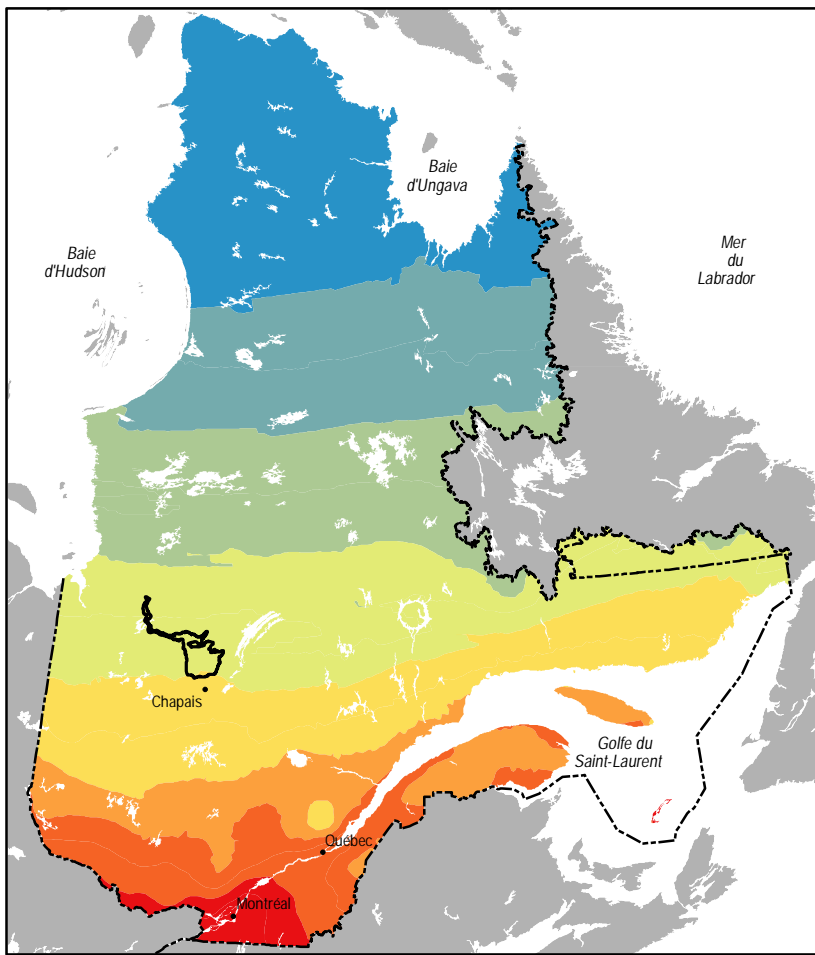
	Station météorologique		
	Chapais	Québec	Montréal
<b>Position</b>			
Latitude	49° 47' N	46° 48' N	45° 28' N
Longitude	74° 51' O	71° 23' N	73° 45' O
Altitude (m)	396	74	36
<b>Élément climatique</b>			
Température moyenne annuelle (°C)	0	4	6,2
Température moyenne en janvier (°C)	-18,8	-12,8	-10,2
Température moyenne en juillet (°C)	16,3	19,2	20,9
Température moyenne des trois mois les plus chauds (juin-juillet-août) (°C)	15	17,9	19,6
Température moyenne des trois mois les plus froids (décembre-janvier-février) (°C)	-16,7	-11	-8,3
Minimum extrême (°C)	-43,3	-36,1	-37,8
Maximum extrême (°C)	35	35,6	37,6
Précipitations annuelles totales (mm)	961	1 230	979
Chutes annuelles de neige (cm)	302	316	217
Fraction nivale (%) <sup>1</sup>	31	26	22
Degrés-jours de croissance <sup>2</sup>	1 235	1 713	2 098

Source : Environnement Canada, 2012.

1 Fraction nivale : Portion en neige des précipitations totales.

2 Degré-jour de croissance : Écart entre la température moyenne d'une journée et une valeur seuil. Dans ce cas-ci, les valeurs au-dessus de 5 °C sont appelées « degrés-jours de croissance ». Ceux-ci sont régulièrement utilisés en agriculture comme indice de croissance des cultures.

Carte 7  
**Les températures moyennes annuelles au Québec (1980 - 2010)**



- 6 °C et moins
- de - 6 °C à - 4 °C
- de - 4 °C à - 2 °C
- de - 2 °C à 0 °C
- de 0 °C à 2 °C
- de 2 °C à 3 °C
- de 3 °C à 5 °C
- de 5 °C à 7 °C

— Territoire à l'étude (6 198 km<sup>2</sup>)



**Sources**

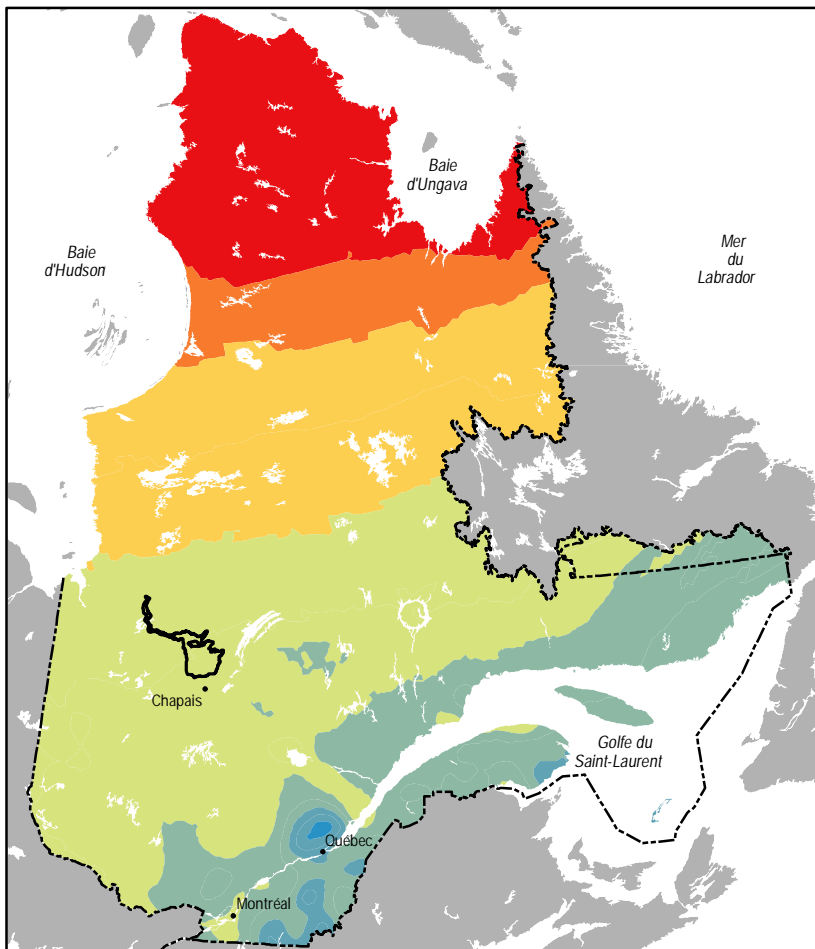
**Données**

La Base générale et administrative du Québec (BGAQ) à l'échelle de 1/2 000 000  
 Données du Programme de surveillance du climat

**Organismes**

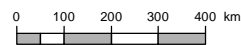
Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles  
 Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

Carte 8  
**Les précipitations moyennes annuelles au Québec (1980 - 2010)**



- de 400 mm à 500 mm
- de 500 mm à 600 mm
- de 600 mm à 800 mm
- de 800 mm à 1 000 mm
- de 1 000 mm à 1 200 mm
- de 1 200 mm à 1 400 mm
- de 1 400 mm à 1 500 mm

— Territoire à l'étude (6 198 km<sup>2</sup>)



**Sources**

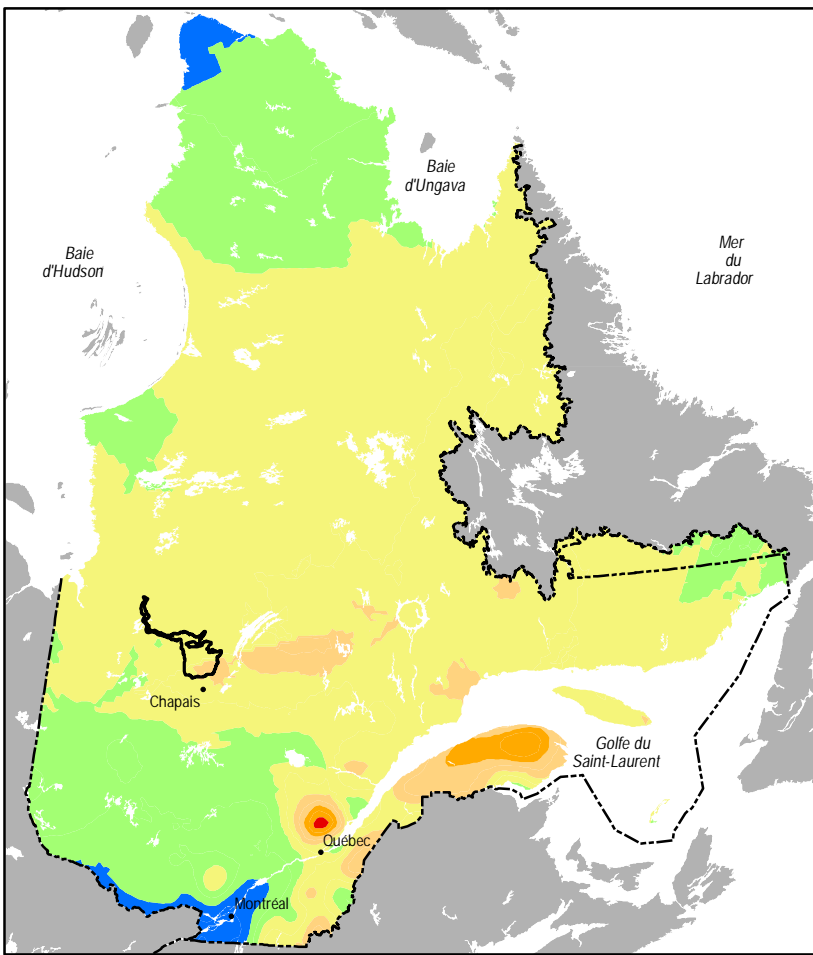
**Données**

La Base générale et administrative du Québec (BGAQ) à l'échelle de 1/2 000 000  
 Données du Programme de surveillance du climat

**Organismes**

Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles  
 Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

Carte 9  
**Les chutes de neige moyennes annuelles au Québec (1980 - 2010)**



- de 150 mm à 200 mm
- de 200 mm à 250 mm
- de 250 mm à 300 mm
- de 300 mm à 350 mm
- de 350 mm à 400 mm
- de 400 mm à 425 mm

— Territoire à l'étude (6 198 km<sup>2</sup>)



**Sources**

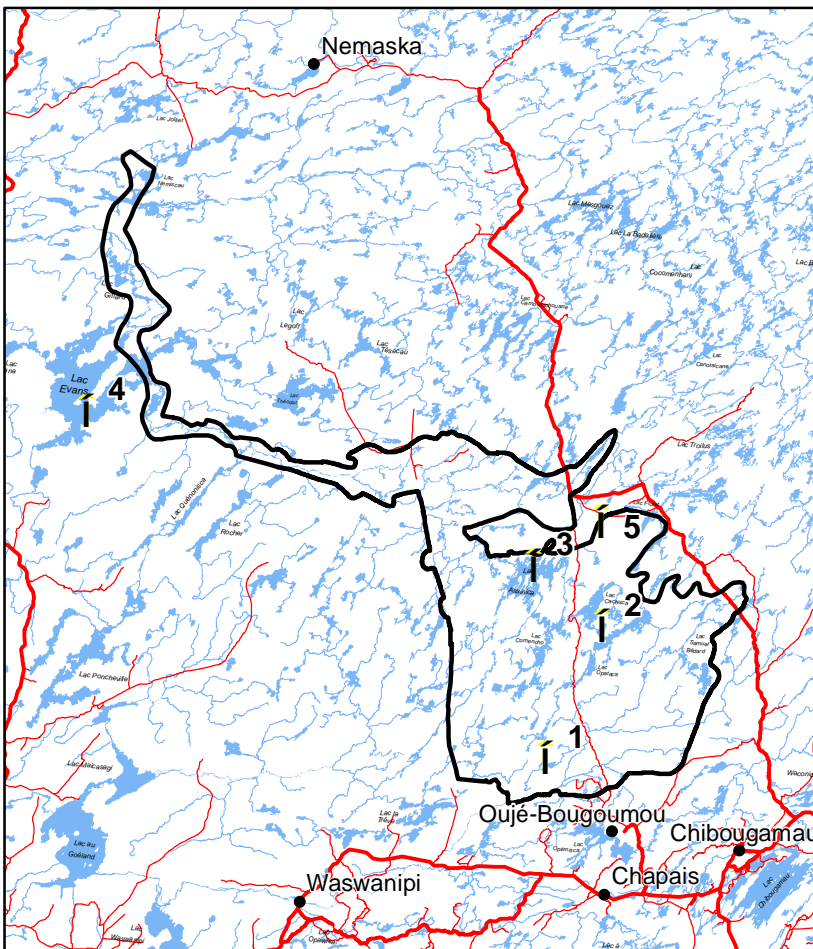
**Données**

La Base générale et administrative du Québec (BGAQ) à l'échelle de 1/2 000 000. Données du Programme de surveillance du climat

**Organismes**

Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles  
 Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

Carte 10  
**Les secteurs utilisés pour décrire le régime des vents du territoire à l'étude**



**Secteurs utilisés pour la description des vents sur le territoire à l'étude**

- | 1. Lac à l'Eau Noire
- 2. Lac Opataca
- 3. Lac Assinica
- 4. Lac Evans
- 5. Lac Garnier

— Territoire à l'étude (6 198 km<sup>2</sup>)



**Sources**

**Données**

Base de données topographiques et administratives (BDTA) à l'échelle de 1/250 000

**Organisme**

Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles



### 4.1.3 Les précipitations

Les précipitations annuelles moyennes s'élèvent à 961,4 mm (tableau 6 et carte 8), ce qui est près de celles de Montréal (978,9 mm), mais inférieur à celles de Québec (1 230,3 mm). Les précipitations les plus abondantes se produisent en juillet (121 mm), en août (105 mm) et en septembre (125 mm). À l'inverse, les précipitations sont moins fréquentes en hiver et au printemps, février (39 mm), mars (49 mm) et avril (55 mm) étant les mois les plus secs. Le total annuel moyen de chute de neige est de 302 cm, ce qui correspond à 31 % du total des précipitations annuelles. Les chutes de neige (carte 9) sont légèrement inférieures à celles de Québec (316 cm), mais plus élevées qu'à Montréal (217 cm). Les précipitations de neige les plus abondantes surviennent en décembre (57 cm) et en janvier (58 cm). La couverture de neige atteint son épaisseur maximale en mars (environ 77 cm). La couverture de neige la plus élevée a été observée en mars 1992 (135 cm).

**Tableau 6. Les précipitations moyennes mensuelles et annuelles enregistrées à la station Chapais 2**

Mois	Précipitations totales (mm)	Pluie (mm)	Neige (cm)	Couverture de neige (cm)
Janvier	60,9	2,8	58,1	58,9
Février	38,7	1,7	37,0	74,9
Mars	49,4	8,6	40,9	77,2
Avril	55,4	28,2	27,2	45,7
Mai	77,5	71,9	5,6	2,1
Juin	95,9	95,6	0,4	0,0
Juillet	120,7	120,7	0,0	0,0
Août	105,3	105,3	0,0	0,0
Septembre	125,0	123,4	1,5	0,1
Octobre	89,1	66,7	22,4	1,1
Novembre	83,4	31,7	51,7	10,9
Décembre	60,1	3,1	57,0	34,1
<b>Total annuel</b>	<b>961,4</b>	<b>659,7</b>	<b>301,7</b>	<b>S. O.</b>

Source : Environnement Canada, 2012.

### 4.1.4 Les vents

Les données de cette section sont tirées de l'Atlas canadien d'énergie éolienne (Environnement Canada, 2003). Les données de l'Atlas proviennent de simulations effectuées avec un modèle atmosphérique utilisé par Environnement Canada. Cinq secteurs du territoire à l'étude ont été utilisés pour décrire le régime des vents (tableau 7). La carte 10 situe ces secteurs.

La vitesse moyenne annuelle des vents pour les cinq secteurs est de 23 km/h, alors qu'elle est de 13,6 km/h à Québec et de 14,3 km/h à Montréal. Les vents dominants soufflent du nord-ouest dans le centre et au sud du territoire à l'étude, et du sud-ouest au nord du territoire (lac Evans). En hiver, les vents dominants soufflent du nord-ouest et atteignent leur plus grande vitesse moyenne (de 19,4 à 28,3 km/h). En été, les vents diminuent pour atteindre les valeurs les plus faibles de l'année (de 15,1 à 22,2 km/h), soufflant surtout du sud-ouest.

Le relief influe sur la provenance des vents et leur vitesse. Lorsque l'air en mouvement rencontre un obstacle, telle une montagne, la vitesse du vent augmente. C'est ce qui explique pourquoi la vitesse annuelle moyenne des vents est plus élevée au lac Garlier (25,7 km/h), un secteur présentant un relief de basses collines, qu'au lac à l'Eau Noire (17,5 km/h), un secteur dont le relief est plutôt plat.



**Tableau 7. Les vents dominants et leur vitesse moyenne selon les saisons**

	Secteur du territoire à l'étude									
	Lac à l'Eau Noire		Lac Opataca		Lac Assinica		Lac Evans		Lac Garlier	
Coordonnées décimales	Lat. : 50,077 Long. : -75,108		Lat. : 50,404 Long. : -74,943		Lat. : 50,533 Long. : -75,219		Lat. : 50,788 Long. : -76,958		Lat. : 50,652 Long. : -74,983	
Période	Vitesse moyenne (km/h)	Provenance dominante	Vitesse moyenne (km/h)	Provenance dominante	Vitesse moyenne (km/h)	Provenance dominante	Vitesse moyenne (km/h)	Provenance dominante	Vitesse moyenne (km/h)	Provenance dominante
Hiver (de déc. à fév.)	19,4	Nord-ouest	26,2	Nord-ouest	27,9	Nord-ouest	25,9	Sud-ouest	28,3	Nord-ouest
Printemps (de mars à mai)	17,6	Nord-ouest	23,1	Nord-ouest	24,4	Nord-ouest	22,6	Nord	25,2	Nord-ouest
Été (de juin à août)	15,1	Sud-ouest	20,1	Nord-ouest	21,7	Nord-ouest	21,0	Sud-ouest	22,2	Sud-ouest
Automne (de sept. à nov.)	18,5	Sud-ouest	25,1	Nord-ouest	27,1	Sud-ouest	25,8	Sud-ouest	28	Sud-ouest
<b>Annuel</b>	<b>17,5</b>	<b>Nord-ouest</b>	<b>23,4</b>	<b>Nord-ouest</b>	<b>25,1</b>	<b>Nord-ouest</b>	<b>23,5</b>	<b>Sud-ouest</b>	<b>25,7</b>	<b>Sud-ouest</b>

Source : Environnement Canada, 2003.

## 4.2 LA GÉOLOGIE

### 4.2.1 La province géologique du Supérieur

Le territoire à l'étude se situe dans la province géologique du Supérieur, dans le Bouclier canadien. La genèse des roches de cette province remonte à l'ère précambrienne, à la fin de la période de l'Archéen, il y a plus de 2,5 milliards d'années. Ces roches, qui composaient les premiers noyaux continentaux de la planète, sont parmi les plus vieilles formations géologiques de la Terre.

La province du Supérieur occupe une grande partie du Canada et s'étend vers le sud jusqu'au Minnesota (États-Unis). Couvrant le tiers du Québec (carte 11), elle est reconnue mondialement pour ses gisements de cuivre, d'or, de zinc, de nickel, d'argent et de diamants. Elle est bordée à l'est par la province de Churchill, et au sud-est par la province du Grenville, deux autres provinces du Bouclier canadien.

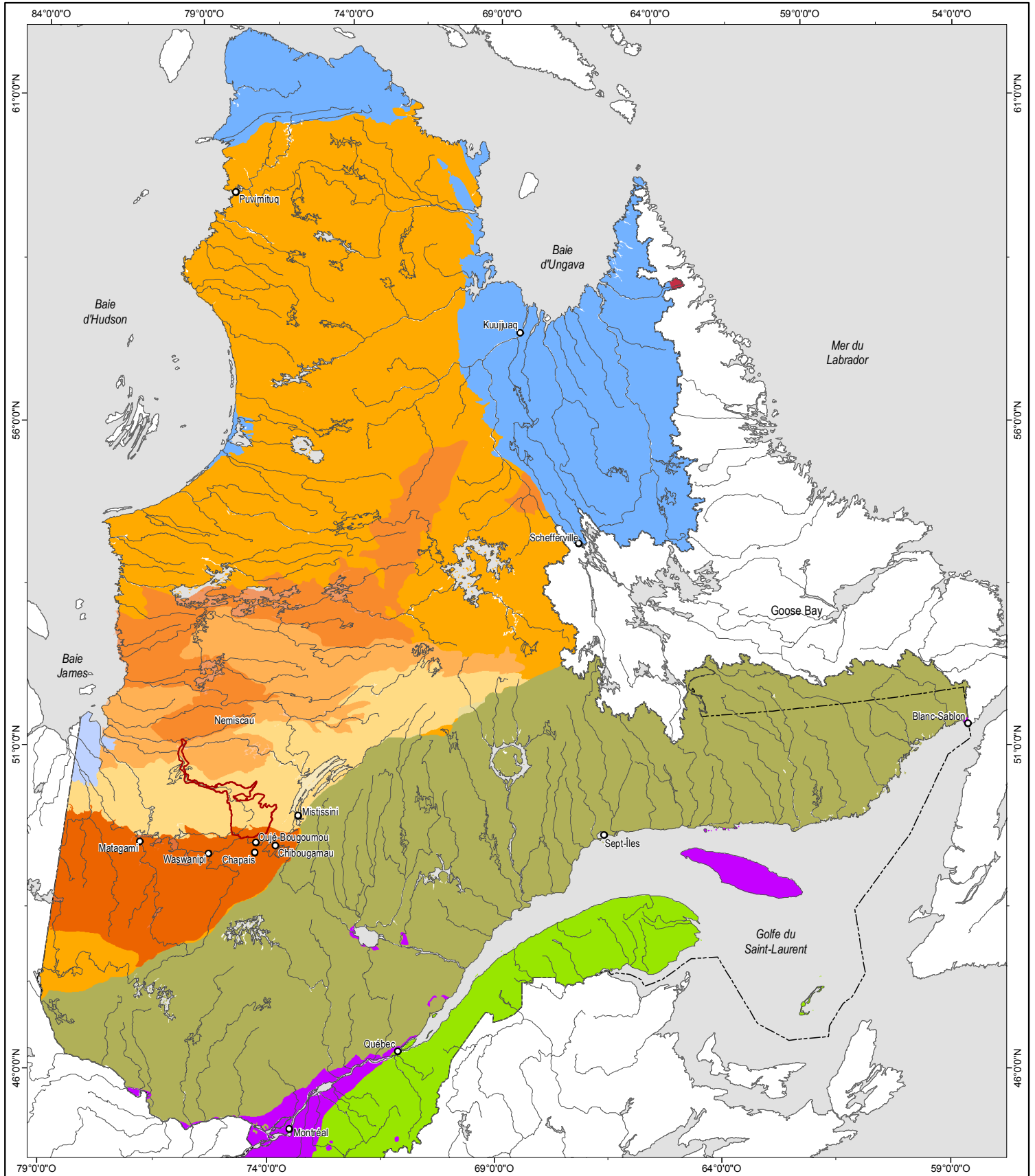
La province du Supérieur a été subdivisée par les géologues en sept sous-provinces à partir de considérations lithologiques, métamorphiques, structurales et chronologiques (Simard, n. d.).

Le territoire à l'étude s'étend sur quatre de ces sous-provinces (carte 11) :

- la sous-province Opatica, qui est constituée de séquences métavolcano-sédimentaires et de suites plutoniques archéennes (Perreault, 2004). Elle occupe la majeure partie du territoire à l'étude, soit plus de 82 %;
- la sous-province d'Abitibi, qui est formée principalement de roches volcano-plutoniques. Cette sous-province est la mieux connue de la province du Supérieur, car elle comprend plusieurs mines qui fournissent la presque totalité de la production minérale de cette province. Le territoire à l'étude comprend environ 15 % de cette sous-province géologique;
- la sous-province Opinataca, qui est constituée de roches sédimentaires métarmophisées (Lapointe, 2008) et qui compte pour seulement 2 % du territoire à l'étude;
- la sous-province de La Grande, qui correspond à un assemblage de roches volcano-plutoniques (Lapointe, 2008). Celle-ci est à peine représentée dans le territoire à l'étude (1 %).

La géologie de ces deux dernières sous-provinces est peu documentée.

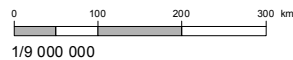
# Carte 11 Les provinces géologiques du Québec



### Métadonnées

Système de référence  
Géodésique  
Projection cartographique

NAD 83 compatible avec le  
système mondial WGS 84  
Conique conforme de Lambert



### Sources

La Base générale et  
administrative du Québec (BGAQ)  
à l'échelle de 1/2 000 000

**Organisme**  
Ministère de l'Énergie et des  
Ressources naturelles

### Réalisation

Direction des parcs nationaux  
© Gouvernement du Québec, octobre 2014

### Province géologique



Territoire à l'étude (6 198 km<sup>2</sup>)

Note : Les limites du territoire à l'étude ne correspondent pas aux limites  
fronnières du parc national. Le gouvernement du Québec et ses Cirs ont  
convenu d'une superficie initiale définie comme réserve de parc national.  
Cette superficie initiale est appelée à être agrandie dans le respect des  
orientations du Québec en matière d'aires protégées.



## 4.2.2 La géologie du territoire à l'étude

### *Les roches magmatiques intrusives*

Le territoire à l'étude se compose à près de 78 % de roches magmatiques intrusives (tableau 8 et carte 12). Ces roches se sont formées lorsque le magma a traversé l'écorce terrestre sans atteindre la surface et a refroidi lentement, laissant aux minéraux le temps de se cristalliser (Landry et Mercier, 1992). Certaines de ces intrusives, les roches plutoniques, peuvent atteindre de 10 à 20 km de diamètre et affleurent parfois à la surface terrestre. Les granitoïdes composent plus de la moitié de l'assise rocheuse du territoire à l'étude. Les autres roches plutoniques rencontrées sont le granite, la tonalite, la diorite, le gabbro, le métagabbro et les roches ultramafiques.

**Tableau 8. Les types de roches trouvés à l'intérieur du territoire à l'étude**

Origine	Roches	Part du territoire à l'étude (%)
Roches magmatiques intrusives	Granitoïdes	53,4
	Granite	12,0
	Tonalite	11,5
	Diorite, gabbro, métagabbro	0,6
	Roches ultramafiques	0,2
	Total	77,7
Roches sédimentaires	Grès, arkose, graumacke	8,4
Roches volcano-sédimentaires métamorphisées	Amphibolite	6,6
Roches volcaniques	Volcanites felsiques	1,2
	Basalte, metabasalte	3,0
	Total	4,2
Roches métarmorphisées	Paragneiss	3,1

Source : Couche géologique du ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec. Compilation par le Service des parcs en avril 2013.

### *Les amalgames de roches volcaniques et sédimentaires*

Deux larges bandes d'un amalgame de roches volcaniques, de roches sédimentaires et de roches volcano-sédimentaires métamorphisées traversent d'ouest en est le territoire à l'étude et en

couvrent au total 19 %. Ces bandes sont reconnues pour leurs gisements de métaux précieux (cuivre, or, argent, etc.). La bande située au nord du lac Assinica et le long de la rivière Broadback correspond à la bande volcanique Frotet-Evans, dans la sous-province d'Opatca. Elle serait la plus vieille de la province du Supérieur et daterait de plus de 2,7 milliards d'années (Larouche, 2005). Elle s'étend sur plus de 250 km, entre la baie James et le lac Mistassini, avec une largeur moyenne de 5 à 20 km (Simard, 1983). L'exploration de cette bande a commencé en 1957 avec la découverte d'un bloc erratique minéralisé en cuivre-nickel. Les roches échantillonnées près du lac Assinica incluent des basaltes et des amphibolites, ainsi que des roches ignées ou métamorphiques (Brisson et collab., 1997).

L'autre bande, située dans la moitié sud du territoire à l'étude, correspond à la bande Chibougamau-Matagami. Elle fait partie de la sous-province d'Abitibi, laquelle consiste en une alternance de bandes d'orientation est-ouest de roches volcaniques et de roches sédimentaires métamorphisées (Trudel, 1979). Elle est notamment reconnue pour la prédominance de ses roches vertes (Simard, n. d.). Dans le territoire à l'étude, cette bande se compose de grès, d'arkose, de graumacke, d'amphibolite, de basalte et de metabasalte.

Benn et Moyen (2008) rapportent trois théories pour expliquer la présence de ces deux bandes. La théorie classique veut qu'elles soient le résultat d'accrétions<sup>11</sup> successives de blocs continentaux. La collision entre ces blocs aurait formé des arcs volcaniques ou magmatiques, lesquels correspondraient à ces bandes. Selon une autre théorie, le secteur serait en réalité une seule terrane<sup>12</sup> ayant subi des phases de volcanisme et de magmatisme, où le point chaud se serait déplacé sous la terrane du nord au sud. La plus récente théorie avance que la terrane que forment les sous-provinces d'Abitibi et d'Opatca est un plateau océanique archéen mis en place sous un bassin océanique qui, sous l'effet du phénomène de subduction<sup>13</sup>, s'est trouvé en contact avec le magma. Se seraient ensuivis différents épisodes de remontées volcaniques.

<sup>11</sup> Accrétion : Augmentation du volume d'un corps par l'ajout de matière extérieure (Foucault et Raoult, 1992).

<sup>12</sup> Terrane : Fragment de lithosphère aggloméré au noyau ancien d'un continent (Genest, 2000).

<sup>13</sup> Subduction : Enfouissement de grande ampleur d'une portion de la lithosphère sous une autre (Foucault et Raoult, 1992).



### *Les roches métamorphiques*

Des roches métamorphisées proviennent d'anciens dépôts sédimentaires. Elles se trouvent entre les lacs Giffard et Nemiscau (au nord du territoire à l'étude). Elles constituent la pointe sud d'un vaste complexe de ce type de roches, typique de la sous-province d'Opinaca. Ce secteur se compose principalement de paragneiss.

### *Les formes de terrain associées à la géologie*

Quelques failles se trouvent dans le sud et dans le bras nord du territoire à l'étude. Dans le sud, elles présentent une orientation est-ouest, alors qu'au nord, elles forment des quadrillés dont le premier axe est d'orientation est-ouest et l'autre, perpendiculaire au premier (orientation nord-sud). Le fait que le secteur sud appartient à la sous-province géologique de l'Abitibi et le secteur nord, à celle d'Opatca explique l'orientation différente de ces failles (Lacina, 1996).

Les dykes du territoire à l'étude forment une série de bandes d'orientation nord-est/sud-ouest recoupée par une autre série de bandes d'orientation nord-ouest/sud-est. Ces bandes, qui se présentent sur le terrain comme de longues buttes étroites, se sont mises en place lorsque le magma s'est infiltré dans des fissures de la roche encaissante. Comme les roches magmatiques résistent généralement mieux à l'érosion que les roches encaissantes, elles forment maintenant des buttes visibles dans le paysage. Les dykes se trouvent à quelques endroits sur le territoire, mais celui de la rivière Brock est le plus facile à observer. Ce dyke forme une butte de 50 m de haut (sommet à 419 m) et de 2,15 km de long. Les épinettes noires occupent sa base, alors que les peupliers recouvrent ses parties plus hautes, sauf sur le sommet, qui est rocheux.



Photo 3. Dyke près de la rivière Brock

## 4.3 LA GÉOMORPHOLOGIE

Au cours de la longue histoire géologique du territoire à l'étude, plusieurs événements géologiques ont bouleversé la croûte terrestre en créant par endroits un relief montagneux. Les grandes ères glaciaires ont par la suite érodé le socle rocheux, et ce, durant des centaines de milliers d'années, adoucissant les reliefs. La dernière déglaciation a été particulièrement marquante dans la formation des dépôts de surface visibles de nos jours. Depuis la fonte des glaces, le vent, l'eau et l'action d'éléments biotiques façonnent tranquillement le paysage du territoire à l'étude en y laissant des dépôts fluviaux, lacustres, éoliens et tourbeux.

La description de la géomorphologie du territoire à l'étude est fortement inspirée du rapport de Denis Bellavance (2010).

### 4.3.1 La glaciation et la formation des dépôts de surface

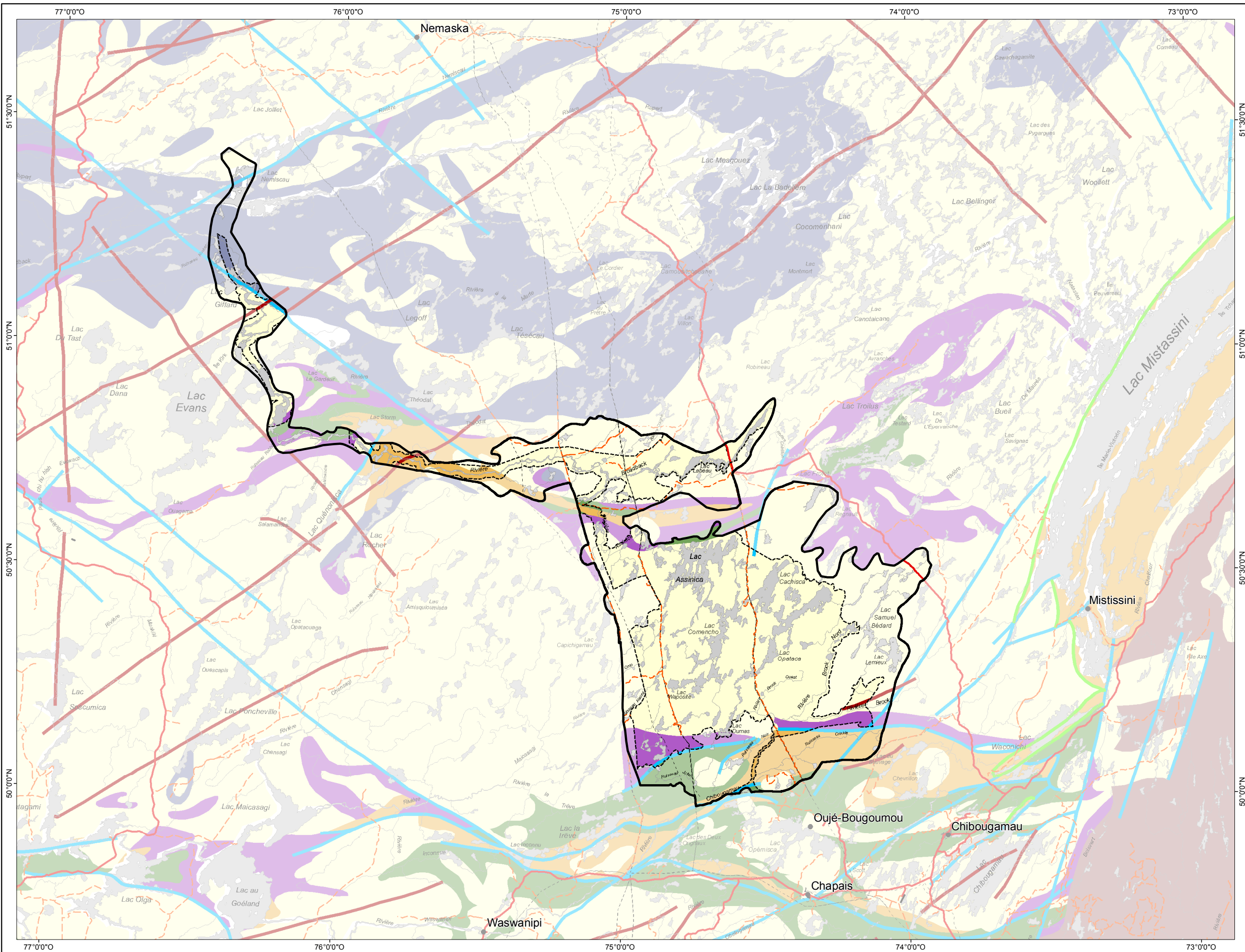
La période du Quaternaire, la plus récente dans l'échelle des temps géologiques, a commencé il y a environ 1,8 million d'années. D'importantes variations de température ont eu lieu au cours de cette période, ce qui a engendré par endroits d'importantes superficies englacées (tableau 9). Cette période est aussi appelée « Grand Âge glaciaire » (Bourque, 2010). La dernière glaciation ayant touché le Québec est celle du Wisconsinien. Elle a débuté il y a environ 80 000 ans, pour atteindre son apogée il y a 18 000 ans. L'inlandsis<sup>14</sup> Laurentidien recouvrait alors le territoire à l'étude de plus de 3 000 m de glace. Lorsque la température a commencé à se réchauffer, il y a environ 14 000 ans, les glaciers ont amorcé leur retrait, entrecoupé de phases d'avancement lorsque le climat se refroidissait. La glace en mouvement a raboté l'assise rocheuse et s'est chargée de tonnes de débris rocheux de diverses formes (blocs erratiques, roches, cailloux, gravier, sable et limon). La glace a transporté ces matériaux sur de longues distances. Avec la fonte du glacier, tous les débris accumulés et déplacés ont été laissés sur place ou entraînés par l'eau de fonte. Ces débris glaciaires forment aujourd'hui la majorité des dépôts meubles du territoire à l'étude et modulent une bonne partie du paysage.

Le poids de la calotte glaciaire a affaissé le continent de plusieurs mètres. Lorsque celui-ci fut libre de glace, les eaux marines de ce qui est maintenant la baie d'Hudson ont inondé les terres environnantes jusqu'à une altitude de 290 m, créant ainsi la mer

<sup>14</sup> Inlandsis : Glacier en forme de calotte recouvrant un continent, ou une grande partie d'un continent (Office québécois de la langue française, 1985).



# Carte 12 La géologie



- Origine des roches**
- Roches intrusives
  - Roches intrusives métamorphosées
  - Roches sédimentaires
  - Roches sédimentaires métamorphosées
  - Roches volcano-sédimentaires métamorphosées
  - Roches volcaniques
- Type de faille**
- Discordance
  - Indéterminée
  - Dykes

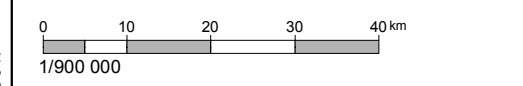
- Territoire à l'étude (6 198 km<sup>2</sup>)
- Réserve de parc national (3 193 km<sup>2</sup>)

- Route pavée
- Route non pavée
- Ligne de transport d'énergie électrique

Note : Les limites du territoire à l'étude ne correspondent pas aux limites finales du parc national. Le gouvernement du Québec et les Cris ont convenu d'une superficie initiale définie comme réserve de parc national. Cette superficie initiale est appelée à être agrandie dans le respect des orientations du Québec en matière d'aires protégées.

**Métadonnées**

Système de référence Géodésique : NAD 83 compatible avec le système mondial WGS 84  
 Projection cartographique : Conique de Lambert avec deux parallèles d'échelle conservée (46° et 60°)



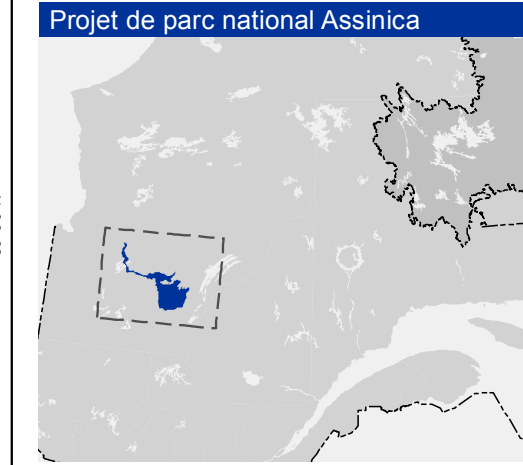
**Sources**

**Données** : Base de données topographiques et administratives (BDTA) à l'échelle de 1/250 000

**Organisme** : Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles

**Réalisation**

Direction des parcs nationaux  
 © Gouvernement du Québec, octobre 2014





**Tableau 9. La période des ères glaciaires et interglaciaires connues**

Période	Époque		Étage	Sous-étage	Âge approximatif (milliers d'années)
Tertiaire	Pliocène		Nébraskien (glaciation)		1 870
					1 640
Quaternaire	Pléistocène	Inférieur			1 200
				Aftonien (interglaciaire)	1 000
				Kansanien (glaciation)	790
		Moyen		Yarmouthien (interglaciaire)	600
				Illinoien (glaciation)	400
				Sangamonien (interglaciaire)	130
				Wisconsinien (glaciation)	Inférieur
		Moyen	60		
		Supérieur	25		
		Holocène			

Source : Adapté de Robitaille et Allard, 1996.

de Tyrrell (Tremblay, 1987; Bourque, 2010). L'extrême nord-ouest du territoire à l'étude était alors inondé par cette mer. Également, alors que les glaces fondaient, les eaux de fonte ont été emprisonnées par le front glaciaire situé plus au nord, qui bloquait ainsi l'écoulement naturel des eaux. Elles ont alors formé une grande masse d'eau lacustre, le lac proglaciaire Ojibway, qui constituait un bassin pour la sédimentation des particules fines délavées du till (voir section sur les dépôts glaciolacustres).

### 4.3.2 Les dépôts meubles de surface

Les dépôts meubles de surface sont des accumulations de matériel dont l'origine s'explique par le passage des glaciers, par l'action des cours d'eau et, dans une moindre mesure, par différentes formes d'érosion (gélifraction, vent et autres) ou par l'accumulation de matière organique. Près de 70 % des dépôts de surface du territoire à l'étude sont d'origine glaciaire ou fluvioglaciaire (tableau 10). Les dépôts d'origine organique occupent également une proportion notable de 27,5 %.

**Tableau 10. Les types de dépôts de surface présents dans le territoire à l'étude**

Nature des dépôts	Part du type de dépôt dans le territoire à l'étude (%)
Glaciaire	59,4
Fluvioglaciaire	9,5
Glaciolacustre	3,0
Organique	27,5
Fluviatile	0,2
Éolien	0,1
Roc à nu (absence de dépôts)	0,3



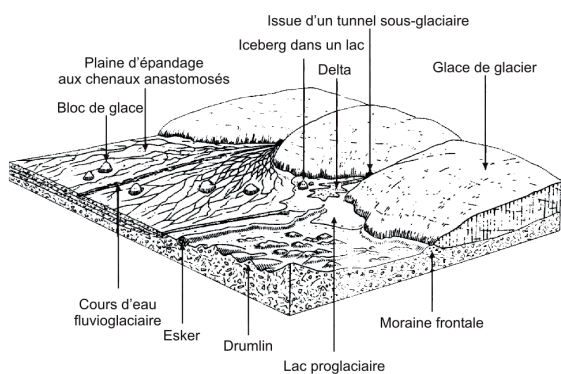


## Les dépôts d'origine glaciaire

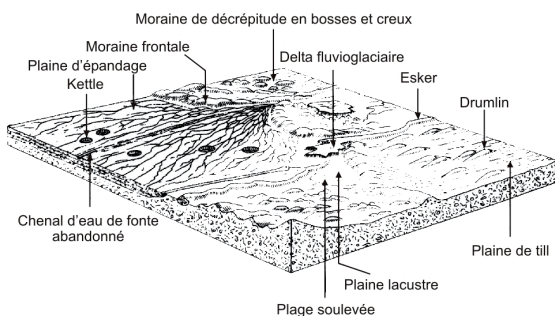
En se retirant, le glacier a laissé d'importantes quantités de matériaux et de sédiments de dimensions et de formes diverses. Ces dépôts glaciaires, appelés « till », consistent en un mélange hétérogène de blocs, de cailloux, de gravier et de sable. À plusieurs endroits sur le territoire à l'étude, le till prend la forme de moraines de tailles et d'origines variées. Les formes les plus fréquentes sont les moraines de fond (formées sous le glacier pendant son expansion), les moraines de décrépitude (formées par la désintégration et l'ablation de la glace), ainsi que les moraines de De Geer (déposées au fond d'un lac adjacent au glacier) (figure 1).

Figure 1. Illustration de différents dépôts glaciaire

### A) Pendant la glaciation



### B) Après la déglaciation



Source : Adapté de Robitaille et Allard, 1996.

Deux types de **moraines de fond** se trouvent sur le territoire à l'étude : la moraine de fond indifférenciée et les drumlinoïdes. La moraine de fond indifférenciée se compose de till déposé sous le glacier lorsque l'augmentation de la friction avec le sol immobilise la couche de débris sous-glaciaire alors que le glacier continue de progresser. Sur le territoire à l'étude, elle couvre l'assise rocheuse en couverture continue, sauf dans les sites

accidentés (les escarpements ou les lignes des crêtes rocheuses) où elle épouse le relief en placage. En général, le till est pauvre en argile, mais riche en sable. La moraine de fond indifférenciée est souvent couverte de dépôts fluvioglaciaires, glaciolacustres ou organiques. Quelques **drumli-noïdes**<sup>15</sup> se trouvent dans le secteur nord-est du territoire à l'étude, où la topographie est peu accidentée. Ils se présentent sous forme de petites buttes allongées dont la forme évoque celle d'un cigare et qui s'étendent sur 1 à 5 km. Ce relief résulte du moulage du till par la glace pendant sa sédimentation ou peu après. Les dépressions entre les drumli-noïdes sont généralement occupées par des tourbières.



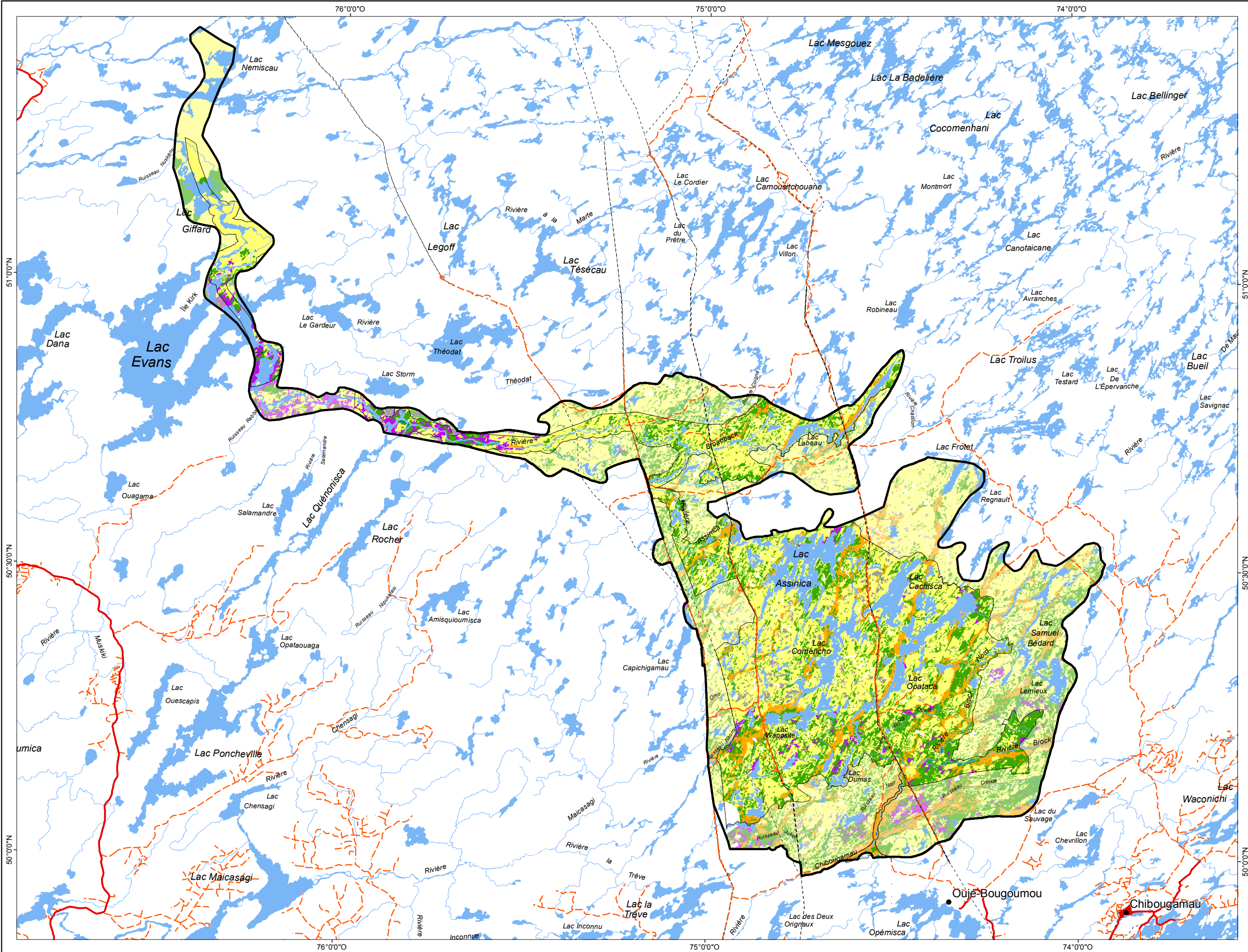
Photo 4. Drumli-noïdes au lac Assinica

Les **moraines de décrépitude** se forment en bordure du glacier alors que celui-ci est stagnant. Elles présentent une topographie en bosses et en creux, et les matériaux qui les composent sont épais, hétérogènes et très pierreux. Le till de la moraine de décrépitude est moins compact que celui de la moraine de fond. Les moraines de décrépitude sont présentes un peu partout sur le territoire à l'étude. Elles sont de formes variables d'un secteur à l'autre et se superposent généralement aux moraines de fond. Il est souvent difficile de tracer la limite entre les deux types de moraines sur le terrain.

Les **moraines de De Geer** se présentent sous forme de crêtes successives parallèles de 1 à 10 m de hauteur sur 50 à 1 500 m de longueur et distancées les unes des autres d'environ 150 à 300 m. Elles se sont déposées au fond d'un lac glaciaire adjacent à l'inlandsis alors en retrait. Les

<sup>15</sup> Le drumli-noïde se distingue du drumlin par une disposition en rangs serrés où il est difficile de dissocier un élément de l'ensemble et par une hauteur moins importante (Genest, 2000).





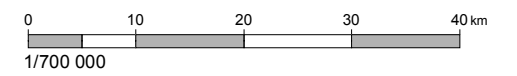
- Dépôt de surface**
- Glaciaire
  - Fluvioglaciaire
  - Glaciolacustre
  - Fluviale
  - Organique
  - Éolien
  - Roc à nu

- Territoire à l'étude (6 198 km<sup>2</sup>)
- Réserve de parc national (3193 km<sup>2</sup>)
- Route pavée
- Route non pavée
- Ligne de transport d'énergie électrique

Note : Les limites du territoire à l'étude ne correspondent pas aux limites finales du parc national. Le gouvernement du Québec et les Cris ont convenu d'une superficie initiale définie comme réserve de parc national. Cette superficie initiale est appelée à être agrandie dans le respect des orientations du Québec en matière d'aires protégées.

**Métadonnées**

Système de référence Géodésique : NAD 83 compatible avec le système mondial WGS 84  
 Projection cartographique : Conique de Lambert avec deux parallèles d'échelle conservée (46° et 60°)

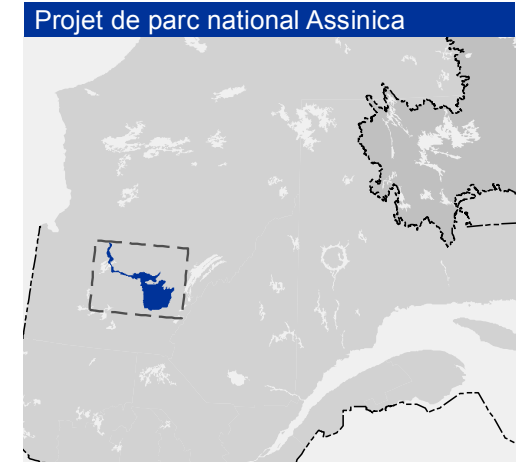


**Sources**

**Données**  
 Base de données topographiques et administratives (BDTA) à l'échelle de 1/250 000  
 Base de données sur l'aménagement du territoire (BDAT) à l'échelle de 1/100 000

**Organisme**  
 Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles

**Réalisation**  
 Direction des parcs nationaux  
 © Gouvernement du Québec, octobre 2014







moraines de De Geer sont omniprésentes sur le territoire à l'étude. Une zone de concentration se situe aux alentours de la rivière Broadback, à l'ouest du lac Labeau.



**Photo 5. Moraines de De Geer**

Une autre forme de dépôt glaciaire présente sur le territoire à l'étude est le **crag and tail**. Il s'agit de crêtes allongées formées d'une colline du socle rocheux (*crag*) et d'une traînée de sédiments (généralement du till) s'étirant dans le sens de l'écoulement glaciaire (*tail*) (Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, 2013). La traînée de sédiments peut s'étendre sur quelques kilomètres. Les sédiments formant la queue proviennent de matériaux morainiques plus en amont et d'éléments arrachés au noyau même. Plusieurs crags and tails sont situés dans le secteur ouest du territoire à l'étude, soit à l'est du lac Capichigamau, et entre les lacs Comencho et Opataca.



**Photo 6. Crag and tail**

### *Les dépôts d'origine fluvioglaciaire*

Les complexes fluvioglaciaires sont constitués de sable, de gravier et de blocs mis en place par les eaux de fonte des glaciers.

L'esker est la forme de dépôt fluvioglaciaire qui retient le plus l'attention par son empreinte caractéristique et par sa fréquence sur le territoire à l'étude. Les eskers sont des crêtes allongées et sinueuses se formant par la sédimentation de l'eau de fonte qui coule dans des tunnels sous le glacier. Les sédiments forment des couches régulières de sable et de gravier. Ils sont toujours disposés perpendiculairement au front glaciaire.

Les eskers sont facilement observables sur les photos aériennes et sur la carte de dépôts de surface. Ils forment un réseau régulier de bandes subparallèles espacées d'environ 10 à 15 km et orientées nord-nord-est/sud-sud-ouest, soulignant la direction de l'écoulement glaciaire. Ils présentent généralement une largeur d'environ 500 m et peuvent s'étendre sur plusieurs dizaines de kilomètres. Plusieurs kettles<sup>16</sup> accompagnent ces eskers, parfois même en formant des chapelets au travers et à côté de ceux-ci.



**Photo 7. Esker à l'est du lac Assinica**

Le lac Ojibway a fortement remanié les dépôts de surface du territoire à l'étude, si bien que les eskers y sont moins visibles que dans d'autres régions du Québec. Les bordures de l'esker sont parfois même accompagnées de crêtes de plage, créées par le remaniement du littoral du lac Ojibway. Les eskers peuvent se terminer brusquement ou être interrompus par des brèches de dimensions diverses. C'est le cas de deux eskers situés au nord de la rivière Broadback : l'un au sud-ouest du lac Milletière et l'autre au sud du lac des Diortites. Dans ces secteurs, l'esker termine son parcours en formant un amas de sédiments caractérisé par des buttes et des boutons sans morphologie particulière. Le remaniement littoral a passablement modifié la forme initiale de ce complexe.

<sup>16</sup> Un kettle est une forme de terrain qui représente une cavité dans les sédiments fluvioglaciaires. Il est issu d'immenses blocs de glace qui se sont détachés du glacier et qui ont fondu dans le till, formant un grand trou en forme de chaudron. Les kettles ont en général un diamètre de 200 à 300 m.



### *Les dépôts d'origine glaciolacustre*

Les dépôts d'origine glaciolacustre sont constitués de sédiments fins déposés au fond d'un grand lac proglaciaire. Le **lac proglaciaire Ojibway** a été formé il y a 8 500 ans par l'endiguement des eaux entre le front glaciaire au nord et la ligne de partage des eaux au sud. Il a couvert la majeure partie de la région de l'Abitibi et la région entourant la baie James jusqu'à la moraine de Sakami, et ce, pendant environ 2 110 ans. L'altitude maximale de ces hautes lignes de rivage atteignait 457 m (Vincent et Hardy, 1977) et son volume d'eau équivalait à environ 15 fois celui du lac Supérieur actuel. Il s'est vidé il y a 7 900 ans. Les eaux se seraient alors écoulées dans la mer de Tyrrell.

Les indices de la présence de ce lac proglaciaire sur le territoire à l'étude sont peu nombreux, car ils sont généralement couverts de dépôts organiques. Les plus importants sont des « auréoles » de roc et de roche à nu sur les versants des collines (à une altitude de 415 m), résultant du délavage des dépôts meubles par les vagues du lac proglaciaire. Les bandes de roche à nu (ou plages reliques) font de 5 à 6 m de largeur environ et sont situées sur les versants de colline les plus exposés aux intempéries (habituellement orientés nord-est/sud-ouest). Plusieurs collines du territoire à l'étude possèdent une telle « auréole » de délavage bien caractéristique, en particulier dans le secteur des buttes et des basses collines au nord-ouest du lac Waposite (voir section 4.3.3).

Dans la partie nord de la rivière Broadback, en particulier dans le secteur en aval du lac Giffard, le territoire est caractérisé par des dépôts glaciolacustres (limon et argile) laissés par le lac proglaciaire Ojibway. Ce secteur est également le seul du territoire à l'étude qui présente des traces de dépôts glaciomarins, soit des argiles et des limons de la mer de Tyrrell et quelques sables littoraux.

### *Les dépôts d'origine organique*

Les dépôts organiques se forment lorsque le taux de décomposition de la matière organique est plus faible que le taux d'accumulation. Cela se produit lorsque les conditions sont défavorables à la décomposition, notamment en milieux mal drainés qui se gorgent d'eau (en raison de l'absence de relief ou de l'imperméabilité du sol) ou à cause du climat. Les lacs peu profonds, les dépressions humides qui retiennent l'eau presque stagnante et les dépôts de texture fine en terrain plat sont des sites propices à ce genre d'accumulation (Robitaille et Allard, 2007).

Les dépôts organiques sont notamment observables sur les dépôts glaciolacustres et glaciomarins mal drainés au sud et au nord-ouest du territoire à l'étude. Au sud, ils couvrent de vastes étendues. Ces dépôts organiques sont composés entre autres de débris de sphaignes, de mousses, d'éricacées et de cypéracées. Ils prennent la forme de tourbières de différentes tailles et formes, et se répartissent sporadiquement sur l'ensemble du territoire. Le chapitre 4 décrit davantage les caractéristiques des tourbières du territoire à l'étude.

### *Les dépôts d'origines fluviatile et éolienne*

Les dépôts d'origines fluviatile et éolienne se forment après le retrait d'un glacier. Ils couvrent une infime partie du territoire à l'étude (0,2 % et 0,1 % respectivement). Leur formation est toujours en cours.

Les **dépôts fluviatiles** sont mis en place dans le lit d'un cours d'eau ou dans une plaine d'inondation, souvent dans les segments riverains présentant une pente faible, plus favorables à la sédimentation (Robitaille et Allard, 2007). Ils sont généralement constitués de sable et de gravier provenant d'autres types de dépôts (dépôts fluvioglaciaires ou till) qui sont érodés et transportés par le cours d'eau avant d'être déposés dans des endroits propices à la sédimentation. Les dépôts fluviatiles sont stratifiés et triés par l'eau. Ils se présentent généralement sous la forme d'une succession de terrasses séparées par des talus. Sur le territoire à l'étude, ils se trouvent aux abords des cours d'eau majeurs (rivières Assinica, Broadback, Brock, Brock Nord et Chibougamau). Ils forment des plages ou des bancs de sable en fonction de la variation du niveau des cours d'eau. La caractéristique d'un dépôt



Photo 8. Plage sur le bord du lac Assinica



fluviale est qu'il peut être remanié en tout temps en fonction du débit des cours d'eau, de la quantité des précipitations ou lors de la fonte de la neige au printemps.

Les **dépôts éoliens** se forment sous l'action du vent. Dans le territoire à l'étude, ils prennent surtout la forme de « croissants », des dunes paraboliques façonnées à partir de dépôts sableux préexistants d'origine fluvioglaciaire, glaciolacustre ou marine. La plupart du temps, ces dunes sont constituées de couches de sable de granulométrie moyenne et atteignent plusieurs mètres d'épaisseur. Elles sont généralement inactives puisqu'elles sont couvertes d'une végétation stabilisatrice. Trois groupes de dunes stabilisées se trouvent sur le territoire : un premier sur la rive nord de la rivière Chibougamau (près de l'embouchure de la rivière Brock), un deuxième de part et d'autre de la rivière Broadback au sud du lac Théodat et un troisième à la limite sud-est du territoire à l'étude, près du lac Sauvage.

De plus, une zone de delta subaérien est située au sud du lac aux Diorites, juste au nord de la rivière Broadback. Créée pendant la période glaciaire, cette zone est maintenant sous l'influence des vents et forme des dépôts éoliens. Le processus de formation de cette zone est décrit à la section suivante.

### 4.3.3 Les éléments géomorphologiques d'intérêt

#### *Le delta subaérien*

Une zone de delta subaérien a été observée sur un replat au nord de la rivière Broadback, au sud du lac aux Diorites, à une altitude avoisinant les 300 m. Ce delta subaérien est formé de plusieurs buttes et monticules complètement recouverts de sable et de gravier. Il occupe une superficie d'environ 5 km de longueur sur 4 km de largeur. La présence de sable et de gravier sur un replat à une telle altitude constitue un phénomène particulier qui soulève plusieurs questions.

Selon l'explication la plus plausible, cette forme de terrain serait d'origine deltaïque subaérienne et d'épandage fluvioglaciaire. En d'autres mots, les sables et graviers transportés par les cours d'eau à l'intérieur du glacier auraient formé des plaines d'épandage ou des deltas fluvioglaciaires alors que l'eau se déversait dans le lac Ojibway. Avec le retrait du lac, ces grandes étendues de sable et de gravier seraient devenues visibles. Elles sont maintenant remodelées par l'action incessante du vent.



**Photo 9.** Delta subaérien au nord de la rivière Broadback

#### *Les dunes stabilisées au confluent des rivières Brock et Chibougamau*

Le plus grand groupe de dunes paraboliques stabilisées se trouve à l'extrême sud du territoire à l'étude, soit à l'extrémité ouest de l'esker qui longe les rivières Brock et Chibougamau et aux abords de la plaine d'épandage qui entrecoupe l'esker. Ce complexe de dunes couvre une superficie de plus de 150 hectares. La couverture végétale varie, passant de peuplements de pin gris de faible densité à des milieux ouverts parfois dénudés ou couverts de lichens ou de mousses. Composé majoritairement de sable fin, cet environnement abrite des colonies d'udsonie tomenteuse, une espèce à statut précaire. Ce champ de dunes paraboliques présente de grandes variations d'altitude, et ce, sur de courtes distances.



**Photo 10.** Dunes de sable près de la rivière Brock





### ***Anciennes plages du lac Ojibway alignées sur les versants de colline***

Des champs de blocs forment des cordons alignés le long des pentes de certaines collines du territoire à l'étude à une altitude de 415 m. Peu connus au Québec, ces champs de blocs sont associés à d'anciennes plages du lac proglaciaire Ojibway. Ils auraient été mis en place par les vagues et les courants qui arrachaient alors le matériel fin des dépôts glaciaires, laissant en place les matériaux plus grossiers.

Les cordons mesurent en moyenne 5 m de largeur et peuvent atteindre une longueur de plus de 800 m. Une majorité de blocs



**Photo 11. Cordon de blocs d'origine littorale (anciennes plages) accrochés sur le versant d'une colline au nord-ouest du lac Waposite, mis en évidence après un feu de forêt**



**Photo 12. Vue au sol d'une ancienne plage au flanc d'une colline située au nord-ouest du lac Waposite**

ont un diamètre de 15 à 25 cm. Les blocs présentent une diversité de formes, d'angulaires à arrondies. Les blocs, en apparence dénudés, sont couverts par une diversité de lichens saxicoles (qui affectionnent les substrats rocheux).

#### **4.3.4 Le paysage**

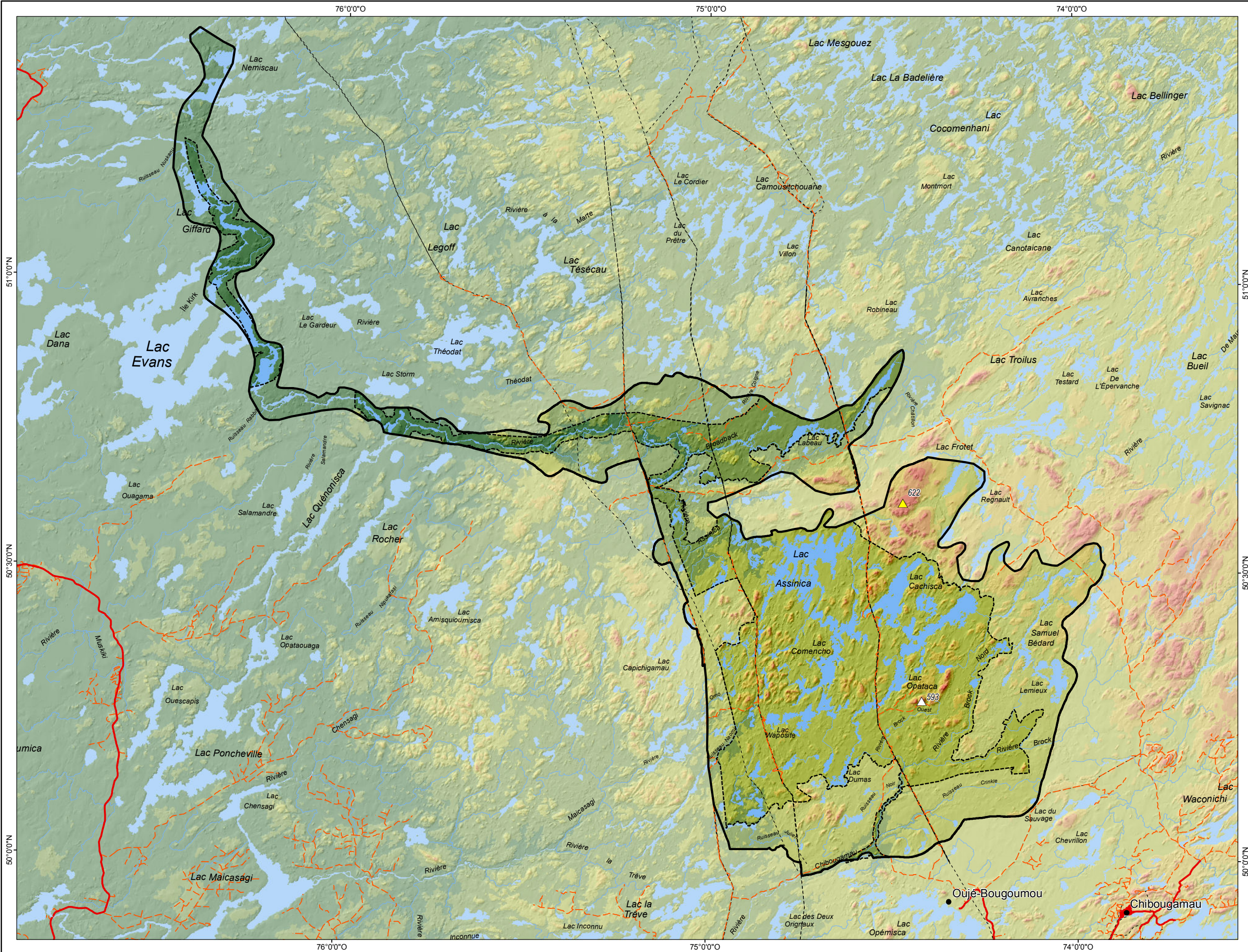
Un paysage est un territoire tel que perçu par les personnes. Les caractéristiques des paysages sont le résultat de facteurs naturels ou humains et d'interactions humaines, découlant à la fois d'une longue évolution naturelle de la géologie et de la géomorphologie du territoire et de l'utilisation que l'homme en a faite au fil des âges (Ducruc et Côté, 2012). Sans contredit, les glaciers ont eu une grande influence sur les paysages du territoire. La forte récurrence des feux de forêt a aussi eu un effet dans certains secteurs. Les activités industrielles ont changé le paysage, mais de façon modérée en comparaison de la transformation observable au sud du Québec. Des exemples : les quatre lignes hydroélectriques et les chemins y étant associés qui traversent le territoire du nord au sud, de même que les coupes forestières récentes et leurs chemins.

De manière générale, les paysages du territoire à l'étude présentent des formes de terrain de faible altitude (carte 14), avec des dénivelés peu importants et de faibles pentes (carte 15). Vue des airs, certains secteurs se distinguent par de vastes étendues planes, alors que d'autres présentent un relief plus prononcé. Aux fins de l'état des connaissances, le MFFP propose un découpage du territoire à l'étude en quatre secteurs, en fonction de ces formes de terrain qui sculptent les paysages (carte 16). Le découpage vise à créer des secteurs d'intérêt où les visiteurs seraient invités à découvrir les paysages marquants du futur parc. Les quatre secteurs qui regroupent des paysages relativement similaires sont les suivants (tableau 11) :

- deux secteurs correspondent aux vastes pénéplaines du nord et du sud du territoire à l'étude, où le dénivelé est faible. Ce sont la vallée des rivières Broadback et Assinica ainsi que les tourbières au sud du territoire;
- un secteur comprend les buttes à dénivelé moyen entourant les lacs Opataca, Cachisca, Comencho et Waposite;
- un secteur comprend les basses collines présentant un plus fort dénivelé, situées au nord des grands lacs.



Carte 14  
Le relief

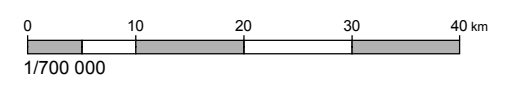


- Étagement du relief**
- moins de 300 mètres
  - 300 à 350 mètres
  - 350 à 400 mètres
  - 400 à 450 mètres
  - 450 à 500 mètres
  - 500 mètres et plus
- Territoire à l'étude (6 198 km<sup>2</sup>)
  - Réserve de parc national (3 193 km<sup>2</sup>)
  - Route pavée
  - Route non pavée
  - Ligne de transport d'énergie électrique
  - Point culminant à l'intérieur du territoire à l'étude
  - Point culminant de la réserve de parc national

Note : Les limites du territoire à l'étude ne correspondent pas aux limites finales du parc national. Le gouvernement du Québec et les Cris ont convenu d'une superficie initiale définie comme réserve de parc national. Cette superficie initiale est appelée à être agrandie dans le respect des orientations du Québec en matière d'aires protégées.

**Métadonnées**

Système de référence Géodésique : NAD 83 compatible avec le système mondial WGS 84  
 Projection cartographique : Conique de Lambert avec deux parallèles d'échelle conservée (46° et 60°)



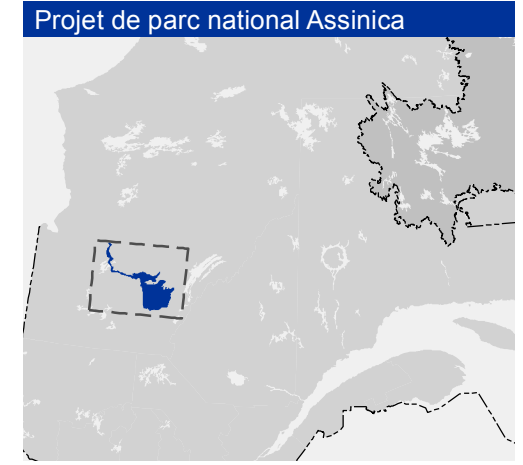
**Sources**

**Données** : Base de données topographiques et administratives (BDTA) à l'échelle de 1/250 000

**Organisme** : Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles

**Réalisation**

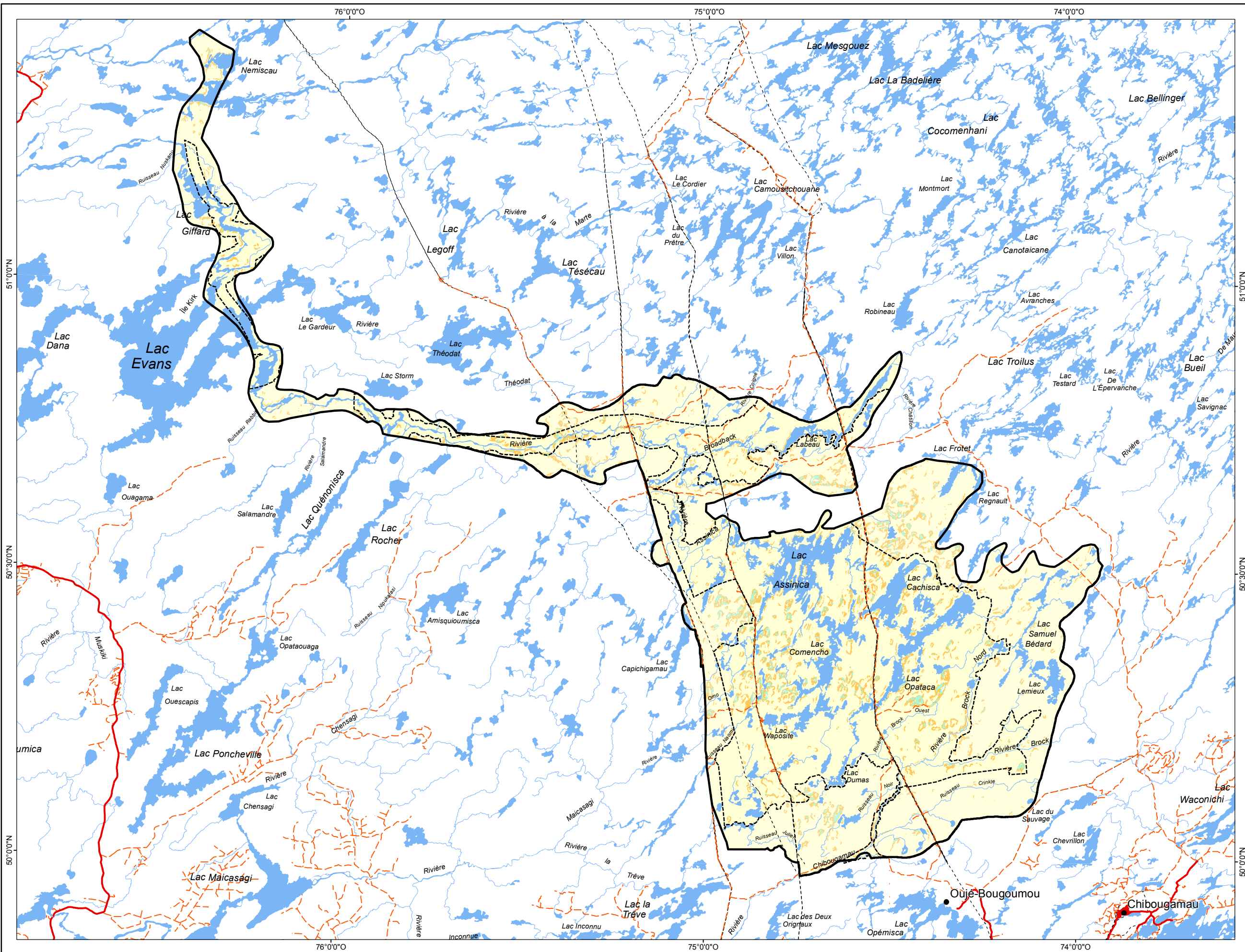
Direction des parcs nationaux  
 © Gouvernement du Québec, octobre 2014







Carte 15  
Les pentes

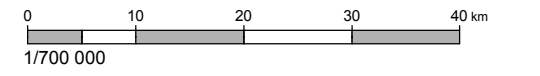


- Classe**
- Nulle à faible (0 à 8 %)
  - Douce (8 à 15 %)
  - Modérée (15 à 30 %)
  - Forte (30 à 45 %)
  - Abrupte (45 % et +)
- Territoire à l'étude (6 198 km<sup>2</sup>)**
- Réserve de parc national (3 193 km<sup>2</sup>)**
- Route pavée**
- Route non pavée**
- Ligne de transport d'énergie électrique**

Note : Les limites du territoire à l'étude ne correspondent pas aux limites finales du parc national. Le gouvernement du Québec et les Cris ont convenu d'une superficie initiale définie comme réserve de parc national. Cette superficie initiale est appelée à être agrandie dans le respect des orientations du Québec en matière d'aires protégées.

**Métadonnées**

Système de référence Géodésique : NAD 83 compatible avec le système mondial WGS 84  
 Projection cartographique : Conique de Lambert avec deux parallèles d'échelle conservée (46° et 60°)



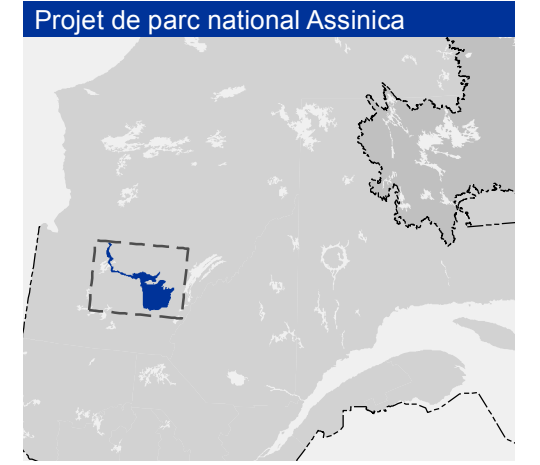
**Sources**

**Données** : Base de données topographiques et administratives (BDTA) à l'échelle de 1/250 000

**Organisme** : Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles

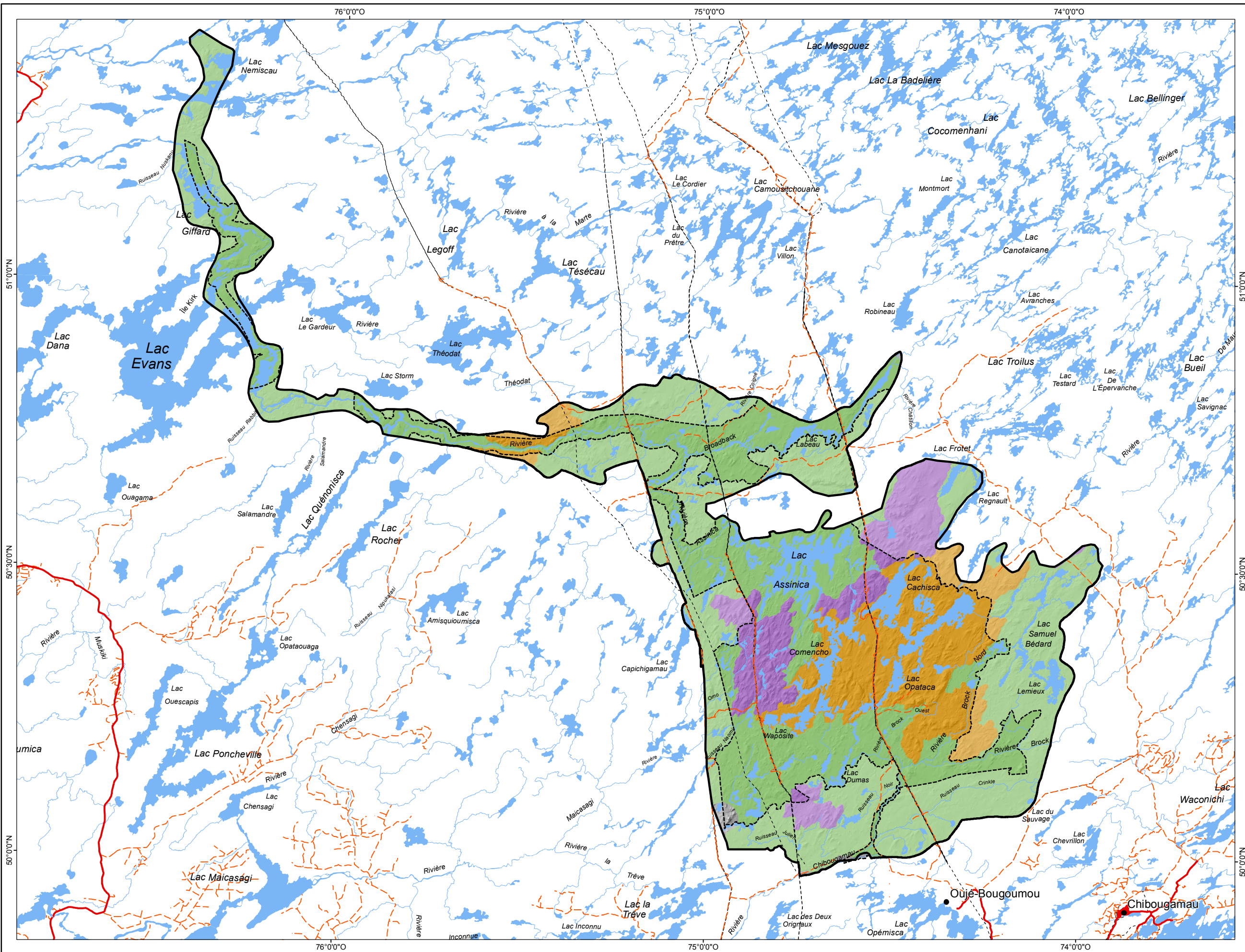
**Réalisation**

Direction des parcs nationaux  
 © Gouvernement du Québec, octobre 2014







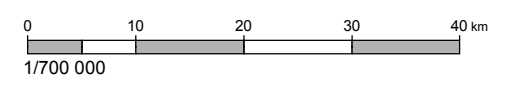


- Types de paysages**
- Buttes et grands lacs Opataca, Cachisca, Comencho et Waposite
  - Basses collines
  - Pénéplaines de la vallée des rivières Broadback et Assinica et des tourbières du sud
- Symboles**
- Territoire à l'étude (6 198 km<sup>2</sup>)
  - Réserve de parc national (3193 km<sup>2</sup>)
  - Route pavée
  - Route non pavée
  - Ligne de transport d'énergie électrique

Note : Les limites du territoire à l'étude ne correspondent pas aux limites finales du parc national. Le gouvernement du Québec et les Cris ont convenu d'une superficie initiale définie comme réserve de parc national. Cette superficie initiale est appelée à être agrandie dans le respect des orientations du Québec en matière d'aires protégées.

**Métadonnées**

Système de référence Géodésique : NAD 83 compatible avec le système mondial WGS 84  
 Projection cartographique : Conique de Lambert avec deux parallèles d'échelle conservée (46° et 60°)



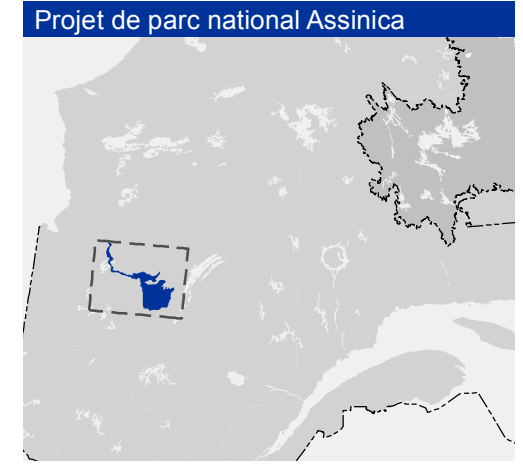
**Sources**

**Données** : Base de données topographiques et administratives (BDTA) à l'échelle de 1/250 000

**Organisme** : Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles

**Réalisation**

Direction des parcs nationaux  
© Gouvernement du Québec, octobre 2014







**Tableau 11. Les formes composant les paysages dans le territoire à l'étude**

Type de paysage	Forme de terrain dominante	Dénivelé	Portion du territoire à l'étude (%)
Les pénéplaines des rivières Broadback et Assinica et des tourbières du sud	Monticule	De 10 à 25 m	25,8
	Buttons	De 25 à 50 m	21,3
	Plaines	0	22,6
	Terrasses	0	1,7
	Coteaux	De 50 à 100 m	0,3
Les buttes et les grands lacs	Buttes	De 50 à 100 m	18,8
Les basses collines	Basses collines	De 100 à 200 m	9,5

## 1- Les pénéplaines des rivières Broadback et Assinica et des tourbières du sud

Ce type de paysage, qui couvre la majeure partie du territoire (71,7 %), correspond à une pénéplaine où les terrains relativement plats sont entrecoupés de monticules, de buttes et de buttons (c'est-à-dire des formes de terrain de faible dénivelé). Deux secteurs se distinguent : la vallée des rivières Assinica et Broadback, située dans le nord, et les grands complexes tourbeux, au sud.

Le relief de la vallée des rivières Assinica et Broadback est fortement influencé par l'écoulement glaciaire, qui a induit les éléments structuraux et a défini le réseau hydrographique. Dans l'ouest, l'altitude varie entre 230 et 260 m. Cette section est caractérisée par un écosystème fluvial et lacustre argileux fort dynamique. Elle l'est aussi par de nombreuses terrasses et par une succession de méandres. Des vestiges de l'intrusion de la mer de Tyrrell sont observés dans cette section (argiles

marines). À l'est, les dépressions dominent. Celles-ci sont soit occupées par des lacs longiformes, soit par des complexes tourbeux parsemés de monticules et de buttons. Ces monticules et buttons correspondent à des drumlinoïdes et à des crags and tails. Le relief est également entrecoupé d'eskers.

Le secteur sud se caractérise par un relief plat et monotone où les complexes tourbeux dominent. Le dénivelé est faible, dépassant rarement 25 m. Les tourbières sont souvent accompagnées de grands eskers et de crêtes successives et parallèles de 1 à 10 m de haut qui forment des moraines de De Geer. Par endroits, de petits massifs rocheux constitués de buttons brisent la monotonie du paysage. Autour du lac Samuel-Bédard, ces massifs moutonnés atteignent un dénivelé variant de 30 à 40 m. Près du lac Turgis, le massif de buttons est plus accidenté et abrupt en raison de la présence de petits crags and tails. Enfin, le dyke situé le long de la rivière Brock ajoute un peu de relief à la pénéplaine (voir section 4.2.2).



Photo 13. Paysage de pénéplaine de la rivière Broadback



Photo 14. Tourbière concentrique près de la rivière Brock





## 2- Les buttes et les grands lacs Opataca, Cachisca, Comencho et Waposite

Au centre du territoire à l'étude se trouvent de grands lacs (Opataca, Cachisca, Comencho et Waposite) entourés de buttes. Les lacs sont de forme allongée, avec une orientation générale nord-est/sud-ouest, rappelant l'écoulement glaciaire. Les buttes sont aussi de forme allongée, dans le même sens que les lacs, et souvent associées aux drumlinoïdes. Leur dénivelé varie entre 50 et 60 m, leurs versants sont abrupts et leurs sommets sont escarpés, étroits et en roc. De nombreuses crêtes de moraine de De Geer parcourent les buttes et plusieurs eskers serpentent à travers les complexes de buttes. Les tourbières couvrent généralement les terrains plats au pied de ces buttes.

Un petit complexe de collines situé au sud-est du lac Opataca contraste avec la pénélaine environnante. Ce complexe est composé de cinq sommets rocheux étroits et de forme irrégulière, avec roc affleurant, séparés par de petits affaissements transversaux. Leurs versants présentent une pente moyenne de 40 % et comportent quelques replats structuraux.

Le deuxième sommet du territoire en fait de hauteur se trouve dans ce complexe : le mont aux Amélanchiers<sup>17</sup> (593 m d'altitude). Sa forme conique se termine par un petit replat offrant une vue panoramique à 360 degrés. Son dénivelé est de 219 m. La pente de ses versants est régulière, de l'ordre de 45 %, et comprend deux replats structuraux (à 460 m d'altitude).



Photo 15. Lac Assinica

<sup>17</sup> Nom donné par le maître de trappe. Il n'est pas encore reconnu par la Commission de toponymie du Québec. Des démarches en ce sens pourraient être amorcées avec la création du parc.



Photo 16. Vue au sommet du mont aux Amélanchiers

## 3- Les basses collines

Les basses collines correspondent aux secteurs les plus accidentés du territoire à l'étude et aux altitudes les plus élevées. L'altitude minimale y est de 350 m et le sommet le plus élevé atteint 622 m. Trois secteurs se distinguent par la morphologie de leurs collines et par leur emplacement dans le territoire à l'étude.

Le secteur au nord et au nord-est du lac Cachisca se caractérise par de grands massifs de basses collines de forme dissymétrique. Plus d'une vingtaine de basses collines dépassent les 550 m. Trois de ces sommets atteignent plus de 600 m d'altitude. Ces sommets sont petits et ondulés, et le roc affleure. Le plus haut sommet culmine à 622 m d'altitude. Les versants sont irréguliers, avec des pentes fortes près des sommets et des pentes plus douces près de leur base. La dénivellation moyenne de ces monts se situe entre 130 et 180 m.

Les basses collines à l'ouest du lac Comencho sont moins larges et bien individualisées par des dépressions et des vallées. Les pentes sont régulières et rectilignes avec un adoucissement dans la partie sommitale et en périphérie, mais les versants sont plus escarpés. Près d'une dizaine de sommets atteignent plus de 500 m. L'amplitude altitudinale moyenne est de 124 m. Des traces d'anciennes plages du lac Ojibway sont visibles au nord-ouest du lac Waposite.

Le complexe de basses collines à l'ouest du lac à l'Eau Noire présente des sommets hétérogènes de forme allongée, bordés de pentes abruptes. Ces sommets sont entrecoupés de vallées dont l'orientation suit le sens de l'écoulement glaciaire. Ce complexe de basses collines serait d'origine volcanique et ferait partie de la bande Chibougamau-Matagami (voir section 4.2.2).



Photo 17. Basses collines au nord du lac Cachisca

## 4.4 LE DRAINAGE

Plus de la moitié du territoire à l'étude présente un drainage modéré (58 %, carte 17). Ce type de drainage est associé aux secteurs caractérisés par un peu plus de relief, comme les basses collines, les buttes et les buttes. Un drainage imparfait se trouve aussi dans ces secteurs et occupe 14 % du territoire à l'étude. Quant au mauvais drainage, il en occupe 28 % et est associé aux dépôts organiques, soit les grandes tourbières du sud et du nord du territoire à l'étude. Le drainage rapide, voire excessif, touche moins de 1 % du territoire. Il est associé aux affleurements rocheux et parfois aux eskers.

## 4.5 L'HYDROGRAPHIE

### 4.5.1 L'hydrographie de la région naturelle

La région naturelle du plateau de la Rupert comprend la majeure partie des bassins versants des rivières Broadback, Nottaway et

Rupert. Ces bassins versants comptent parmi les plus importants en termes de superficie au Québec (Tremblay, 1987). Dès le début des années 1960, ils ont fait l'objet d'études pour la construction d'un complexe hydroélectrique connu sous le nom de Nottaway-Broadback-Rupert (ou complexe NBR). Ce projet a été abandonné par Hydro-Québec en 2007.

L'inclinaison générale de la région vers l'ouest oblige les eaux à s'écouler vers la baie James. Le régime des eaux de la région naturelle est caractérisé par un étiage<sup>18</sup> d'hiver, une forte crue printanière liée à la fonte des neiges, un débit relativement soutenu en été et une crue d'automne d'origine pluviale (Tremblay, 1987).

### 4.5.2 Les bassins versants

Le territoire à l'étude compte trois bassins versants principaux (Broadback, Nottaway et Rupert), qui se divisent en sept bassins versants secondaires (tableau 12 et carte 18). Le bassin versant de la rivière Broadback occupe 64 % du territoire à l'étude. Un de ses bassins versants secondaires, celui de la rivière Assinica, couvre 37 % du territoire à l'étude et en draine la partie centrale. Plus des deux tiers du bassin versant de cette rivière sont d'ailleurs compris dans le territoire à l'étude.

Plus du tiers du territoire à l'étude se situe dans le bassin versant de la rivière Nottaway (34 %). Le bassin versant de cette rivière est le quatrième en importance au Québec (64 900 km<sup>2</sup>) (Institut de la statistique du Québec, 2010). Quatre de ses tributaires drainent la partie sud du territoire à l'étude.

La faible proportion restante (2 %) fait partie du bassin versant de la rivière Rupert. Elle est située à la pointe nord-ouest du territoire à l'étude.

<sup>18</sup> Étiage : Niveau moyen le plus bas d'un cours d'eau.

Tableau 12. Les principaux bassins versants du territoire à l'étude

Bassin versant primaire	Niveau	Bassin versant secondaire	Superficie totale (km <sup>2</sup> )	Superficie comprise dans le territoire à l'étude (km <sup>2</sup> )	Portion comprise dans le territoire à l'étude (%)
Broadback	2	Broadback	15 050	1 598,0	10,6
	2	Coigne	298	99,2	33,3
	2	Assinica	3 434	2 293,9	66,8
	2	Théodat	1 103	6,1	0,6
Nottaway	4	Brock	2 154	1 348,6	62,6
	4	Chibougamau	4 380	80,2	1,8
	4	Trève	1 350	510,8	37,8
	4	Maicasagi	2 650	161,2	6,1
Rupert	2	Rupert	24 400	94,6	0,4
	2	Martre	4 578	5,1	0,1



Tableau 13. Les principaux cours d'eau du territoire à l'étude

Bassin versant secondaire (niveau 2 ou 4)	Cours d'eau	Nom en Cri	Longueur totale (km)	Longueur comprise dans le territoire à l'étude (km)	Portion comprise dans le territoire à l'étude (%)
Broadback	Rivière Broadback	Ch enwaapuskaau sibi	451,0 <sup>1</sup>	220	48,8
	Rivière Châtillon		36,0 <sup>1</sup>	2,2	6,1
	Rivière Nipukatasi		70,0 <sup>2</sup>	0,9	1,3
	Rivière Salamandre		20,0 <sup>2</sup>	2,8	14
	Ruisseau Nuskanu		12,0 <sup>2</sup>	1,4	11,7
	Ruisseau Rabbit		4,0 <sup>2</sup>	1,3	32,5
Coigne	Rivière Coigne		26,0 <sup>2</sup>	22,2	85,4
Assinica	Rivière Assinica	Asinikaw sibi	60,0 <sup>2</sup>	60	100
Brock	Rivière Brock	Saakahiikan sibi	80,0 <sup>2</sup>	35	43,7
	Rivière Brock Nord	Geywatan Wapisiyou sibi	45,0 <sup>2</sup>	45	100
	Rivière Brock Ouest		20,0 <sup>2</sup>	20	100
	Rivière Chibougamau		200,0 <sup>1</sup>	17	8,5
	Ruisseau Noir		4,6 <sup>2</sup>	4,6	100
	Ruisseau Crinkle		11,0 <sup>2</sup>	11	100
Trève	Ruisseau Julien		3,8 <sup>2</sup>	3,8	100
	Ruisseau Naomi	Gachijuices sibi	12,0 <sup>2</sup>	12	100
Macaisagi	Rivière Omo	Umuweu sibi	ND	3,3	ND

<sup>1</sup> Source : Commission de toponymie du Québec.

<sup>2</sup> Source : Direction des parcs nationaux, MFFP

### 4.5.3 Les principaux cours d'eau

Trois rivières d'importance sillonnent le territoire à l'étude, soit les rivières Broadback (au nord), Assinica (au centre) et Brock (au sud). Plusieurs rivières et ruisseaux de dimensions variables parcourent le territoire, en plus des cours d'eau intermittents qui drainent les tourbières et les milieux humides. Trois rivières et quatre ruisseaux sont totalement compris dans le territoire à l'étude, les autres y sont compris dans une proportion variant de 1,3 % à 85,4 % (tableau 13).

#### *La rivière Broadback*

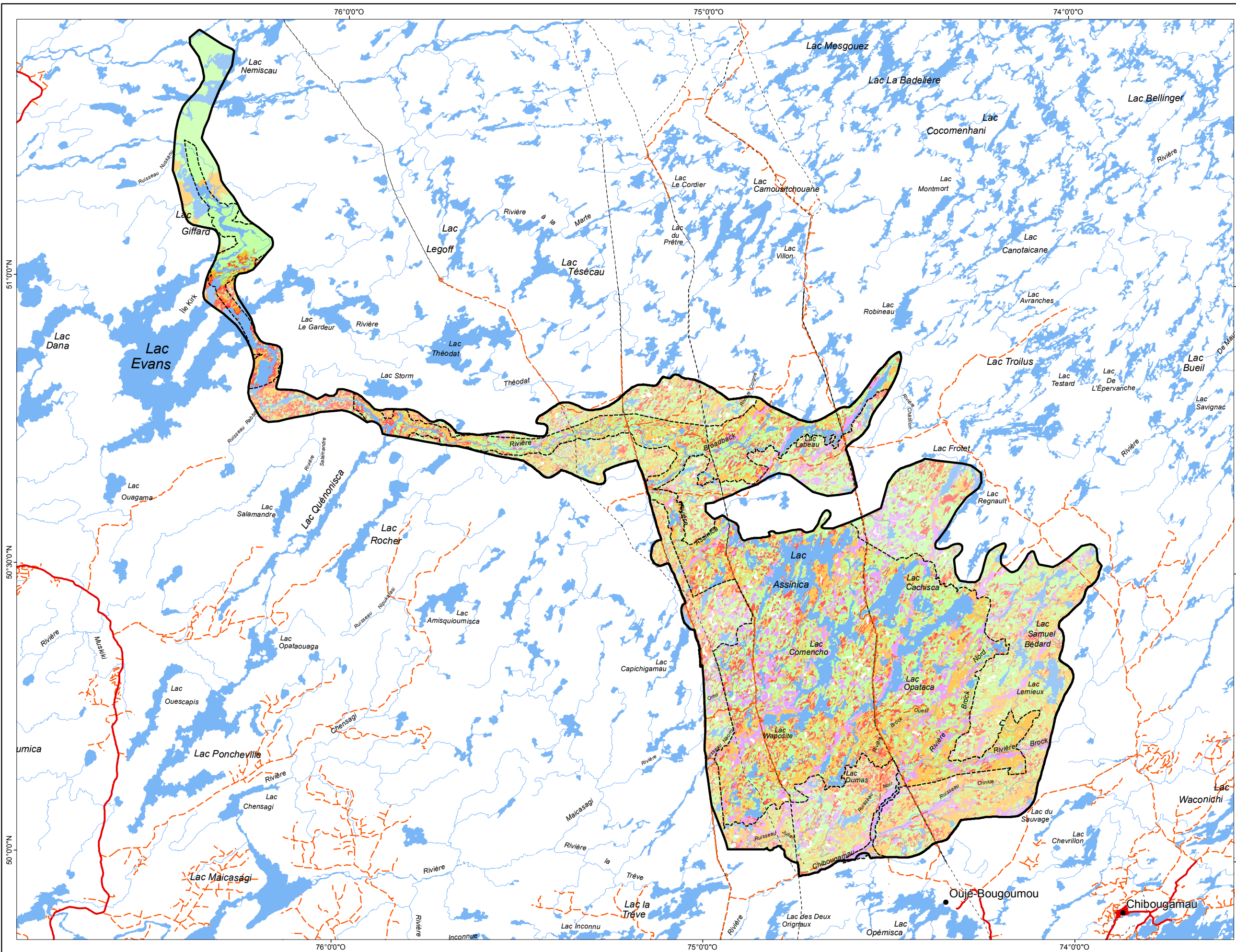
La rivière Broadback constitue un affluent important de la baie James. Elle s'y déverse au sud, par la baie de Rupert, près du village cri de Waskaganish. Son débit annuel moyen est de 312 m<sup>3</sup>/s (Ministère de l'Environnement, 2002). Elle prend sa source dans le lac Frotet et s'écoule vers l'ouest en s'élargissant par endroits pour créer les lacs Labeau, Evans et Giffard. À l'intérieur du territoire à l'étude, la rivière Broadback comprend deux chutes : l'une d'une hauteur de 5 m (à 5 km à l'ouest du lac Quénonisca) et l'autre haute de 10 m (entre le

lac Evans et le lac Giffard). Cette grande rivière est fréquentée par les amateurs de canot-camping. Une station hydrométrique gérée par le Centre d'expertise hydrique du Québec se trouve à l'embouchure du lac Quénonisca.

Le toponyme de la rivière est en usage depuis la fin du 19<sup>e</sup> siècle, mais son origine demeure énigmatique (Commission de toponymie du Québec, 2013). L'arpenteur Henry O'Sullivan (explorations menées de 1897 à 1899) rapporte que les Cris la nomment de trois façons différentes, suivant la partie du cours d'eau dont il s'agit. De l'embouchure jusqu'à environ 110 km en amont, ils lui attribuent le nom de *Little Nottaway*, en raison de la proximité au sud de la rivière Nottaway. Plus en amont, ils la nomment *Broadback*, ce qui peut avoir le sens de « large en arrière ». Enfin, du lac Evans en remontant vers sa source (à l'intérieur du territoire à l'étude), ils la nomment *Swellback*, ce qui peut signifier « gonflé en arrière ». Ce toponyme serait donc descriptif, traduit du cri à l'anglais, évoquant les nombreux rapides et élargissements de la rivière où les eaux se gonflent de façon marquée.



# Carte 17 Le drainage



**Type de drainage**

- Rapide (excessif et rapide)
- Modéré (bon, modéré et complexe)
- Imparfait
- Mauvais (mauvais et très mauvais)

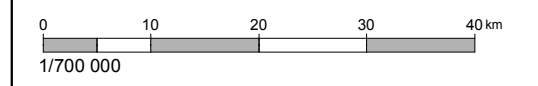
Territoire à l'étude (6 198 km<sup>2</sup>)  
 Réserve de parc national (3 193 km<sup>2</sup>)

Route pavée  
 Route non pavée  
 Ligne de transport d'énergie électrique

Note : Les limites du territoire à l'étude ne correspondent pas aux limites finales du parc national. Le gouvernement du Québec et les Cris ont convenu d'une superficie initiale définie comme réserve de parc national. Cette superficie initiale est appelée à être agrandie dans le respect des orientations du Québec en matière d'aires protégées.

**Métadonnées**

Système de référence Géodésique Projection cartographique	NAD 83 compatible avec le système mondial WGS 84 Conique de Lambert avec deux parallèles d'échelle conservée (46° et 60°)
--	--

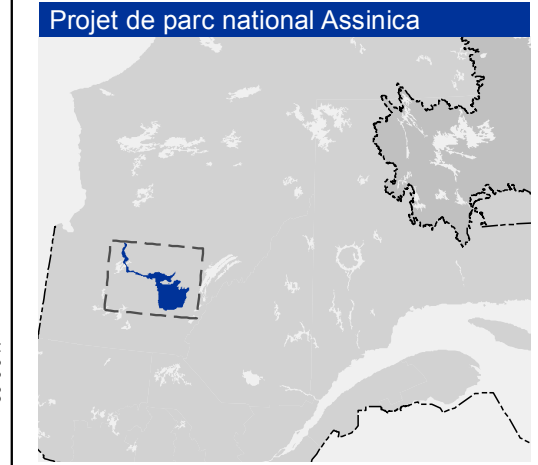


**Sources**

<b>Données</b> Base de données topographiques et administratives (BDTA) à l'échelle de 1/250 000 Extraction du SIEF en date de décembre 2013	<b>Organismes</b> Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
--	--

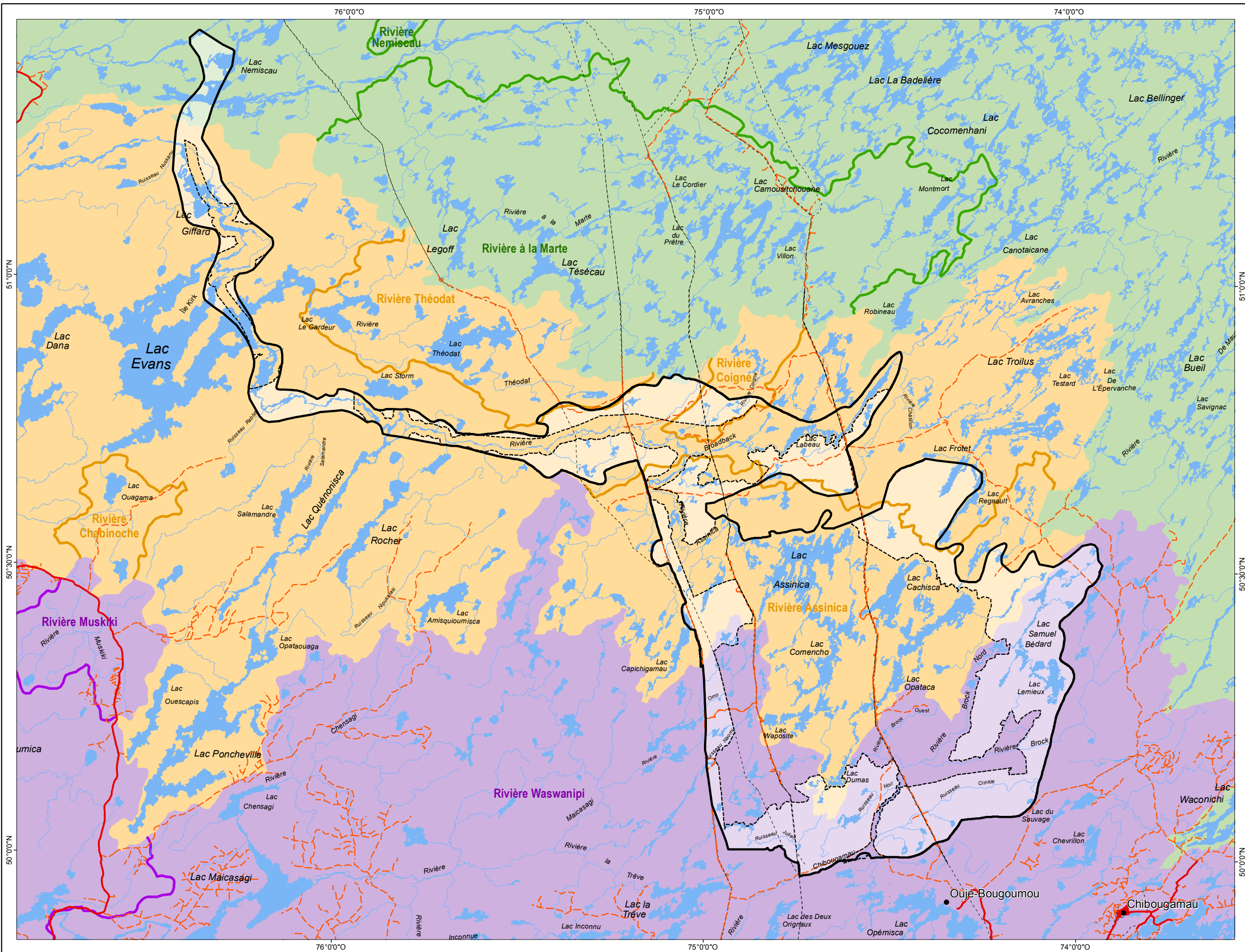
**Réalisation**

Direction des parcs nationaux  
 © Gouvernement du Québec, octobre 2014









- Limite de bassin versant**
- Rivière Broadback
  - Rivière Nottaway
  - Rivière Rupert
  - Bassin versant secondaire

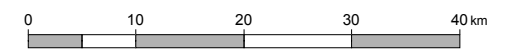
- Territoire à l'étude (6 198 km<sup>2</sup>)
- Réserve de parc national (3 193 km<sup>2</sup>)

- Route pavée
- Route non pavée
- Ligne de transport d'énergie électrique

Note : Les limites du territoire à l'étude ne correspondent pas aux limites finales du parc national. Le gouvernement du Québec et les Cris ont convenu d'une superficie initiale définie comme réserve de parc national. Cette superficie initiale est appelée à être agrandie dans le respect des orientations du Québec en matière d'aires protégées.

**Métadonnées**

Système de référence Géodésique : NAD 83 compatible avec le système mondial WGS 84  
 Projection cartographique : Conique de Lambert avec deux parallèles d'échelle conservée (46° et 60°)



1/700 000

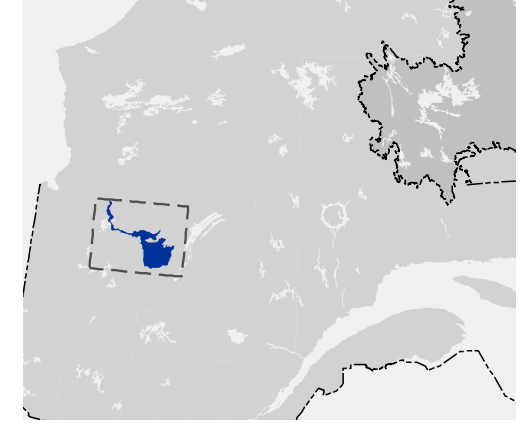
**Sources**

**Données** : Base de données sur l'aménagement du territoire (BDAT) à l'échelle de 1/100 000  
**Organisme** : Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles

**Réalisation**

Direction des parcs nationaux  
 © Gouvernement du Québec, octobre 2014

**Projet de parc national Assinica**







## La rivière Assinica

La rivière Assinica prend sa source dans le lac du même nom et s'écoule en changeant à l'occasion d'orientation, avant de se déverser dans la rivière Broadback. Cette rivière est entièrement incluse dans le territoire à l'étude. Elle comporte plusieurs élargissements qui forment notamment les lacs Trépezet, Thiballier et Boissy. Elle est relativement calme, à l'exception de quelques sections comportant de gros rapides ainsi qu'une chute. Celle-ci, d'une hauteur de 6 m, est située à 11 km en amont du point de rencontre avec la rivière Broadback. Le toponyme *Assinica* provient du mot cri *asinikaw*, qui signifie « la rivière remplie de pierres » et exprime le fait d'être rocheux ou pierrenx (Commission de toponymie du Québec, 2013). Certains Cris donnent également à *Assinica* la signification de « plusieurs îles », une référence au lac qui contient un grand nombre d'îles.

## La rivière Brock

La rivière Brock est un affluent de la rivière Chibougamau. Elle prend sa source dans le lac Brock, situé à l'extérieur du territoire à l'étude. Moins de la moitié de la rivière Brock se situe dans le territoire à l'étude (43,7 %), où elle s'écoule vers l'ouest de façon rectiligne et ne présente aucun élargissement d'importance. La section de la rivière Brock comprise dans le territoire étudié suit une ligne de faille géologique.

Les deux principaux affluents de la rivière Brock sont les rivières Brock Nord et Brock Ouest. La rivière Brock Nord est entièrement située dans le territoire à l'étude et prend sa source dans le lac Samuel-Bédard. Le lac Lemieux est un affluent important qui se déverse dans la rivière Brock Nord au sud du lac Samuel-Bédard. Contrairement à la rivière Brock, la Brock Nord est très sinueuse et s'élargit à plusieurs reprises, particulièrement sur ses 16 premiers kilomètres. Par endroits, son lit est caractérisé par un mince filet d'eau s'écoulant sur des blocs rocheux délavés. Elle présente au moins six rapides. La rivière Brock Ouest, quant à elle, est très sinueuse. Elle prend sa source dans les petits lacs et complexes tourbeux à l'est du lac Dumas et au sud-ouest du lac Opataca. Elle forme six rapides, tous situés en deçà de 6 km de son point de rencontre avec la rivière Brock. Le territoire à l'étude inclut la totalité de la rivière Brock Ouest.

Le nom de la rivière Brock rappelle Reginald W. Brock, directeur de la Commission géologique du Canada qui, vers la fin d'une

campagne d'exploration géologique en 1896, fit une reconnaissance géologique de la voie canotable entre les lacs Waswanipi et Mistassini.

## La rivière Chibougamau

Cette rivière marque la limite sud du territoire à l'étude. Le lac Chibougamau en constitue la source principale et la rivière Brock, un affluent important. La section de la rivière Chibougamau comprise dans le territoire étudié ne comporte aucun rapide ni élargissement et elle est bordée par un esker sur sa rive nord.

Le toponyme suscite plusieurs interprétations (Commission de toponymie du Québec, 2013). Certains proposent qu'il proviendrait de *shabogamaw*, mot formé des racines cries *shabo*, qui signifie « au travers », et *gamaw*, qui signifie « lac, étendue d'eau ». *Shabogamaw* ferait donc référence à un « lac traversé de bord en bord par une rivière ». D'autres croient qu'il faut y voir un mot innu ayant pour sens « lieu de rendez-vous ». D'autres enfin proposent le sens « là où l'eau est bloquée, très petit détroit ».

La rivière Chibougamau offre un parcours canotable reconnu par la Fédération québécoise du canot et du kayak.

### 4.5.4 Les principaux lacs

Le territoire à l'étude comporte plus de 650 plans d'eau, dont seulement 64 ont un toponyme reconnu (annexe 2). Dix-huit des plans d'eau couvrent une superficie de plus de 5 km<sup>2</sup>, et quatre d'entre eux font plus de 40 km<sup>2</sup> (tableau 14). Ces quatre grands lacs occupent le centre du territoire à l'étude et en couvrent ensemble 4 %. Il s'agit des lacs Assinica (95 km<sup>2</sup>), Opataca (61 km<sup>2</sup>), Comencho (50 km<sup>2</sup>) et Cachisca (41 km<sup>2</sup>). Malgré leur étendue impressionnante, ces lacs sont peu profonds. Les lacs Cachisca et Opataca, les seuls pour lesquels des données bathymétriques sont disponibles, font respectivement 20 m et 33 m à leur point le plus profond. Leur géométrie est influencée par la nature des dépôts glaciaires qui les entourent. Ces lacs, reliés par des rivières ou par des sentiers de portage, offrent un potentiel intéressant pour le canot-camping. Toutefois, compte tenu de leur grande superficie, les vents pourraient s'y faire sentir avec grande intensité et rendre la navigation en canot difficile (Daniel Arbour et Associés, 2008). La navigation est aussi rendue difficile par la présence de nombreuses roches qui affleurent à la surface de l'eau et qui sont parfois peu visibles. Par ailleurs, si le lac Evans est de grande superficie (55 km<sup>2</sup>), seul un étroit corridor de ce lac est compris dans le territoire à l'étude.



Tableau 14. Les principaux lacs (superficie supérieure à 5 km<sup>2</sup>) du territoire à l'étude

Bassin versant primaire	Principaux lacs	Nom en Cri	Coordonnées (centroïde du lac)		Superficie totale (km <sup>2</sup> )	Superficie comprise dans le territoire à l'étude (km <sup>2</sup> )	Portion comprise dans le territoire à l'étude (%)
			x	y			
Broadback	Lac Assinica	Kaa mimeniskamikaau	-75,227567	50,519685	96,5	96,5	100
	Lac Opataca	Kaa upataukaau	-74,900107	50,392779	61,4	61,4	100
	Lac Evans	Chishe saakahiikan	-76,930680	50,881007	469,6	55,1	12
	Lac Comencho	Kaamanchusuuhs	-75,162908	50,367525	49,9	49,9	100
	Lac Cachisca		-74,991643	50,465115	41,0	41,0	100
	Lac Giffard		-76,896306	51,144486	29,3	29,3	100
	Lac Waposite		-75,243983	50,259060	24,5	24,5	100
	Lac Labeau	Chenwaapuskau	-75,245739	50,744962	11,4	11,4	100
	Lac Frotet	Waskwaayaastinuu	-74,665072	50,736514	58,7	10,3	18
	Lac Blanchet	Kaa pihtunikaau	-74,906231	50,449254	10,1	10,1	100
	Lac La Chevardière		-75,478670	50,482093	8,2	8,2	100
	Lac Dumas		-75,133579	50,157602	7,6	7,6	100
	Lac Regnault		-74,791696	50,626384	21,2	6,1	29
	Lac Thiballier		-75,418846	50,566071	5,3	5,3	100
Nottaway	Lac Lemieux	Kaa sikanikaaii	-74,562911	50,321827	23,5	23,5	100
	Lac Samuel-Bédard	Kaa upaskwe yaau	-74,570735	50,476532	9,4	9,4	100
	Lac des Petites Plages		-75,363716	50,098450	7,5	7,5	100
Rupert	Lac Nemiscau	Namiscow	-76,749120	51,389618	130,8	27,2	21

### Lac Assinica

Le lac Assinica est parsemé d'îles et de presqu'îles, et son périmètre est frangé de baies. Il s'écoule vers le nord-ouest par la rivière Assinica, laquelle se déverse dans la rivière Broadback.

### Lac Comencho

Ce lac se déverse vers le nord dans le lac Assinica. Il reçoit les eaux du lac Waposite au sud et du lac Cachisca au nord-est. Il comprend quelques grandes baies fortement échancrées. L'origine et la signification de ce toponyme demeurent incertaines (Commission de toponymie du Québec, 2013). Selon les Cris, *Comencho* signifie « là où vit une créature ». Le toponyme fait donc référence à la légende selon laquelle une créature se cacherait dans le lac.

### Lac Cachisca

Le lac Cachisca se déverse dans le lac Comencho. De forme allongée, il contient plusieurs grandes baies. Son toponyme

représente une forme abrégée de *capacwachipsca*, un mot cri qui signifie « lac du rocher en eau peu profonde » (Commission de toponymie du Québec, 2013).

### Lac Waposite

Le lac Waposite se déverse dans le lac Comencho. Il a une forme irrégulière, comportant plusieurs larges sections entrecoupées de plus étroites. La Commission de toponymie ne détient pas d'information quant à l'origine du toponyme. Selon les Cris, il signifie « terre dénudée avec beaucoup de roches » et fait référence aux paysages sans végétation arbustive (à cause des incendies de forêt) où les nombreuses roches sont visibles.

### Lac Opataca

Le lac Opataca est de forme allongée. Il est alimenté au sud-ouest par le lac Dumas, ainsi que par de nombreux petits cours d'eau. Il se déverse dans le lac Cachisca. Son toponyme d'origine crie signifierait « une passe, un passage étroit, sur l'eau, entre deux élévations de terrain ». La topographie des lieux se prête bien à cette hypothèse (Commission de toponymie du Québec, 2013).



### *Lac Samuel-Bédard*

Constituant la source principale de la rivière Brock Nord, le lac Samuel-Bédard s'étend sur une dizaine de kilomètres. Son toponyme fait référence à Samuel Bédard, un cultivateur de Péribonka chez qui le romancier Louis Hémon a demeuré pendant l'été 1912. Les personnages du père (Samuel) et de la mère Chapdelaine dans le célèbre roman de Louis Hémon *Maria Chapdelaine* seraient inspirés de monsieur Bédard et de sa femme (Commission de toponymie du Québec, 2013).

### *Lac Evans*

Une petite partie du lac Evans est incluse dans le territoire à l'étude. Il constitue un élargissement de la rivière Broadback et est situé dans un secteur tourbeux. De profondes baies arrondies lui donnent un contour irrégulier. Il se nomme ainsi en l'honneur de sir John Evans (1823-1908), un Britannique archéologue, géologue et manufacturier de papier, membre influent de plusieurs sociétés savantes.

### *Lac Nemiscau*

Le lac Nemiscau est situé à l'extrémité nord-ouest du territoire à l'étude et est inclus en partie dans celui-ci. Il constitue un élargissement de la rivière Nemiscau, laquelle se déverse dans la rivière Rupert. *Nemiscau* en langue crie signifie « là où le poisson abonde » (Commission de toponymie du Québec, 2013).



## J

## LE PORTRAIT BIOLOGIQUE



### 5.1 LES ÉCOSYSTÈMES FORESTIERS

L'information présentée dans cette section provient du Système d'information écoforestière (SIEF) du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP). Le quatrième inventaire décennal couvre la presque totalité du territoire à l'étude, à l'exception de la section au nord du lac Evans. De plus, le rapport de Robert Gauthier (2004) a servi à la description des types d'écosystèmes rencontrés dans le territoire étudié.

Pour les besoins du présent document, et en fonction des bases de données du MFFP utilisées pour les analyses, les écosystèmes forestiers sont définis comme des territoires qui excluent les plans d'eau, les milieux humides, les milieux inondés, les aulnaies, les dénudés secs et toute infrastructure humaine telle que les

gravières, les sites de villégiature, les friches et les lignes de transport d'énergie électrique. Les milieux humides et les landes arbustives, des territoires où les arbres occupent moins de 25 % de la surface terrière, se distinguent par leur drainage, déficient pour les premiers et excessif pour les secondes.

Le territoire à l'étude se trouve en zone boréale, dans la sous-zone de la forêt boréale continue. Il appartient au sous-domaine bioclimatique de la pessière à mousses de l'ouest (Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, 2013b). Les écosystèmes forestiers<sup>19</sup> comptent pour 72 % de la superficie terrestre, soit plus de 3 700 km<sup>2</sup>. Pour leur part, les milieux humides comptent pour près de 23 % et les landes arbustives, pour un peu plus de 4 % (tableau 15).

<sup>19</sup> Aussi appelés « territoires forestiers productifs » par les ingénieurs forestiers.





**Tableau 15. Les grands types de milieux du territoire à l'étude**

Type de milieu	Superficie (km <sup>2</sup> )	Part de la superficie terrestre du territoire à l'étude <sup>20</sup> (%)
Écosystèmes forestiers	3 549	71
Autres écosystèmes	1 461	29
Aulnaies	17	0,3
Milieux humides	1 172	23,4
Landes arbustives	234	4,7
Lignes de transport d'électricité	39	0,8

20 Territoire photo-interprété couvert par l'inventaire du Système d'information écoforestière.

### 5.1.1 Les caractéristiques des écosystèmes forestiers

Les écosystèmes forestiers se composent à 78 % de peuplements résineux (tableau 16). Les pessières à épinette noire (*Picea mariana*) et les pinèdes à pin gris (*Pinus banksiana*) représentent respectivement 46 % et 23 % des écosystèmes forestiers du territoire à l'étude, alors que les sapinières en sont presque absentes, n'occupant que 0,1 % (tableau 17). Les peuplements mélangés

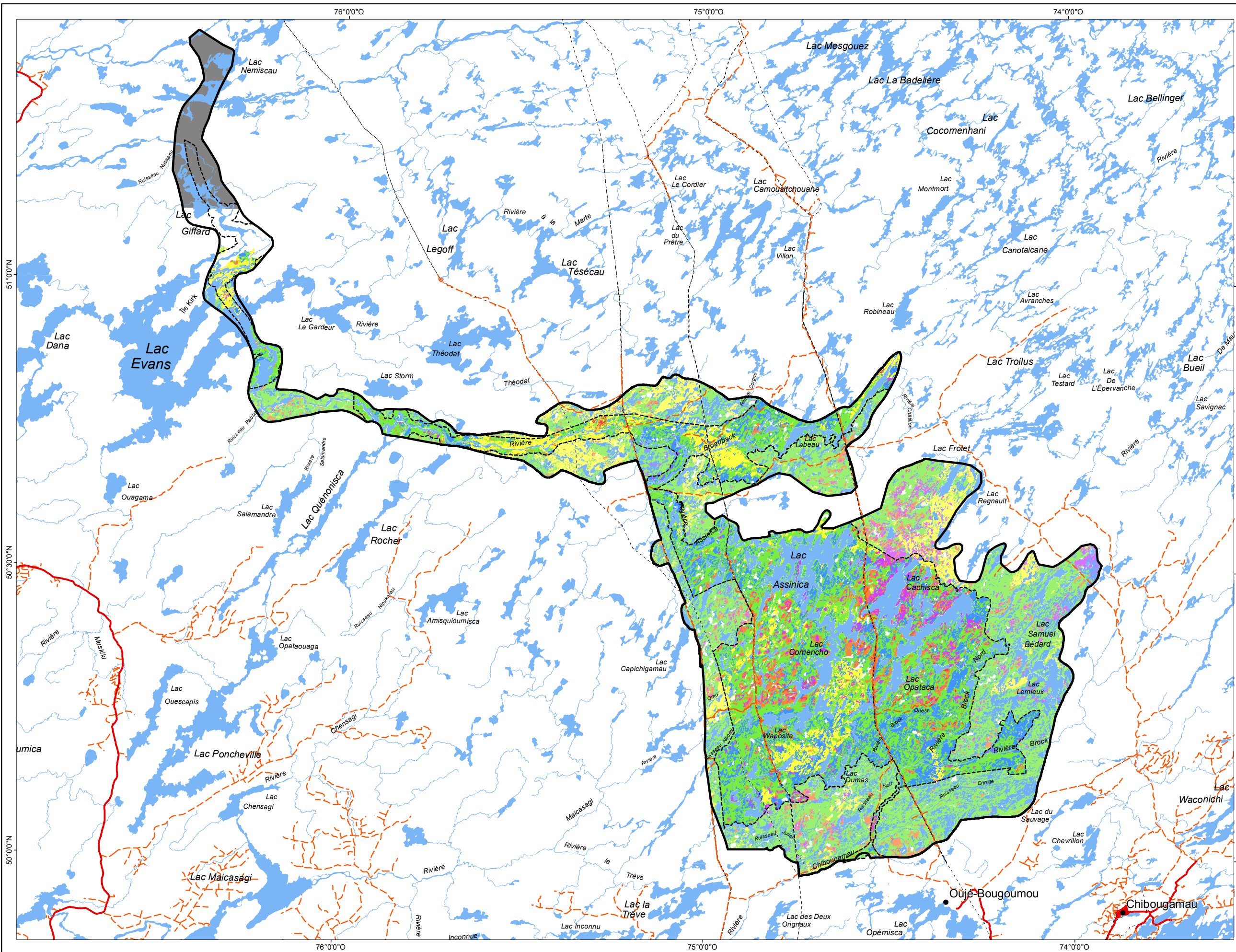
(composés en proportions variables d'épinette noire, de pin gris, de bouleau à papier (*Betula papyrifera*) ou de peuplier faux-tremble (*Populus tremuloïdes*) couvrent 7 % du territoire étudié. Moins de 1 % de ce territoire est occupé par des peuplements dominés par les feuillus (principalement le bouleau à papier et le peuplier faux-tremble). Dans 14 % des peuplements forestiers recensés, la régénération n'est pas encore assez importante pour former un couvert forestier.

**Tableau 16. Les principaux couverts forestiers du territoire à l'étude**

Type de couvert	Superficie (km <sup>2</sup> )	Part des écosystèmes forestiers (%)
Peuplements résineux	2 751	78
Peuplements mélangés	263	7
Peuplements feuillus	23	1
Peuplements en régénération	511	14

**Tableau 17. La composition forestière du territoire à l'étude en fonction de l'espèce dominante**

Espèce forestière dominante dans le peuplement	Superficie (km <sup>2</sup> )	Part des écosystèmes forestiers (%)
Épinette noire	1 641	46,3
Pin gris	806	22,7
Dominance résineuse (plusieurs espèces)	79	2,2
Sapin	4	0,1
Mélangé (résineux et feuillus)	120	3,4
Bouleau à papier	55	1,6
Peuplier faux-tremble	7	0,2
Dominance feuillue (plusieurs espèces)	7	0,2
Composition indéterminée	829	23,4



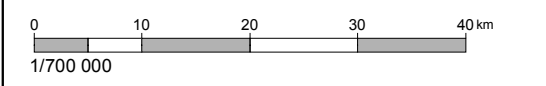
- Couvert forestier**
- Feuille
  - Mélangé
  - Résineux
  - Milieux humides
  - Landes arbustives
  - En régénération
  - Données non-disponibles

- Territoire à l'étude (6 198 km<sup>2</sup>)
- Réserve de parc national (3 193 km<sup>2</sup>)
- Route pavée
- - - Route non pavée
- - - Ligne de transport d'énergie électrique

Note : Les limites du territoire à l'étude ne correspondent pas aux limites finales du parc national. Le gouvernement du Québec et les Cris ont convenu d'une superficie initiale définie comme réserve de parc national. Cette superficie initiale est appelée à être agrandie dans le respect des orientations du Québec en matière d'aires protégées.

**Métadonnées**

Système de référence Géodésique : NAD 83 compatible avec le système mondial WGS 84  
 Projection cartographique : Conique de Lambert avec deux parallèles d'échelle conservée (46° et 60°)

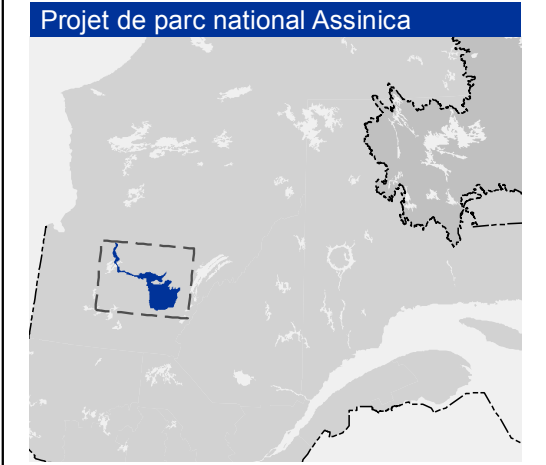


**Sources**

<b>Données</b>	<b>Organismes</b>
Base de données topographiques et administratives (BDTA) à l'échelle de 1/250 000 Extraction du SIEF en date de décembre 2013	Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles  Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

**Réalisation**

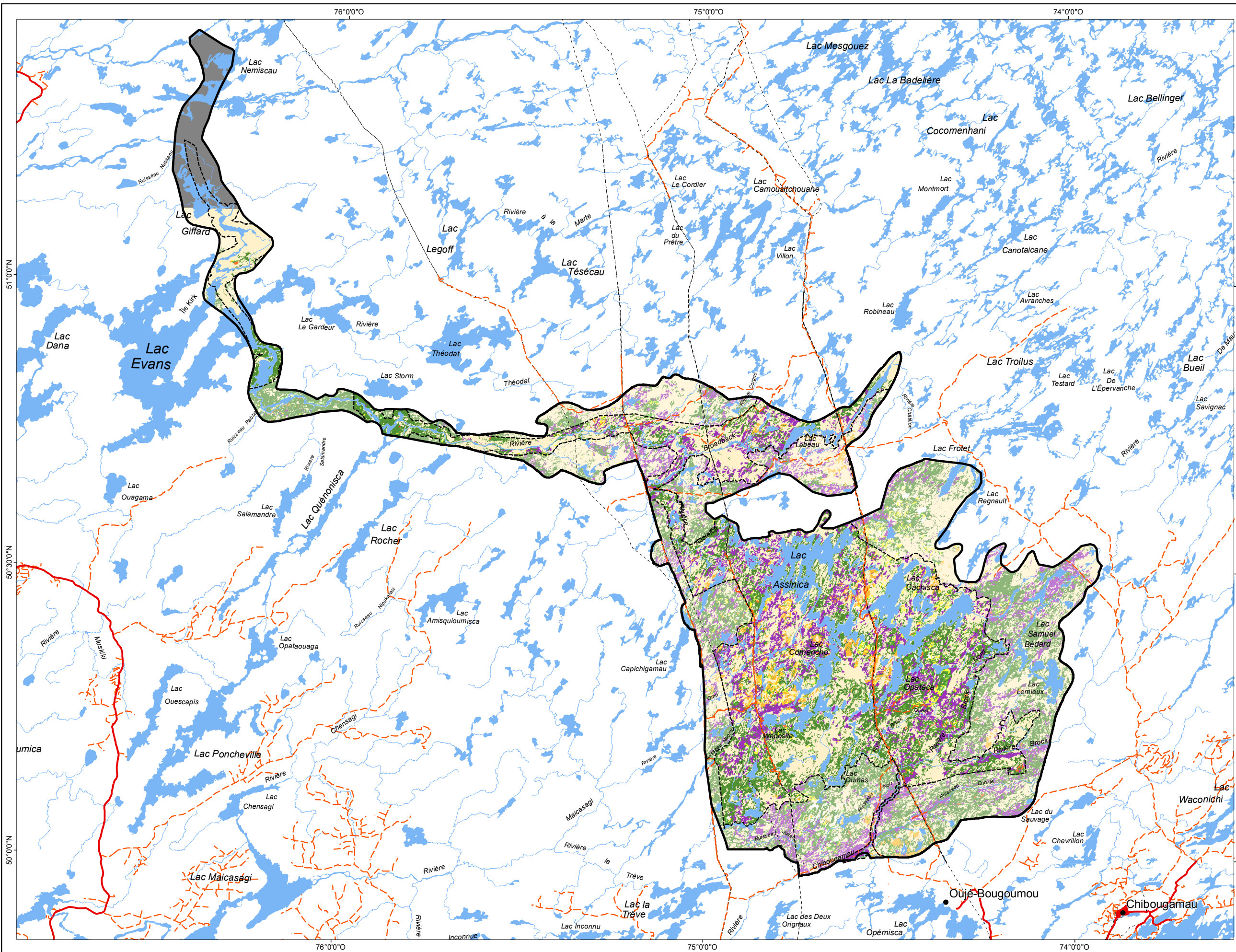
Direction des parcs nationaux  
© Gouvernement du Québec, octobre 2014







Carte 20  
Les espèces forestières dominantes



**Espèce forestière**

- Épinette noire
- Pin gris
- Dominance résineuse
- Sapin
- Mélangé
- Bouleau à papier
- Peuplier faux-tremble
- Dominance feuillue
- Non forestier
- Données non-disponibles

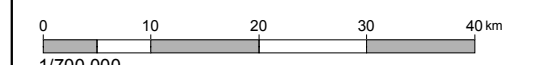
Territoire à l'étude (6 198 km<sup>2</sup>)  
 Réserve de parc national (3 193 km<sup>2</sup>)

Route pavée  
 Route non pavée  
 Ligne de transport d'énergie électrique

Note : Les limites du territoire à l'étude ne correspondent pas aux limites finales du parc national. Le gouvernement du Québec et les Cris ont convenu d'une superficie initiale définie comme réserve de parc national. Cette superficie initiale est appelée à être agrandie dans le respect des orientations du Québec en matière d'aires protégées.

**Métadonnées**

Système de référence Géodésique : NAD 83 compatible avec le système mondial WGS 84  
 Projection cartographique : Conique de Lambert avec deux parallèles d'échelle conservée (46° et 60°)

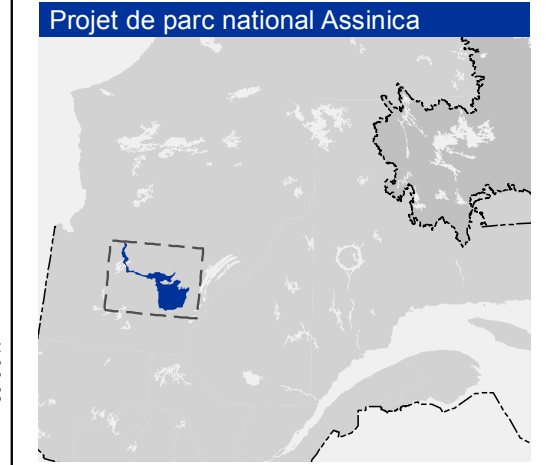


**Sources**

<b>Données</b>	<b>Organismes</b>
Base de données topographiques et administratives (BDTA) à l'échelle de 1/250 000 Extraction du SIEF en date de décembre 2013	Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles  Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

**Réalisation**

Direction des parcs nationaux  
© Gouvernement du Québec, octobre 2014







## Les pessières noires

Les pessières dominées par l'épinette noire constituent le type d'écosystème forestier le plus fréquent et le plus abondant sur le territoire à l'étude. Les variations de la densité du couvert forestier et les conditions de drainage conditionnent la structure et la composition floristique des pessières. Quatre principaux types de pessières noires se trouvent sur le territoire étudié : la pessière noire à mousses, la pessière noire à éricacées, la pessière noire à lichens et la pessière noire à sphaignes.

### La pessière noire à mousses

Les pessières noires à mousses sont les plus denses dans des conditions de drainage mésique. Leur sol est couvert d'un tapis de mousse dont l'espèce dominante est l'hypne de Schreber (*Pleurozium schreberi*). Les autres mousses les plus fréquentes sont l'hypne éclatante (*Hylocomium splendens*) et l'hypne cimier (*Ptilium crista-castrensis*). À l'intérieur de certains peuplements très denses, le sous-bois peut être si sombre qu'il est alors dépourvu d'arbustes et de plantes herbacées.

### La pessière noire à éricacées

Lorsque le couvert arborescent est relativement ouvert, l'arbuste *Kalmia angustifolia* prend de plus en plus d'importance, jusqu'à former une couverture arbustive de forte densité qui peut comprendre aussi le *Ledum groenlandicum*. La forte densité de ces arbustes occasionne de l'ombre au sol; le tapis muscinal et lichénique est donc peu important.

### La pessière noire à lichens

Les pessières noires ouvertes sur station sèche sont pourvues d'un important tapis de lichens, où les éricacées sont peu présentes, voire absentes. Des lichens fruticuleux du genre *Cladonia* (*Cladonia rangiferina*, *C. mitis*, *C. stellaris* et *C. uncialis*) peuvent alors former un important tapis au sol. Les épinettes noires du couvert arborescent y sont parsemées. La pessière noire à cladonies est peu fréquente sur le territoire à l'étude.

### La pessière noire à sphaignes

Les pessières noires à sphaignes se forment à la périphérie des tourbières et dans les stations mal drainées. Les épinettes noires poussent sur la tourbe gorgée d'eau et sont accompagnées d'un

tapis de sphaignes. Elles poussent en bosquets de taille et de densité variables. Ces bosquets sont souvent entourés d'arbustives formées de cassandre caliculé (*Chamaedaphne calyculata*) ou d'aulne rugueux (*Alnus incana subsp. rugosa*).

## Les pinèdes grises

Les pinèdes à pin gris sont les seules pinèdes observées sur le territoire à l'étude. Elles forment de grands peuplements monospécifiques à plusieurs endroits, mais particulièrement à l'extrême sud, à l'ouest et à l'extrême est (carte 20). Ces peuplements poussent principalement sur des dépôts sableux où les conditions de drainage sont rapides ou excessifs. Ces pinèdes présentent un sous-étage d'éricacées en proportions variables (surtout le *Kalmia angustifolia*, accompagné du *Vaccinium angustifolium*) et de lichens (*Cladonia spp.*). Elles sont généralement ouvertes, suivant la récurrence des feux. Étant donné la difficulté du pin gris à se régénérer, plus la récurrence est grande, plus les peuplements sont ouverts. Les arbres ont alors tous le même âge, et la pinède grise est qualifiée d'équienne. Au sol, le tapis muscinal non continu est formé du *Pleurozium schreberi* et de lichens. Le pin gris est réparti, outre dans les pinèdes pures, sur l'ensemble du territoire à l'intérieur de peuplements mélangés d'épinettes noires.

Plusieurs vieux pins gris ont été inventoriés dans le territoire à l'étude. Ceux-ci se trouvent aux abords de plans d'eau, donc à l'abri des feux de forêt. Deux pins gris de plus de 200 ans ont été découverts, l'un aux abords du lac Labeau et l'autre aux abords de la partie sud du lac Assinica. La présence de pins gris de cet âge sur le territoire est rare puisque ceux-ci sont généralement affectés par les feux de forêt ou meurent par sénescence autour de l'âge de 150 ans.



Photo 18. Vieux pin gris





### Les bétulaies

Les bétulaies du territoire étudié sont des bétulaies à bouleau à papier. Elles sont situées principalement dans le secteur des grands lacs (carte 20). Pour la plupart, il s'agit de bétulaies de densité moyenne avec un sous-étage formé d'aulne vert (*Alnus viridis subsp. crispa*) et d'éricacées, tels le *Ledum groenlandicum*, le *Vaccinium angustifolium* et le *Kalmia angustifolia*. Le parterre muscinal est surtout formé de *Pleurozium scrobei*.

Dans l'une des bétulaies située au sud-ouest du lac Assinica, le diamètre à hauteur de poitrine (DHP) des plus gros bouleaux varie de 20 à 35 cm. Des peupliers faux-trembles, dont l'un mesure 43 cm de diamètre, accompagnent ces bouleaux. Ces individus de grosse taille sont exceptionnels pour la région. De plus, la flore herbacée des bétulaies est plus diversifiée que celle observée dans les pessières noires et les pinèdes grises. Outre les espèces boréales communes, plusieurs fougères du genre *Dryopteris* et l'*Aralia nudicaulis*, une plante peu fréquente dans les régions nordiques, couvrent le sol.

### Les peupleraies

Les peuplements de peuplier faux-tremble sont rares sur le territoire à l'étude. Ceux aperçus se trouvent sur le haut des eskers et ils ne couvrent pas plus d'un hectare. Dans les peuplements feuillus, il n'est pas rare que le peuplier faux-tremble accompagne le bouleau.

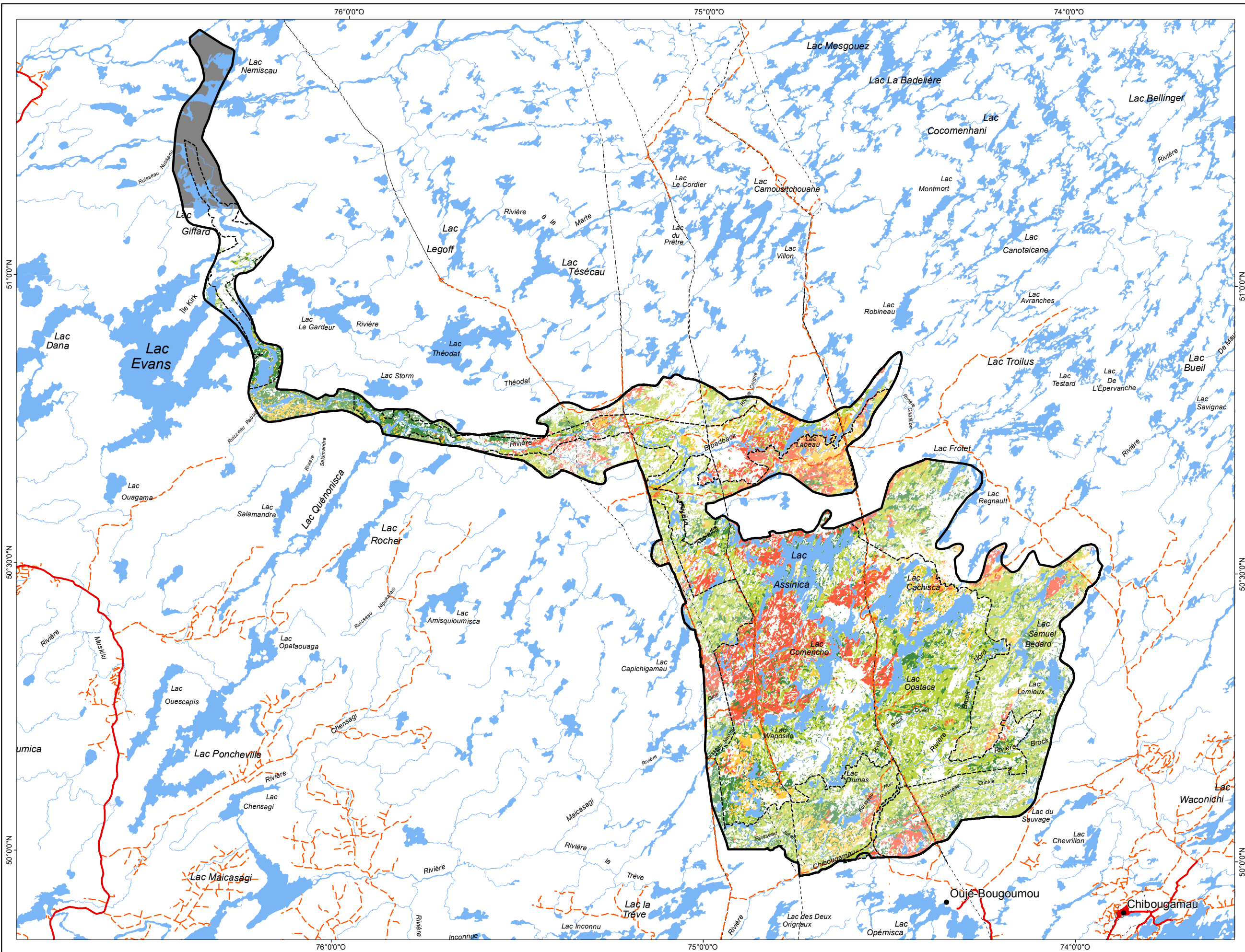
#### 5.1.2 L'âge des peuplements forestiers

Près de 40 % des écosystèmes forestiers du territoire à l'étude appartiennent à la classe d'âge 61-100 ans (tableau 18). Les vieilles forêts (101 ans et plus) représentent 19 % des écosystèmes forestiers. Ces vieux peuplements sont souvent situés à des endroits protégés des incendies, soit aux abords des plans d'eau et des milieux humides et sur les versants abrupts d'orientation est où la neige s'accumule. Les secteurs en régénération (0-20 ans) constituent 31 % des écosystèmes forestiers, alors que les jeunes peuplements (21-60 ans) en représentent 10 %. L'importance des peuplements de moins de 60 ans peut s'expliquer par la forte récurrence des feux dans cette région.

Tableau 18. Les classes d'âge des écosystèmes forestiers du territoire à l'étude

Âge	Superficie (km <sup>2</sup> )	Part des écosystèmes forestiers (%)
En régénération (0-20 ans)	1 111	31
Jeune (21-60 ans)	345	10
Mature (61-100 ans)	1 410	40
Ancien (101 ans et plus)	682	19

# Carte 21 Les classes d'âge des écosystèmes forestiers

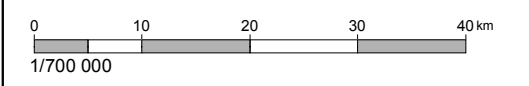


- Groupe d'âge**
- Régénération (0-20 ans)
  - Jeune (21 - 60 ans)
  - Mature (61 - 100 ans)
  - Ancien (101 et plus)
  - Terrain non forestier
  - Données non-disponibles
- Territoire à l'étude (6 198 km<sup>2</sup>)**  
**Réserve de parc national (3 193 km<sup>2</sup>)**
- Route pavée
  - - - Route non pavée
  - - - - Ligne de transport d'énergie électrique

Note : Les limites du territoire à l'étude ne correspondent pas aux limites finales du parc national. Le gouvernement du Québec et les Cris ont convenu d'une superficie initiale définie comme réserve de parc national. Cette superficie initiale est appelée à être agrandie dans le respect des orientations du Québec en matière d'aires protégées.

**Métadonnées**

Système de référence Géodésique	NAD 83 compatible avec le système mondial WGS 84
Projection cartographique	Conique de Lambert avec deux parallèles d'échelle conservée (46° et 60°)

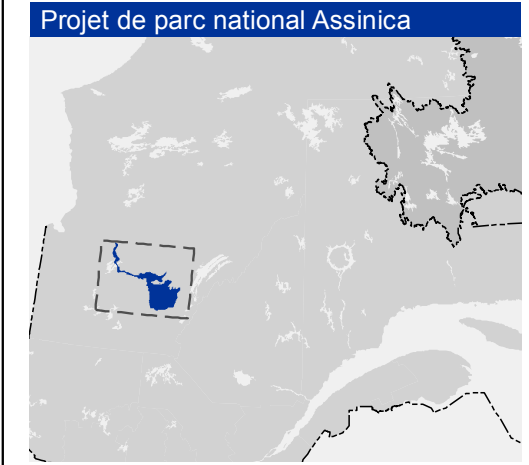


**Sources**

<b>Données</b>	<b>Organismes</b>
Base de données topographiques et administratives (BDTA) à l'échelle de 1/250 000 Extraction du SIEF en date de décembre 2013	Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles  Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

**Réalisation**

Direction des parcs nationaux  
© Gouvernement du Québec, octobre 2014







### 5.1.3 Les perturbations naturelles et les coupes forestières

Sur le territoire à l'étude, la dynamique des peuplements forestiers est fortement influencée par la récurrence des incendies de forêt et, dans une moindre mesure, par les chablis et par les épidémies d'insectes. Le territoire est situé dans une région à forte récurrence des feux, que certains appellent le « triangle de feux » (territoire situé entre le lac Waswanipi, la baie James et le lac Mistassini). La récurrence des feux est estimée à une période de 50 à 100 ans et une forte proportion des peuplements forestiers n'arrive jamais à maturité (Ministère des Ressources naturelles, 2000). Il en résulte des mosaïques naturelles composées de plusieurs jeunes peuplements équiens<sup>21</sup>, chacun d'âge différent, créées par des feux de superficie variable. Malgré cela, certains peuplements peuvent atteindre la maturité et même la dépasser pour devenir de vieux peuplements. Ces derniers sont toutefois rares dans le paysage.

Les brûlis (incluant les peuplements où le couvert est brûlé partiellement ou en totalité) couvrent jusqu'à 34 % des écosystèmes forestiers, représentent 83 % des perturbations sur le territoire à l'étude (tableau 19 et carte 22). Les feux des années 1983, 1996 et 2005 ont touché d'importantes superficies, couvrant chacun entre 4 et 6 % des écosystèmes forestiers du territoire étudié (soit de 133 à 227 km<sup>2</sup>).

Le territoire étudié a fait l'objet de coupes forestières à partir du début des années 1980. Celles-ci ont touché 6 % des écosystèmes forestiers productifs du territoire à l'étude.

**Tableau 19. Les écosystèmes forestiers du territoire à l'étude touchés par des perturbations<sup>22</sup>**

Perturbation	Superficie (km <sup>2</sup> )	Part des perturbations totales (%)	Part des écosystèmes forestiers (%)
Brûlis	1 225	83	34
Chablis	89	6	3
Épidémie d'insectes	12	1	0
Coupe (incluant coupe après incendie)	87	6	2
Plantation ou regarni	68	5	2
Éclaircie précommerciale	24	2	1
Total	1 473		

<sup>21</sup> Peuplement équien : Peuplement dont les arbres ont le même âge.

<sup>22</sup> Plusieurs perturbations peuvent toucher une même portion de territoire.

### 5.1.4 Les éléments forestiers d'intérêt

Certains éléments forestiers rares du territoire à l'étude offrent un intérêt particulier du point de vue de la conservation (carte 23). Les peuplements de sapin baumier (*Abies balsamea*), rares, poussent notamment sur des îles des grands lacs. Ils peuvent indiquer la présence de vieux écosystèmes forestiers, puisque le sapin ne se trouve que sur des territoires ayant échappé aux incendies de forêt pendant de longues périodes.

Les peuplements feuillus d'âge mûr sont également rares. Ils sont notamment situés au sud du lac Assinica, ainsi qu'en périphérie d'une colline située au sud de la rivière Brock et sur les flancs sud et sud-est de collines au sud du lac Opataca.

Finalement, quelques épinettes blanches (*Picea glauca*) atteignent des tailles et des âges impressionnants, mais ne forment pas de peuplements purs. En moyenne, ces individus, qui ont échappé aux incendies de forêt, sont âgés de 200 ans et atteignent plus de 20 m de hauteur. Ils se trouvent dans la partie sud du territoire à l'étude (aux abords des rivières Chibougamau et Brock), sur des îles et au déversoir du lac Opataca et sur les flancs d'orientation sud des collines situées au nord du lac à l'Eau Noire.

## 5.2 LES MILIEUX HUMIDES

Les milieux humides, qui couvrent plus de 22 % du territoire à l'étude, sont principalement constitués de tourbières. Le relief relativement plat, combiné à un drainage déficient et à des dépôts d'argile peu perméables, a favorisé l'existence de nombreux et importants complexes tourbeux, concentrés principalement au sud du territoire. Les herbaçaias aquatiques et les aulnaies sont deux types de milieux humides également présents sur le territoire à l'étude.

### Les tourbières

Il existe deux principaux types de tourbières : les tourbières ombrotrophes (aussi appelées « bogs ») et les tourbières minérotrophes (aussi appelées « fens »).

- *Les tourbières ombrotrophes ou bogs*

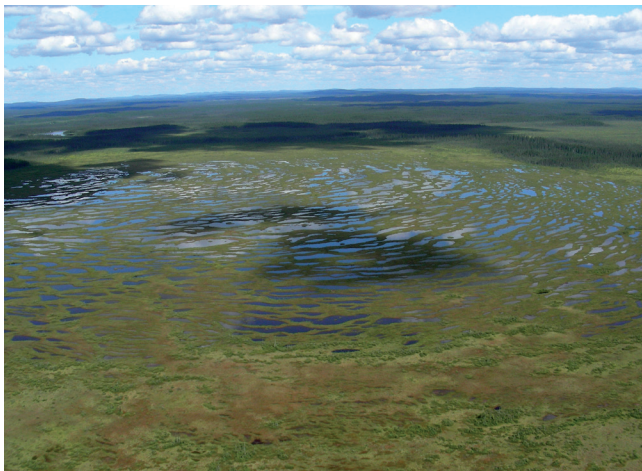
Les tourbières ombrotrophes sont exclusivement alimentées par les eaux de pluie. Au fil de leur développement, elles acquièrent une forme bombée, de sorte que la circulation de l'eau s'effectue uniquement du centre de la tourbière vers sa périphérie. Elles sont



soustraites de l'influence des eaux minéralisées en circulation dans le sol. Fortement acides, elles sont très pauvres en éléments nutritifs. Seule une flore bien adaptée à ces conditions colonise ce type de tourbière. Quelques espèces d'arbres y croissent, dont l'épinette noire et le mélèze laricin (*Larix laricina*). Dans le cas des arbustes, ce sont surtout des éricacées qui y poussent, alors que dans celui des plantes herbacées, ce sont surtout des cypéracées. Au sol, les sphaignes dominent et, d'ailleurs, elles sont les premières responsables de la formation et de l'accumulation de la tourbe très acide qui forme le substrat des tourbières ombrotrophes. Deux types de tourbières ombrotrophes se distinguent : les tourbières sans plan d'eau et celles avec mares.

Dans le territoire à l'étude, les tourbières ombrotrophes sans plan d'eau sont colonisées par une communauté végétale uniforme. Il s'agit de grandes buttes basses de *Sphagnum fuscum* parsemées de bosquets d'épinette noire logés dans des dépressions peu profondes. À travers la sphaigne poussent le *Rubus chamaemorus* et quelques éricacées, dont surtout le *Chamaedaphne calyculata* et le *Kalmia angustifolia*. La taille de ces derniers est réduite à une dizaine de centimètres. Le *Sarracenia purpurea* et l'*Eriophorum vaginatum* subsp. *spissum* apparaissent sporadiquement sur les buttes.

Pour les tourbières ombrotrophes à mares, la végétation sur les lanières qui séparent les plans d'eau varie selon le niveau d'élévation. La bordure immédiate des plans d'eau est surtout colonisée par le *Carex limosa*, le *Rhynchospora alba* et le *Scheuchzeria palustris*. Sur les lanières les plus basses se trouve le *Trichophorum cespitosum*, accompagné du *Carex limosa* et du *Drosera anglica*. Les lanières de hauteur moyenne sont couvertes



**Photo 19.** Tourbière ombrotrophe de type concentrique au nord de la rivière Brock

de buttes basses de *Sphagnum rubellum*. Le *Trichophorum cespitosum* y pousse aussi en brosses en compagnie de l'*Eriophorum vaginatum* subsp. *spissum* et du *Chamaedaphne calyculata*. Sur les lanières les plus élevées, le *Sphagnum fuscum* domine et au travers s'étalent le *Rubus chamaemorus* et le *Chamaedaphne calyculata*.

- *Les tourbières minérotrophes ou fens*

Les tourbières minérotrophes sont surtout alimentées par les eaux de ruissellement et par la nappe souterraine, et donc alimentées en éléments minéraux en provenance du sol. Ce type de tourbière a une forme plane ou une faible pente. Les eaux plus ou moins minéralisées qui parcourent ces tourbières constituent pour les végétaux une source d'éléments nutritifs plus riche que la seule eau de pluie. La flore qui colonise ces tourbières est nettement plus diversifiée que celle des tourbières ombrotrophes.



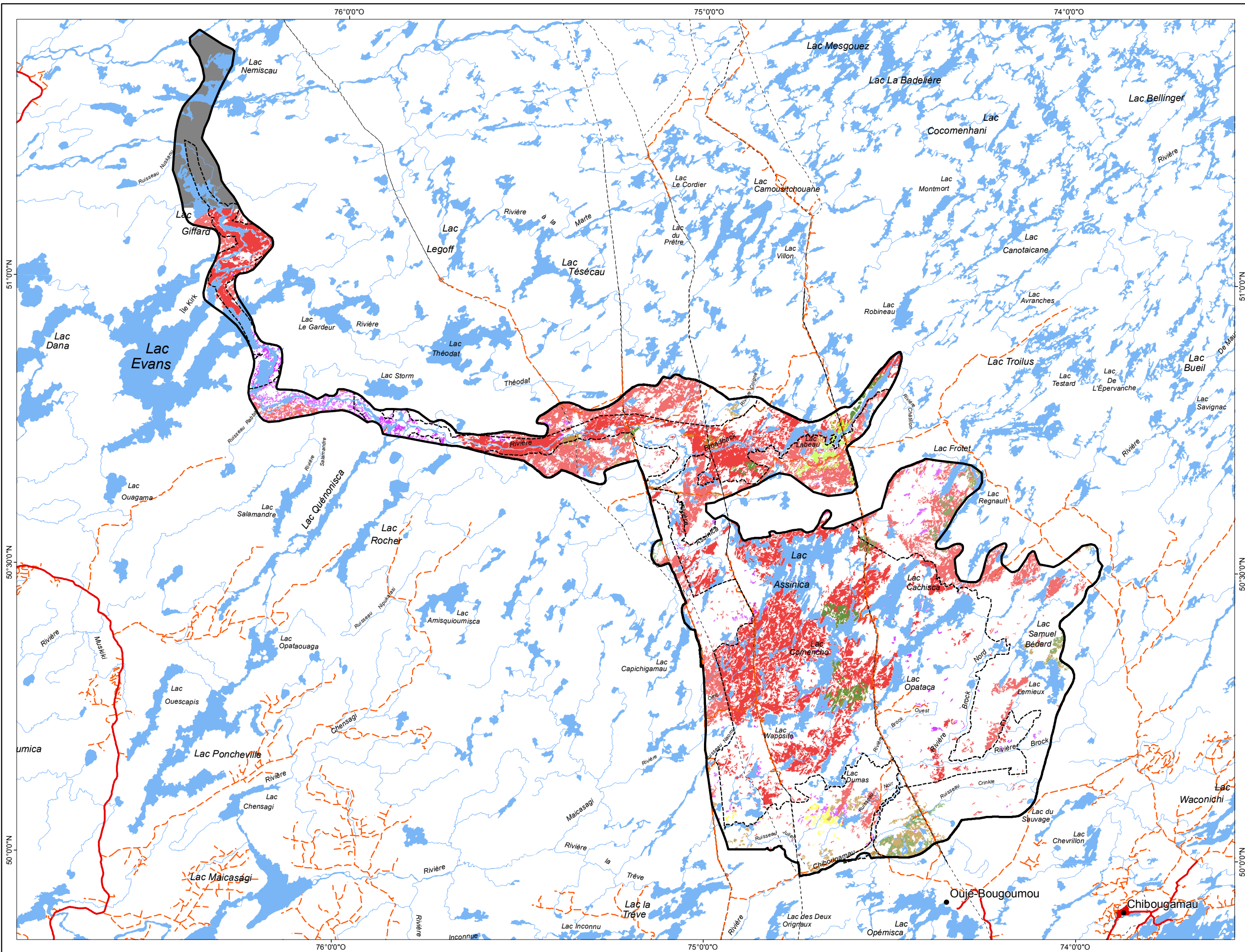
**Photo 20.** Fen près de la rivière Brock

Les cariçaies de *Carex oligosperma* sont le type de végétation le plus fréquent et le plus étendu dans l'ensemble des tourbières du territoire à l'étude. Ces cariçaies se développent dans les fens les plus pauvres. Ces tourbières sont également composées d'un tapis dense de sphaignes; le *Sphagnum fallax* domine dans les cariçaies les plus humides et le *Sphagnum rubellum* domine là où la nappe phréatique est plus basse. Les cariçaies sont souvent parsemées de dépressions plus humides dans lesquelles croissent le *Sphagnum majus* et le *Carex limosa*. Certains secteurs sont par contre totalement dépourvus de sphaignes, que remplace un peuplement dense de fines hépatiques noires accompagnées du *Trichophorum cespitosum*.

Dans les fens légèrement plus riches s'ajoutent d'autres espèces minérotrophes tels le *Carex exilis*, le *Menyanthes trifoliata* subsp. *verna* et le *Sphagnum papillosum*.



# Carte 22 Les interventions et les perturbations naturelles



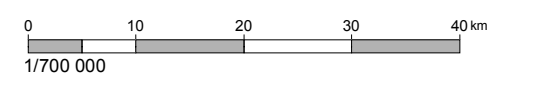
- Perturbation**
- Brûlis
  - Chablis
  - Épidémie d'insecte
  - Coupe (incluant coupe après incendie)
  - Plantation ou regarni
  - Éclaircie précommerciale
  - Données non-disponibles

- Territoire à l'étude (6 198 km<sup>2</sup>)
- Réserve de parc national (3 193 km<sup>2</sup>)
- Route pavée
- Route non pavée
- - - Ligne de transport d'énergie électrique

Note : Les limites du territoire à l'étude ne correspondent pas aux limites finales du parc national. Le gouvernement du Québec et les Cris ont convenu d'une superficie initiale définie comme réserve de parc national. Cette superficie initiale est appelée à être agrandie dans le respect des orientations du Québec en matière d'aires protégées.

**Métadonnées**

Système de référence Géodésique	NAD 83 compatible avec le système mondial WGS 84
Projection cartographique	Conique de Lambert avec deux parallèles d'échelle conservée (46° et 60°)

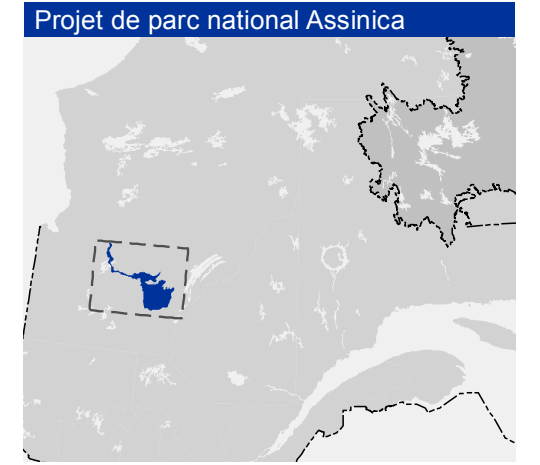


**Sources**

Données	Organismes
Base de données topographiques et administratives (BDTA) à l'échelle de 1/250 000 Extraction du SIEF en date de décembre 2013	Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles  Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

**Réalisation**

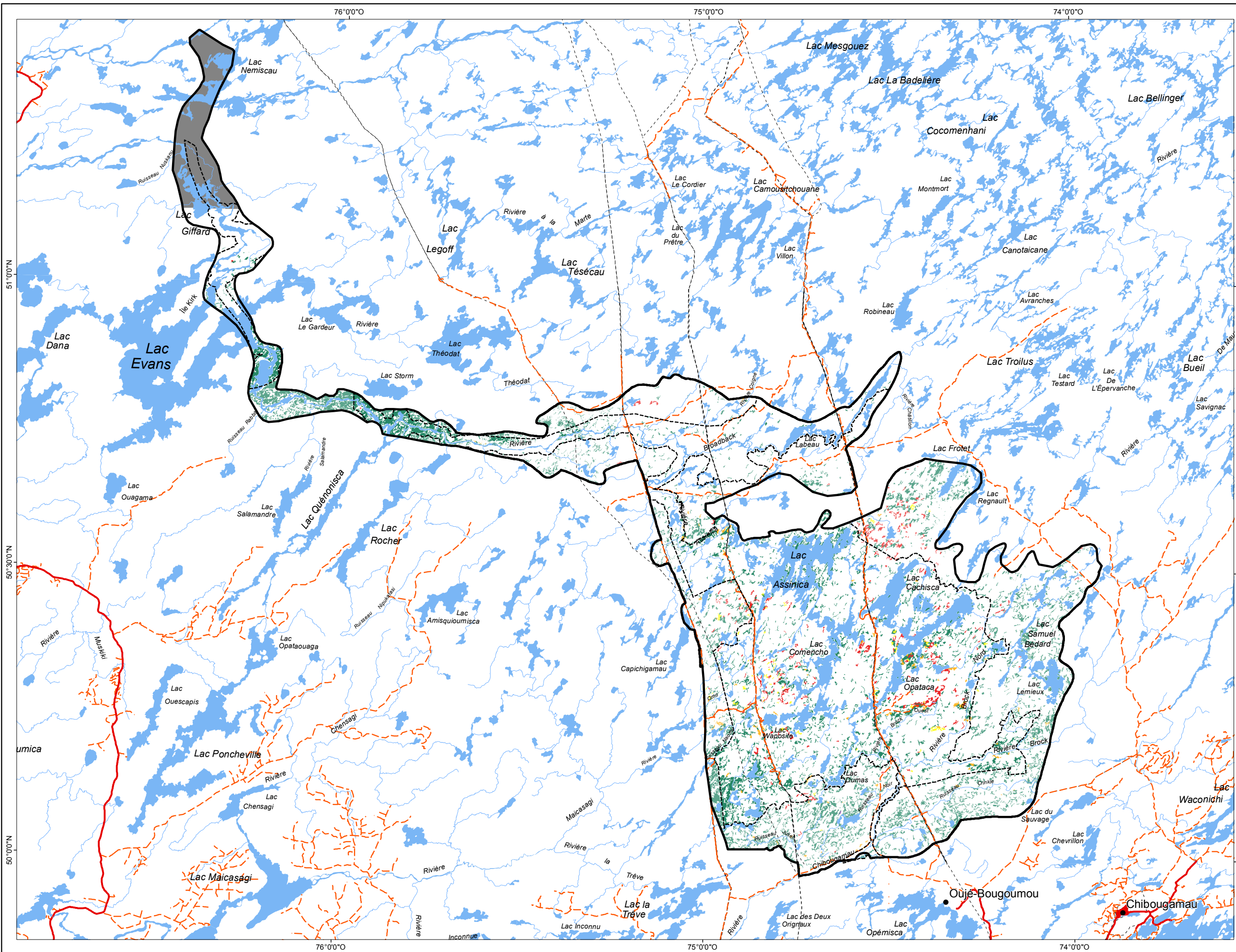
Direction des parcs nationaux  
© Gouvernement du Québec, octobre 2014







Carte 23  
Les éléments forestiers d'intérêt



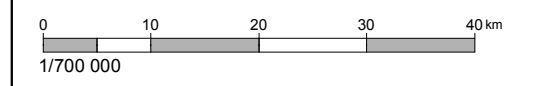
- Vieux peuplement**
- Sapinière
  - Pessière à épinettes noires
  - Pessière à épinettes blanches
  - Pinède à pin gris
  - Forêt feuillue d'âge mûr
  - Données non-disponibles

- Territoire à l'étude (6 198 km<sup>2</sup>)
- Réserve de parc national (3 193 km<sup>2</sup>)
- Route pavée
- Route non pavée
- Ligne de transport d'énergie électrique

Note : Les limites du territoire à l'étude ne correspondent pas aux limites finales du parc national. Le gouvernement du Québec et les Cris ont convenu d'une superficie initiale définie comme réserve de parc national. Cette superficie initiale est appelée à être agrandie dans le respect des orientations du Québec en matière d'aires protégées.

**Métadonnées**

Système de référence Géodésique	NAD 83 compatible avec le système mondial WGS 84
Projection cartographique	Conique de Lambert avec deux parallèles d'échelle conservée (46° et 60°)

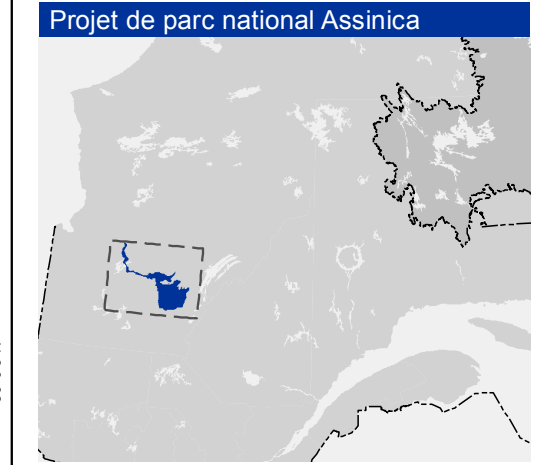


**Sources**

Données	Organismes
Base de données topographiques et administratives (BDTA) à l'échelle de 1/250 000 Extraction du SIEF en date de décembre 2013	Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles  Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

**Réalisation**

Direction des parcs nationaux  
© Gouvernement du Québec, octobre 2014







Certains fens pauvres sont pourvus de mares profondes, allongées et séparées par des lanières surélevées qui sont colonisées par des buttes de *Sphagnum fuscum* accompagné de *Chamaedaphne calyculata* et des bosquets d'épinette noire. En bordure des mares se sont installées des cariçaias de *Carex oligosperma* à *Sphagnum fallax*.

### Les herbaçaias

Les survols aériens ont permis de constater la présence d'herbaçaias aquatiques dans certains élargissements de rivières ainsi que dans quelques baies de grands lacs. Ces herbaçaias n'ont pas été inventoriées, mais les observations visuelles laissent présumer qu'elles sont dominées par diverses espèces de cypéracées (*Carex* spp. et *Scirpus* spp.) et plusieurs autres herbacées. Les herbiers aquatiques également observés sont possiblement dominés par quelques espèces de rubaniers (*Sparganium* spp.) et de potamots (*Potamogeton* spp.).

### Les aulnaies

Les aulnaies à aulne rugueux (*Alnus incana* subsp. *rugosa*) sont fréquentes le long des rivières et ruisseaux du territoire à l'étude. Tout comme pour les herbaçaias, aucun inventaire particulier n'a été fait, mais les survols aériens et les visites de terrain ont permis de constater la présence du cerisier de Pennsylvanie (*Prunus pensylvanica*) et d'un saule arbustif (*Salix humilis*) dans certaines d'entre elles, avec le lédon du Groenland (*Ledum groenlandicum*) et le framboisier (*Rubus idaeus*) en sous-étage.

## 5.3 LES LANDES ARBUSTIVES

Les landes sont une association de plantes qui dépassent rarement le stade d'arbuste. Tout comme dans les tourbières, la couverture forestière y est inférieure à 25 %<sup>23</sup>. Les landes occupent plus de 4 % du territoire à l'étude. Elles sont surtout composées d'une éricacée, le *Kalmia angustifolia*, une espèce particulièrement bien adaptée aux conditions qui ont cours après un feu ou une coupe forestière (Thiffault et collab., 2005). Ces landes se trouvent surtout à l'ouest et au nord du lac Assinica, où des brûlis récents ont ravagé de grandes superficies.

Quelques autres espèces d'éricacées sont présentes, mais peu abondantes. La plus fréquente est le bleuet (*Vaccinium angus-*

*tifolium*). Lorsque la densité des arbustes est faible, un tapis de lichens du genre *Cladonia* recouvre la surface du sol. Des arbres, tels le pin gris, le bouleau à papier et l'épinette noire, ou encore des bosquets d'aulne vert (*Alnus viridis* subsp. *crispa*) parsèment parfois la lande de *Kalmia angustifolia*. L'épinette noire est l'espèce d'arbre la plus fréquente et peut présenter une densité assez élevée, presque suffisante pour former une pessière à épinette noire.



Photo 21. *Kalmia angustifolia*

## 5.4 LA FLORE

La flore vasculaire du territoire à l'étude a été répertoriée par Marcel Blondeau au cours des campagnes de terrain de 2004 et de 2008 (Blondeau, 2008). De plus, le botaniste Jean Deshaies a effectué des récoltes de plantes vasculaires sur le territoire en 1992 dans le cadre d'études liées au projet hydroélectrique des rivières Nottaway, Broadback et Rupert (Foramec inc. et Dryade ltée, 1992). D'autres botanistes, soit Jean Gagnon (entre 2004 et 2012) et Robert Gauthier (en 2004), ont récolté des plantes vasculaires, des bryophytes et des lichens sur le territoire à l'étude. Le botaniste Jean Faubert a étudié essentiellement les bryophytes au cours des étés 2009 et 2010.

### 5.4.1 La flore vasculaire

Au total, 282 espèces de plantes vasculaires ont été recensées (annexe 3). Celles-ci se répartissent en 71 familles. Les familles les plus représentées sont, par ordre d'importance, les Cypéracées (50 espèces et 2 hybrides), les Poacées (21 espèces), les Asté-racées (20 espèces), les Rosacées (17 espèces), les Éricacées (15 espèces), les Salicacées (10 espèces) et les Lycopodiacées (10 espèces). La majorité des espèces (198 espèces ou 70 % de la flore vasculaire d'Assinica) sont typiques de la forêt boréale.

<sup>23</sup> Les landes correspondent aux dénués secs dans les bases de données du quatrième inventaire décennal du MFFP.



De plus, 54 (19 %) sont typiques des milieux tempérés et atteignent ici, ou sont près de, leur limite nord de répartition au Québec. Deux espèces arctiques alpines, soit *Carex bigelowii* et *Huperzia selago*, sont confinées à des sommets exposés de plus de 500 m. Au total, 16 espèces de plantes vasculaires sont introduites d'Eurasie; elles représentent un peu moins de 6 % de la flore, un pourcentage relativement faible.

### ***Les espèces menacées et vulnérables***

Deux plantes vasculaires susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables ont été recensées dans le territoire à l'étude, soit l'HUDSONIE TOMENTEUSE (*Hudsonia tomentosa*) et l'ARÉTHUSE BULBEUSE (*Arethusa bulbosa*). L'HUDSONIE TOMENTEUSE colonise les dunes de sable et les berges sablonneuses de cours d'eau. Trois occurrences de cette espèce sont répertoriées pour le territoire à l'étude : dans le delta subaérien au nord de la rivière Broadback, sur les berges du lac Labeau et dans le champ de dunes situé à l'embouchure de la rivière Brock. Quant à l'ARÉTHUSE BULBEUSE, sa présence est attestée dans une tourbière près de la rivière Brock Nord (Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec, mai 2013).



Photo 22. Hudsonie tomenteuse

### ***Aspect historique***

Fait intéressant, 25 des 282 espèces de plantes vasculaires présentes sur le territoire à l'étude ont été décrites par le botaniste français André Michaux (1746-1802) à partir de spécimens qu'il a récoltés durant son périple du lac Champlain jusqu'au lac Mistassini et à la rivière Rupert en 1792 (Michaux, 1803). Il en est de même pour une mousse et un lichen. Deux plantes vasculaires et une hépatique présentes sur le territoire à l'étude

honorent ce grand botaniste, soit le carex de Michaux (*Carex michauxiana*), le bouleau de Michaux (*Betula michauxii*) et l'hépatique *Anastrophyllum michauxii*.

### **5.4.2 La flore invasculaire**

La flore invasculaire du territoire à l'étude comprend les bryophytes (mousses et hépatiques) et les lichens (annexe 4). D'autres grands groupes d'invasculaires (champignons, algues, myxomycètes) non inventoriés sont présents sur l'aire à l'étude.

### ***Les bryophytes***

Une synthèse des connaissances sur les bryophytes du territoire à l'étude est présentée dans Faubert, Gagnon et Gauthier (2012). Au total, 188 espèces ont été recensées, réparties en 49 familles. Plus précisément, il s'agit de 69 espèces d'hépatiques réparties en 22 familles, de 98 espèces de mousses réparties en 26 familles et de 21 espèces de sphaignes.

Les familles les plus représentées sont les Sphaignes (21 espèces), les Dicranacées (19 espèces), les Lophoziacées (17 espèces), les Polytrichacées (12 espèces) et les Grimmiacées (9 espèces).

Parmi toutes ces espèces, une hépatique, la jungermannie grégaire (*Jungermannia caespiticia*), est nouvelle pour le Québec. Cette espèce ainsi que trois autres figurent sur la liste des bryophytes susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables au Québec. Les trois autres sont la lophozie capitée (*Lophozia capitata*), la marsupelle pressée (*Marsupella sparsifolia*) et la nardie des insectes (*Nardia insecta*).

### ***Les lichens***

Au total, 114 espèces ont été observées. Les genres les plus représentés sont les *Cladonia* (18 espèces) et les *Rhizocarpon* (10 espèces). La plupart des espèces recensées sont typiques de la forêt boréale. Il existe cependant quelques éléments d'affinité arctique, dont *Arctoparmelia centrifuga*, *Cetraria islandica*, *C. laevigata* et *Umbilicaria hyperborea*. L'un des lichens associés à des roches ferrugineuses, le *Rhizocarpon oederi*, est rare au Québec.

### **5.4.3 L'utilisation traditionnelle crie des plantes pour la médecine**

Les Cris ont de tout temps trouvé leur pharmacopée dans le bois. La médecine traditionnelle développée avec le temps leur a permis

**Tableau 20. Des exemples d'utilisation des plantes par les Cris**

Espèce	Nom cri	Utilisation médicale ou pratique
Amélanchier	Ottomin	L'écorce bouillie dans l'eau s'emploie en tisane contre le rhume.
Sapin	Staagounn	La gomme de sapin bouillie dans l'eau est utilisée comme antiseptique.
Mélèze	Wachinakan	Les branches (sans les feuilles) des jeunes mélèzes sont utilisées en infusion, pour les personnes qui toussent et « qui sont comme consommation ».
Iris versicolore	Otishwalwi	La racine, bien que toxique, était utilisée contre le mal de dents.
Kalmia	Uschischipak	Les feuilles bouillies dans l'eau sont utilisées comme tisane contre la fatigue ou pour les personnes qui ont le frisson.
Peuplier faux-tremble	Mitus	Le bois de petits trembles et leur écorce étaient bouillis dans l'eau et bus en tisane pour éliminer les vers intestinaux.
Ledum (thé du Labrador)	Kachischepak	Les feuilles s'emploient comme cataplasme contre la grippe et la congestion pulmonaire.
Sphaigne	Aschi	Préalablement séchée, la mousse de sphaigne était utilisée comme couche pour bébé ou comme serviette hygiénique.

Source : Cosset et Mansion, 2009.

de survivre aux maladies et aux blessures. Ces connaissances ont inspiré des percées dans la médecine contemporaine. Quelques exemples d'utilisation de plantes par les Cris sont présentés au tableau 20.

Des études en ethnobotanique sur l'utilisation de plantes médicinales ont été effectuées dans la région d'Eeyou Istchee par Alain Cuerrier de l'Université de Montréal en collaboration avec d'autres chercheurs (Cuerrier et collab., 2012). Ils ont notamment exploré l'utilisation d'extraits d'arbustes de la famille des *Éricacées* pour le traitement du diabète.

## 5.5 LA FAUNE

Plusieurs espèces fauniques présentes sur le territoire à l'étude sont caractéristiques de la zone boréale. Les différents milieux terrestres (forêts, landes, tourbières) et aquatiques (lacs et cours d'eau) donnent lieu à une diversité d'habitats et permettent à une faune diversifiée d'y vivre.

L'information présentée dans cette section est tirée des rapports produits à la suite des campagnes de terrain réalisées de 2008 à 2010 par le MFFP et d'une synthèse de la littérature portant sur la faune de la région (Gagnon, 2011a, 2011b, 2011c, 2011d).

En raison de leur utilisation centenaire du territoire à l'étude, les Cris d'Oujé-Bougoumou détiennent une connaissance fine du territoire et des habitats utilisés par la faune. Ils ont localisé ces habitats sur des cartes, entre autres lors de l'élaboration

des plans d'aménagement forestier et d'autres travaux réalisés par les communautés cries. L'information contenue dans ces cartes étant toutefois considérée comme sensible par les Cris, elle n'est pas rapportée dans le présent état des connaissances du projet de parc national Assinica. Elle devrait cependant être mise à la disposition du directeur du parc national, qui pourra l'utiliser dans le développement du parc.

### 5.5.1 Les poissons

Les innombrables plans d'eau de la Baie-James abritent une faune ichtyologique abondante. La pêche récréative y constitue d'ailleurs une activité importante. Chaque année, plusieurs poissons « trophées » sont pêchés, ce qui fait la renommée de la région. Dans les eaux du territoire à l'étude, 27 espèces de poissons d'eau douce sont présentes ou susceptibles d'être présentes (annexe 5).

Les lacs et les rivières du territoire à l'étude assurent depuis longtemps la subsistance des Cris et, à cet effet, une disposition particulière de la CBJNQ leur réserve l'exploitation exclusive de l'esturgeon jaune, du grand corégone, des meuniers noir et rouge, de la lotte et du cisco de lac (tableau 21).

La pêche sportive du doré jaune, du grand brochet, du touladi et de l'omble de fontaine est toutefois permise pour tous les utilisateurs qui fréquentent les plans d'eau. Le doré jaune et le grand brochet sont les deux espèces les plus communes et sont particulièrement prisés par les pêcheurs sportifs.



**Tableau 21. Les principales espèces de poissons dont la présence est confirmée sur le territoire à l'étude**

Espèces réservées aux bénéficiaires de la CBJNQ	Espèces d'intérêt pour la pêche sportive	Autres espèces
Esturgeon jaune	Doré jaune	Méné de lac
Grand corégone	Grand brochet	Méné à nageoires rouges
Meunier noir	Touladi	Queue à tache noire
Meunier rouge	Omble de fontaine	Naseux noir de l'Est
Lotte		Mulet à cornes
Cisco de lac		Épinoche à neuf épines
		Chabot tacheté
		Perchaude

### *Doré jaune*

Le doré jaune est l'espèce de poisson la plus abondante sur le territoire à l'étude. C'est l'espèce la plus recherchée par les pêcheurs sportifs (Paradis et Beaudet, 2004). Il représente un indicateur de choix pour la gestion des stocks à l'intérieur des grands plans d'eau du territoire à l'étude, vu sa récolte importante et la facilité avec laquelle il peut être capturé (Paradis et Beaudet, 2004).

Le doré jaune fraie au printemps, sur un substrat rocheux et dans des zones à courant modéré (Scott et Crossman, 1974). En ce qui a trait à sa niche écologique, il est associé à tous les types de sédiments et aux matériaux meubles de toutes épaisseurs (Hazel et Fortin, 1986). Il se trouve le plus souvent dans les grands lacs profonds présentant un périmètre irrégulier et une bonne oxygénation de l'eau.

**Photo 23. Doré jaune au lac Assinica**

### *Grand brochet*

Le grand brochet vient au deuxième rang des espèces les plus récoltées. Toutefois, près de 50 % des prises sont remises à l'eau par les pêcheurs sportifs, qui sont peu intéressés par sa

chair (Société de la faune et des parcs du Québec, 2003). Cette espèce fraie au printemps, immédiatement après la fonte des glaces (Scott et Crossman, 1974). Comme site de fraie, le grand brochet privilégie les plaines inondables à végétation dense des rivières, des marais et des baies des grands lacs. Pour le reste de son cycle vital, il utilise une diversité d'habitats (Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, 2013d).

**Photo 24. Grand brochet**

### *Touladi*

Le touladi, ou truite grise, est une autre espèce vedette chez les pêcheurs fréquentant le territoire à l'étude, notamment les Cris. Le poids des spécimens va en moyenne de 0,7 à 1,5 kg, et peut dépasser les 5 kg. Le touladi fraie à l'automne, dans les eaux de profondeur variable (de 0,5 à 12 m) de lacs à fond rocheux ou caillouteux, et parfois en rivière. Dans les régions plus nordiques, ses habitats de prédilection sont les rivières, les lacs peu profonds et, sporadiquement, les estuaires d'eau saumâtre (Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, 2013f).



Photo 25. Touladi

### *Omble de fontaine*

L'omble de fontaine, omniprésent dans les lacs comme dans les cours d'eau du territoire à l'étude, est une autre espèce recherchée par les pêcheurs sportifs (Paradis et Beaudet, 2004). Le lac Assinica est reconnu pour la taille des spécimens d'omble de fontaine capturés, dont certains ont pu atteindre les 5 kg (Paradis et Beaudet, 2004). Certains poissons ont d'ailleurs servi de souche pour des piscicultures et pour l'ensemencement de lacs dans les États américains du Maine, du Connecticut, du Michigan et de New York (National Fisheries Center-Leetown, 1981). La Pourvoirie Broadback ne permet la conservation que d'un seul omble de fontaine « trophée » par client afin de préserver à la fois la qualité des prises et les stocks reproducteurs. Toutefois, une diminution dans la grosseur des ombles de fontaine a été observée ces dernières années.



Photo 26. Omble de fontaine

L'omble de fontaine habite les cours d'eau et les lacs d'eau fraîche, claire et bien oxygénée (Scott et Crossman, 1974). En période de réchauffement des eaux superficielles, il recherche

des températures plus basses, notamment en profondeur. Lorsque la température s'élève dans une rivière, il se déplace vers des nappes d'eau plus importantes ou délaisse complètement la rivière pour un lac. L'omble de fontaine fraie habituellement sur les fonds de gravier, en eau peu profonde, à la tête des cours d'eau, mais la fraie peut également avoir lieu sur les hauts-fonds graveleux des lacs, là où il y a une résurgence d'eau de source avec un courant modéré (Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, 2013e).

À la Baie-James, la productivité de cette espèce est nettement plus faible qu'au sud (Société de la faune et des parcs, s. d.). En effet, l'omble de fontaine se reproduit plus tardivement que dans le sud. Son habitat est beaucoup moins productif. Par conséquent, il est plus sensible à la dégradation ou à la destruction de son habitat de reproduction.

### *Les espèces menacées et vulnérables*

L'esturgeon jaune, présent dans les rivières Brock et Broadback, figure sur la liste des espèces susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables au Québec. Les faibles densités observées dans cette région résulteraient d'une faible croissance des individus et de la perturbation de leur habitat, notamment par les projets hydroélectriques et les travaux de voirie forestière (Moisan et Laflamme, 1999). Les portions très productives des grandes rivières et des hauts-fonds des lacs, sur fond vaseux ou de gravier, à une profondeur de 5 à 9 m, constituent l'habitat privilégié de l'esturgeon jaune (Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, 2013c). Il fréquente occasionnellement les eaux saumâtres. Il fraie en mai ou en juin, en eau vive, dans les rapides ou au pied de chutes, à des profondeurs généralement faibles (de 0,6 à 4,9 m).

### 5.5.2 Les amphibiens et les reptiles

Le Nord-du-Québec est moins favorable aux amphibiens et aux reptiles que les régions plus au sud. Ces animaux, et plus particulièrement les reptiles, y trouveraient un environnement moins propice à leur établissement considérant les températures froides et la saison de croissance plus courte (Société de la faune et des parcs du Québec, 2003). Le Nord-du-Québec compte 12 espèces d'amphibiens et de reptiles (Société de la faune et des parcs du Québec, 2003). Toutefois le manque d'inventaires, la grande superficie à couvrir, le manque d'intérêt pour ces animaux et la difficulté de les observer peuvent expliquer



en partie le faible nombre d'espèces recensées. Les nombreux milieux humides de la région offrent toutefois des habitats de qualité aux quelques espèces d'amphibiens et de reptiles.

Quatre espèces d'amphibiens et un reptile ont été observés sur le territoire à l'étude (annexe 6). Pour les amphibiens, il s'agit du crapaud d'Amérique, de la grenouille des bois, de la grenouille du Nord ainsi que de la rainette crucifère. Le seul reptile observé de façon sporadique dans le Nord-du-Québec est la couleuvre rayée, l'espèce de couleuvre la plus nordique au Québec (Cimon, 1986; Société de la faune et des parcs du Québec, 2003).

Six autres espèces d'amphibiens sont potentiellement présentes à ces latitudes. Il s'agit des salamandres cendrée, maculée, à points bleus et à deux lignes, et des grenouilles verte et léopard. L'aire de répartition de la salamandre cendrée chevauche le territoire à l'étude, mais sa présence n'est pas confirmée. Les cinq autres espèces potentielles ont été observées près des limites du territoire à l'étude. Aucune des espèces observées ou potentiellement présentes sur le territoire à l'étude ne constitue une espèce menacée ou vulnérable ou susceptible d'être ainsi désignée.

### 5.5.3 Les oiseaux

Les oiseaux constituent le groupe faunique le plus diversifié du territoire à l'étude, avec 179 espèces observées ou susceptibles d'y être présentes (annexe 7). Ils se répartissent en 44 familles. L'ordre des passereaux est particulièrement bien représenté, avec 22 familles. Parmi celles-ci, les familles des Parulidés (parulines) et des Emberizidés (bruants) sont bien représentées, comptant respectivement 23 et 13 espèces. Les parulines bleue, à gorge orangée, à poitrine baie, à gorge grise et couronnée sont des espèces rares à cette latitude, qui correspond à leur limite nord de répartition (Gagnon, 2011a). Elles ont tout de même été ajoutées à la liste des espèces potentiellement présentes dans le territoire à l'étude, car la base de données ornithologiques de l'Étude des populations d'oiseaux du Québec signale des observations à une trentaine de kilomètres de son périmètre.

L'importance des milieux aquatiques se reflète dans la présence de plusieurs espèces associées : 24 espèces d'Anatidés (oies et canards), 12 espèces de Scolopacidés (bécasseaux et bécassines) et 5 espèces de Laridés (goélands et sternes). Parmi ces espèces, le canard d'Amérique, la sarcelle à ailes bleues et le phalarope à bec étroit sont considérés comme des migrants

rare pour le territoire à l'étude, mais potentiellement présents puisqu'ils ont été observés à Chibougamau (Gagnon, 2011a), une trentaine de kilomètres plus au sud.

Les Pucidés et les Fringillidés comptent respectivement huit et neuf espèces présentes dans le territoire à l'étude. Certaines de ces espèces sont parmi les plus communes dans ce territoire, soit le pic flamboyant, le pic à dos rayé et le pic à dos noir chez les Pucidés, ainsi que le bec-croisé bifascié et le tarin des pins chez les Fringillidés. Les autres espèces les plus couramment observées sont le mésangeai du Canada, le grand corbeau, l'hirondelle bicolore, la mésange à tête brune, le troglodyte des forêts, le roitelet à couronne rubis, la grive solitaire, le merle d'Amérique, la paruline à croupion jaune, le bruant à gorge blanche et le junco ardoisé. Il s'agit aussi d'espèces communes dans la forêt boréale du Québec.

Le grèbe jougris est un visiteur inusité dans ce secteur. Cette espèce est commune dans l'ouest et le centre du Canada. Au Québec, elle a été observée en Abitibi et à une centaine de kilomètres de Chibougamau (Gauthier et Aubry, 1995). Elle fréquente les lacs peu profonds, les étangs et les baies abritées, généralement bordés de plantes émergentes, et ce, autant en milieu forestier que dans les prairies.

En ce qui concerne les rapaces, 17 espèces ont été observées ou sont susceptibles de l'être. Les rapaces diurnes sont répartis en quatre familles : les Accipitridés (buses), les Cathartidés (urubu à tête rouge), les Pandionidés (balbuzard pêcheur) et les Falconidés (faucons). Le balbuzard pêcheur, la buse à queue rousse et la crécerelle d'Amérique sont les espèces les plus souvent observées. Il est intéressant de souligner la présence du faucon gerfaut et de l'urubu à tête rouge. Le faucon gerfaut est considéré comme un visiteur inusité, puisque son aire de répartition est située dans les régions arctiques et subarctiques de l'hémisphère Nord (Gauthier et Aubry, 1995). Quant à l'urubu à tête rouge, bien que cette espèce étende son aire de répartition vers le nord depuis quelques années, elle est tout de même considérée comme rare ou peu commune à cette latitude (Gagnon, 2011a). Toutes les espèces de rapaces nocturnes observées ou susceptibles de l'être font partie de la famille des Strigidés. L'espèce la plus couramment observée dans le territoire à l'étude est la chouette épervière.

Parmi les espèces présentes dans le territoire à l'étude, certaines sont propres aux régions nordiques et constituent donc un intérêt ornithologique, dont le harfang des neiges, le faucon gerfaut, la grue du Canada et le sizerin flammé.



### *Espèces menacées ou vulnérables*

Le territoire à l'étude abrite une espèce désignée vulnérable au Québec, le pygargue à tête blanche, ainsi que trois espèces susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables, soit l'engoulevent d'Amérique, le moucherolle à côtés olive et le quiscale rouilleux (Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, 2013a). Le pygargue à tête blanche et le quiscale rouilleux sont des espèces nicheuses dans le territoire à l'étude, alors que l'engoulevent d'Amérique est considéré comme un nicheur probable (Gagnon, 2011a). Le pygargue à tête blanche niche habituellement dans les grands arbres des forêts matures situés à proximité de grandes étendues d'eau (Gauthier et Aubry, 1995); des nids ont d'ailleurs été observés sur des îles des lacs Assinica et Opataca, ainsi que près de la rivière Broadback.

Le pic à tête rouge, une espèce d'oiseau désignée menacée au Québec, est susceptible d'être observé dans le territoire à l'étude. Il a été vu au lac Opémisca en juillet 2010, à environ 9 km au sud du territoire à l'étude (Gagnon, 2011a). L'espèce est considérée comme un visiteur exceptionnel pour la région puisqu'elle niche surtout dans les basses-terres du Saint-Laurent, dans les régions de l'Outaouais, de la Montérégie, de l'Estrie et de Montréal (Gauthier et Aubry, 1995).

#### 5.5.4 Les mammifères

Au total, 25 espèces de mammifères ont été observées dans le territoire à l'étude et 21 autres sont susceptibles d'être observées (annexe 8). Plusieurs sont communes au Québec, dont le lièvre d'Amérique, le tamia rayé, l'écureuil roux, le castor du Canada, la marmotte commune, le porc-épic d'Amérique, la mouffette rayée, le renard roux, le loup gris, l'ours noir et l'orignal.

Le campagnol à dos roux de Gapper, la souris sylvestre, la souris sauteuse des champs, la musaraigne cendrée et la musaraigne palustre sont tous de petits mammifères qui ont été observés dans le territoire à l'étude. Le campagnol des rochers, le campagnol lemming de Cooper, le rat surmulot, la grande musaraigne et la musaraigne fuligineuse pourraient aussi être présents, car ils ont été capturés à une trentaine de kilomètres du territoire à l'étude, où ils atteignent leur limite nord de répartition (Desrosiers et collab., 2002). Le campagnol-lemming boréal est une autre espèce susceptible d'être observée, celle-ci étant plutôt à la limite sud de son aire de répartition.

Bien que l'orignal soit présent dans la Baie-James jusqu'à la limite des arbres, les densités y sont nettement plus faibles qu'au Québec méridional (Société de la faune et des parcs du Québec, 2003). Le dernier inventaire aérien réalisé dans la zone de chasse 22, dans laquelle se trouve le territoire à l'étude, remonte à 1991. La densité d'originaux avait alors été estimée à 0,29 individu par 10 km<sup>2</sup> dans la réserve faunique Assinica (Paradis et Beaudet, 2004). Ce grand mammifère fréquente surtout les étangs et les petites mares d'eau à proximité des tourbières (pour ses besoins alimentaires et pour se rafraîchir). Il fréquente également les secteurs récemment perturbés par le feu ou les coupes forestières, ces secteurs étant dominés par des essences feuillues dont il se nourrit.



**Photo 27. Orignaux**

L'ours noir est présent presque partout dans le Nord-du-Québec, à l'exception de l'extrême nord. L'état de ses populations dans cette région demeure peu documenté à cause du manque d'études réalisées à ce jour (Société de la faune et des parcs du Québec, 2003). L'ours noir est une espèce difficile à inventorier, en raison notamment de son comportement élusif et de son hibernation. Depuis le Plan de gestion de l'ours noir 1998-2002, où la densité de population avait été établie à 0,20 ours par 10 km<sup>2</sup> pour la zone de chasse 22, rien n'indique une fluctuation de la densité (Lamontagne et collab., 2006).

Le loup fréquente le territoire à l'étude, sa présence étant associée à de gros mammifères tels l'orignal et le caribou des bois. Le loup et l'ours noir sont d'ailleurs les deux seuls prédateurs naturels de grande taille observés dans le territoire à l'étude. Le lynx du Canada, parfois considéré comme un grand prédateur, est également présent dans le territoire à l'étude. La martre d'Amérique, le pékan, le vison d'Amérique, le renard roux et le renard arctique sont les petits prédateurs observés. La présence du renard arctique, une espèce circumpolaire, est plutôt inusitée et s'explique par le fait qu'il descend parfois vers le sud en période de disette (Prescott et Richard, 1996).



### *Espèces de mammifères menacées ou vulnérables*

Le caribou des bois écotype forestier, communément appelé « caribou forestier », est présent à l'intérieur du territoire à l'étude, surtout dans ses parties sud-est et sud-ouest, ainsi qu'autour du lac Assinica. L'espèce est désignée vulnérable au Québec (Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, 2013b). Le caribou forestier est étroitement associé à la forêt boréale. Son aire de répartition n'a cessé de régresser vers le nord depuis le milieu du 19<sup>e</sup> siècle (Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, 2013b). L'inventaire aérien réalisé en mars 2013 indique que la harde Assinica serait composée de 580 individus (Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, en préparation). Lors de cet inventaire effectué sur une superficie de 23 850 km<sup>2</sup>, 509 individus ont été observés, dont 31 % de mâles, 54 % de femelles et 15 % de faons<sup>24</sup>.

Le caribou forestier vit en faible densité et possède un potentiel de recrutement limité, ce qui restreint la croissance des populations. Cependant, d'autres causes sont évoquées pour expliquer son déclin (Équipe de rétablissement du caribou forestier du Québec, 2013). L'altération de son habitat, les modifications des relations prédateurs-proies qui en découlent et la chasse sportive sont considérées comme les principaux facteurs du déclin passé et actuel des populations dans l'ensemble de son aire de répartition nord-américaine. L'altération de la qualité de son habitat s'explique par l'accroissement des superficies forestières coupées ainsi que par le développement du réseau routier, principalement engendré par l'activité forestière. L'augmentation de l'accessibilité aux forêts qui s'est ensuivie perturbe également la quiétude du caribou forestier. Les caribous forestiers se concentrent alors dans des habitats résiduels, ce qui les rend plus vulnérables aux prédateurs.

En plus du caribou forestier, sept espèces potentiellement présentes à l'intérieur du territoire à l'étude sont susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables. Il s'agit du carcajou, de la belette pygmée, du campagnol des rochers, du campagnol-lemming de Cooper, de la chauve-souris argentée, de la chauve-souris cendrée et de la chauve-souris rousse. Ces espèces sont rarement observées au Québec.

### 5.5.5 L'importance traditionnelle de la faune pour les Cris

La faune constitue un élément important de la culture crie, étant essentielle à leur subsistance depuis des milliers d'années et dictant leurs déplacements sur le territoire (Francis et Morantz, 1984). L'animal le plus apprécié des chasseurs était le caribou. Il était autrefois particulièrement apprécié pour sa chair, mais aussi pour sa carcasse, qui servait à l'habillement et la fabrication d'outils.

Le castor était également grandement apprécié par les Cris pour sa viande et pour la qualité de sa fourrure. Il a représenté un élément important dans la traite des fourrures avec les Européens, tout comme la martre. L'ours noir avait une grande valeur pour les Cris, autant pour sa viande que pour sa signification religieuse. Le lièvre était important pour la subsistance, mais il n'y en avait pas assez pour se nourrir exclusivement de cet animal. Le poisson, encore plus que le lièvre, était un aliment essentiel aux Cris. Les espèces de poissons les plus prisées étaient le corégone (cisco de lac et grand corégone), l'esturgeon, la truite (omble de fontaine et touladi), les meuniers et le grand brochet. Finalement, la perdrix, les oies et les outardes étaient les oiseaux les plus chassés par les Cris.

Certaines parties d'animaux étaient utilisées pour soigner des maladies. Le tableau 22 donne quelques exemples d'utilisations faites par les Cris.

24 Les 16 colliers télémétriques actifs installés sur des caribous fréquentant le territoire à l'étude ont permis de calculer un taux de visibilité de 87,5 % lors de l'inventaire aérien. Ce taux a ainsi aidé à estimer la taille de la population de la harde Assinica à 580 caribous.

**Tableau 22. Des exemples de parties d'animaux utilisées par les Cris pour soigner des maladies**

Espèce	Utilisation médicale
« Rognons de castor » (glandes à musc)	Quelques gouttes de rognons de castor étaient bouillies avec des branches de watsnagan pour soigner les personnes qui toussaient ou qui avaient la coqueluche.
Peau de poisson	La peau de poisson était utilisée pour soigner les blessures sur un bras.
Cœufs de poisson	Hachés, bouillis, puis mangés comme de la soupe, les œufs de poisson constituaient un remède contre la constipation.
Bile d'ours	Pour les femmes, les Cris utilisaient la bile d'ours mâle et pour les hommes, celle de la femelle. Quelques gouttes dans un verre d'eau servaient à guérir la toux.

Source : Cosset et Mansion, 2009.



Photo 28. Viandes cuites de façon traditionnelle sur feu de bois



Photo 29. Peau d'orignal, après tannage





## 6

## L'HISTOIRE ET LA CULTURE



### 6.1 LA DISPONIBILITÉ DES DONNÉES ARCHÉOLOGIQUES

Les connaissances archéologiques concernant le territoire à l'étude demeurent assez limitées. Jusqu'au milieu des années 1970, la région d'Assinica n'a fait l'objet d'aucune intervention archéologique (Pintal, 2005). Ce sont d'abord les projets de lignes de transport d'électricité sur le territoire de la Baie-James (Archéotec inc., 1978, 1979, 1983; Arkéos inc., 1981; Cérame inc., 1985, 1990) et ensuite le projet hydroélectrique du complexe Nottaway-Broadback-Rupert (Archéotec inc., 1981, 1992; Codère, 1992) qui ont amené les scientifiques à s'intéresser au potentiel archéologique de cette région. En 1990, la construction de la route du Nord et le développement de la mine Troilus ont permis

d'améliorer les connaissances archéologiques près des limites du territoire à l'étude (Arkéos, 1990, 1993, 1994, 1995). Plus récemment, des études archéologiques ont été réalisées en prévision de l'établissement du futur parc national Assinica (Pintal, 2005; Marcoux et Bosum, 2009; Marcoux, 2010).

Entre 1972 et 2009, 41 sites archéologiques ont été répertoriés sur le territoire à l'étude (tableau 23). Ces sites apparaissent à l'Inventaire des sites archéologiques du Québec du ministère de la Culture et des Communications. Lors de rencontres de travail, les Cris d'Oujé-Bougoumou ont mentionné l'existence de plusieurs autres sites non répertoriés (carte 24).



**Tableau 23. Les sites archéologiques et historiques situés à l'intérieur du territoire à l'étude et répertoriés dans l'Inventaire des sites archéologiques du Québec<sup>25</sup>**

Borden	Identité culturelle du site	Année des travaux	Nature des travaux <sup>26</sup>	Sources
EbFs-1	Amérindien préhistorique à date indéterminée (de 12 000 à 450 AA <sup>27</sup> )	1978	Collecte et sondage	Groison, D. (1978) Archéotec inc. (1983)
EbFs-2	Amérindien préhistorique à date indéterminée (de 12 000 à 450 AA)	1978	Collecte et sondage	Groison, D. (1978) Archéotec inc. (1983)
EbFs-4	Amérindien historique moderne, 1900-1950	2008	Sondage	Marcoux, F. et J.P. Bosum (2009)
EbFs-5	Amérindien historique moderne, 1900-1950	2008	Sondage	Marcoux, F. et J.P. Bosum (2009)
EbFt-1	Amérindien historique moderne, 1900-1950	2008	Sondage	Marcoux, F. et J.P. Bosum (2009)
EbFt-2	Amérindien historique moderne, 1900-1950	2008	Sondage	Marcoux, F. et J.P. Bosum (2009)
EcFr-1	Amérindien historique moderne, 1900-1950	2008	Sondage	Marcoux, F. et J.P. Bosum (2009)
EcFr-2	Amérindien préhistorique à date indéterminée (de 12 000 à 450 AA)	2008	Sondage	Marcoux, F. et J.P. Bosum (2009)
EcFr-2	Amérindien historique moderne, 1900-1950	2009	Sondage	Marcoux, F. (2010)
EcFr-3	Amérindien historique moderne, 1900-1950	2008	Sondage	Marcoux, F. et J.P. Bosum (2009)
EcFr-4	Amérindien préhistorique à date indéterminée (de 12 000 à 450 AA)	2008	Sondage	Marcoux, F. et J.P. Bosum (2009)
EcFr-5	Amérindien préhistorique à date indéterminée (de 12 000 à 450 AA)	2009	Collecte et sondage	Marcoux, F. (2010)
EcFs-1	Amérindien préhistorique à date indéterminée (de 12 000 à 450 AA)	1981	Sondage	Archéotec inc. (1983) Rocheleau, C. (1981)
EcFs-1	Amérindien historique moderne, 1900-1950	1982	Sondage	Bibeau, P. (1982)
EcFs-2	Amérindien préhistorique à date indéterminée (de 12 000 à 450 AA)	1981	Sondage	Bibeau, P. (1982) Archéotec inc. (1983)
EcFs-2	Amérindien historique moderne, 1900-1950	1982	Sondage	Rocheleau, C. (1981)
EcFs-3	Amérindien historique moderne, 1900-1950	1981	Sondage	Archéotec inc. (1983) Rocheleau, C. (1981)
EcFs-3	Amérindien historique moderne, 1900-1950	1982	Sondage	Bibeau, P. (1982)
EcFs-4	Amérindien préhistorique à date indéterminée (de 12 000 à 450 AA)	1981	Sondage	Bibeau, P. (1982) Archéotec inc. (1983)
EcFs-4	Amérindien historique ancien, 1500-1899	1982	Fouille	Rocheleau, C. (1981)
EcFs-5	Amérindien préhistorique à date indéterminée (de 12 000 à 450 AA)	1981	Collecte	Archéotec inc. (1983) Rocheleau, C. (1981)
EcFs-6	Amérindien préhistorique à date indéterminée (de 12 000 à 450 AA) Amérindien historique moderne, 1900-1950	2008	Sondage	Marcoux, F. et J.P. Bosum (2009)
EcFs-7	Amérindien historique moderne, 1900-1950	2008	Sondage	Marcoux, F. et J.P. Bosum (2009)
EcFs-8	Amérindien historique moderne, 1900-1950	2008	Sondage	Marcoux, F. et J.P. Bosum (2009)
EcFs-9	Amérindien préhistorique à date indéterminée (de 12 000 à 450 AA)	2008	Sondage	Marcoux, F. et J.P. Bosum (2009)
EcFt-1	Amérindien historique moderne, 1900-1950	2008	Sondage	Marcoux, F. et J.P. Bosum (2009)
EcFt-2	Amérindien historique moderne, 1900-1950	2008	Sondage	Marcoux, F. et J.P. Bosum (2009)
EcFt-3	Amérindien préhistorique à date indéterminée (de 12 000 à 450 AA) Amérindien historique à date indéterminée (de 1500 à 1950)	2009	Sondage	Marcoux, F. (2010)
EdFt-1	Amérindien historique moderne, 1900-1950	2008	Sondage	Marcoux, F. et J.P. Bosum (2009)
EdFt-2	Amérindien préhistorique à date indéterminée (de 12 000 à 450 AA) Amérindien historique moderne, 1900-1950	2009	Collecte et sondage	Marcoux, F. (2010)

<sup>25</sup> Source : Ministère de la Culture et des Communications

<sup>26</sup> Collecte : Récolte d'artéfacts à la surface. Sondage : Inventaire réalisé en creusant dans le sol. Fouille : Échantillonnage intensif de l'aire totale du site.

<sup>27</sup> AA : Avant aujourd'hui.



## (Suite du tableau 23)

Borden	Identité culturelle du site	Année des travaux	Nature des travaux <sup>26</sup>	Sources
EdFt-3	Amérindien préhistorique à date indéterminée (de 12 000 à 450 AA) Amérindien historique moderne, 1900-1950	2009	Collecte et sondage	Marcoux, F. (2010)
EeFs-1	Amérindien préhistorique à date indéterminée (de 12 000 à 450 AA)	1978	Collecte et sondage	Groison, D. (1978) Archéotec inc. (1983)
EeFs-2	Amérindien préhistorique à date indéterminée (de 12 000 à 450 AA)	1978	Collecte	Archéotec, inc. (1983) Groison, D. (1978)
EhGf-1	Amérindien préhistorique à date indéterminée (de 12 000 à 450 AA)	1972	Collecte	Chism, J. V. (1973) Pentz, B. (2009)
EhGf-1	Historique, 1800-1899	2008	Collecte	Roy, C. (2009)
EhGf-1	Historique, 1608-1759 Historique, 1760-1799 Historique, 1900-1950	1988	Collecte et sondage	Denton, D. et J. V. Chism (1991)
EhGf-2	Historique, 1900-1950	1988	Inspection visuelle, évaluation	Denton, D. et J. V. Chism (1991)
EhGf-2	Amérindien préhistorique à date indéterminée (de 12 000 à 450 AA)	2008	Collecte et sondage	Roy, C. (2009) Pentz, B. (2009)
EiGf-1	Amérindien préhistorique à date indéterminée (de 12 000 à 450 AA)	2008	Collecte	Pentz, B. (2009)
EiGf-1	Amérindien préhistorique à date indéterminée (de 12 000 à 450 AA)	1988	Sondage	Denton, D. et J. V. Chism (1991)
EiGf-2	Amérindien	1997	Inspection visuelle, évaluation	Arsenault, D. et L. Gagnon (1999) Arsenault, D. (2008) Vaillancourt, P. (2003)

## 6.2 LA PÉRIODE PRÉHISTORIQUE (ENTRE IL Y A 8 000 ANS ET L'AN 1600)

### 6.2.1 La fréquentation préhistorique

Il y a plus de 6 000 ans, la majeure partie de la région de la baie James était couverte d'un immense glacier, l'inlandsis Laurentien, ce qui rendait le territoire inhabitable (Denton, 2012). Selon Pintal (2005), la région d'Assinica a possiblement été fréquentée par des groupes autochtones de manière accessoire, pour la chasse, vers 6 000 ou 5 000 ans avant aujourd'hui, sans qu'aucun ne l'occupe sur une base régulière. Un des indices de cette fréquentation est la découverte de quartzite de Mistissini – une pierre récoltée sur le site de la Colline-Blanche (en bordure de la rivière Témiscamie à l'est de Mistissini) – dans des sites archéologiques en Abitibi, en Haute-Mauricie, au Lac-Saint-Jean, sur la Côte-Nord et même en Nouvelle-Angleterre et dans les provinces maritimes (Denton, 2012). Les populations humaines de l'époque devaient donc passer par le territoire à l'étude pour se rendre à la colline Blanche et récolter le quartzite.

Le quartzite est une pierre lustrée à grain fin, généralement blanche avec du gris et d'autres teintes. Il était prisé pour la fabrication d'outils, comme des pointes de projectile, des couteaux et des

grattoirs. Il y a 1 700 ans, le quartzite était la matière lithique la plus utilisée dans le centre du Québec (Ministère de la Culture et des Communications, 2013).



**Photo 30. Pointe de flèche en quartzite**

Source : Institut culturel cri Aanischaaukamikw

Le peuplement permanent de la région de la baie James aurait débuté il y a environ 3 500 ans. La présence de nombreux foyers domestiques à proximité du lac Mistassini, révélée lors de fouilles archéologiques, démontre que des populations autochtones ont



fréquenté le territoire à l'étude sur une base régulière il y a de cela environ 2 000 ans (Pintal, 2005). Des fouilles archéologiques ont également mis au jour des foyers domestiques préhistoriques dans la région de Nemaska (Denton et Chism, 1991). En 1948, Rogers et Rogers ont trouvé des pointes de flèches dans des sentiers de portage près des lacs Chibougamau et au Doré, mais leur étude ne date pas ces pointes (Rogers, 1967). Lors de leur expédition, ils ont également étudié les bords des lacs Mistassini et Albanel et ont trouvé beaucoup de matériel archéologique associé à une fréquentation autochtone ancienne.

### 6.2.2 Le mode de vie traditionnel des Autochtones de la Baie-James

Bien avant l'arrivée des Européens, les Autochtones du territoire de la Baie-James chassaient le gibier (mammifères et avifaune), pêchaient et, dans une moindre mesure, faisaient la cueillette (Francis et Morantz, 1984). Ils ne se restreignaient pas à une espèce en particulier, mais exploitaient plutôt à leur meilleur avantage les espèces qu'ils avaient à leur disposition. L'animal le plus apprécié des chasseurs était le caribou, suivi du castor (Francis et Morantz, 1984).

L'importance relative du caribou et du castor dans l'alimentation des Autochtones de la Baie-James est toutefois fonction du gradient écologique nord-sud : le castor domine dans les régions méridionales densément boisées, alors que le caribou est prédominant dans les pessières à lichens de la partie septentrionale (Denton, 2012).

Au fil des siècles, les ancêtres des Cris de la baie James ont développé des techniques de chasse et de vie en forêt leur permettant de circuler efficacement sur le territoire, de survivre aux conditions parfois rigoureuses du climat en milieu boréal, de se vêtir adéquatement et de se nourrir suffisamment. Selon Rogers (1967), plusieurs outils et du matériel mis au point par les Cris de Mistissini seraient demeurés en usage jusqu'au début des années 1950. Rogers dresse un portrait intéressant du matériel culturel utilisé par les Cris autour de 1950, précisant les articles adaptés ou empruntés des Canado-Européens et ceux fabriqués par les Cris.

Les Cris de la Baie-James possédaient un ensemble de croyances et de pratiques religieuses fondées sur la nécessité pour chaque individu d'établir des rapports personnels avec les forces spirituelles bienfaisantes et malfaisantes (Speck, 1935; Tanner, 1979). Selon ces croyances, tous les êtres animés, y compris les humains,



Photo 31. Fabrication de raquettes par un Cri

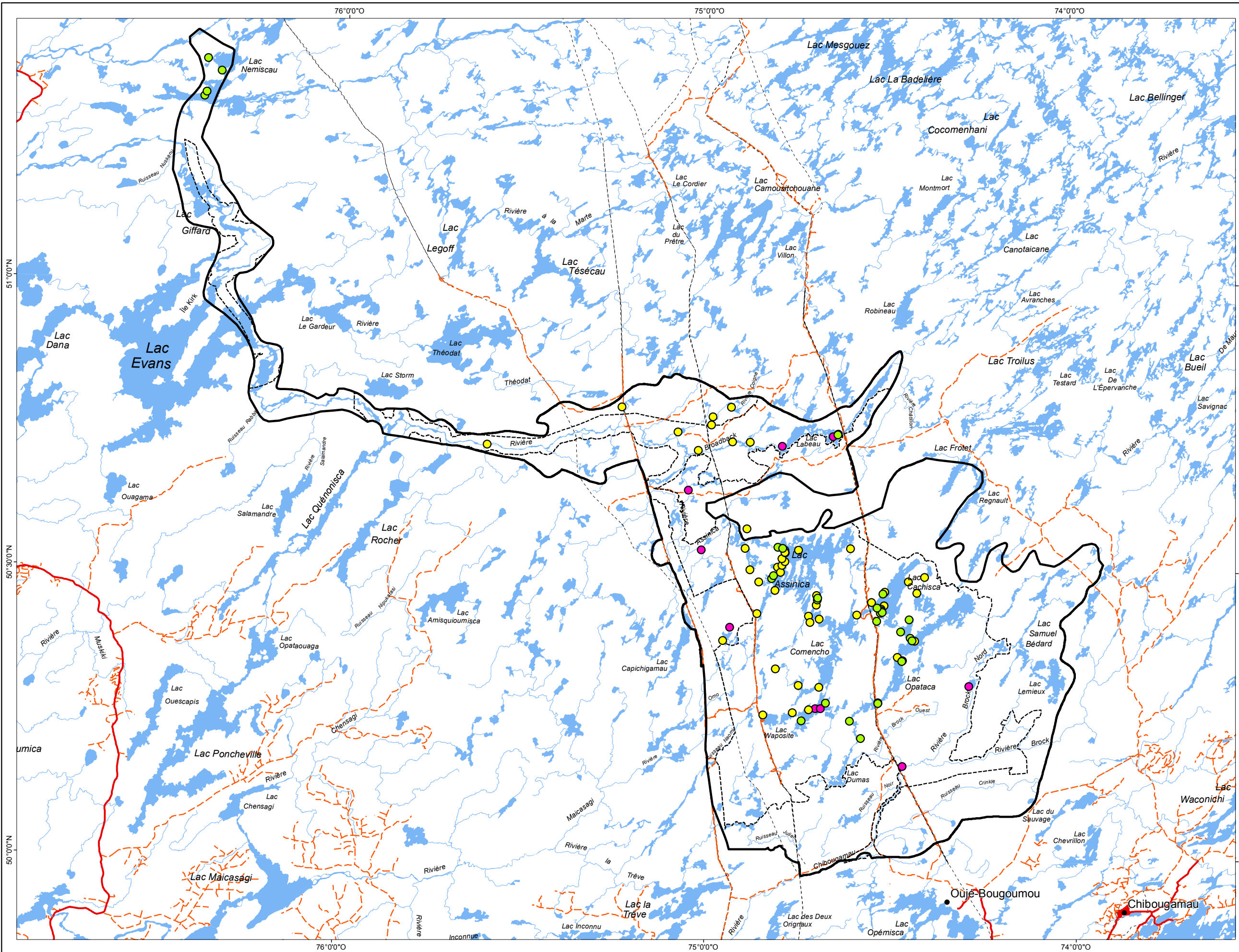
possèdent une essence spirituelle, et chaque chasseur doit apaiser les esprits afin qu'ils lui permettent de tuer l'animal convoité. La chasse revêtait donc une signification religieuse, tout comme les autres aspects de la vie quotidienne. Au rang des croyances et pratiques religieuses et surnaturelles des Cris figuraient aussi le respect de l'esprit du castor et de celui du caribou, les sorts, les conjurations pour la guérison. De plus, ils déposaient avec soin dans les arbres les os des animaux mangés et adressaient des chants à ces animaux dans l'espoir ou en reconnaissance d'une chasse fructueuse (Francis et Morantz, 1984).



Photo 32. Ossements déposés dans les arbres par les Cris



Carte 24  
Les sites archéologiques



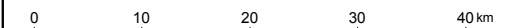
- Sites archéologiques**
- Sites répertoriés
  - Sites mentionnés par les Cris (non fouillés)
  - Sites de sépulture crie

- Territoire à l'étude (6 198 km<sup>2</sup>)
- Réserve de parc national (3 193 km<sup>2</sup>)
- Route pavée
- Route non pavée
- Ligne de transport d'énergie électrique

Note : Les limites du territoire à l'étude ne correspondent pas aux limites finales du parc national. Le gouvernement du Québec et les Cris ont convenu d'une superficie initiale définie comme réserve de parc national. Cette superficie initiale est appelée à être agrandie dans le respect des orientations du Québec en matière d'aires protégées.

**Métadonnées**

Système de référence Géodésique : NAD 83 compatible avec le système mondial WGS 84  
Projection cartographique : Conique de Lambert avec deux parallèles d'échelle conservée (46° et 60°)



1/700 000

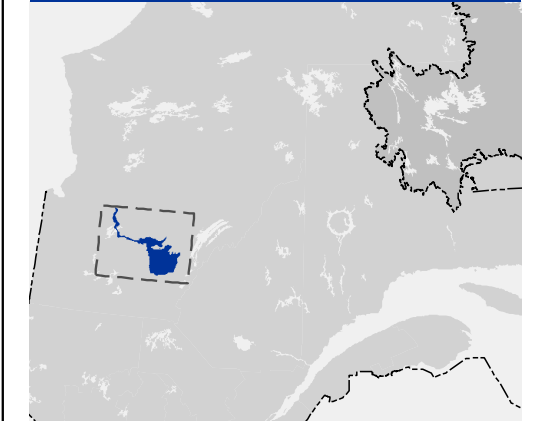
**Sources**

Données	Organisme
Base de données topographiques et administratives (BDTA) à l'échelle de 1/250 000	Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles

**Réalisation**

Direction des parcs nationaux  
© Gouvernement du Québec, octobre 2014

**Projet de parc national Assinica**







## 6.3 LA PÉRIODE HISTORIQUE (À PARTIR DE L'AN 1600)

### 6.3.1 L'origine de l'appellation des Cris

Le nom Cri renvoie aux Autochtones qui vivent près de la baie James. Ce nom, dérivé de *Christinaux* ou *Cristinos*, leur aurait été donné par les premiers explorateurs et missionnaires français qui les ont rencontrés. Il ferait référence aux croix que certains Autochtones portaient, croix qui leur auraient été données par des protestants (Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, 2005).

En 1911, l'anthropologue Alanson Skinner identifie les Autochtones de la côte est de la baie James comme des Cris (les associant aux groupes de l'Ouest canadien). Toutefois, en 1923, l'anthropologue F. G. Speck critique cette classification, argumentant que les Autochtones de la côte est n'ont pas de rapports politiques ou sociaux avec les Cris de l'Ouest. Il préfère associer ces gens aux Montagnais (maintenant appelés « Innus ») parce que leurs dialectes sont analogues. Cette opinion est partagée de nos jours par les linguistes (Francis and Morantz, 1984). Par ailleurs, les Cris entretenaient des relations avec des groupes appartenant à la famille linguistique algonquienne de l'est de la baie James, comme les Innus, mais aussi les Naskapis, les Attikameks et les Algonquins (Preston, 2012). Cependant, parce que l'Église anglicane et le gouvernement fédéral, par leurs politiques d'éducation, ont encouragé l'association des gens de la baie James et des Cris de l'Ouest canadien, les Autochtones de l'est de la baie James se sont fait appeler « Cris ». Ces mêmes politiques d'éducation ont séparé les Cris de la Baie-James et les Montagnais, car les uns ont reçu une éducation en anglais et les autres en français (Francis et Morantz, 1984).

### 6.3.2 La traite des fourrures

Avant l'arrivée des Européens, les Autochtones de la Baie-James entretenaient des liens étroits avec ceux de la région de Québec et de la Côte-Nord, en empruntant la voie de pénétration offerte par le Saguenay et le lac Saint-Jean (Pintal, 2005). Les populations nomades du Nord échangeaient alors des produits de la chasse contre des produits agricoles (céréales, maïs et tabac) des populations sédentaires du Sud (Rousseau, 1999). Samuel de Champlain fut le premier à mentionner ce réseau en 1603. Les Autochtones se réunissaient alors en des lieux déterminés chaque été. L'une de ces rencontres, celle de Nekoubau (lac Ducharme), était bien connue des populations autochtones. Elle

réunissait des producteurs venus d'aussi loin que de Québec, du Saguenay et de Trois-Rivières (Rousseau, 1999). Les Européens étaient jalousement écartés de cette occasion d'échange (Rousseau, 1999). Les missionnaires jésuites font mention de cette rencontre lors d'une expédition en 1661 (The Cree of Waskaganish First Nation, 2013). Le réseau d'échange entre les peuples autochtones a constitué la base de l'établissement du réseau de traite des fourrures.

La première rencontre entre les Européens et les Autochtones de la Baie-James qui ait laissé des traces dans les archives aurait eu lieu en 1611. Le navire *Discovery*, ayant à son bord le célèbre navigateur anglais Henry Hudson, passa l'hiver retenu par les glaces. Il aurait reçu la visite d'un Autochtone de la région, créant ainsi un premier contact.

Le premier poste de traite établi au Canada est Tadoussac, aux environs de 1600 (Rogers, 1963). À partir de 1635, les commerçants français explorent l'intérieur des terres pour agrandir leur territoire de commerce. La première mention d'une rencontre avec des « Mistassins » par les Français date de 1642-1643. Un premier poste de traite est installé au lac Saint-Jean vers 1650.

Le premier fort anglais installé à la baie James est Rupert House en 1668; il se trouve là où est maintenant le village cri de Waskaganish (The Cree of Waskaganish First Nation, 2013). Étant donné les résultats satisfaisants de ce poste, Londres octroie, en 1670, le monopole du commerce de la fourrure à la Compagnie de la Baie d'Hudson pour les trois millions de milles carrés que forme le bassin de la baie d'Hudson (Francis et Morantz, 1984). Ce territoire était alors appelé « Terre de Rupert », en référence à Rupert du Rhin, premier gouverneur de la Compagnie de la Baie d'Hudson et fils du roi Charles Ier d'Angleterre. À la suite de l'attribution de ce monopole, plusieurs postes de traite anglais sont établis à la baie James.

Les Français répondent à cette concurrence et augmentent leur présence à l'intérieur des terres en établissant eux aussi des postes de traite (Rogers, 1963). La visite du père Albanel à Mistissini en 1671 vise entre autres l'établissement d'une mission jésuite à l'intérieur des terres. Le père Albanel est accompagné de Paul Denys, commissaire chargé de prendre possession, au nom du roi de France, de tout le pays compris entre le fleuve Saint-Laurent et le détroit de Davis, y compris la baie d'Hudson, et d'établir le commerce des fourrures avec les Autochtones (Boileau, 1999). Le premier poste de traite à Mistissini est établi en 1679 par Louis Jolliet (Collette, 2012).



Les Autochtones acceptent de commercer avec ces nouveaux arrivants européens parce qu'ils voient certains avantages dans les articles rares et utiles qu'ils échangent avec eux (Francis et Morantz, 1984). Cinq types d'articles étaient troqués : d'abord, différents articles servant à la chasse (mousquet, poudre à canon, munitions, piège métallique, hachette, couteau) et des produits d'habillement (tissu, couverture, capote, fil, aiguille, alène); puis, plus tard au 19<sup>e</sup> siècle, certaines denrées alimentaires (biscuits, farine, gruau) et des articles de luxe (miroir, médaille, peigne, teinture); finalement, l'eau-de-vie et le tabac, qui servaient de monnaie d'échange cérémoniel entre marchands et capitaines de traite cris (Collette, 2012). La chasse pour les fourrures est toutefois toujours demeurée subordonnée à la subsistance, au grand dam des commerçants européens (Francis et Morantz, 1984).

Pour les commerçants européens, la collaboration des Autochtones à la traite des fourrures est précieuse et indispensable puisque les Européens n'ont pas l'expérience et l'expertise pour monter dans l'arrière-pays où se trouvent les animaux à fourrure (Francis et Morantz, 1984). La basse plaine de la région de la baie James est peu invitante pour les Européens puisqu'une grande partie est recouverte d'eau, de tourbières ou de marécages. De plus, les rivières ont un fort débit et les rapides sont nombreux. Les premiers commerçants anglais préfèrent donc s'établir le long de la côte de la baie James et de la baie de Rupert et échanger les pelleteries avec les Autochtones qui se déplacent jusqu'aux forts côtiers ou encore aux postes de traite à l'intérieur du pays (Francis et Morantz, 1984).

Les postes de traite sont installés, abandonnés, puis réinstallés au fil des siècles. Ils sont utilisés également par les Anglais ou par les Français, de façon intermittente. Les principaux postes installés dans la région du territoire à l'étude le sont aux endroits suivants : lac Nemiscau, Big Lake (lac Évans), lac Waswanipi, lac Rush, lac Chibougamau et lac Mistassini (Roy, 2009).

### 6.3.3 De postes de traite en villages autochtones

Au fil des siècles, l'installation des postes de traite de fourrure modifie le cours saisonnier des activités des Cris. Ils se rendent alors aux postes de traite en mai et en juin pour échanger les fourrures. Ils en profitent pour célébrer les retrouvailles, les mariages et les baptêmes. À l'été, plusieurs hommes trouvent du travail dans les mines, les camps forestiers et le transport de marchandises. À l'automne, les familles quittent le poste pour se rendre en forêt. À l'hiver, les Cris pêchent sous la glace, piègent et chassent. Au printemps, ils retournent au poste de traite et, en

chemin, chassent la bernache du Canada, le canard et le huard, et pêchent (Frenette, 1985). Les postes de traite sont devenus, au fil des années, des lieux de rassemblement pour les Cris.

Dans les années 1960, le gouvernement canadien décide d'enregistrer les bandes cris en fonction des postes de traite, pour des raisons d'allègement administratif (Frenette, 1985). C'est ainsi que les Cris sont regroupés en différentes bandes et que les villages sont instaurés. Les bandes maintenant associées aux villages de Nemaska, de Waswanipi, de Mistissini et d'Oujé-Bougoumou sont celles qui fréquentent le territoire à l'étude.

#### *Poste de Nemiscau*

En 1661, un poste de traite est établi au lac Nemiscau, un élargissement de la rivière Rupert. Le lac est situé dans la pointe nord du territoire à l'étude. Ce poste est utilisé par intermittence par les Anglais et par les Français. La Compagnie de la Baie d'Hudson l'établit de façon permanente en 1908, mais l'abandonne et le ferme en 1970. Les résidents, alors privés de magasin, déménagent à Waskaganish et à Mistissini. Ils construisent, à l'endroit de l'ancien poste, des maisons d'été jusqu'en 1979. À la suite de revendications de la part des Cris et dans le contexte de l'implantation possible du complexe NBR, qui aurait inondé le site de l'ancien village, un tout nouveau village nommé Nemaska est construit en 1980 au lac Champion.

Le toponyme *Nemaska* signifie « là où le poisson abonde » (Commission de toponymie du Québec, 2013).

#### *Poste de Waswanipi*

La Compagnie du Nord-Ouest est la première à installer un poste de traite ouvert à l'année dans la région de Waswanipi, vers 1775, au lac Goéland (Cree First Nation of Waswanipi, 2013b). La région est alors reconnue comme étant riche en castors, en lynx et en martres, prisés pour leur fourrure. La Compagnie du Nord-Ouest déménage au lac Waswanipi vers 1800. En 1821, elle fusionne avec la Compagnie de la Baie d'Hudson, ce qui change les voies d'approvisionnement. Celles-ci, qui allaient jusqu'alors vers le sud, vont dorénavant vers le nord, pour atteindre Fort Rupert (l'actuel village de Waskaganish). Pendant 100 ans, Waswanipi est associé commercialement à Fort Rupert, soit jusqu'à la construction du chemin de fer reliant Senneterre au sud du Québec, en 1914.



Les Cris commencent à installer de premiers camps permanents à Waswanipi entre 1900 et 1920 (Marshall, 1987). Auparavant, ils n'étaient que de passage au poste. L'installation des camps permanents s'explique en partie par ces différents facteurs : l'arrivée d'un missionnaire anglican à Waswanipi, qui met en place une école d'été, encourageant ainsi les Cris à résider au poste pendant la saison estivale; la construction du chemin de fer jusqu'à Senneterre, qui entraîne un contact accru avec le sud; le développement du marché mondial de la fourrure (Marshall, 1987). À la fermeture du magasin de la Compagnie de la Baie d'Hudson en 1965, les membres de la bande de Waswanipi amorcent des démarches pour construire un village sur le bord de la rivière Waswanipi. La CBJNQ permet la concrétisation du projet et, en 1977, les premières maisons sont construites à l'endroit du village actuel.

Le nom *Waswanipi* signifie en cri « reflet sur l'eau » et fait référence à la pêche de nuit traditionnelle au flambeau pratiquée par les résidents (Cree First Nation of Waswanipi, 2013a).

### **Poste de Mistissini**

En 1672, le père Albanel est envoyé par l'intendant Jean Talon pour fonder une mission sur les rives du lac Mistassini, afin d'améliorer les liens commerciaux avec les Cris et de limiter l'influence de la Compagnie de la Baie d'Hudson dans la région de la baie James (Frenette, 1985). Le premier poste de traite fortifié français est construit en 1672 sur les rives du lac Mistissini par Louis Jolliet (Collette, 2012). Plus tard, la Compagnie du Nord-Ouest, formée en 1779, possédera le poste Mistassini ainsi que ceux des lacs Abitibi et Waswanipi. Elle mène une concurrence intense à la Compagnie de la Baie d'Hudson. Les deux compagnies tentent à plusieurs reprises de prendre le contrôle de la traite de la fourrure à la baie James, jusqu'à leur fusion en 1821. Le poste déménage plusieurs fois jusqu'en 1835, moment où il est installé à l'endroit du village actuel.

Les brigades de canots, conduites et composées de Cris, approvisionnent le village de Mistissini à partir de Fort Rupert jusqu'en 1926, ensuite à partir du lac Oskelaneo (jusqu'en 1949) et du lac Chibougamau (jusqu'en 1964). En 1964, la route atteint le lac Mistassini et, en 1970, elle rejoint le village (Ottertooth.com, 2013).

Selon Wikipédia, au fil du temps, Mistissini et les différents postes de la région sont appelés « Maison Dorval », « Patagoosh », « Abatagoushe », « Mistassini » et « Baie-du-Poste ». La région est reconnue

pour l'abondance de ses animaux à fourrure, surtout le castor et la martre (Cree First Nation of Waswanipi, 2013b).

Selon Rogers (1967), le poste de Mistissini est, en 1953, un lieu de rassemblement pour plusieurs bandes crie, qui viennent y passer l'été. Les bandes occupent alors chacune une position dans la baie du Poste. Les bandes de Nichicun, de Neoskekau et de Nemaska forment un groupe au nord, du côté de l'actuel boulevard Mistissini. C'est à cet endroit que se trouvaient les bâtiments du gouvernement et le bureau d'échange. La bande de Mistissini occupe les terres du côté de l'actuelle Auberge de Mistissini, où se trouvait le magasin de la Compagnie de la Baie d'Hudson. La bande de Chibougamau (maintenant Oujé-Bougoumou) occupe des terres de l'autre côté de la baie du Poste.

Le toponyme *Mistissini* vient de l'expression crie *mista assini*, qui signifie « grosse roche ». La légende veut qu'un grand sorcier ait été tué par un autre sorcier plus fort que lui et que son corps se soit transformé en rocher. Ce dernier est situé dans une baie près du déversoir du lac Mistassini dans la rivière Rupert (Cosset et Mansion, 2009).

Jusqu'en 1992, le lac et les environs s'appelaient « Mistassini ». À la demande des Cris, la Commission de toponymie du Québec a modifié le toponyme du village, devenu *Mistissini*. Le lac a cependant gardé son appellation originale (Cosset et Mansion, 2009).

### **Poste d'Oujé-Bougoumou**

En 1815, la Compagnie de la Baie d'Hudson installe un poste de traite au lac Rush, près de l'actuel village d'Oujé-Bougoumou. Le poste est fermé en 1822, dans la foulée de la fusion des compagnies du Nord-Ouest et de la Baie d'Hudson (Cournoyer, 2012). En 1909, à la suite de la construction d'une route d'hiver entre Saint-Félicien et le lac Chibougamau, la Compagnie de la Baie d'Hudson installe un poste en bordure du lac Chibougamau (Frenette, 1985). Les Cris des environs commencent à fréquenter l'endroit pour s'approvisionner et pour se rencontrer. La Compagnie de la Baie d'Hudson identifie alors les Cris qui fréquentent ce poste à la bande de Chibougamau. Parmi les Cris, cette bande est connue sous le nom de « Oujibogamau innu », c'est-à-dire les « gens du lac Chibougamau ».

La Compagnie de la Baie d'Hudson ferme le poste de Chibougamau au début des années 1940. Les Cris de Chibougamau continuent tout de même de fréquenter les alentours du lac. Leurs camps sont déplacés à plusieurs reprises, entre autres pour permettre la



construction d'une route ou pour des activités minières. N'ayant pas de campement permanent, ces Cris sont souvent dispersés sur le territoire et, pour des raisons administratives, ils sont associés à la bande de Mistissini. Le gouvernement du Canada les encourage fortement à s'installer au village de Mistissini, mais plusieurs ne s'y sentent pas chez eux (Frenette, 1985).

Dans le cadre des négociations pour la signature de la CBJNQ, les Cris de Chibougamau exercent des pressions auprès des gouvernements fédéral et du Québec pour faire reconnaître leur identité, mais sans succès. Ces pressions ont augmenté en 1984 et, en 1989, une convention entre les Cris de Chibougamau et le gouvernement du Québec promet l'allocation de terres pour l'établissement de la communauté. La reconnaissance officielle de la bande est négociée par la suite avec le gouvernement du Canada. En 1992, une convention permet l'établissement du village d'Oujé-Bougoumou à son emplacement actuel au bord du lac Opémisca.

Le village a depuis obtenu plusieurs reconnaissances décernées par des organisations internationales. Le site Internet de la communauté en dresse une liste : la reconnaissance par les Nations Unies de « ses efforts pour la construction de son village », la reconnaissance de la Together Foundation et du Centre des Nations Unies pour les établissements humains (UNCHS) de « ses bonnes pratiques en matière d'établissements humains », la mention par le Comité consultatif international d'Expo 2000 de la communauté comme exemple « d'équilibre entre le genre humain, la nature et la technologie », la mention honorable de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) pour « ses innovations en matière de logement » et le prix Global Citizen de l'Association des Nations Unies pour la construction d'une « communauté qui est respectueuse à la fois de l'environnement et des humains » (Oujé-Bougoumou, 2013).

### 6.3.4 L'exploitation des ressources naturelles et la fondation des villes non autochtones

En 1870, la Commission géologique du Canada envoie des géologues explorer les secteurs au nord du lac Saint-Jean (Boileau, 1999). L'expédition passe entre autres par le lac Chibougamau. Les rapports issus de ces recherches font mention de plusieurs dépôts intéressants, notamment dans les secteurs des lacs Opémiska et Chibougamau (Girard, 2012b). Quelques expéditions de reconnaissance ont lieu sur une trentaine d'années, mais il faudra attendre 1903 pour que se révèlent les richesses minérales

de la région (Boileau, 1999). Peter McKenzie trouve alors de l'or à la pointe Copper, située sur l'île du Portage, au lac Chibougamau (Frenette, 1985). En 1906, plus de 250 prospecteurs passent l'été dans le secteur. Vu cet engouement, le gouvernement du Québec de l'époque subit beaucoup de pressions pour construire des voies d'accès à ces territoires. Le premier ministre du Québec et le ministre des Mines décident alors de mettre en place la Commission minière de Chibougamau (Boileau, 1999). Toutefois, en raison des conclusions négatives de cette commission (rapport déposé en 1910), du contexte historique entourant la Grande Dépression de 1930 et des deux guerres mondiales (1914-1918 et 1939-1945), l'exploitation minière est retardée jusqu'à la fin des années 1940 (Girard, 2012a).

Entre 1960 et 1972, le camp minier de Chapais-Chibougamau est le plus important producteur de cuivre de l'Est canadien (Girard, 2012b). La production de cuivre atteint son apogée en 1971. L'or prend ensuite une grande importance sur les marchés mondiaux, ce qui profite également à la région. Bon an mal an, les mines de ce camp ont fourni respectivement 25 %, 24 % et 17 % de la production québécoise d'or, de cuivre et d'argent (Girard, 2012b). Pendant les années 1960 et 1970, le secteur minier est le moteur économique du sud de la région de la Baie-James.

L'industrie forestière a également contribué grandement au développement des villes et à l'essor économique de la Baie-James. Les premières coupes de bois ont eu lieu en 1943 à Rapide-des-Cèdres (près de Lebel-sur-Quévillon). Cette année-là, plus de 1 200 travailleurs sont installés dans des camps forestiers et coupent du bois pour des usines situées en Ontario (Girard, 2012b). La première scierie est construite en 1948 à Rapide-des-Cèdres.

Le développement de l'industrie minière et forestière dans la région a donné lieu à l'établissement de non-Autochtones dans la région et a fait naître plusieurs villes. Chibougamau est la première ville implantée dans la région d'Assinica, en 1954 (Girard, 2012a). La création de la ville découle de l'engouement pour les métaux de la région à la suite de la Seconde Guerre mondiale. Chibougamau devient également une ville importante du point de vue forestier avec l'installation de Chantiers Chibougamau en 1963. L'entreprise familiale fournit alors le bois nécessaire à la fabrication de structures pour les mines.

La ville de Chapais est fondée en 1955 en tant que village minier (Girard, 2012a). Le village a grossi et il a diversifié son économie avec l'installation de l'usine de Produits forestiers Chapais en 1974. La compagnie a vendu son usine et ses actifs l'année suivante à Barrette-Chapais Itée.

## 6.4 LES TRADITIONS CRIES : UNE CULTURE VIVANTE DE NOS JOURS

La plupart des Cris de plus de 50 ans sont nés en forêt et, jusqu'à récemment, ceux qui mouraient en forêt y étaient inhumés. Les gens se souviennent de ces lieux de sépulture et y retournent à l'occasion. L'emplacement des sites de sépulture est transmis de génération en génération. Ces sites étant sacrés pour les Cris, plusieurs hésitent à indiquer dans des documents publics leur localisation. La plupart de ces sites ne sont donc pas situés dans le présent document, mais leurs emplacements sont connus par la communauté concernée. Au besoin, le futur gestionnaire du parc, soit les Cris d'Oujé-Bougoumou, devra communiquer avec les communautés pour établir un processus de partage de ces données.

Au fil des ans, les Cris ont établi plusieurs camps sur le territoire à l'étude. Encore de nos jours, des camps utilisés à différentes époques par les familles cries se trouvent sur le territoire. L'emplacement de ceux-ci pourra être communiqué au besoin au futur gestionnaire du parc.

La culture crie s'exprime à travers la langue crie, encore parlée dans les villages. Elle s'exprime également dans les toponymes du territoire. Ces toponymes correspondent parfois à une description du milieu (hydrographie, topographie et géomorphologie). D'autres fois, ils avertissent de dangers potentiels (par exemple, de la glace mince), indiquent les bons endroits pour chasser ou pêcher ou font référence à des récits ou à des légendes. Les sections du présent document sur l'hydrographie, sur la flore et sur la faune font état de quelques toponymes et mots cris associés au territoire à l'étude.

Les Cris accordent une grande importance aux activités traditionnelles et sacrées et investissent des efforts importants dans leur préservation. Par exemple, la cérémonie des premiers pas, qui a failli disparaître il y a 30 ans, est maintenant pratiquée chaque printemps, au lever du soleil. Cette cérémonie marque l'initiation de l'enfant à son parcours de vie et lui inculque le respect de la nature et de ce qu'elle offre. Une cérémonie simi-

laire est pratiquée en hiver : la première marche en raquette. D'autres activités sont organisées dans les communautés pour promouvoir et transmettre la culture crie. Les aînés occupent une place importante dans la transmission du savoir et des connaissances rituelles (Lathoud, 2005).



Photo 33. Cérémonie des premiers pas à Oujé-Bougoumou



Photo 34. Transmission des traditions au sein d'une famille crie





L'Institut culturel cri Aanischaaukamikw, situé à Oujé-Bougoumou, vise le maintien, le partage, la commémoration et la pratique de la culture crie. Il loge un musée, un centre d'archivage, une bibliothèque, un lieu d'enseignement et un centre culturel. Construit selon une architecture alliant la tradition crie et la modernité, l'institut est conçu comme un lieu central destiné à mettre en valeur les histoires, les légendes, la musique, les images et les objets propres à la culture crie.



**Photo 35. Institut culturel cri Aanischaaukamikw à Oujé-Bougoumou**

## 7

## LE TERRITOIRE



### 7.1 LE RÉGIME ÉTABLI PAR LA CONVENTION DE LA BAIE JAMES ET DU NORD QUÉBÉCOIS

L'ensemble du territoire à l'étude se trouve sur les terres du domaine de l'État. Il fait également partie du territoire de la CBJNQ, laquelle établit un régime qui prévoit trois catégories de terres. Des terres des catégories I et II sont attribuées à chacune des communautés crie et inuites et ont été réparties au prorata de la population des bénéficiaires à la signature de la CBJNQ. Les terres de la catégorie III sont essentiellement toutes les terres qui ne sont pas de catégorie I ou II.

Aucune terre de la catégorie I n'est touchée par le projet de parc national. Près de 1 684 km<sup>2</sup> de terres de la catégorie II associées à la communauté crie d'Oujé-Bougoumou se trouvent dans le territoire à l'étude (carte 25). Également, 18 km<sup>2</sup> le long de la rivière Broadback se situent dans des terres de la catégorie II de la communauté crie de Waswanipi. Le reste du territoire à l'étude appartient à des terres de la catégorie III.

En conformité avec la CBJNQ, les Cris de la Baie-James ont l'exclusivité de la chasse, de la pêche et du piégeage sur les terres de la catégorie II. Ils ont également le droit exclusif d'établir et d'exploiter des pourvoies sur ces terres. Les non-bénéficiaires de la CBJNQ doivent obtenir le consentement des Cris pour y chasser ou y pêcher.

Dans les terres de la catégorie III, les Cris détiennent l'exclusivité du droit de piégeage (sauf exceptions dans la zone sud du territoire conventionné) et ont un droit de préemption pour ce qui est de l'acquisition des pourvoies. Les non-bénéficiaires de la CBJNQ peuvent pratiquer la chasse et la pêche sportives, de même que la pêche commerciale, sous certaines conditions.

Lorsque le parc sera créé, les bénéficiaires conserveront les droits et avantages qui leur sont accordés par la CBJNQ. Ils pourront ainsi poursuivre leurs activités de chasse, de pêche et de piégeage en conformité avec les dispositions de la CBJNQ.



## 7.2 LA CHASSE, LA PÊCHE ET LE PIÉGEAGE

Des réserves à castor ont été mises en place entre 1938 et 1948 pour permettre à ce mammifère de se reconstituer à la suite d'une baisse importante de ses populations. Seuls les Autochtones peuvent piéger les animaux à fourrure dans les limites des réserves à castor. Le territoire à l'étude se trouve sur trois réserves à castor : Mistassini, Nottaway et Abitibi (carte 25).

### 7.2.1 La chasse

La Loi sur les droits de chasse et de pêche dans les territoires de la Baie James et du Nouveau-Québec (RLRQ, c. D-13.1) met en œuvre les dispositions du chapitre 24 de la CBJNQ, consacré aux droits d'exploitation de la faune des bénéficiaires, et établit les modalités et les zones d'application de ce chapitre sur le territoire. Pour les non-bénéficiaires de la CBJNQ, la chasse sportive est autorisée sur les terres de la catégorie III, sous certaines conditions. Dans tous les cas, le principe de conservation de la ressource prédomine sur tout autre droit et demeure à la base de la gestion faunique.

Le Québec est découpé en 29 zones de chasse et de pêche, ce qui permet l'application de règles particulières en fonction des espèces. Le territoire à l'étude est couvert par la zone de chasse 22 (Gouvernement du Québec, 2008). L'utilisation de l'arbalète y est interdite. Selon la réglementation sur la chasse pour la saison 2013-2014, la chasse au caribou y est interdite pour les non bénéficiaires de la CBJNQ (ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, 2014). La chasse au petit gibier (lièvre d'Amérique, gélinotte huppée et téttras du Canada) et à l'orignal est autorisée.

Au regard de la chasse à l'orignal, la récolte des mâles adultes et des faons est autorisée tous les ans, mais celle des femelles adultes n'est autorisée qu'une année sur deux (en 2013, en 2015, en 2017 et en 2019). Selon les statistiques de chasse dans la zone 22 fournies par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (2013), 2 mâles adultes ont été abattus à l'arc et 138 à la carabine en 2013, alors que 43 femelles et 6 faons ont été abattus à la carabine.

**Tableau 24. Les statistiques de pêche sportive 2012 de la réserve faunique Assinica**

Endroit de pêche	Effort de pêche (j-p.)	DORÉ JAUNE			GRAND BROCHET			TOULADI			OMBLE DE FONTAINE		
		Nbre	Succès* poissons/jour	Masse moyenne (kg)	Nbre	Succès* poissons/jour	Masse moyenne (kg)	Nbre	Succès* poissons/jour	Masse moyenne (kg)	Nbre	Succès* poissons/jour	Masse moyenne (kg)
Baie Moléon	82	692	8,44	0,801	164	2,00	1,814	–	–	–	–	–	–
Lac Assinica	253	3 140	12,41	–	390	1,54	3,813	–	–	–	16	0,06	1,057
Lac Cachisca	247	1 951	7,90	0,914	150	0,61	1,865	–	–	–	–	–	–
Lac Comencho	350	3 370	9,63	1,073	357	1,02	2,373	–	–	–	–	–	–
Lac Frotet	357	3 311	8,83	0,829	940	2,51	1,571	–	–	–	1	0,00	–
Lacs Labeau et Jacquin	64	706	11,03	0,799	80	1,25	2,814	–	–	–	–	–	–
Lac Lemieux	180	1 374	7,63	1,151	311	1,73	2,377	–	–	–	–	–	–
Lac Mineray	6	57	9,50	1,361	21	3,50	2,500	–	–	–	–	–	–
Lac Opataca	502	3 933	7,83	0,781	257	0,51	2,121	–	–	–	1	0,00	2,270
Lac Perkins	2	2	1,00	0,750	1	0,50	–	–	–	–	–	–	–
Lac Pétrée	36	328	9,11	0,998	72	2,00	1,175	–	–	–	–	–	–
Lac Samuel-Bédard	156	1 480	9,49	0,820	277	1,78	2,171	–	–	–	–	–	–
Lac Waposite	19	449	23,63	–	12	0,63	–	3	0,16	–	–	–	–
Riv. Assinica	2	3	1,50	1,360	3	1,50	–	2	1,00	0,170	–	–	–
Riv. Broadback	87	196	2,25	0,889	20	0,23	2,162	1	0,01	0,700	–	–	–
<b>Total</b>	<b>2 354</b>	<b>8 424</b>	<b>274,15</b>	<b>25,898</b>	<b>700</b>	<b>46,84</b>	<b>35,607</b>	<b>3</b>	<b>0,12</b>	<b>10,000</b>	<b>51</b>	<b>11,25</b>	<b>4,535</b>

\* Poissons graciés compris.

Source : Sépaq, 2012



## 7.2.2 La pêche

Le territoire à l'étude est compris dans la zone de pêche 22 sud (Gouvernement du Québec, 2010). Les bénéficiaires de la CBJNQ ont l'exclusivité de la pêche du corégone (non anadrome), de l'esturgeon, du meunier, de la lotte et de la laquaiche (argentée et aux yeux d'or) sur le territoire conventionné. Les non bénéficiaires de la CBJNQ peuvent pratiquer la pêche sportive, sous certaines conditions, sur les terres de la catégorie III. Ils peuvent également pêcher sur les terres de la catégorie II, mais avec l'autorisation de la communauté crie concernée.

Selon les statistiques de pêche sportive 2012 de la réserve faunique Assinica (Sépaq, 2012), les espèces de poissons les plus populaires sont le doré jaune (l'espèce la plus pêchée) et le grand brochet (tableau 24). La présence du touladi et de l'omble de fontaine est marginale. Les lacs les plus fréquentés du territoire à l'étude sont les suivants : Opataca (381 jours-personnes), Assinica (360 jours-personnes), Cachisca (271 jours personnes), Comencho (247 jours-personnes), Lemieux (201 jours-personnes), Samuel-Bédard (169 jours-personnes) et Frotet (159 jours-personnes).

## 7.2.3 Le piégeage

Les bénéficiaires de la CBJNQ ont l'exclusivité du piégeage sur le territoire conventionné (sauf exceptions dans la zone sud). Les Crieux entretiennent un réseau de terrains de piégeage, répartis par communautés, sur les terres des catégories I, II et III, et assignent un maître de trappe à chaque terrain (carte 25). Le maître de trappe exerce notamment une certaine surveillance des activités relatives à l'exploitation sur le terrain de piégeage qui lui est attribué par sa communauté. Le territoire à l'étude inclut 28 terrains de piégeage, dont neuf sont associés à la communauté de Waswanipi, huit à celle de Mistissini, sept à celle d'Oujé Bougoumou et quatre à celle de Nemaska (tableaux 25 et 26).



Photo 36. Installation d'un piège par des Crieux

Tableau 25. Les statistiques de piégeage pour 2012-2013 des unités de gestion des animaux à fourrure (UGAF) qui croisent le territoire à l'étude<sup>28</sup>

UGAF	Belette	Castor	Coyote	Écureuil	Loup	Loutre	Lynx du Canada	Lynx roux	Martre	Mouffette
87	0	40	1	0	1	4	7	1	127	0
88	0	314	1	0	5	10	28	0	239	0
90	0	26	0	0	0	3	3	0	64	0
91	4	412	1	0	8	47	24	0	429	0

Source : Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, 2013h.

<sup>28</sup> Les statistiques de piégeage rendent compte du nombre annuel de peaux brutes par espèce et par unité de gestion des animaux à fourrure. Ces statistiques sont basées exclusivement sur les déclarations faites par les piégeurs ou les chasseurs au moment de la transaction de leurs peaux brutes. Ces statistiques ne correspondent pas à la récolte annuelle provenant du piégeage pour chacune des UGAF, mais à la quantité de peaux vendues annuellement. Pour les espèces qui détiennent à la fois le statut d'animal à fourrure et celui de gibier (ours noir, loup, coyote, renard et raton laveur), les statistiques peuvent aussi inclure des animaux chassés. La période s'échelonne du 1er septembre au 31 août de l'année suivante.

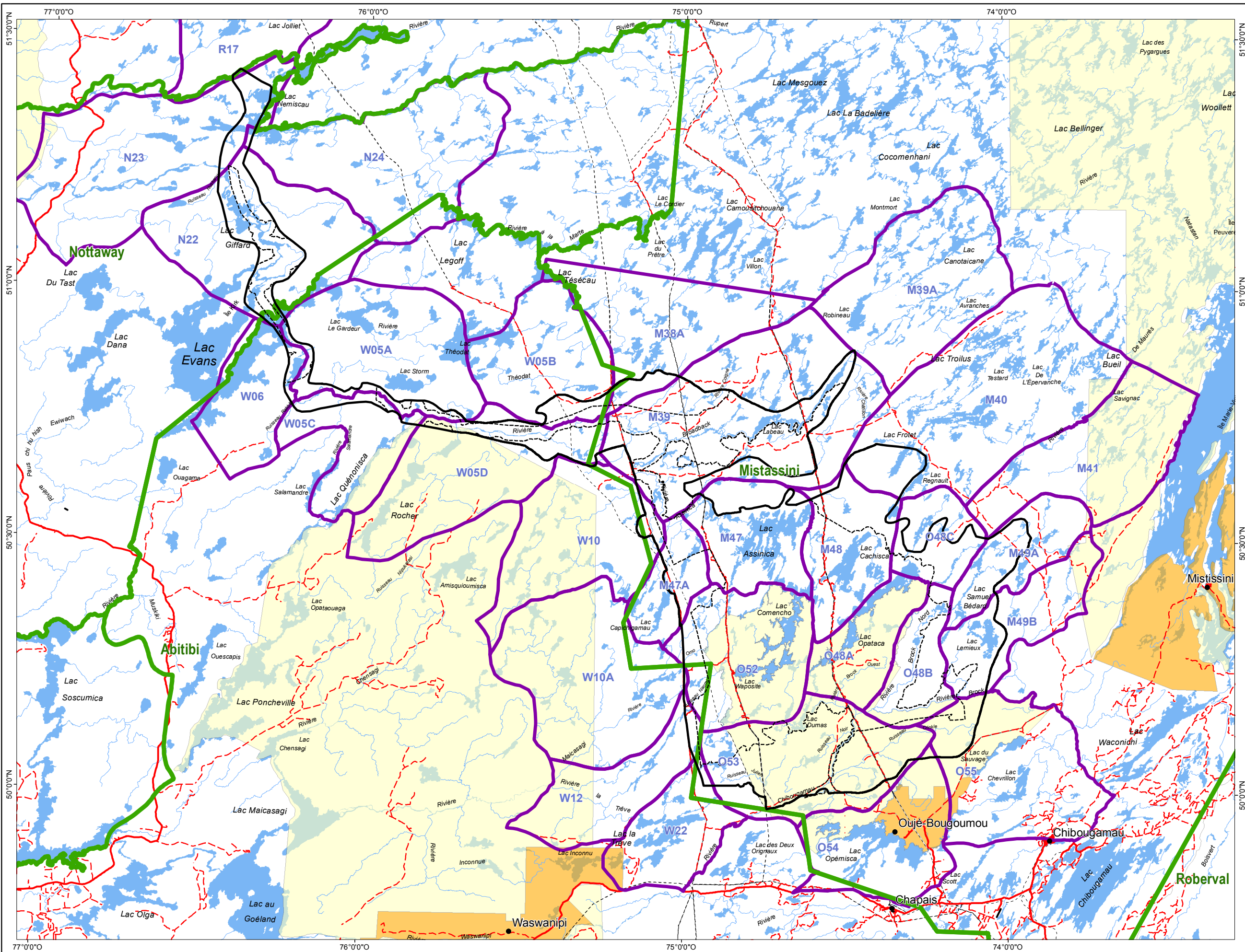


**Tableau 26. Les terrains de piégeage inclus dans le territoire à l'étude**

Identifiant	Maître de trappe	Communauté	Superficie dans le territoire à l'étude (km <sup>2</sup> )	Portion du territoire à l'étude (%)	Superficie dans la réserve de parc national (km <sup>2</sup> )	Portion de la réserve de parc national (%)
M38A	Joseph Trapper	Mistissini	64	1	5	0
M39	Murray Neeposh	Mistissini	870	14	410	13
M40	Simeon Petawabano	Mistissini	141	2	–	–
M47	John Bosum et Jimmy Bosum	Mistissini	438	7	415	13
M47A	Charlie John Coon et Denis Coon	Mistissini	160	3	63	2
M48	William Bosum Jr.	Mistissini	513	8	349	11
M49A	Mary Mianscum	Mistissini	190	3	–	–
M49B	Willie Mianscum	Mistissini	199	3	26	1
		<b>Total</b>	<b>2 575</b>	<b>42</b>	<b>1 268</b>	<b>40</b>
N22	Isaiah Jolly	Nemaska	297	5	151	5
N23	Abel Wapachee	Nemaska	96	2	–	–
N24	Andrew Moar	Nemaska	6	0	–	–
R17	William Wapachee	Nemaska	3	0	–	–
		<b>Total</b>	<b>403</b>	<b>7</b>	<b>151</b>	<b>6</b>
O48A	Sam JP Bosum	Oujé-Bougoumou	411	7	408	13
O48B	David G. Bosum Jr.	Oujé-Bougoumou	344	6	206	6
O48C	Robert S. Blacksmith	Oujé-Bougoumou	181	3	38	1
O52	David Bosum Sr.	Oujé-Bougoumou	792	13	692	22
O53	Charlie Bosum	Oujé-Bougoumou	770	12	182	6
O54	Johnny et Walter Capissisit	Oujé-Bougoumou	6	0	–	–
O55	Wesley Mianscum	Oujé-Bougoumou	117	2	16	0
		<b>Total</b>	<b>2 621</b>	<b>42</b>	<b>1 541</b>	<b>49</b>
W05A	Don Saganash	Waswanipi	109	2	53	2
W05B	Abel Kitchen et Robert Kitchen	Waswanipi	78	1	25	1
W05C	Bruno Blacksmith	Waswanipi	69	1	19	1
W05D	Wally Saganash	Waswanipi	210	3	87	3
W06	Randy Ottereyes	Waswanipi	38	1	28	1
W10	Joseph Neeposh et George Neeposh	Waswanipi	43	1	5	0
W10A	Johnny Trapper	Waswanipi	3	0	–	–
W12	Simeon Mianscum	Waswanipi	33	1	7	0
W22	Willy Wapachee	Waswanipi	13	0	2	0
		<b>Total</b>	<b>594</b>	<b>10</b>	<b>226</b>	<b>7</b>



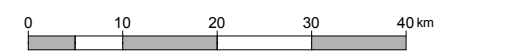
Carte 25  
**Les terres de la catégorie I, II et III de la CBJNQ et les terrains de piégeage**



- Terre de la catégorie I
  - Terre de la catégorie II
  - Terre de la catégorie III
  - Réserve à castor
  - Terrain de piégeage
- Territoire à l'étude (6 198 km<sup>2</sup>)
  - Réserve de parc national (3 193 km<sup>2</sup>)
- Route pavée
  - Route non pavée
  - Ligne de transport d'énergie électrique
- Note 1 : Les limites du territoire à l'étude ne correspondent pas aux limites finales du parc national. Le gouvernement du Québec et les Cris ont convenu d'une superficie initiale définie comme réserve de parc national. Cette superficie initiale est appelée à être agrandie dans le respect des orientations du Québec en matière d'aires protégées.
- Note 2 : Les limites des aires de piégeage proviennent de l'Administration Régionale Crie, en date de mars 2014

**Métadonnées**

Système de référence Géodésique : NAD 83 compatible avec le système mondial WGS 84  
 Projection cartographique : Conique de Lambert avec deux parallèles d'échelle conservée (46° et 60°)



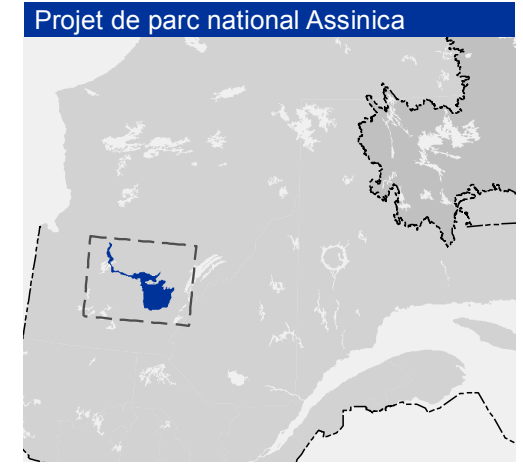
**Sources**

**Données**  
 Base de données topographiques et administratives (BDTA) à l'échelle de 1/250 000  
 Données des terrains de piégeage

**Organismes**  
 Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles  
 Administration Régionale Crie

**Réalisation**

Direction des parcs nationaux  
 © Gouvernement du Québec, octobre 2014







## 7.3 LES USAGES COMMERCIAUX

### 7.3.1 L'exploitation forestière

Le territoire à l'étude se trouve sur les unités d'aménagement 26-61, 26-63, 26-64, 26-65, 86-65 et 86-66 (carte 26). Ces unités correspondent à l'unité territoriale de référence du domaine de l'État pour la gestion des forêts (Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, 2014). Au moment de l'établissement de la réserve de parc national Assinica, en 2011, le territoire à l'étude se superposait à des superficies faisant l'objet de deux contrats d'aménagement forestier (CtAF) attribués à la Corporation foncière de Waswanipi et à la Corporation forestière Eenatuk. Ces contrats donnaient à leurs titulaires le droit de prélever de la matière ligneuse sur la terre publique et de la vendre à des entreprises détenant des usines de transformation du bois. Le territoire à l'étude faisait également l'objet de neuf contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF) conclus avec des détenteurs d'une usine de transformation du bois, soit Barrette Chapais Itée, Bois K.M.S. (GMI) Itée, Les Chantiers Chibougamau Itée, Papiers de publication Kruger inc. (Trois-Rivières), Les Entreprises Alain Maltais inc., Produits forestiers Nabakatuk 2008, S.E.N.C., Industries Norbord inc. (La Sarre Panneaux), Matériaux Blanchet inc., Scierie Landrienne inc., AbitibiBowater Canada inc. (maintenant Produits forestiers Résolu) Division Comtois et Eacom Timber Corporation (Matagami). Les CAAF garantissaient à leurs bénéficiaires un approvisionnement à long terme en volume de bois, mais en contrepartie, ils les obligeaient à aménager les forêts de manière à en maintenir, sinon à en augmenter, la productivité.

L'entrée en vigueur du nouveau régime forestier en avril 2013 a entraîné des changements importants à la gestion forestière, notamment à la façon d'accorder les droits de récolte de la matière ligneuse. Les CtAF ont été transformés en permis pour la récolte de bois aux fins d'approvisionner une usine de transformation du bois. Ces permis sont attribués par unité d'aménagement. Deux entreprises détiennent des permis sur le territoire à l'étude, soit la Corporation foncière de Waswanipi (unités d'aménagement 026-63 et 26-65) et la Corporation forestière Eenatuk (unités d'aménagement 26-61 et 26-62). Les CAAF ont été transformés en garanties d'approvisionnement qui sont maintenant allouées par région, à la différence des CAAF, qui l'étaient par unité d'aménagement. Les compagnies détenant des droits de récolte en 2013 dans la région du Nord-du-Québec sont indiquées dans le

tableau 27. Il est à noter que ces compagnies ne récoltent pas toutes de la matière ligneuse dans le territoire à l'étude puisque la garantie d'approvisionnement s'applique à la région.

Le territoire couvert par la réserve de parc national Assinica a été retiré de la possibilité forestière en 2011 et ne fait plus l'objet d'exploitation forestière. En outre, la limite nordique d'attribution de la matière ligneuse traverse la pointe nord du territoire à l'étude. La récolte de matière ligneuse à des fins commerciales n'étant pas permise au nord de cette limite, 415 km<sup>2</sup>, soit 7 % du territoire à l'étude, étaient déjà exclus de l'exploitation forestière.

Un camp forestier est situé à proximité du territoire à l'étude, sur le chemin qui longe les lignes de transport d'énergie 7081 et 7082, près de la rivière Assinica. Ce camp est exploité par la compagnie Barrette-Chapais Itée.

Les premières coupes forestières ont eu lieu vers le début des années 1980. Environ 5 % du territoire à l'étude a fait l'objet d'interventions forestières, telles que la coupe, l'éclaircie précommerciale et la plantation (voir section 5.1.3). Un peu plus de 1 300 km de chemins forestiers couvrent le territoire à l'étude (carte 26 et tableau 28).



**Tableau 27. Les garanties d’approvisionnement et permis de récolte de bois aux fins d’approvisionnement d’une usine de transformation du bois attribués dans la région du Nord-du-Québec où se trouve le territoire à l’étude<sup>29</sup>**

Type de droit <sup>30</sup>	Nom du bénéficiaire de la garantie d’approvisionnement	Essence ou groupe d’essences <sup>31</sup>	Volume (m <sup>3</sup> )
GA	Bois K.M.S. (GMI) ltée	Pin gris	700
GA	PF Résolu Canada (Senneterre)	Groupe d’essences SEPM	35 300
GA	Tembec (Senneterre)	Groupe d’essences SEPM	76 900
GA	Tembec (La Sarre)	Groupe d’essences SEPM	343 500
GA	Eacom Timber Corporation (Matagami)	Groupe d’essences SEPM	308 700
GA	Scierie Landrienne inc.	Groupe d’essences SEPM	132 700
GA	Matériaux Blanchet inc. (Amos)	Groupe d’essences SEPM	133 350
GA	PF Résolu Canada (Comtois)	Groupe d’essences SEPM	411 200
GA	Industries Norbord inc. (La Sarre Panneaux)	Bouleau à papier	4 850
GA	Industries Norbord inc. (La Sarre Panneaux)	Peuplier	68 550
GA	Industries Norbord inc. (Val-d’Or)	Peuplier	16 700
GA	Barrette-Chapais ltée	Groupe d’essences SEPM	410 200
GA	Les Chantiers de Chibougamau ltée	Groupe d’essences SEPM	306 100
GA	Produits forestiers Nabakatuk 2008, S.E.N.C.	Groupe d’essences SEPM	70 000
GA	Les Entreprises Alain Maltais inc.	Feuillus durs	200
GA	Les Entreprises Alain Maltais inc.	Peuplier	200
PRAU	Corporation foncière de Waswanipi – 026-63	Groupe d’essences SEPM	60 100
PRAU	Corporation foncière de Waswanipi – 026-65	Groupe d’essences SEPM	64 900
PRAU	Corporation forestière Eenatuk – 026-61	Groupe d’essences SEPM	59 800

**Tableau 28. Les chemins forestiers qui se trouvent sur le territoire à l’étude et dans la réserve de parc**

Classe de chemin <sup>32</sup>	Territoire à l’étude (km <sup>2</sup> )	Réserve de parc (km <sup>2</sup> )	Total (km <sup>2</sup> )
Classe 2	37	0	38
Classe 3	317	249	566
Classe 4	121	83	203
Chemin d’hiver	236	98	335
Classe inconnue	67	58	125
Total	812	495	1 308

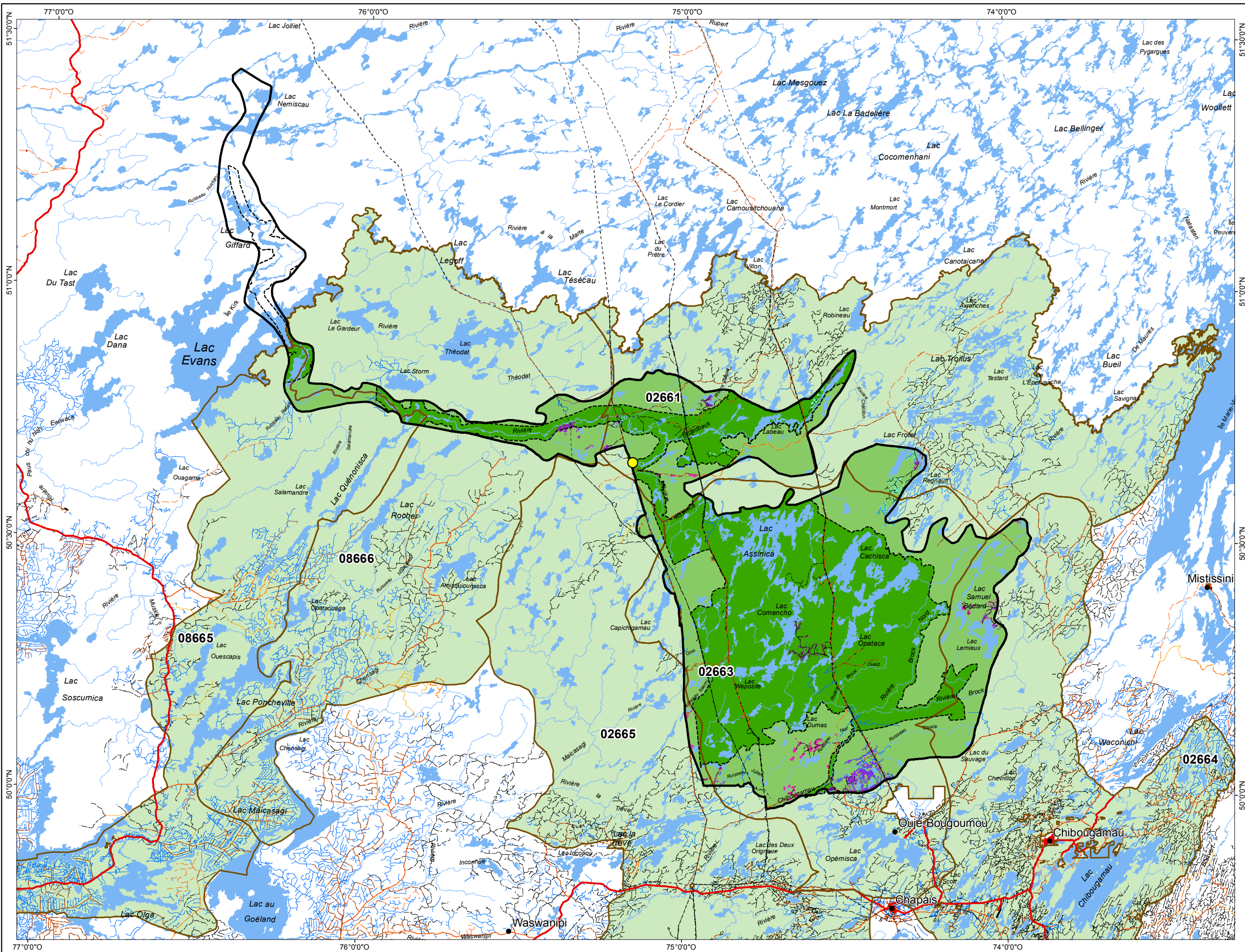
29 Il n’est pas possible d’identifier les bénéficiaires actifs sur le territoire à l’étude puisque la garantie d’approvisionnement est octroyée à l’échelle de la région.

30 GA : Garantie d’approvisionnement. PRAU : Permis de récolte aux fins de l’approvisionnement d’une usine de transformation du bois.

31 Le groupe d’essences SEPM inclut sapin baumier, épinette blanche, épinette noire, pin gris et mélèze.

32 Les chemins sont classés en fonction de la largeur de la couche de roulement, des matériaux utilisés et de la vitesse de roulement permise. Par exemple, un chemin de classe 2 est associé à une largeur et à une vitesse plus grandes qu’un chemin de classe 3.



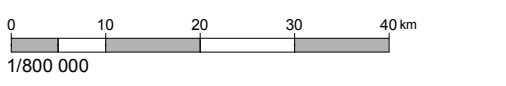


- Unité d'aménagement
- Camp forestier
- Interventions forestières**
- Reboisement
- Éclaircie
- Coupe de récupération après feu
- Classe de chemins forestiers**
- Classe 1
- Classe 2
- Classes 3 et 4
- Chemin d'hiver
- Territoire à l'étude (6 198 km<sup>2</sup>)
- Réserve de parc national (3 193 km<sup>2</sup>)
- Route pavée
- Route non pavée
- Ligne de transport d'énergie électrique

Note 1 : Les limites du territoire à l'étude ne correspondent pas aux limites finales du parc national. Le gouvernement du Québec et les Cris ont convenu d'une superficie initiale définie comme réserve de parc national. Cette superficie initiale est appelée à être agrandie dans le respect des orientations du Québec en matière d'aires protégées.

**Métadonnées**

Système de référence Géodésique	NAD 83 compatible avec le système mondial WGS 84
Projection cartographique	Conique de Lambert avec deux parallèles d'échelle conservée (46° et 60°)



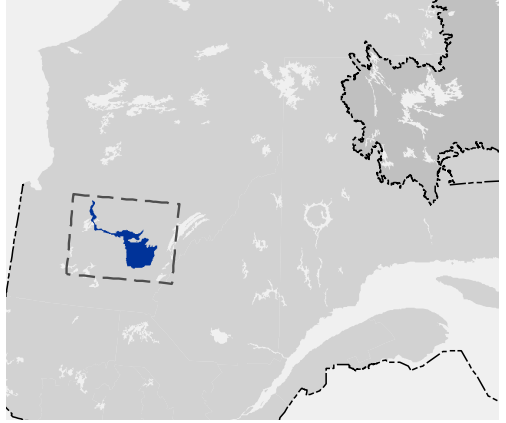
**Sources**

<b>Données</b>	<b>Organismes</b>
Base de données topographiques et administratives (BDTA) à l'échelle de 1/250 000 Extraction du SIEF en date de décembre 2013	Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles  Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

**Réalisation**

Direction des parcs nationaux  
© Gouvernement du Québec, octobre 2014

**Projet de parc national Assinica**







### 7.3.2 L'exploitation hydroélectrique

Cinq lignes de transport d'énergie exploitées par Hydro-Québec traversent le territoire à l'étude (tableau 29 et carte 27). Ces cinq lignes sont exclues de la réserve de parc et le seront du parc national Assinica lorsqu'il sera créé.

Hydro-Québec a ouvert plusieurs chemins lors de la construction de ces lignes de transport d'énergie, et certains sont encore utilisés pour l'entretien. D'ailleurs, les principaux chemins d'accès au territoire sont ceux qui longent les lignes de transport d'énergie. Certains chemins d'accès sont maintenant refermés par la végétation et peu visibles. Hydro-Québec pourrait toutefois avoir besoin d'utiliser ces chemins. Avant de procéder à l'entretien ou à la réouverture de ces chemins, la société d'État devra demander une autorisation au MFFP, conformément à la Loi sur les parcs.

**Tableau 29. Les lignes de transport d'électricité exploitées par Hydro-Québec se trouvant dans le territoire à l'étude**

Lignes de transport d'énergie	Postes reliés par la ligne	Numéro de la mise à la disposition	Largeur de l'emprise
Lignes 735 kV 7076 et 7077	Chibougamau – Albabel	205-T	199 m
Lignes 735 kV 7081 et 7082	Abitibi – Nemiscau	220-T	162 m
Ligne 735 kV 7080	Abitibi – Nemiscau	223-T	122 m
Ligne 735 kV 7078	Chissibi – Jacques-Cartier	261-T	90 m
Lignes 450 kV 4003 et 4004	Des Cantons – Radisson	102-T	60 m

### 7.3.3 L'exploration minière et gravières

Entre 1991 et 2004, le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles a délivré 38 baux d'exploitation de substances minérales de surface (sable et gravier) dans le territoire à l'étude, dont 23 sur le territoire de la réserve de parc national Assinica (tableau 30 et carte 27). Ces baux sont maintenant tous expirés. Le gravier a également été exploité sur d'autres sites avant 1991, mais ces anciennes exploitations sont souvent peu ou pas visibles sur le territoire.

Depuis 2006, une partie du secteur au nord du lac Assinica fait l'objet d'une réserve à l'État où seuls le sable et le gravier peuvent donner lieu à de la recherche et de l'exploitation minières. Depuis 2007, la majeure partie du territoire à l'étude est soumise à une interdiction d'exploration et à une suspension provisoire de la délivrance de titres miniers. Sur la partie du territoire à

l'étude où cette interdiction et cette suspension ne s'appliquent pas, 18 titres miniers étaient actifs en date du 6 janvier 2014. De plus, 32 indices<sup>33</sup> métalliques et 7 indices non métalliques sont à l'intérieur de ce territoire. Pour ce qui est de la réserve de parc national Assinica, sept indices métalliques et un indice non métallique y sont présents. Les indices métalliques et les nombreux titres miniers à l'intérieur du territoire à l'étude et à sa périphérie montrent un fort potentiel en or, en argent, en zinc et en cuivre. Les indices non métalliques montrent un fort potentiel en pierres architecturales.

**Tableau 30. Les baux d'exploitation de substances minérales de surface qui avaient été attribués**

Type de contrat	Territoire à l'étude	Réserve de parc
Baux d'exploitation de substances minérales de surface	38	23
Baux non exclusifs	35	21
Autorisations sans bail	3	2
Baux délivrés avant 1991	3	1

### 7.3.4 Les territoires fauniques structurés

Deux baux aux fins d'hébergement dans une pourvoirie sans droits exclusifs ont été accordés dans le territoire à l'étude (carte 27). Ils sont tous deux détenus par des entreprises crie. L'un d'eux, qui concerne un terrain situé sur le bord du lac Assinica, est détenu par les Entreprises Oujé-Bougoumou inc., connues sous le nom de Pourvoirie Broadback. Cette pourvoirie située dans la réserve de parc national est accessible par hydravion à partir du lac Caché, près de Chibougamau. L'autre bail concerne un terrain situé sur le bord du lac Evans et est détenu par Américri ltée, une entreprise connue sous le nom de Bushland Adventures. Cette pourvoirie est accessible par hydravion à partir de l'hydrobase du kilomètre 237 de la route de la Baie-James. Les deux pourvoiries offrent la pêche à leurs clients. Leur territoire d'exploitation respectif se superpose en partie au territoire à l'étude et à la réserve de parc national Assinica (carte 5).

Par ailleurs, le territoire d'exploitation de la pourvoirie sans droits exclusifs Pavillon Square Tail-Lodge (une entreprise non crie) se superpose en partie au territoire à l'étude dans le secteur des lacs Frotet et Regnault (carte 5). Aucune infrastructure de cette pourvoirie n'est située dans le territoire à l'étude.

<sup>33</sup> Un indice est un site où la concentration d'un minerai dépasse le seuil normal. Ce seuil est différent pour chaque substance et il est déterminé par le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles.





Photo 37. Pourvoirie Broadback au lac Assinica

En outre, toute pourvoirie désireuse d'offrir des activités ou services dans le parc devra conclure au préalable une entente avec le ministère des Forêt, de la Faune et des Parcs.

Le territoire à l'étude et la réserve de parc national Assinica se superposent en partie à la réserve faunique Assinica. Ainsi, la création du parc national Assinica modifiera les limites de la réserve faunique.

## 7.4 LES DROITS D'UTILISATION

### 7.4.1 Les baux de villégiature et abris sommaires

Le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles a accordé deux baux à des fins de villégiature concernant des terrains se trouvant sur la rive nord de la rivière Broadback (à l'embouchure du lac Quenonisca, carte 27). Il a aussi accordé six baux à des fins de construction d'un abri sommaire concernant des terrains situés le long ou près de la rivière Broadback (trois sur le bord de la rivière Broadback, deux sur le bord du lac Evans et un sur le bord de la rivière Salamandre, un tributaire de la Broadback).

Le bail de villégiature permet à son détenteur de construire un chalet sur le territoire qui lui est assigné. Le terrain alloué fait habituellement 4 000 m<sup>2</sup>. Le bail à des fins de construction d'un abri sommaire permet de bâtir un abri sans fondation permanente, avec une plateforme n'excédant pas 20 m<sup>2</sup>, sur un terrain de 100 m<sup>2</sup>.

Par ailleurs, plusieurs maîtres de trappe cris ont mentionné la présence de camps illégaux sur le territoire à l'étude.

Également, les Cris ont construit des camps à plusieurs endroits sur le territoire. Comme ils n'ont pas à demander d'autorisation pour entreprendre la construction de tels camps, le gouvernement ne détient pas d'information quant à leur emplacement, qui est toutefois bien connu des utilisateurs cris du territoire. Les bénéficiaires de la CBJNQ conserveront ces camps et le droit d'en construire de nouveaux lorsque le parc national sera créé.



Photo 38. Campement temporaire cri

### 7.4.2 Les tours de télécommunication

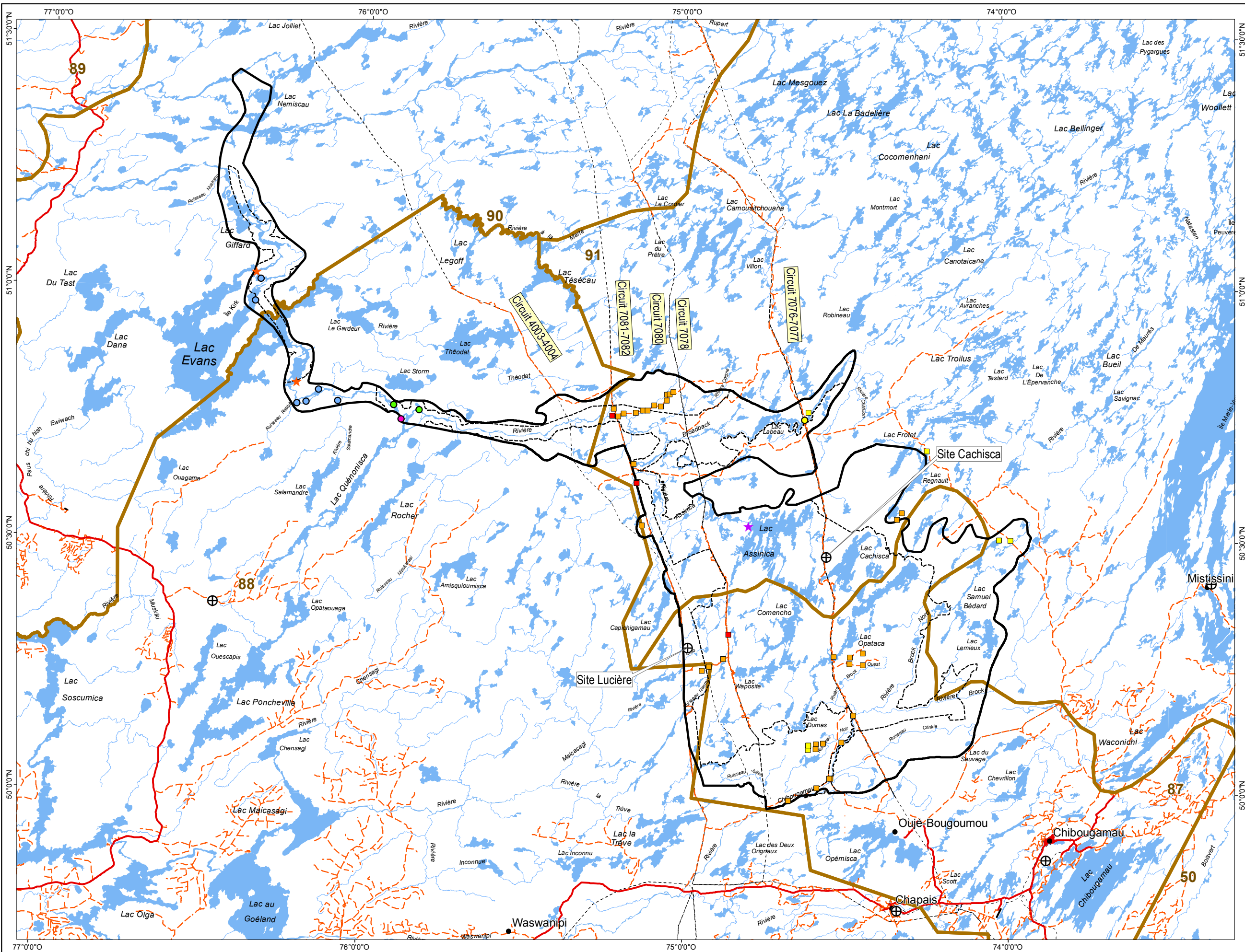
Hydro-Québec possède deux droits fonciers pour l'utilisation de tours de télécommunication situées dans le territoire à l'étude (tableau 34). Sur chacun des emplacements se trouvent un hélicoptère, un réservoir de carburant, un pylône et divers bâtiments servant aux équipements radio, groupes électrogènes et autres équipements. Ces sites sont accessibles par voie terrestre via les chemins d'accès aux lignes de transport d'électricité. L'accès se fait en véhicule automobile l'été et en motoneige l'hiver. Ces sites sont alimentés en électricité par le fil de garde de la ligne de transport. Ils sont sécurisés par une clôture. Seule la tour du site Cachisca se trouve dans la réserve de parc national.

Tableau 31. Les tours de télécommunication exploitées par Hydro-Québec se trouvant dans le territoire à l'étude

Tours de télécommunication	Numéro de la mise à la disposition	Superficie
Site Lucière	068-T	7,32 ha
Site Cachisca	100-T	11,32 ha



# Carte 27 L'utilisation du territoire



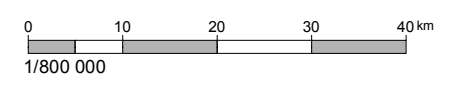
- Site d'exploitation de substances minérales de surface**
- Bail non exclusif
  - Autorisation sans bail
  - Indéterminé
- Droits fonciers**
- Baux de villégiature
  - Abri sommaire
  - Halte routière
  - Station hydrométrique
  - ⊕ Tour de télécommunication
  - ★ Pourvoirie Américrie
  - ★ Pourvoirie Broadback
- Unité de gestion des animaux à fourrure**
- Territoire à l'étude (6 198 km<sup>2</sup>)
  - Réserve de parc national (3 193 km<sup>2</sup>)

- Route pavée
- Route non pavée
- - - Ligne de transport d'énergie électrique

Note 1 : Les limites du territoire à l'étude ne correspondent pas aux limites finales du parc national. Le gouvernement du Québec et les Cris ont convenu d'une superficie initiale définie comme réserve de parc national. Cette superficie initiale est appelée à être agrandie dans le respect des orientations du Québec en matière d'aires protégées.

**Métadonnées**

Système de référence Géodésique : NAD 83 compatible avec le système mondial WGS 84  
 Projection cartographique : Conique de Lambert avec deux parallèles d'échelle conservée (46° et 60°)



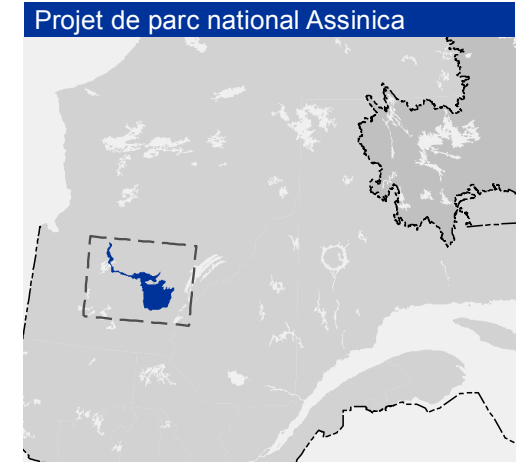
**Sources**

**Données** : Base de données topographiques et administratives (BDTA) à l'échelle de 1/250 000

**Organisme** : Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles

**Réalisation**

Direction des parcs nationaux  
 © Gouvernement du Québec, octobre 2014







### 7.4.3 Le bail à des fins municipales

La Municipalité de Baie-James (maintenant appelée « Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James ») détient un bail à des fins municipales pour la halte routière Cheniapiscau, située au kilomètre 132 de la route du Nord, le long de la rivière Broadback. La halte routière offre des tables à pique-nique, des toilettes, un belvédère et des emplacements de camping rustique.



Photo 39. Halte Cheniapiscau, route du Nord

### 7.4.4 La station hydrométrique

Le Centre d'expertise hydrique du Québec détient un permis pour la station hydrométrique 080809, située le long de la rivière Broadback, à l'embouchure du lac Quenonisca (Centre d'expertise hydrique du Québec, 2013). Le Centre y mesure le débit de la rivière ( $m^3/s$ ).

## 7.5 LES SENTIERS

Les Cris d'Oujé-Bougoumou ont aménagé et entretiennent une piste de motoneige qui part du village et se rend jusqu'à la rivière Brock. Aucun droit n'a été accordé par le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles pour ce sentier. Certains Cris utilisent le sentier pour faire du ski de fond et de la raquette. Le sentier serpente dans la section sud du territoire à l'étude. Un projet de sentier de motoneige qui relierait Oujé-Bougoumou et Nemaska est également à l'étude. Ce sentier pourrait passer dans le futur parc, mais ne serait utilisé que par les Cris. Les maîtres de trappe entretiennent également quelques sentiers de portage à différents endroits sur le territoire à l'étude pour atteindre les lacs inaccessibles par la route.

Les rivières Broadback, Assinica et Chibougamau sont reconnues comme des parcours de canot-camping. La Fédération québécoise du canot et du kayak offre une description de ces parcours (Fédération québécoise du canot et du kayak, 2005).

Aucun sentier de quad ou de motoneige reconnu par une fédération ne traverse le territoire à l'étude.



# BIBLIOGRAPHIE

- ARCHÉOTEC INC., 1992. *Complexe NBR : étude de potentiel archéologique*. [Rapport technique préparé pour Hydro-Québec].
- ARCHÉOTEC INC., 1983. *Inventaires archéologiques des lignes RTBJ 1976-1981 : analyse des résultats et bilan*, 225 p. [Rapport technique préparé pour Hydro-Québec].
- ARCHÉOTEC INC., 1983. *Inventaires archéologiques des lignes RTBJ 1976-1981 : analyse des résultats et bilan : synthèse des données*. [Rapport technique préparé pour Hydro-Québec].
- ARCHÉOTEC INC., 1981. *Aménagements hydro-électriques des rivières Nottaway-Broadback-Rupert : tome 1*. [Rapport technique préparé pour Hydro-Québec].
- ARCHÉOTEC INC., 1979. *Réseau de transport d'énergie, lignes 4 et 5 et route d'accès, tronçon Lemoyne-Albanel : étude de l'impact archéologique*. [Rapport technique préparé pour Hydro-Québec].
- ARCHÉOTEC INC., 1978. *Lignes de transport d'énergie 735 kV – Nemiscau-Albanel, Albanel-Chibougamau, Chibougamau-Chamouchouane : étude de l'impact archéologique*. [Rapport technique préparé pour Hydro-Québec].
- ARKÉOS INC., 1995. *Inventaire et fouille archéologiques : projet Troilus*, 45 p. [Rapport technique préparé pour les mines Inmet].
- ARKÉOS INC., 1994. *Route du Nord, Chibougamau/Nemiscau : feuilles et inventaire archéologiques*. 23 p. [Rapport technique préparé pour la Compagnie de construction Crie].
- ARKÉOS INC., 1993. *Route du Nord, Chibougamau/Nemiscau : inventaire archéologique*, 20 p. [Rapport technique préparé pour la Compagnie de construction Crie].
- ARKÉOS INC., 1990. *Étude de potentiel archéologique : projet Troilus-Frotet, Minnova*, 40 p., 9 cartes. [Rapport technique remis au Groupe-conseil Entraco inc.].
- ARKÉOS INC., 1981. *Étude de potentiel et inventaire archéologique sur le tracé des 4e et 5e lignes, tronçon Chibougamau-Chamouchouane, RTBJ*, 45 p. [Rapport technique préparé pour Hydro-Québec].
- ARSENAULT, D., 2008. « De la matérialité à l'immatérialité : les sites rupestres et la réappropriation du territoire par les nations algonquiennes », *Recherches amérindiennes au Québec*, vol. 38, no 1, p. 41-48.
- ARSENAULT, D. et L. GAGNON, 1999. *Le projet Kapehpehshapishikanuuch 1998-1999 : analyse archéologique du site rupestre à tracés digitaux EiGf-2 et évaluation de ses conditions de conservation – lac Nemiscau, territoire cri, Jamésie*, 36 p. [Rapport inédit préparé pour le ministère de la Culture et des Communications du Québec].
- BENN, K. et J.-F. MOYEN, 2008. « The Late Archean Abitibi-Opatoca Terrane, Superior Province : A Modified Oceanic Plateau », dans Condie, K. C. et V. Pease, (dir.), *When Did Plate Tectonics Begin on Planet Earth?*, p. 173-197. (Geological Society of America Special Paper 440).
- BELLAVANCE, D., 2010. *Projet de parc national Assinica : rapport de terrain et synthèse des connaissances géomorphologiques du territoire*, Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, 54 p.
- BIBEAU, P., 1982. *Relevés supplémentaires et fouilles de sauvetage, camps de construction RTBJ (Cachisca et Martre), Chibougamau/Chamouchouane, 4e et 5e lignes*, 199 p. [Rapport technique préparé pour Hydro-Québec].
- BLONDEAU, M., 2008. *Liste annotée des plantes vasculaires du projet de parc Assinica*, 11 p. [Non publié].
- BOILEAU, G., 1999. « Chibougamau, dernière frontière », *Histoire Québec*, vol. 5, n° 1, p. 36-39. [En ligne]. [<http://www.erudit.org/culture/hq1056841/hq1058575/11369ac.pdf>]. (Consulté le 23 octobre 2013).





- BOURQUE, P.-A., 2010. *Planète Terre – Cours GLG-1000*, Département de géologie et de génie géologique de l'Université Laval, [En ligne]. [[http://www2.ggl.ulaval.ca/personnel/bourque/intro.pt/planete\\_terre.html](http://www2.ggl.ulaval.ca/personnel/bourque/intro.pt/planete_terre.html)]. (Consulté le 18 janvier 2013).
- BREILIN, O., A. KOTILAINEN, K. NENONEN, P. VIRRANSALO, J. OJALAINEN et C. G. STÉN, 2004. « *Appendix 1 : Geology of the Kvarken Archipelago* », dans *Geological Survey of Finland*, Finlande, 47 p. [En ligne]. [<http://arkisto.gtk.fi/ej/ej44.pdf>]. (Consulté le 22 octobre 2013).
- BRISSON, H., C. GOSSSELIN, D. J. DION, R. GAULIN et R. LEFÈVRE, 1997. *Géologie de la région du lac Assinica (SNRC 321/11)*, Gouvernement du Québec, Ministère des Ressources naturelles, Secteur des mines, 28 p.
- CENTRE D'EXPERTISE HYDRIQUE DU QUÉBEC, 2013. *Débit de la station 080809 – Broadback – à la sortie du lac Kenonisca*, [En ligne]. [<http://www.cehq.gouv.qc.ca/suivihydro/graphique.asp?NoStation=080809#Fiche>]. (Consulté le 9 septembre 2013).
- CÉRANE, INC., 1990. *Douzième ligne (735 kV), territoire régi par la Convention de la Baie James et du Nord québécois : étude de potentiel archéologique et utilisation du territoire*, 2 vol. [Rapport technique préparé pour Hydro-Québec].
- CÉRANE, INC., 1985. *Étude de potentiel et inventaire archéologiques de la ligne Radisson-Nicolet-Des Cantons, tronçon nord, territoire conventionné*, 111 p. [Rapport technique préparé pour Hydro-Québec].
- CHISM, J. V., 1973. *A Brief Archaeological Examination of Certain Areas within the James Bay Development Territory (Québec), 1972*, 43 p. [Rapport inédit préparé pour le Musée national de l'Homme, Ottawa].
- CIMON, A., 1986. *Les reptiles du Québec : bio-écologie des espèces et problématique de conservation des habitats*, 93 p. [Rapport préparé pour le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche du Québec].
- CODÈRE, Y., 1992. *Étude du potentiel des ressources lithiques du complexe Nottaway-Broadback-Rupert*. [Rapport technique déposé à Archéotec inc.].
- COLLETTE, V., 2012. « L'histoire de l'est de la baie James de 1600 à 1950 », dans Girard, R. (dir.), *Histoire du Nord-du-Québec*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, p. 189-236.
- COMMISSION DE TOPONYMIE DU QUÉBEC, 2013. *Banque de noms de lieux du Québec*, [En ligne]. [<http://www.toponymie.gouv.qc.ca/ct/accueil.aspx>]. (Consulté le 19 septembre 2013).
- COSSET, A. et H. MANSION, 2009. *Mistissini – Terre des Cris*. Éditions Cornac, 197 p. [Basé sur la recherche réalisée par Jacques Rousseau].
- COURNOYER, F., 2012. « Oujé-Bougoumou (municipalité de village cri) », *La mémoire du Québec*, [En ligne]. [[http://www.memoireduquebec.com/wiki/index.php?title=Ouj%C3%A9-Bougoumou\\_%28municipalit%C3%A9\\_de\\_village\\_cri%29](http://www.memoireduquebec.com/wiki/index.php?title=Ouj%C3%A9-Bougoumou_%28municipalit%C3%A9_de_village_cri%29)]. (Consulté le 14 avril 2013).
- CREE FIRST NATION OF WASWANAPI, 2013a. *Histoire et culture*, [En ligne]. [<http://www.waswanipi.com/fr/a-propos-de-waswanipi/histoire-et-culture>]. (Consulté le 19 septembre 2013).
- CREE NATION OF WASWANAPI, 2013b. *Les Eenouch de Waswanipi*, [En ligne]. [<http://www.waswanipi.com/fr/a-propos-de-waswanipi/les-eenouch-de-waswanipi>]. (Consulté le 25 octobre 2013).
- CUERRIER, A., A. DOWNING, E. PATTERSON et P. S. HADDAD, 2012. « Aboriginal Antidiabetic Plant Project with the James Bay Cree of Québec : An Insightful Collaboration », *Journal of Enterprising Communities : People and Places in the Global Economy*, vol. 6, no 3, p. 251-270.
- DANIEL ARBOUR ET ASSOCIÉS, 2008. *Plan de mise en valeur du canot-camping et des activités connexes sur le territoire du projet de parc national Assinica*, 32 p. [Déposé au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs].
- DENTON, D., 2012. « Les Cris d'Eeyou Istchee avant le XVIIe siècle », dans Girard, R., *Histoire du Nord-du-Québec*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, p. 189-236.

- DENTON, D. et J. V. CHISM, 1991. *Weshkich Nemaska : A Preliminary Survey of the Archaeological Resources of the Old Nemaska Village and Lake Nemiskau*, 85 p. [Rapport inédit préparé pour l'Administration régionale crie et le Conseil de bande de Nemaska].
- DESROSIERS, N., R. MORIN et J. JUTRAS, 2002. *Atlas des micromammifères du Québec*, Québec, Société de la faune et des parcs du Québec, Direction du développement de la faune, 92 p.
- DUCRUC, J.-P. et M.-J. CÔTÉ, 2012. « Les paysages de la partie québécoise du bassin versant de la rivière Châteauguay », *Le Naturaliste canadien*, vol. 136, no 1, p. 11-21.
- ENVIRONNEMENT CANADA, 2012. *Normales climatiques au Canada de 1971-2000*, [En ligne]. [[http://climate.weatheroffice.gc.ca/climate\\_normals/results\\_f.html?stnID=6026&lang=f&dCode=1&province=QUE&provBut=Recherche&month1=0&month2=12](http://climate.weatheroffice.gc.ca/climate_normals/results_f.html?stnID=6026&lang=f&dCode=1&province=QUE&provBut=Recherche&month1=0&month2=12)]. (Consulté le 29 août 2012).
- ENVIRONNEMENT CANADA, 2003. *Atlas canadien d'énergie éolienne*, [En ligne]. [<http://www.windatlas.ca/fr/nav.php?fiels=EU&height=50&season=ANU&no=18>]. (Consulté le 12 septembre 2012).
- ÉQUIPE DE RÉTABLISSEMENT DU CARIBOU FORESTIER DU QUÉBEC, 2013. *Plan de rétablissement du caribou forestier (Rangifer tarandus caribou) au Québec, 2013-2023*, 110 p. [Produit pour le compte du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs du Québec, Faune Québec].
- FAUBERT, J., J. GAGNON et R. GAUTHIER, 2012. « Les bryophytes de la région du lac Assinica, Québec nordique », *Carnets de bryologie*, no 2, p. 20-47.
- FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DU CANOT ET DU KAYAK, 2005. *Guide des parcours canotables du Québec*, Saint-Constant (Québec), Broquet, 452 p.
- FORAMEC INC. et DRYADE LTÉE, 1992. *Complexe Nottaway-Broadback-Rupert : les espèces vasculaires rares*, 27 p. [Rapport présenté à Hydro-Québec].
- FOUCAULT, A. et J.-F. RAOULT, 1992. *Dictionnaire de géologie*, 3e éd., Paris, Masson, 314 p.
- FRANCIS, D. et T. MORANTZ, 1984. *La traite des fourrures dans l'est de la baie James 1600-1870*, Presses de l'Université du Québec, 261 p.
- FRENETTE, J., 1985. *L'histoire des Cris de Chibougamau : une bande amérindienne révèle son identité*, Centre indien cri de Chibougamau, 130 p.
- GAGNON, S., 2011a. *Projet de parc national Assinica : avifaune*, 123 p.
- GAGNON, S., 2011b. *Projet de parc national Assinica : faune ichtyenne*, 38 p.
- GAGNON, S., 2011c. *Projet de parc national Assinica : herpétofaune*, 22 p.
- GAGNON, S., 2011d. *Projet de parc national Assinica : mammifères*, 42 p.
- GAUTHIER, J. et Y. AUBRY (dir.), 1995. *Les oiseaux nicheurs du Québec : atlas des oiseaux nicheurs du Québec méridional*, Association québécoise des groupes d'ornithologues, Société québécoise de protection des oiseaux, Service canadien de la faune, Environnement Canada, 1 295 p.
- GAUTHIER, R., 2009. *Bryophytes observées dans le territoire du projet de parc national Assinica en juillet 2004*, 19 p. [Rapport présenté à la Direction de la planification des parcs de la Société de la Faune et des Parcs du Québec].
- GAUTHIER, R., 2004. *Aperçu de la végétation du projet de parc Assinica*, 23 p. [Rapport présenté à la Direction de la planification des parcs de la Société de la faune et des parcs du Québec].
- GENEST, C. G., 2000. *Dictionnaire de géomorphologie*, Trois-Rivières, Société de géographie de la Mauricie inc., 437 p.
- GIRARD, R., 2012a. *Histoire de la Jamésie : survol du développement des villes jamésiennes*, Mouvement jeunesse Baie-James, 37 p.
- GIRARD, R., 2012b. « L'arrivée des Jamésiens », dans Girard, R. (dir.), *Histoire du Nord-du-Québec*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, p. 237-320.



GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, 2010. *Pêche sportive au Québec 2012-2014, zone 22*, [En ligne]. [<http://www.mffp.gouv.qc.ca/publications/enligne/faune/reglementation-peche/pdf/impression/Peche-Carte-Zone-22.pdf>]. (Consulté le 24 novembre 2014).

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, 2008. *Zone 22 – Découpages territoriaux – Carte*, [En ligne]. [<http://www.mffp.gouv.qc.ca/publications/enligne/faune/reglementation-chasse/pdf/Zone-22.pdf>]. (Consulté le 24 novembre 2014).

GROISON, D., 1978. *Lignes de transport d'énergie 735 kV Nemiskau/Albanel/Chibougamau-Chamouchouane : étude de l'impact archéologique, 1978*, 25 p. [Rapport préparé pour Hydro-Québec].

HAZEL, P.-P. et R. FORTIN, 1986. *Le doré jaune (Stizostedion vitreum Mitchell) au Québec : biologie et gestion*, Gouvernement du Québec, Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, 417 p.

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC, 2014. *10- Le Nord-du-Québec et ses territoires équivalents (TE) à une MRC*, [En ligne]. [[http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/profils/region\\_00/region\\_00.htm](http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/profils/region_00/region_00.htm)]. (Consulté le 20 janvier 2014).

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC, 2013a. *Bulletin statistique régional – Édition 2013 : Nord-du-Québec*, [En ligne]. [<http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/profils/bulletins/10-Nord-du-Quebec.pdf>]. (Consulté le 20 décembre 2013).

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC, 2013b. *Population selon la connaissance des langues officielles, municipalités, TE du Nord-du-Québec et ensemble du Québec, 2011*, [En ligne]. [[http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/recensement/2011/recens2011\\_10/langue\\_logement/lan\\_conn10.htm](http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/recensement/2011/recens2011_10/langue_logement/lan_conn10.htm)]. (Consulté le 26 août 2014).

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC, 2011. *Population totale, superficie et densité, municipalités, TE du Nord-du-Québec et ensemble du Québec, 2011*, [En ligne]. [[http://www.stat.gouv.qc.ca/regions/recens2011\\_10/population/poptot\\_superficie10.htm](http://www.stat.gouv.qc.ca/regions/recens2011_10/population/poptot_superficie10.htm)]. (Consulté le 10 janvier 2013).

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC, 2010. *Caractéristiques des principales rivières, par bassin versant, Québec, 2007*, [En ligne]. [[http://www.stat.gouv.qc.ca/publications/referenc/quebec\\_stat/ter\\_ter/ter\\_ter\\_6.htm](http://www.stat.gouv.qc.ca/publications/referenc/quebec_stat/ter_ter/ter_ter_6.htm)]. (Consulté le 1er mars 2013).

LACINA, Coulibaly, 1996. *Interprétation structurale des linéaments par traitement d'image satellitaire : cas des sous-provinces d'Abitibi et d'Opatica (Québec)*, Mémoire présenté en vue de l'obtention du grade de maîtrise ès science en télédétection, Université de Sherbrooke, [En ligne]. [<http://www.nlc-bnc.ca/obj/s4/f2/dsk2/ftp04/mq21736.pdf>]. (Consulté le 11 avril 2013).

LAMONTAGNE, G. et S. LEFORT, 2004. *Plan de gestion de l'original 2004-2010*, Québec, Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs, Direction du développement de la faune, 265 p.

LAMONTAGNE, G., H. JOLICOEUR et S. LEFORT, 2006. *Plan de gestion de l'ours noir 2006-2013*, Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, Direction du développement de la faune, 487 p.

LANDRY, B. et M. MERCIER, 1992. *Notions de géologie*, 3e éd., Mont-Royal (Québec), Modulo Éditeur, 565 p.

LAPOINTE, I., 2008. *Environnements sédimentaires aurifères en terrain de haut grade métamorphique : le cas des bassins sédimentaires d'Opinaca-Nemiscau, Baie-James*, [En ligne], 36 p. [Rapport du projet CONSOREM 2007-07]. [[https://consorem.uqac.ca/production\\_scienc/2007\\_2008/2007-07\\_Or%20haut%20grade.pdf](https://consorem.uqac.ca/production_scienc/2007_2008/2007-07_Or%20haut%20grade.pdf)]. (Consulté le 3 octobre 2013).

LAROUCHE, J., 2005. *Caractérisation de la minéralisation de la fosse J4 à la mine Troilus*, Mémoire de maîtrise, Université du Québec à Chicoutimi, [En ligne], 165 p. [<http://constellation.uqac.ca/576/1/24110540.pdf>]. (Consulté le 16 mars 2013).

LATHOUD, F., 2005. « Les enjeux de la participation des Cris de la Baie-James à l'exploitation des ressources forestières », *Globe : revue internationale d'études québécoises*, vol. 8, n° 1, p. 155-173. [En ligne]. [<http://www.erudit.org/revue/globe/2005/v8/n1/1000899ar.pdf>]. (Consulté le 21 janvier 2014).

LITYNSKI, J., 1988. *Climats du Québec d'après la classification numérique – Carte de format 100 x 130 cm*, Éditions Gamma.



- MARCOUX, F., 2010. *Archaeological Survey in the Region of the Proposed Assinica Park, 2009*, 60 p. [Rapport préparé pour l'Administration régionale crie].
- MARCOUX, F. et J. P. BOSUM, 2009. *Archaeological Survey in the Region of the Proposed Assinica Park*, 107 p. [Rapport préparé pour l'Administration régionale crie].
- MARSHALL, S., 1987. *Light on the Water : A Pictorial History of the People of Waswanipi*, The Waswanipi Band et The Cree Regional Authority, 140 p.
- MICHAUX, A., 1803. *Flora Boreali-Americana*, Paris, 2 vol.
- MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS, 2013. *Sites archéologiques de la Colline-Blanche*, [En ligne]. [<http://www.patrimoine.culturel.gouv.qc.ca/rpcq/detail.do?methode=consulter&id=92716&type=bien>]. (Consulté le 25 octobre 2013).
- MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INNOVATION ET DES EXPORTATIONS, 2014. *Nord-du-Québec : portrait régional, été 2014*, [En ligne]. [<http://www.economie.gouv.qc.ca/pages-regionales/nord-du-quebec/portrait-regional/>]. (Consulté le 26 août 2014).
- MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE, 2011. *Le Québec mobilisé contre la pauvreté – Profil statistique régional : la région du Nord-du-Québec*, [En ligne]. [[http://www.mess.gouv.qc.ca/publications/pdf/ADMIN\\_Profil\\_Nord-du-Quebec.pdf](http://www.mess.gouv.qc.ca/publications/pdf/ADMIN_Profil_Nord-du-Quebec.pdf)]. (Consulté le 18 janvier 2013).
- MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES, 2013a. *Gros plan sur le Nord-du-Québec – À propos de la région*, [En ligne]. [<http://www.mern.gouv.qc.ca/nord-du-quebec/region/index.jsp>]. (Consulté le 26 août 2014).
- MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, 2002. *Portrait régional de l'eau : Nord-du-Québec (région administrative 10)*, [En ligne]. [<http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/regions/region10/10-nord-du-qc.htm#2>]. (Consulté le 4 mars 2013).
- MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, 1999. *Aires protégées au Québec – Les provinces naturelles – Niveau I du cadre écologique de référence du Québec*, [En ligne]. [[http://www.mddefp.gouv.qc.ca/biodiversite/aires\\_protegees/provinces/index.htm](http://www.mddefp.gouv.qc.ca/biodiversite/aires_protegees/provinces/index.htm)]. (Consulté le 17 janvier 2013).
- MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DES RÉGIONS, 2007a. *Portrait socioéconomique de la région Nord-du-Québec – Jamésie*, Direction régionale du Nord-du-Québec, 59 p.
- MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DES RÉGIONS, 2007b. *Portrait socioéconomique de la région Nord-du-Québec – Cris*, Direction régionale du Nord-du-Québec, 69 p.
- MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS, 2014. *Caribou – saisons 2014-2016*, [En ligne]. [<http://mffp.gouv.qc.ca/publications/enligne/faune/reglementation-chasse/pdf/2014-Chasse-Caribou.pdf>]. (Consulté 24 novembre 2014).
- MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS, 2014. *L'unité d'aménagement*, [En ligne]. [<http://www.mffp.gouv.qc.ca/forets/amenagement/amenagement-planification-possibilites-aire.jsp>]. (Consulté le 26 août 2014).
- MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS, 2013a. *Statistiques de chasse au Québec – Orignal – Récolte 2013*, [En ligne]. [<http://www.mffp.gouv.qc.ca/faune/statistiques/chasse/orignal-2013.jsp>]. (Consulté le 24 novembre 2014).
- MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS, 2013b. *Zones de végétation et domaines bioclimatiques du Québec*, [En ligne]. [<https://www.mffp.gouv.qc.ca/forets/inventaire/inventaire-zones.jsp>]. (Consulté le 9 février 2015).
- MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES, 2000. *La limite nordique des forêts attribuables*, 101 p. [Rapport final du comité sur la limite nordique des forêts attribuables].
- MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE, 2010. *Portrait territorial du Nord-du-Québec*, Gouvernement du Québec, 96 p. [En ligne]. [<http://www.mrn.gouv.qc.ca/publications/territoire/planification/portrait-nord-du-quebec.pdf>]. (Consulté le 11 janvier 2013).
- MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE, 2007. *La faune et la nature : ça compte!*, [En ligne]. [[http://www.mrn.gouv.qc.ca/publications/faune/statistiques/nord\\_du\\_quebec.pdf](http://www.mrn.gouv.qc.ca/publications/faune/statistiques/nord_du_quebec.pdf)]. (Consulté le 11 janvier 2013).



- MINISTÈRE DES TRANSPORTS, 2013. *Transport*, [En ligne]. [[http://www.mtq.gouv.qc.ca/portal/page/portal/ministere/ministere/plans\\_transport/nord\\_quebec/transport](http://www.mtq.gouv.qc.ca/portal/page/portal/ministere/ministere/plans_transport/nord_quebec/transport)]. (Consulté le 18 janvier 2013).
- MINISTÈRE DES TRANSPORTS, 2012. *Réseau ferroviaire québécois*, [En ligne]. [[http://transports.atlas.gouv.qc.ca/Infrastructures/reseau\\_ferroviaire\\_quebec\\_20120606.pdf](http://transports.atlas.gouv.qc.ca/Infrastructures/reseau_ferroviaire_quebec_20120606.pdf)]. (Consulté le 8 janvier 2013).
- MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA FAUNE ET DES PARCS, 2013a. *Liste des espèces fauniques menacées et vulnérables au Québec*, [En ligne]. [<http://www.mddefp.gouv.qc.ca/faune/especes/menacees/liste.asp>]. (Consulté le 20 janvier 2014).
- MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA FAUNE ET DES PARCS, 2013b. *Liste des espèces fauniques menacées et vulnérables au Québec – Caribou des bois, écotype forestier*, [En ligne]. [<http://www.mddefp.gouv.qc.ca/faune/especes/menacees/fiche.asp?noEsp=53>]. (Consulté le 20 janvier 2014).
- MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA FAUNE ET DES PARCS, 2013c. *Poissons du Québec – Esturgeon jaune*, [En ligne], [<http://www.mddefp.gouv.qc.ca/faune/peche/poissons/esturgeon-jaune.htm>]. (Consulté le 20 janvier 2014).
- MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA FAUNE ET DES PARCS, 2013d. *Poissons du Québec – Grand brochet*, [En ligne], [<http://www.mddefp.gouv.qc.ca/faune/peche/poissons/grand-brochet.htm>]. (Consulté le 21 janvier 2014).
- MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA FAUNE ET DES PARCS, 2013e. *Poissons du Québec – Omble de fontaine*, [En ligne], [<http://www.mddefp.gouv.qc.ca/faune/peche/poissons/omble-fontaine.htm>]. (Consulté le 21 janvier 2014).
- MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA FAUNE ET DES PARCS, 2013f. *Poissons du Québec – Touladi*, [En ligne], [<http://www.mddefp.gouv.qc.ca/faune/peche/poissons/touladi.htm>]. (Consulté le 21 janvier 2014).
- MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA FAUNE ET DES PARCS, 2013g. *Registre des aires protégées*, Direction du patrimoine écologique et des parcs.
- MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA FAUNE ET DES PARCS, 2013h. *Statistiques de chasse et de piégeage*, [En ligne]. [<http://www.mddefp.gouv.qc.ca/faune/statistiques/chasse-piegeage.htm>]. (Consulté le 10 septembre 2013).
- MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA FAUNE ET DES PARCS, 2001. *Esturgeon jaune – Fiche technique*, [En ligne]. [<http://www.mddefp.gouv.qc.ca/faune/especes/menacees/fiche.asp?noEsp=19>]. (Consulté le 20 janvier 2014).
- MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS, 2005. *État des connaissances : projet de parc Albanel-Témiscamie-Otish*, 91 p. [En ligne]. [<http://www.mddefp.gouv.qc.ca/parcs/ato/connaissances.pdf>]. (Consulté le 24 octobre 2013).
- MINISTÈRE DU LOISIR, DE LA CHASSE ET DE LA PÊCHE, 1986. *Les parcs québécois : 7. Les régions naturelles*, 1re éd., Direction générale du plein air et des parcs, 257 p.
- MINISTÈRE DU LOISIR, DE LA CHASSE ET DE LA PÊCHE, 1985. *Pitsiataugik – « Que l'on protège »*, Version 2, Direction de l'aménagement, 175 p.
- MINISTÈRE DU TOURISME, 2013. *Le tourisme au Québec en bref, 2011*, [En ligne]. [<http://www.tourisme.gouv.qc.ca/publications/media/document/etudes-statistiques/TQ-bref-2011.pdf>]. (Consulté le 20 janvier 2014).
- MINISTÈRE DU TOURISME, 2010. *Le tourisme en chiffres – Édition 2010*, [En ligne]. [<http://www.tourisme.gouv.qc.ca/publications/media/document/etudes-statistiques/Tourisme-chiffres2010.pdf>]. (Consulté le 7 janvier 2013). « Mistissini », dans *Wikipédia, l'encyclopédie libre*, [En ligne]. [<http://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Mistissini&oldid=94540122>]. (Consulté le 19 septembre 2013).
- MOISAN, M. et H. LAFLAMME, 1999. *Rapport sur la situation de l'esturgeon jaune (Acipenser fulvescens) au Québec*, Faune et Parcs Québec, Direction de la faune et des habitats, 74 p.

- NATIONAL FISHERIES CENTER–LEETOWN, 1981. *Trout Strain Registry*, Kearneysville, WV (États-Unis), U.S. Fish and Wildlife Service, 118 p.
- OFFICE QUÉBÉCOIS DE LA LANGUE FRANÇAISE, 1985. « Inlandsis », *Le grand dictionnaire terminologique*, [[http://www.granddictionnaire.com/ficheOqlf.aspx?ld\\_Fiche=17034268](http://www.granddictionnaire.com/ficheOqlf.aspx?ld_Fiche=17034268)]. (Consulté le 20 janvier 2014).
- OTTERTOOTH.COM, 2013. *Cree communities of Québec – Mistissini*, [En ligne]. [[http://www.ottertooth.com/Native\\_K/mistissini.htm](http://www.ottertooth.com/Native_K/mistissini.htm)]. (Consulté le 19 septembre 2013).
- OUJÉ-BOUGOUMOU, 2013. *Prix d'excellence*, [En ligne]. [<http://www.ouje.ca/content/awards-fr.php>]. (Consulté le 17 octobre 2013).
- PARADIS, J. et S. BEAUDET, 2004. *Profil faunique des réserves Assinica et des Lacs-Albanel-Mistassini-et-Waconichi en 2003 : plan de gestion*, Société de la faune et des parcs du Québec, Direction de l'aménagement de la faune du Nord-du-Québec, 184 p.
- PENTZ, B., 2009. *2008 Rupert River Canoe Survey : Along the Central Rupert River, James Bay, Québec*, 251 p. [Rapport préparé pour la Société d'énergie de la Baie-James et l'Administration régionale crie].
- PERREAULT, S., 2004. *Territoire de la partie septentrionale de la province du Supérieur*, Ministère des Ressources naturelles, [En ligne]. [<http://www.mrn.gouv.qc.ca/publications/mines/publications/publications-2004-1a.pdf>]. (Consulté le 16 mars 2013).
- PINTAL, J.-Y., 2005. *Réserve faunique d'Assinica : étude de potentiel archéologique*, Oujé-Bougoumou Eenuch Association, 41 p.
- POURVOIRIE BROADBACK. *Les espèces de poissons*, [En ligne]. [<http://www.broadback.ca/francais/Poissons.html>]. (Consulté le 4 octobre 2013)
- PRESCOTT, J. et P. RICHARD, 1996. *Mammifères du Québec et de l'est du Canada*, Waterloo (Québec), Éditions Michel Quintin, 399 p.
- PRESTON, R. J., 2012. « Cris », dans *L'encyclopédie canadienne*, [En ligne]. [<http://www.thecanadianencyclopedia.com/articles/fr/cris>]. (Consulté le 14 avril 2013).
- PROULX, H., G. JACQUES, A.-M. LAMOTHE et J. LITYNSKI, 1987. *Climatologie du Québec méridional*, Ministère de l'Environnement du Québec, Direction de la météorologie, 198 p.
- REY-DEBOVE, J. et A. REY, 1993. « Accrétion », dans *Nouveau Petit Robert : dictionnaire de la langue française*, Nouv. éd. mise à jour, Dictionnaires le Robert, p. 20.
- ROBITAILLE, A. et M. ALLARD, 2007. *Guide pratique d'identification des dépôts de surface au Québec*, Québec, Les Publications du Québec, 199 p.
- ROBITAILLE, A. et M. ALLARD, 1996. *Guide pratique d'identification des dépôts de surface au Québec*, Québec, Les Publications du Québec, 109 p.
- ROCHELEAU, C., 1981. *Inventaire archéologique sur l'emplacement des camps de construction pour le RTBJ, 4e et 5e lignes*, 52 p. [Rapport préparé pour Hydro-Québec].
- ROGERS, E. S., 1967. *The Material Culture of the Mistassini*, Ottawa, National Museum of Canada, Bulletin 218, 156 p.
- ROGERS, E. S., 1963. *The Hunting Group – Hunting Territory Complex Among the Mistassini Indians*, Ottawa, National Museum of Canada, Bulletin 195, 95 p.
- ROUSSEAU, J., 1999. « Vieilles routes et foires de fourrures », *Histoire Québec*, vol. 5, n° 1, p. 18-21.
- ROY, C., 2009. *Le patrimoine archéologique des postes de traite du Québec*, [En ligne], 76 p. [Rapport inédit préparé pour le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine]. [<https://www.mcc.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/publications/patrimoine/ archeologie/Roy-Poste.pdf>]. (Consulté le 23 septembre 2013).
- SCOTT, W. B. et E. J. CROSSMAN, 1974. *Poissons d'eau douce du Canada*, Environnement Canada, Service des pêches et des sciences de la mer, Bulletin 184, 1 026 p.





- SÉPAQ, 2012. *Statistiques de pêche sportive de la réserve faunique Assinica 2012*, [En ligne]. [[http://www.sepaq.com/resources/docs/rf/asn/asn\\_statpeche\\_2012.pdf](http://www.sepaq.com/resources/docs/rf/asn/asn_statpeche_2012.pdf)]. (Consulté le 17 janvier 2014).
- SIMARD, A., 1983. « Lithostratigraphie préliminaire de la partie est de la bande volcano-sédimentaire archéenne Frotet-Evans », dans *Rapport d'étape des travaux en cours à la division du Précambrien*, ET 82-01, p. 163-176.
- SIMARD, A., n. d. *Le potentiel minéral du Québec : un état de la situation*, Ministère des Ressources naturelles, [En ligne]. [<http://www.mrn.gouv.qc.ca/english/publications/mines/potential/current.pdf>]. (Consulté le 16 mars 2013).
- SOCIÉTÉ DE LA FAUNE ET DES PARCS DU QUÉBEC, 2003. *Plan de développement régional associé aux ressources fauniques du Nord-du-Québec*, Chibougamau, Direction de l'aménagement de la faune du Nord-du-Québec, 115 p.
- SOCIÉTÉ DE LA FAUNE ET DES PARCS DU QUÉBEC, s. d. *Le doré jaune et l'omble de fontaine, deux grandes vedettes*, Gouvernement du Québec, 4 p. [Dépliant].
- SPECK, F. G., 1935. « Naskapi », dans *The Savage Hunters of Labrador Peninsula*, Norman (États-Unis), University of Oklahoma Press, 248 p.
- TANNER, A. 1979. *Bringing Home Animals : Religious Ideology and Mode of Production of the Mistassini Cree Hunters*, Saint Johns, Memorial University of Newfoundland.
- THE CREE OF WASKAGANISH FIRST NATION, 2013. *The Initial European Contact*, [En ligne]. [<http://www.waskaganish.ca/initial-european-contact-and-the-fur-trade/>]. (Consulté le 23 octobre 2013).
- THIFFAULT, N., A. MUNSON, R. FOURNIER et R. BRADLEY, 2005. « La relation éricacées-conifères : bonheur d'oppression? », *Le Naturaliste canadien*, vol. 129, no 2, p. 57-61.
- TOURISME BAIE-JAMES, 2012. *Eeyou Istchee Baie James : sentiers motoneige*, [En ligne]. [<http://tourismebaiejames.com/images/stories/pdf/carte-map-motoneige-snowmobile-2012-2013.pdf>]. (Consulté le 11 janvier 2013).
- TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES GOUVERNEMENTAUX CANADA, 2013. « Fiche 1 : Crag Tail », dans *Termium Plus*, [En ligne]. [<http://www.btb.termiumplus.gc.ca/tpv2alpha/alpha-fra.html?lang=fra&i=1&index=alt&srchtxt=CRAG%20TAIL#>]. (Consulté le 3 avril 2013).
- TREMBLAY, G., 1988. *Description des régions naturelles : les basses-terres de la baie James B-27*, Université Laval, Département de géographie, 30 p.
- TREMBLAY, G., 1987. *Description des régions naturelles : le plateau de la Rupert B-29*, Université Laval, Département de géographie, 37 p.
- TRUDEL, P., 1979. *Le volcanisme archéen et la géologie structurale de la région de Clericy, Abitibi, Québec*, Thèse présentée en vue de l'obtention du grade de docteur es sciences appliquées (D. Sc.A.), École Polytechnique, [En ligne]. [<http://depositum.uqat.ca/440/1/pierretrudel.pdf>]. (Consulté le 17 mars 2013).
- VAILLANCOURT, P., 2003. *Étude archéologique et ethnohistorique d'un site rupestre (EIGf-2) à tracés digitaux au lac Nemiscau, territoire cri, Jamésie*, Mémoire présenté en vue de l'obtention du grade de Maître ès arts (M.A.), Université Laval, [En ligne]. [<http://archimede.bibl.ulaval.ca/archimede/fichiers/20920/apb.htm>]. (Consulté le 22 janvier 2013).
- VINCENT, J.-S et L. HARDY, 1977. « L'évolution et l'extension des lacs glaciaires Barlow et Ojibway en territoire québécois », *Géographie physique et Quaternaire*, vol. 31, nos 3-4, 1977, p. 357-372. [En ligne]. [<http://id.erudit.org/iderudit/1000283ar>]. (Consulté le 2 mai 2013).

# Annexe 1 L'OFFRE RÉGIONALE EN MATIÈRE D'HÉBERGEMENT<sup>1</sup>

Type d'hébergement	Localisation	Hébergement / Capacité d'accueil
<b>Pourvoires</b>		
Pourvoirie Broadback	Lac Assinica (Réserve faunique Assinica)	8 chalets / 20 personnes
Pavillon Square-Tail Lodge	Lac Frotet et lac Troilus (Réserve faunique Assinica)	6 chalets / 20 personnes
Pourvoirie Bushman Outfitters	Lac Evans et lac Weakwater	4 chalets / 40 personnes
Camp de pêche Pomerleau inc.	Lac Chibougamau	5 camps, 8 chalets / ND
Pourvoirie J.C. Bou	Au sud de Chibougamau	9 chalets / 38 personnes
Excursions Aigle-Pêcheur	Lac Mistassini	5 chalets / 20 personnes
Association de pourvoirie du Lac Mistassini	Lac Mistassini et rivière Rupert	11 camps, 4 chalets, 8 carrés de tente / 38 personnes
Aventures plein-air Awashish inc.	Rivière Rupert	Tentes prospecteur / ND
<b>Réserves fauniques</b>		
Réserve faunique Assinica	Au nord de Chapais et d'Oujé-Bougoumou	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Camping rustique non aménagé et sans service ou commodité</li> <li>• 8 sites utilisés</li> </ul>
Réserve faunique des Lacs-Albanel-Mistassini-et-Waconichi	Au nord de Chibougamau	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Camping de la Baie-Pénicouane : 27 sites</li> <li>• Camping du Lac-Albanel : 48 sites sans service</li> <li>• 11 chalets au lac Waconichi (capacité de 44 personnes)</li> </ul>
<b>Gîtes</b>		
Gîte de la Rivière	Lac Dulieux (entre Chapais et Chibougamau)	2 chambres / 4 personnes
Gîte Le domaine de la mine d'or	Lac aux Dorés (Chibougamau)	4 chambres / de 4 à 8 personnes
Gîte L'antre-temps	Lac Caché (Chibougamau)	2 chambres / 4 personnes
<b>Hôtellerie</b>		
Hôtel Opémiska	Chapais	10 unités
Motel Le routier	Chapais	18 unités
Auberge Le relais du lac Caché	Jonction des routes 113 et 167	22 unités
Hôtel Chibougamau	Chibougamau	60 unités
Hôtel-motel Harricana	Chibougamau	100 unités
Hôtel-motel Nordic	Chibougamau	52 unités
Auberge Mistissini Lodge	Mistissini	20 unités
Auberge Capissisit Lodge	Oujé-Bougoumou	12 unités
<b>Campings</b>		
Camping Opémiska	Chapais	109 sites
Éco-camping de Chibougamau	Chibougamau	42 sites
<b>Autres</b>		
Chalets Opémiska	Lac Opémiska	3 unités / de 5 à 11 personnes

<sup>1</sup> Sources : *Guide touristique officiel 2010-2011 : Baie-James Eeyou Istchee*, [En ligne]. [<http://tourismebaiejames.com/fr/plan-your-trip/publications>] (Consulté le 11 janvier 2013); FÉDÉRATION DES POURVOYEURS DU QUÉBEC, *Les pourvoires du Québec*, [En ligne]. [<http://www.fpq.com>]; SÉPAQ, *Réseau Sépaq*, [En ligne]. [<http://www.sepaq.com>].





## Annexe 2 LES LACS AYANT UN TOPONYME À L'INTÉRIEUR DU TERRITOIRE À L'ÉTUDE

Toponyme	Nom cri	Coordonnées (centroïde du lac)		Superficie totale (km <sup>2</sup> )	Superficie dans le territoire à l'étude (km <sup>2</sup> )	Portion dans le territoire à l'étude (%)
		x	y			
Lac Assinica	Kaa mimeniskamikaau	-75,2275674	50,5196852	96,52	96,52	100
Lac Opataca	Kaa upataaukaau	-74,9001069	50,3927793	61,42	61,42	100
Lac Evans	Chishe saakahiikan	-76,9306805	50,8810075	469,60	55,09	12
Lac Comencho	Kaamanchusuuhsh	-75,1629076	50,3675245	49,93	49,93	100
Lac Cachisca		-74,9916434	50,4651146	41,01	41,01	100
Lac Giffard		-76,8963061	51,1444861	29,25	29,25	100
Lac Nemiscau	Namiscow	-76,7491203	51,3896184	130,79	27,17	21
Lac Waposite		-75,2439833	50,2590602	24,47	24,47	100
Lac Lemieux	Kaa sikanikaaii	-74,5629106	50,3218269	23,54	23,54	100
Lac Labeau	Chenwaapuskau	-75,2457386	50,7449618	11,44	11,44	100
Lac Frotet	Waskwaayaastinuu	-74,6650724	50,7365143	58,65	10,34	18
Lac Blanchet	Kaa pihtunikaau	-74,9062311	50,4492536	10,13	10,13	100
Lac Samuel-Bédard	Kaa upaskwe yaau	-74,5707346	50,4765321	9,43	9,43	100
Lac La Chevardière		-75,4786703	50,4820931	8,17	8,17	100
Lac Dumas		-75,1335786	50,1576023	7,56	7,56	100
Lac des Petites Plages		-75,363716	50,09845	7,50	7,50	100
Lac Regnault		-74,7916958	50,6263842	21,20	6,14	29
Lac Thiballier		-75,4188459	50,5660715	5,34	5,34	100
Lac Triart		-75,3733052	50,5272092	4,97	4,97	100
Lac à l'Eau Noire		-75,1035008	50,0772019	4,76	4,76	100
Lac aux Quatre Coins		-75,3643882	50,1592125	4,09	4,09	100
Lac Thomelet		-75,3994015	50,0650272	3,54	3,54	100
Lac Trépezet		-75,3523237	50,5562537	3,44	3,44	100
Lac à l'Eau Claire		-75,1717251	50,1739784	3,35	3,35	100
Lac Clinchamp		-75,6891854	50,8056666	3,29	3,29	100
Lac Revercourt		-75,059288	50,7814544	3,29	3,29	100
Lac Turgis		-75,2752405	50,1741253	3,14	3,14	100
Lac Caplan		-75,2277606	50,4504075	2,98	2,98	100
Lac Ikuskau Esachistuwach		-76,9528105	51,1859487	2,86	2,86	100
Lac Capichigamau	Kaa pisikamass	-75,5762032	50,3732586	18,52	2,80	15
Lac en Boucle		-75,4152563	50,1141058	2,78	2,78	100
Lac Laloire		-74,9939275	50,5752855	2,73	2,73	100
Lac Harnois		-75,4621511	50,2281378	2,64	2,64	100
Lac Mineray		-75,321175	50,6766315	3,45	2,28	66
Lac Wettigo		-76,9400804	51,287959	2,09	2,09	100



Toponyme	Nom cri	Coordonnées (centroïde du lac)		Superficie totale (km <sup>2</sup> )	Superficie dans le territoire à l'étude (km <sup>2</sup> )	Portion dans le territoire à l'étude (%)
Rivière Broadback		-76,7372375	51,057034	2,03	2,03	100
Lac des Trois Îles	Sinikaw saakahiikan	-75,1637819	50,1435212	2,60	1,85	71
Lac Guigues	Kâ minishtikuchiwan	-74,6958921	50,5323897	2,59	1,69	65
Lac Gaulin		-75,0436573	50,5143087	1,57	1,57	100
Lac La Milletière		-75,3382482	50,7694529	1,54	1,54	100
Lac Boissy		-75,4946142	50,5593094	1,16	1,16	100
Lac Olmstead		-75,0891234	50,5246258	1,05	1,05	100
Lac Maybank		-75,0670519	50,126138	0,97	0,97	100
Lac Lagnel		-75,0795967	50,5190882	0,96	0,96	100
Lac Pasquale		-75,1116518	50,6487728	0,97	0,94	97
Lac Charlie		-75,1103749	50,522972	0,93	0,93	100
Lac aux Bleuets		-75,1851388	50,1105208	0,91	0,91	100
Lac Lafargue		-75,4911421	50,5202226	0,85	0,85	100
Lac Kiwi		-75,202746	50,1854876	0,77	0,77	100
Lac Claire	Kâ matâpetûtâniwich	-74,8230837	50,1472943	0,75	0,75	100
Petit lac à l'Eau Noire		-75,1332225	50,0764242	0,74	0,74	100
Lac Ruth		-75,4937832	50,1675367	1,61	0,72	44
Lac Dalogny		-75,4520738	50,595084	0,69	0,69	100
Lac en Coude		-75,2129461	50,0330341	0,68	0,68	100
Lac aux Deux Granites		-75,2805421	50,1121355	0,61	0,61	100
Lac Julien		-75,2434178	50,0298599	0,60	0,60	100
Lac de la Moraine		-75,1888376	50,0601646	0,57	0,57	100
Lac Garlier		-74,9591783	50,6449152	0,57	0,57	100
Lac du Poudingue		-75,1379811	50,1221976	0,51	0,51	100
Lac de l'Anomalie		-75,1627836	50,0328348	0,45	0,45	100
Lac Porphyre		-75,3439654	50,0272937	0,33	0,33	99
Lac Mair		-75,1005166	50,5291794	0,28	0,28	100
Lac Perkins		-75,2990375	50,6763321	0,93	0,27	29
Lac Kachimaskuwanahikanuch		-76,8682364	51,2023511	0,26	0,26	100

## Annexe 3 LA LISTE DES PLANTES VASCULAIRES IDENTIFIÉES DANS LE TERRITOIRE À L'ÉTUDE<sup>1</sup>

*Abies balsamea* (L.) P. Mill.  
*Acer spicatum* Lam.  
*Achillea millefolium* L.  
*Agrostis scabra* Willd.  
*Alnus incana* Moench subsp. *rugosa* (Du Roi) Clausen  
*Alnus viridis* (Chaix) DC. subsp. *crispa* (Aiton) Turrill  
*Amelanchier bartramiana* (Tausch) Roemer  
*Amelanchier sanguinea* (Pursh) DC. var. *gaspensis* Wieg.  
*Anaphalis margaritacea* (L.) Clarke  
*Andromeda polifolia* L. var. *glaucophylla* (Link) DC.  
*Apocynum androsaemifolium* L. subsp. *androsaemifolium*  
*Aralia hispida* Vent.  
*Aralia nudicaulis* L.  
*Athyrium filix-femina* (L.) Roth ex Mert. var. *angustum* (Willd.) Laws.  
*Betula glandulosa* Michx.  
*Betula michauxii* Sargent  
*Betula minor* (Tuckerm.) Fern.  
*Betula papyrifera* Marsh.  
*Betula pumila* L.  
*Calamagrostis canadensis* (Michx.) Beauv.  
*Calamagrostis stricta* (Timm) Koel. subsp. *inexpansa* (Gray) C. W. Greene  
*Calla palustris* L.  
*Callitriche palustris* L.  
*Caltha palustris* L.  
*Cardamine pensylvanica* Muhl.  
*Carex adusta* Boott  
*Carex aquatilis* Wahlenb.  
*Carex arctata* F.Boott in W. J. Hooker  
*Carex bigelowii* Torr.  
*Carex brunnescens* (Pers.) Poir. *s. l.*  
*Carex buxbaumii* Wahlenb.  
*Carex canescens* L.  
*Carex chordorrhiza* Ehrh. ex L. f.  
*Carex crawfordii* Fern.  
*Carex deflexa* Hornem.  
*Carex disperma* Dewey  
*Carex echinata* Murray  
*Carex exilis* Dewey

1 Sources : Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec; M. Blondeau, 2008. *Liste annotée des plantes vasculaires du projet de parc Assinica*, 11 p. [Non publié].

La taxonomie est fonction de la Base de données des plantes vasculaires du Canada (VASCAN) : <http://data.canadensys.net/vascan/search/?q=xyris+montana&lang=fr>.





*Carex flava* L.  
*Carex foenea* Willd. var. *foena*  
*Carex houghtoniana* Torr. ex Dewey  
*Carex interior* Bailey  
*Carex lasiocarpa* Ehrh. subsp. *americana* (Fern.) Hultén  
*Carex lenticularis* Michx.  
*Carex leptalea* Wahlenb.  
*Carex leptonevia* (Fern.) Fern.  
*Carex limosa* L.  
*Carex magellanica* Lam. subsp. *irrigua* (Wahl.) Hiit.  
*Carex michauxiana* Boeckeler  
*Carex oligosperma* Light.  
*Carex pauciflora* Light.  
*Carex rostrata* Stokes  
*Carex tenuiflora* Wahlenb.  
*Carex trisperma* Dewey  
*Carex umbellata* Schkuhr ex Willd. [incl. var. *tonsa* Fern.]  
*Carex utriculata* Boott  
*Carex vaginata* Tausch  
*Carex vesicaria* L.  
*Carex viridula* Michx.  
*Carex wiegandii* Mackenzie in Britton *et al.*  
*Carex x limula* T. Fries (pro sp.)  
*Carex x stenolepis* Lessing (*C. saxatilis* x *C. utriculata*)  
*Cerastium fontanum* Baumg. subsp. *vulgare* (Hartman) Greuter & Burdet  
*Chamaedaphne calyculata* (L.) Moench  
*Chamerion angustifolium* (L.) Holub  
*Cicuta bulbifera* L.  
*Cinna latifolia* (Trevir.) Griseb.  
*Clintonia borealis* (Ait.) Raf.  
*Comarum palustre* L.  
*Coptis trifolia* (L.) Salisb.  
*Corallorhiza trifida* Châtelain  
*Cornus canadensis* L. subsp. *canadensis*  
*Cornus sericea* (Michx.) Raf.  
*Corydalis sempervirens* (L.) Pers.  
*Cypripedium acaule* Ait.  
*Danthonia spicata* (L.) Beauv.  
*Dasiphora fruticosa* (L.) Rydberg subsp. *floribunda* (Pursh) Kartesz  
*Deschampsia flexuosa* (L.) Trin.  
*Dicchanthelium acuminatum* (Sw.) Gould & Clark subsp. *columbianum* (Scribn.) Freckmann & Lelong  
*Diervilla lonicera* Mill.  
*Doellingeria umbellata* (P. Mill.) Nees  
*Drosera anglica* Huds.  
*Drosera rotundifolia* L.  
*Drosera x obovata* Mert. & W. D. J. Koch [*D. anglica* x *D. rotundifolia*]

*Dryopteris carthusiana* (Vill.) H. P. Fuchs [*Dryopteris spinulosa* (O. F. Muell.) Watt s. l.]  
*Dryopteris expansa* (C. Presl) Fraser-Jenkins & Jermy  
*Dryopteris intermedia* (Muhl.) A. Gray  
*Eleocharis acicularis* (L.) Roemer & J. A. Schultes  
*Eleocharis nidita* Fern.  
*Eleocharis palustris* (L.) R. & S. s. l.  
*Elymus repens* (L.) Gould  
*Empetrum nigrum* L. subsp. *hermaphroditum* (Lange) Böcher  
*Epigaea repens* L.  
*Epilobium ciliatum* Raf. subsp. *ciliatum*  
*Epilobium palustre* L.  
*Equisetum arvense* L.  
*Equisetum fluviatile* L.  
*Equisetum palustre* L.  
*Equisetum sylvaticum* L.  
*Eriophorum brachyantherum* Trautvetter & C. A. Meyer in A. T. von Middendorff  
*Eriophorum gracile* W. D. J. Koch  
*Eriophorum tenellum* Nutt.  
*Eriophorum vaginatum* L. subsp. *spissum* (Fern.) Boivin  
*Eriophorum virginicum* L.  
*Eriophorum viridicarinatum* (Engelm.) Fern.  
*Eurybia radula* (Sol. in Ait.) Nesom [*Aster radula* Ait.]  
*Eutrochium maculatum* (L.) E. E. Lamont [*Eupatorium maculatum* L.]  
*Festuca rubra* L.  
*Fragaria virginiana* Duchesne  
*Galium asprellum* Michx.  
*Galium labradoricum* (Wieg.) Wieg.  
*Galium trifidum* L.  
*Galium triflorum* Michx.  
*Gaultheria hispidula* Muhl. ex Bigelow [*Chiogenes hispidula* (L.) T. & G.]  
*Gentiana linearis* Fröl.  
*Geocaulon lividum* (Richardson) Fernald  
*Glyceria borealis* (Nash) Batchelder  
*Glyceria canadensis* (Michx.) Trin.  
*Glyceria striata* (Lam.) A. Hitchc. var. *stricta* (Scribn.) Fern.  
*Goodyera repens* (L.) R. Br. ex Ait. f.  
*Gymnocarpium dryopteris* (L.) Newman subsp. *dryopteris* [*Dryopteris disjuncta* auct. am.]  
*Hieracium aurantiacum* L.  
*Hieracium caespitosum* Dumort. [*H. pratense* auct.]  
*Hieracium scabrum* Michx.  
*Hudsonia tomentosa* Nutt.  
*Huperzia lucidula* (Michaux) Trevisan  
*Huperzia selago* (L.) Bernh.  
*Hypericum ellipticum* Hook.  
*Iris versicolor* L.  
*Isoetes echinospora* Durieu



*Isoetes macrospora* Durieu  
*Juncus brevicaudatus* (Engelm.) Fern.  
*Juncus filiformis* L.  
*Juncus stygius* L. subsp. *americanus* (Buch.) Hultén  
*Juncus tenuis* E. Meyer  
*Juniperus communis* var. *depressa* Pursh  
*Kalmia angustifolia* L.  
*Kalmia polifolia* Wieg.  
*Larix laricina* (Du Roi) K. Koch  
*Leontodon autumnalis* L.  
*Leucanthemum vulgare* Lam.  
*Linnaea borealis* L. subsp. *americana* Hultén ex Clausen  
*Listera auriculata* Wieg.  
*Listera cordata* (L.) R. Br.  
*Lobelia dortmanna* L.  
*Lonicera villosa* (Michx.) R. & S.  
*Luzula acuminata* Raf.  
*Luzula parviflora* (Ehrhart) Desvaux var. *parviflora*  
*Lycopodiella inundata* (L.) Holub [*Lycopodium inundatum* L.]  
*Lycopodium annotinum* L.  
*Lycopodium clavatum* L.  
*Lycopodium complanatum* L.  
*Lycopodium dendroideum* Michx. [*L. obscurum* var. *dendroideum* (Michx.) D. C. Eat.]  
*Lycopodium lagopus* (Laestad. ex Hartm.) Zinserl. ex Kuzen  
*Lycopodium sitchense* Rupr.  
*Lycopodium tristachyum* Pursh  
*Lycopus uniflorus* Michx.  
*Lysimachia terrestris* L.  
*Maianthemum canadense* Desf.  
*Maianthemum trifolium* (L.) Sloboda  
*Matricaria discoidea* de Candolle  
*Melampyrum lineare* Desr.  
*Menyanthes trifoliata* L. subsp. *verna* (Raf.) Gervais & Parent  
*Mitella nuda* L.  
*Monotropa uniflora* L.  
*Muhlenbergia uniflora* (Muchenberg) Fernald  
*Myrica gale* L.  
*Myriophyllum farwellii* Morong  
*Myriophyllum tenellum* Bigel.  
*Nemopanthus mucronatus* (L.) Trel.  
*Nemopanthus mucronatus* (L.) Trel.  
*Nuphar lutea* (L.) Sm. subsp. *pumila* (Timm) E. O. Beal  
*Nuphar lutea* (L.) Sm. subsp. *variegata* (Dur.) E. O. Beal  
*Oclemena nemoralis* (Ait.) Greene  
*Oenothera biennis* L.  
*Orthilia secunda* (L.) House subsp. *secunda*



*Osmunda claytoniana* L.  
*Osmunda regalis* L. var. *spectabilis* (Willdenow) A. Gray  
*Oxalis montana* Raf.  
*Packera aurea* (L.) A.Löve & D.Löve  
*Petasites frigidus* (L.) Fries var. *palmatus* (Ait.) Cronq.  
*Phalaris arundinacea* L.  
*Phegopteris connectilis* (Michx.) Watt [*Dryopteris phegopteris* (L.) C. Christens]  
*Phleum pratense* L. – Introduit de l'Eurasie  
*Photinia melanocarpa* (Michx.) K. R. Robertson & J. B. Phipps [*Aronia melanocarpa*]  
*Picea glauca* (Moench) Voss  
*Picea mariana* (P. Mill.) B. S. P.  
*Pingulcula vulgaris* L. subsp. *vulgaris*  
*Pinus banksiana* Lamb.  
*Pipaperum pungens* (Torrey ex Sprengel) Barkworth  
*Piptatherum canadense* (Poir.) Barkworth [*Oryzopsis canadensis* (Poir.) Torr.]  
*Plantago major* L.  
*Platanthera aquilonis* Sheviak  
*Platanthera dilatata* (Pursh) Lindl. ex Beck [*Habenaria dilatata* (Pursh) Gray]  
*Poa annua* L. – Introduit de l'Eurasie  
*Poa compressa* L.  
*Poa palustris* L.  
*Poa pratensis* L.  
*Pogonia ophioglossoides* (L.) Ker-Gawl  
*Polygonum cilinode* Michx.  
*Polypodium virginianum* L.  
*Populus tremuloides* Michx.  
*Potamogeton epihydrus* Raf.  
*Potamogeton gramineus* L.  
*Potamogeton natans* L.  
*Potamogeton richardsonii* (A. Bennett) Rudberg  
*Potentilla norvegica* L.  
*Primula mistassinica* Michaux  
*Prunus pensylvanica* L. f.  
*Pteridium aquilinum* (L.) Kuhn var. *latiusculum* (Desvaux) Underweed ex A. Heller  
*Ranunculus flammula* L. var. *reptans* (L.) E. Meyer  
*Ranunculus lapponicus* L.  
*Rhamnus alnifolia* L'Her.  
*Rhododendron groenlandicum* (Oeder) Kron & Judd [*Ledum groenlandicum* Oeder]  
*Rhynchospora alba* (L.) Vahl  
*Ribes glandulosum* Grauer  
*Ribes hirtellum* Michx.  
*Ribes triste* Pall. – Et est-asiatique  
*Rosa nitida* Willd.  
*Rubus arcticus* L. subsp. *acaulis* (Michx.) Focke  
*Rubus chamaemorus* L.  
*Rubus idaeus* L. subsp. *strigosus* (Michx.) Focke



*Rubus pubescens* Raf.  
*Rumex acetosella* L. subsp. *acetosella*  
*Salix argyrocarpa* Anderss.  
*Salix bebbiana* Sargent  
*Salix discolor* Mühl.  
*Salix humilis* Marsh.  
*Salix lucida* Muhl.  
*Salix pedicellaris* Pursh  
*Salix pellita* (Anderss.) Anderss. ex Schneid.  
*Salix planifolia* Pursh  
*Salix pyrifolia* Anderss.  
*Sarracenia purpurea* L.  
*Scheuchzeria palustris* L. subsp. *americana* (Fern.) Hultén  
*Schoenoplectus subterminalis* (Torr.) Soják  
*Scirpus atrocinctus* (Sarg.) Schneid.  
*Scirpus microcarpus* J. Presl & C. Presl  
*Selaginella selaginoides* (L.) Link  
*Sibbaldiopsis tridentata* (Ait.) Rydb. [*Potentilla tridentata* Ait.]  
*Solidago hispida* Mühl.  
*Solidago macrophylla* Pursh  
*Solidago rugosa* P. Mill  
*Solidago uliginosa* Nutt.  
*Sorbus americana* Marsh.  
*Sorbus decora* (Sarg.) Schneid.  
*Sparganium angustifolium* Michx.  
*Spiraea alba* Du Roi var. *latifolia* (Ait.) Dippel  
*Stellaria borealis* Big. subsp. *borealis*  
*Streptopus amplexifolius* (L.) de Candolle  
*Symphyotrichum puniceum* (L.) A. & D. Löve  
*Symphyotrichum robynianum* (J. Rousseau) Brouillet & Labrecque  
*Thalictrum pubescens* Pursh  
*Tofieldia glutinosa* (Michx.) Pers.  
*Triadenum virginicum* (L.) Rafinesque  
*Trichophorum alpinum* (L.) Pers.  
*Trichophorum caespitosum* (L.) Hartm.  
*Trientalis borealis* Raf.  
*Trifolium aureum* Pollich  
*Trifolium hybridum* L.  
*Trifolium pratense* L.  
*Trifolium repens* L.  
*Triglochin maritimum* L.  
*Typha latifolia* Michx.  
*Utricularia cornuta* Michx.  
*Utricularia intermedia* Hayne  
*Utricularia macrorhiza* Le Conte  
*Utricularia minor* L.

*Vaccinium angustifolium* Ait.  
*Vaccinium gaultherioides* Bigel.  
*Vaccinium myrtilloides* Michx.  
*Vaccinium oxycoccos* L.  
*Vaccinium uliginosum* L.  
*Vaccinium vitis-idaea* L. var. *minus* Lodd.  
*Viburnum edule* (Michx.) Raf.  
*Viola incognita* Brainerd  
*Viola labradorica* Schrank  
*Viola mackloskeyi* Lloyd subsp. *pallens* (Banks ex DC.) M. S. Baker  
*Xyris montana* Ries





# Annexe 4 LA LISTE DES PLANTES INVASCULAIRES IDENTIFIÉES DANS LE TERRITOIRE À L'ÉTUDE

## 1. Lichens<sup>1</sup>

*Acarospora fuscata* (Schrader) Arnold  
*Acarospora sinopica* (Wahlenb.) Körber  
*Adelolecia pilati* (Hepp) Hertel & Hafellner  
*Amandinea punctata* (Hoffm.) Coppins & Scheid.  
*Amygdalaria elegantior* (H. Magn.) Hertel & Brodo  
*Amygdalaria panaeola* (Ach.) Hertel & Brodo  
*Arctoparmelia centrifuga* (L.) Hale  
*Aspicilia arctica* (Lynge) Oxner  
*Aspicilia subplicigera* (H. Magn.) Oxner  
*Bryoria furcellata* (Fr.) Brodo & D. Hawksw.  
*Bryoria lanestris* (Ach.) Brodo & D. Hawksw.  
*Bryoria nitidula* (Th. Fr.) Brodo & D. Hawksw.  
*Bryoria trichodes* (Michaux) Brodo & D. Hawksw. subsp. *trichodes*  
*Buellia erubescens* Arnold  
*Caloplaca holocarpa* (Hoffm. ex Ach.) A. E. Wade  
*Caloplaca xanthostigmoidea* (Räsänen) Zahlbr.  
*Cetraria islandica* (L.) Ach. ssp. *crispiformis* (Asahina) Kärnefelt  
*Cetraria laevigata* Rass.  
*Cladonia amaurocraea* (Flörke) Schaerer  
*Cladonia arbuscula* (Wallr.) Flotow subsp. *mitis* (Sandst.) Ruoss  
*Cladonia borealis* S. Stenroos  
*Cladonia botrytes* (K. G. Hagen) Willd.  
*Cladonia coniocraea* (Flörke) Sprengel  
*Cladonia cornuta* (L.) Hoffm. subsp. *cornuta*  
*Cladonia crispata* (Ach.) Flotow  
*Cladonia cristatella* Tuck.  
*Cladonia deformis* (L.) Hoffm.  
*Cladonia fimbriata* (L.) Fr.  
*Cladonia gracilis* (L.) Willd. subsp. *gracilis*  
*Cladonia gracilis* (L.) Willd. subsp. *turbinata* (Ach.) Ahti  
*Cladonia macrophylla* (Schaerer) Stenh.  
*Cladonia phyllophora* Hoffm.  
*Cladonia rangiferina* (L.) F. H. Wigg.  
*Cladonia stellaris* (Opiz) Pouzar & Vězda  
*Cladonia stygia* (Fr.) Ruoss  
*Cladonia uncialis* (L.) F. H. Wigg.

<sup>1</sup> Identification des macrolichens : Claude Roy, Herbier Louis-Marie, Université Laval, Québec.

Identification des lichens crustacés : Pak Yau Wong, Musées nationaux, Gatineau.

Nomenclature : Selon T. L. Esslinger, 2014. *A Cumulative Checklist for the Lichen-forming, Lichenicolous and Allied Fungi of the Continental United States and Canada*, Version 19, [En ligne]. [<http://www.ndsu.edu/pubweb/~esslinge/chcklst/chcklst7.htm#X>].



*Cladonia verticellata* (Hoffm.) Schaerer  
*Evernia mesomorpha* Nyl.  
*Flavocetraria nivalis* (L.) Kärnefelt & Thell  
*Fuscidea arboricola* Coppins & Tønsberg  
*Gowardia nigricans* (Ach.) P. Halonen, L. Myllys, S. Velmala, & H. Hyvärinen  
*Hypocenomyce friesii* (Ach.) P. James & Gotth. Schneider  
*Hypogymnia physodes* (L.) Nyl.  
*Imshaugia aleurites* (Ach.) S. F. Meyer  
*Ionaspis lacustris* (With.) Lutzoni  
*Lecanora atosulphurea* (Wahlenb.) Ach.  
*Lecanora circumborealis* Brodo & Vitik.  
*Lecanora intricata* (Ach.) Ach.  
*Lecanora polytropa* (Hoffm.) Rabenh.  
*Lecanora saligna* (Schrader) Zahlbr.  
*Lecanora symmicta* (Ach.) Ach.  
*Lecidea brunneofusca* H. Magn.  
*Lecidea plana* (J. Lahm) Nyl.  
*Lecidea turgidula* Fr.  
*Lecidella carpathica* Körber  
*Lecidella euphorea* (Flörke) Hertel  
*Lecidella stigmatea* (Ach.) Hertel & Leuckert  
*Lecidoma demissum* (Rutstr.) Gotth. Schneider & Hertel  
*Lepraria lobificans* Nyl.  
*Leptorhaphis epidermidis* (Ach.) Th. Fr.  
*Melanelia disjuncta* (Erichsen) Essl.  
*Melanelia hepatizon* (Ach.) Thell  
*Melanelia panniformis* (Nyl.) Essl.  
*Melanohalea septentrionalis* (Lyngé) O. Blanco *et al.*  
*Mycoblastus affinis* (Schaerer) T. Schauer  
*Mycoblastus sanguinarius* (L.) Norman  
*Ochrolechia androgyna* (Hoffm.) Arnold  
*Ochrolechia frigida* (Sw.) Lyngé  
*Ochrolechia upsaliensis* (L.) A. Massal.  
*Parmelia saxatilis* (L.) Ach.  
*Parmelia sulcata* Taylor  
*Parmeliopsis ambigua* (Wulfen) Nyl.  
*Parmeliopsis capitata* R. C. Harris ex J. W. Hinds & P. L. Hinds  
*Parmeliopsis hyperopta* (Ach.) Arnold  
*Phaeocalicium curtisii* (Tuck.) Tibell  
*Placynthiella oligotropha* (J. R. Laundon) Coppins & P. James  
*Placynthium flabellosum* (Tuck.) Zahlbr.  
*Porpidia cinereoatra* (Ach.) Hertel & Knoph  
*Porpidia contraponenda* (Arnold) Knoph & Hertel  
*Porpidia flavocaerulescens* (Hornem.) Hertel & A. J. Schwab  
*Porpidia macrocarpa* (DC.) Hertel & A. J. Schwab  
*Porpidia melinodes* (Körber) Gowan & Ahti

*Porpidia tuberculosa* (Sm.) Hertel & Knoph  
*Protoparmelia badia* (Hoffm.) Hafellner  
*Rhizocarpon badioatrum* (Flörke ex Sprengel) Th. Fr.  
*Rhizocarpon cinereovirens* (Müll. Arg.) Vainio  
*Rhizocarpon concentricum* (Davies) Beltr.  
*Rhizocarpon eupetraeum* (Nyl.) Arnold  
*Rhizocarpon ferax* H. Magn.  
*Rhizocarpon geographicum* (L.) DC.  
*Rhizocarpon grande* (Flörke ex Flotow) Arnold  
*Rhizocarpon jemtlandicum* (Malme) Malme  
*Rhizocarpon oederi* (Weber) Körber  
*Rhizocarpon submodestum* (Vainio) Vainio  
*Schaereria cinereorufa* (Schaerer) Th. Fr.  
*Staurothele fissa* (Taylor) Zwackh  
*Stereocaulon condensatum* Hoffm.  
*Stereocaulon grande* (H. Magn.) H. Magn.  
*Stereocaulon saxatile* H. Magn.  
*Trapelia glebulosa* (Sm.) J. R. Laundon  
*Trapeliopsis granulosa* (Hoffm.) Lumbsch  
*Tremolecia atrata* (Ach.) Hertel  
*Tuckermannopsis americana* (Sprengel) Hale  
*Tuckermannopsis sepincola* (Ehrh.) Hale  
*Umbilicaria deusta* (L.) Baumg.  
*Umbilicaria hyperborea* (Ach.) Hoffm.  
*Umbilicaria mammulata* (Ach.) Tuck.  
*Umbilicaria muehlenbergii* (Ach.) Tuck.  
*Umbilicaria polyrhiza* (L.) Fr.  
*Usnea filipendula* Stirton  
*Verrucaria aethiobola* Wahlenb.  
*Verrucaria calkinsiana* Servit  
*Vulpicida pinastri* (Scop.) J.-E. Mattsson  
*Xylographa parallela* (Ach. : Fr.) Behlen & Desberger

## 2. Bryophytes<sup>2</sup>

### 2.1. Hépatiques

*Blasia pusilla* L.  
*Anastrophyllum michauxii* (F. Weber) H. Buch  
*Anastrophyllum minutum* (Schreb.) R. M. Schust.  
*Aneura pinguis* (L.) Dum.  
*Barbilophozia atlantica* (Kaal.) Müll. Frib.  
*Barbilophozia attenuata* (Mart.) Loeske  
*Barbilophozia barbata* (Schmidel. ex Schreb.) Loeske

<sup>2</sup> Source : J. Faubert, J. Gagnon et R. Gauthier, 2012. « Les bryophytes de la région du lac Assinica, Québec nordique », *Carnets de bryologie*, no 2, p. 20-47.





*Barbilophozia floerkei* (F. Weber & D. Mohr) Loeske  
*Barbilophozia kunzeana* (Huebener) Müll.Frib.  
*Blepharostoma trichophyllum* (L.) Dumort.  
*Calypogeia integristipula* Steph.  
*Calypogeia neesiana* (C. Massal. & Carestia) Müll. Frib  
*Calypogeia sphagnicola* (Arnell & J.Perss.) Warnst. & Loeske  
*Cephalozia bicuspidata* (L.) Dumort.  
*Cephalozia lunulifolia* (Dumort.) Dumort.  
*Cephalozia pleniceps* (Aust.) Lindb.  
*Cephaloziella divaricata* (Sm.) Schiffn.  
*Cephaloziella grimsulana* (Jack) Lacouture  
*Cephaloziella hampeana* (Nees) Schiffn.  
*Cephaloziella rubella* (Nees) Warnst.  
*Cephaloziella varians* (Gottsche) Steph.  
*Chiloscyphus pallescens* (Ehrh. ex Hoffm.) Dumort.  
*Cladopodiella fluitans* (Nees) H.Buch  
*Cladopodiella francisci* (Hook.) Joerg.  
*Fossombronina foveolata* Lindb.  
*Frullania oakesiana* Austin  
*Gymnocolea inflata* (Huds.) Dumort.  
*Harpanthus scutatus* (F. Weber & D. Mohr) Spruce  
*Jungermannia caespiticia* Lindb.  
*Jungermannia gracillima* Sm.  
*Jungermannia leiantha* Grolle?  
*Kurzia pauciflora* (Dicks.) Grolle  
*Leiomylia anomala* J. J. Engel & Braggins  
*Lejeunea cavifolia* (Ehrh.) Lindb.  
*Lepidozia reptans* (L.) Dumort.  
*Lophozia ascendens* (Warnst.) R. M. Schust.  
*Lophozia bicrenata* (Schmid. ex Hoffm.) Dumort.  
*Lophozia capitata* (Hook.) Macoun  
*Lophozia longidens* (Lindb.) Macoun  
*Lophozia polaris* (R. M. Schust.) R. M. Schust. & Damsh.  
*Lophozia sudetica* (Nees ex Hueb.) Grolle  
*Lophozia ventricosa* (Dicks.) Dumort.  
*Marchantia polymorpha* L. subsp. *ruderalis* Bischl. & Boisselier  
*Marsupella emarginata* (Ehrh.) Dumort.  
*Marsupella sparsifolia* (Lindb.) Dumort.  
*Mylia taylorii* (Hook.) Gray  
*Nardia geoscyphus* (De Not.) Lindb.  
*Nardia insecta* Lindb.  
*Odontoschisma denudatum* (Mart.) Dumort.  
*Odontoschisma elongatum* (Lindb.) A. Evans  
*Pallavicinia lyellii* (Hook.) Carruth.  
*Pellia epiphylla* (L.) Corda  
*Pellia megaspora* R. M. Schust.

*Pellia neesiana* (Gottsche) Limpr.  
*Plagiochila porelloides* (Torrey ex Nees) Lindenb.  
*Pleurocladula albescens* (Hook.) Grolle  
*Preissia quadrata* (Scop.) Nees subsp. *quadrata*  
*Ptilidium ciliare* (L.) Hampe  
*Ptilidium pulcherrimum* (Weber) Vain.  
*Radula complanata* (L.) Dumort.  
*Riccardia latifrons* (Lindb.) Lindb.  
*Scapania curta* (Mart.) Dumort.  
*Scapania irrigua* (Nees) Nees  
*Scapania nemorea* (L.) Grolle  
*Scapania paludicola* Loeske & Müll.Frib.  
*Scapania umbrosa* (Schrad.) Dumort.  
*Scapania undulata* (L.) Dumort.  
*Tritomaria exsecta* (Schmidel.) Schiffn. ex Loeske  
*Tritomaria exsectiformis* (Breidl.) Loeske

## 2.2. Mousses

*Andreaea rupestris* Hedw. var. *rupestris*  
*Atrichum tenellum* (Röhl.) Bruch & Schimp (sub nomen *A. altecristatum*)  
*Aulacomnium palustre* (Hedw.) Schwägr.  
*Bartramia pomiformis* Hedw.  
*Brachythecium erythrorrhizon* Schimp.  
*Brachythecium populeum* (Hedw.) Schimp.  
*Bucklandiella microcarpa* (Hedw.) Ochyra & Bednarek-Ochyra  
*Callicladium haldanianum* (Grev.) H. A. Crum  
*Campylium stellatum* (Hedw.) Lange & C. E. O. Jensen  
*Ceratodon purpureus* (Hedw.) Brid.  
*Climacium dendroides* (Hedw.) F. Weber & D. Mohr  
*Codriophorus aciculare* (Hedw.) P. Beauv.  
*Codriophorus fascicularis* (Hedw.) Bednarek-Ochyra & Ochyra  
*Cynodontium polycarpon* (Hedw.) Schimp.  
*Cynodontium strumiferum* (Hedw.) Lindb.  
*Cynodontium tenellum* (Schimp.) Limpr.  
*Dichelyma falcatum* (Hedw.) Myrin  
*Dicranella cerviculata* (Hedw.) Schimp.  
*Dicranella heteromalla* (Hedw.) Schimp.  
*Dicranoweisia crispula* (Hedw.) Lindb.  
*Dicranum acutifolium* (Lindb. & Arnell) C. E. O. Jensen  
*Dicranum elongatum* Schleich. ex Schwägr.  
*Dicranum flagellare* Hedw.  
*Dicranum fuscescens* Sm.  
*Dicranum montanum* Hedw.  
*Dicranum polysetum* Sw. ex anon.  
*Dicranum scoparium* Hedw.



*Dicranum spadiceum* J. E. Zetterst.  
*Dicranum undulatum* Schrad. ex Brid.  
*Ditrichum lineare* (Sw.) Lindb.  
*Ditrichum pusillum* (Hedw.) Hampe  
*Fissidens osmundioides* Hedw.  
*Fontinalis hypnoides* C. Hartm.  
*Funaria hygrometrica* Hedw.  
*Grimmia longirostris* Hook.  
*Grimmia unicolor* Hook.  
*Hedwigia ciliata* (Hedw.) P. Beauv.  
*Heterocladium dimorphum* (Brid.) Schimp.  
*Hygrohypnum luridum* (Hedw.) Jenn.  
*Hylocomium splendens* (Hedw.) Schimp.  
*Hypnum cupressiforme* Hedw.  
*Hypnum fauriei* Cardot  
*Hypnum imponens* Hedw.  
*Hypnum lindbergii* Mitt.  
*Hypnum recurvatum* (Lindb. & Arnell) Kindb.  
*Isopterygiopsis muelleriana* (Schimp.) Z. Iwats.  
*Kindbergia praelonga* (Hedw.) Ochyra  
*Neckera pennata* Hedw.  
*Niphotrichum canescens* (Hedw.) Bednarek-Ochyra & Ochyra  
*Oncophorus virens* (Hedw.) Brid.  
*Oncophorus wahlenbergii* Brid.  
*Orthotrichum obtusifolium* Brid.  
*Paraleucobryum longifolium* (Hedw.) Loeske  
*Plagiomnium ciliare* (Müll.Hal.) T. J. Kop.  
*Plagiothecium laetum* Schimp.  
*Plagiothecium latebricola* Schimp.  
*Pleuridium subulatum* (Hedw.) Rabenh.  
*Pleurozium schreberi* (Willd. ex Brid.) Mitt.  
*Pogonatum dentatum* (Menzies ex Brid.) Brid.  
*Pogonatum pensilvanicum* (W. Bartram ex Hedw.) P. Beauv.  
*Pogonatum urnigerum* (Hedw.) P. Beauv.  
*Pohlia cruda* (Hedw.) Lindb.  
*Pohlia nutans* (Hedw.) Lindb.  
*Pohlia schimperi* (Müll. Hal.) A. L. Andrews  
*Polytrichastrum formosum* (Hedw.) G. L. Sm.  
*Polytrichastrum longisetum* (Sw. ex Brid.) G. L. Sm.  
*Polytrichastrum pallidisetum* (Funck) G. L. Sm.  
*Polytrichum commune* Hedw. var. *commune*  
*Polytrichum commune* Hedw. var. *perigoniale* (Michx.) Hampe  
*Polytrichum juniperinum* Hedw.  
*Polytrichum piliferum* Hedw.  
*Polytrichum strictum* Brid.  
*Ptilium crista-castrensis* (Hedw.) De Not.

*Ptychostomum pallens* (Sw.) J. R. Spence  
*Pylaisia polyantha* (Hedw.) Schimp.  
*Racomitrium lanuginosum* (Hedw.) Brid.  
*Rhabdoweisia crispata* (Dicks.) Lindb.  
*Rhizomnium pseudopunctatum* (Bruch & Schimp.) T. J. Kop.  
*Rhizomnium punctatum* (Hedw.) T. J. Kop.  
*Rhytidiadelphus triquetrus* (Hedw.) Warnst.  
*Sanionia uncinata* (Hedw.) Loeske  
*Sarmentypnum exannulatum* (Schimper) Hedenäs  
*Schistidium agassizii* Sull. & Lesq.  
*Schistidium apocarpum* (Hedw.) Bruch. & Schimp subsp. *canadense* (Dupret) Blom ex Allen & Pursell  
*Scorpidium cossonii* (Schimp.) Hedenäs  
*Scorpidium revolvens* (Sw. ex anon.) Rubers  
*Scorpidium scorpioides* (Hedw.) Limpr.  
*Sphagnum angustifolium* (Warnst.) C. E. O. Jensen  
*Sphagnum capillifolium* (Ehrh.) Hedw.  
*Sphagnum centrale* C. E. O. Jensen  
*Sphagnum compactum* Lam. & DC.  
*Sphagnum fallax* (H. Klinggr.) H. Klinggr.  
*Sphagnum fuscum* (Schimp.) H. Klinggr.  
*Sphagnum girgensohnii* Russow  
*Sphagnum lindbergii* Schimp.  
*Sphagnum magellanicum* Brid.  
*Sphagnum majus s.l.*  
*Sphagnum papillosum* Lindb.  
*Sphagnum pulchrum* (Lindb. ex Braithw.) Warnst.  
*Sphagnum quinquefarium* (Braithw.) Warnst.  
*Sphagnum riparium* Ångstr.  
*Sphagnum rubellum* Wilson  
*Sphagnum russowii* Warnst.  
*Sphagnum squarrosum* Crome  
*Sphagnum subfulvum* Sjors  
*Sphagnum subsecundum* Nees  
*Sphagnum warnstorffii* Russow  
*Sphagnum wulfianum* Girg.  
*Straminergon stramineum* (Dick. ex Brid.) Hedenäs  
*Tetraphis pellucida* Hedw.  
*Tetraplodon angustatus* (Hedw.) Bruch & Schimp.  
*Tomenthypnum falcifolium* (Nichols) Tuom.  
*Tomenthypnum nitens* (Hedw.) Loeske  
*Trematodon ambiguus* (Hedw.) Hornsch.  
*Ulota curvifolia* (Wahlenb.) Lilj.  
*Warnstorfia fluitans* (Hedw.) Loeske





# Annexe J LA LISTE DES POISSONS PRÉSENTS OU POTENTIELLEMENT PRÉSENTS DANS LE TERRITOIRE À L'ÉTUDE<sup>1</sup>

Nom français <sup>2</sup>	Nom latin	Nom anglais	Nom cri <sup>3</sup>	Famille
<b>Esturgeon jaune</b>	<i>Acipenser fulvescens</i>	Lake sturgeon	Nameu	Acipenseridae
Laquaiche aux yeux d'or*	<i>Hiodon alosoides</i>	Goldeye	Napakachisuu = laquaiche	Hiodontidae
Laquaiche argentée*	<i>Hiodon tergisus</i>	Mooneye	Napakachisuu = laquaiche	Hiodontidae
<b>Méné de lac</b>	<i>Couesius plumbeus</i>	Lake chub		Cyprinidae
<b>Méné à nageoires rouges</b>	<i>Luxilus cornutus</i>	Common shiner		Cyprinidae
Mulet perlé	<i>Margariscus margarita</i>	Creek chub		Cyprinidae
Méné émeraude*	<i>Notropis atherinoides</i>	Emerald shiner		Cyprinidae
<b>Queue à tache noire</b>	<i>Notropis hudsonius</i>	Spottail shiner		Cyprinidae
<b>Naseux noir de l'Est</b>	<i>Rhinichthys atratulus</i>	Eastern blacknose dace		Cyprinidae
Naseux des rapides	<i>Rhinichthys cataractae</i>	Longnose dace		Cyprinidae
<b>Mulet à cornes</b>	<i>Semotilus atromaculatus</i>	Creek chub		Cyprinidae
Ouitouche	<i>Semotilus corporalis</i>	Fallfish		Cyprinidae
<b>Meunier rouge</b>	<i>Catostomus catostomus</i>	Longnose sucker	Mihkuhaasuuu, mihkuchikaash	Catostomidae
<b>Meunier noir</b>	<i>Catostomus commersonii</i>	White sucker	Namepii	Catostomidae
<b>Grand brochet</b>	<i>Esox lucius</i>	Northern pike	Chinusheu	Esocidae
<b>Cisco de lac</b>	<i>Coregonus artedi</i>	Cisco	Utiilipi, utuulipish	Salmonidae
<b>Grand corégone</b>	<i>Coregonus clupeaformis</i>	Lake whitefish	Atihkamekw	Salmonidae
Ménomini rond	<i>Prosopium cylindraceum</i>	Round whitefish		Salmonidae
<b>Omble de fontaine</b>	<i>Salvelinus fontinalis</i>	Brook trout	Maasimekush, maasimekw	Salmonidae
<b>Touladi</b>	<i>Salvelinus namaycush</i>	Lake trout	Namekush	Salmonidae
Omisco	<i>Percopsis omiscomaycus</i>	Trout-perch		Percopsidae
<b>Lotte</b>	<i>Lota lota</i>	Burbot	Miyaahkatuu	Lotidae
Épinoche à cinq épines	<i>Culaea inconstans</i>	Brook stickleback		Gastérostéidae
<b>Épinoche à neuf épines</b>	<i>Pungitius pungitius</i>	Ninespine stickleback		Gastérostéidae
<b>Chabot tacheté</b>	<i>Cottus bairdii</i>	Mottled sculpin		Cottidae
Chabot visqueux	<i>Cottus cognatus</i>	Slimy sculpin		Cottidae
Chabot à tête plate	<i>Cottus ricei</i>	Spoonhead sculpin		Cottidae
<b>Perchaude</b>	<i>Perca flavescens</i>	Yellow perch	Usaawew	Percidae
Fouille-roche zébré	<i>Percina caprodes</i>	Logperch		Percidae
<b>Doré jaune</b>	<i>Sander vitreus</i>	Walleye	Ukaau	Percidae
Doré noir*	<i>Sander canadensis</i>	Sauger		Percidae

1 Source : S. Gagnon, 2011. *Projet de parc national Assinica : faune ichtyenne*, 38 p.

2 La présence des espèces en caractère gras a été confirmée pour le territoire à l'étude. Un astérisque (\*) indique une présence peu probable, mais possible.

3 Sources : *Dictionnaire du cri de l'Est de la Baie James*; [En ligne]. [<http://www.eastcree.org>]; F. Berkes et M. Mackenzie, 1978. « Cree fish names from Eastern James Bay, Quebec », *Arctic*, vol. 31, no 4, p. 489-495



# Annexe 6 LA LISTE DES AMPHIBIENS ET REPTILES PRÉSENTS OU POTENTIELLEMENT PRÉSENTS DANS LE TERRITOIRE À L'ÉTUDE<sup>1</sup>

Nom français <sup>2</sup>	Nom latin	Nom anglais	Nom cri <sup>3</sup>	Famille
Salamandre à points bleus	<i>Ambystoma laterale</i>	Blue-spotted salamander		Ambystomatidae
Salamandre maculée	<i>Ambystoma maculatum</i>	Yellow-spotted salamander		Ambystomatidae
Salamandre à deux lignes	<i>Eurycea bislineata</i>	Northern two-lined salamander		Plethodontidae
Salamandre cendrée	<i>Plethodon cinereus</i>	Eastern redback salamander		Plethodontidae
<b>Crapaud d'Amérique</b>	<i>Anaxyrus americanus</i>	American toad	Ayikw = crapaud	Bufonidae
<b>Rainette crucifère</b>	<i>Pseudacris crucifer</i>	Northern spring peeper	Maachishkuuchish	Hylidae
Grenouille verte	<i>Lithobates clamitans</i>	Green frog	Tehteu = grenouille	Ranidae
Grenouille léopard	<i>Lithobates pipiens</i>	Northern leopard frog	Tehteu = grenouille	Ranidae
<b>Grenouille du Nord</b>	<i>Lithobates septentrionalis</i>	Mink frog	Tehteu = grenouille	Ranidae
<b>Grenouille des bois</b>	<i>Lithobates sylvaticus</i>	Wood frog	Tehteu = grenouille	Ranidae
Tortue peinte	<i>Chrysemys picta</i>	Painted turtle	Kaamuskuwaachipiskunet = tortue	Emydidae
<b>Couleuvre rayée</b>	<i>Thamnophis sirtalis</i>	Common garter snake	Chinepuk = serpent	Colubridae

<sup>1</sup> Source : S. Gagnon, 2011. *Projet de parc national Assinica : herpétofaune*, 22 p.

<sup>2</sup> La présence des espèces en caractère gras a été confirmée pour le territoire à l'étude.

<sup>3</sup> Source : *Dictionnaire du cri de l'Est de la Baie James*, [En ligne]. [<http://www.eastcree.org>].





# Annexe 7 LA LISTE DES OISEAUX PRÉSENTS OU POTENTIELLEMENT PRÉSENTS DANS LE TERRITOIRE À L'ÉTUDE<sup>1</sup>

Nom français <sup>2</sup>	Nom latin	Nom anglais	Nom cri <sup>3</sup>	Famille
Oie des neiges	<i>Chen caerulescens</i>	Snow goose	Waapawehweu, (oie) wehweu, (jeune) wehwesh	Anatidae
<b>Bernache cravant</b>	<i>Branta bernicla</i>	Brant	Iwaapuweu, (jeune) iwaapuwehsh	Anatidae
<b>Bernache du Canada</b>	<i>Branta canadensis</i>	Canada goose	Nisk, (oison) niskash / nischis	Anatidae
Cygne siffleur	<i>Cygnus columbianus</i>	Tundra swan	(Cygne) waapisuu	Anatidae
<b>Canard branchu</b>	<i>Aix sponsa</i>	Wood duck	Kaa mamahtaashtikwaanet	Anatidae
Canard d'Amérique	<i>Anas americana</i>	American wigeon		Anatidae
<b>Canard noir</b>	<i>Anas rubripes</i>	American black duck	Makahteship	Anatidae
<b>Canard colvert</b>	<i>Anas platyrhynchos</i>	Mallard	(Femelle) waapaship	Anatidae
Sarcelle à ailes bleues	<i>Anas discors</i>	Blue-winged teal		Anatidae
<b>Canard souchet</b>	<i>Anas clypeata</i>	Northern shoveler		Anatidae
Canard pilet	<i>Anas acuta</i>	Northern pintail	Uminikw, (jeune) uminikush	Anatidae
<b>Sarcelle d'hiver</b>	<i>Anas crecca</i>	Green-winged teal	Chiishchipish	Anatidae
<b>Fuligule à collier</b>	<i>Aythya collaris</i>	Ring-necked duck		Anatidae
Fuligule milouinan	<i>Aythya marila</i>	Greater scaup		Anatidae
Petit fuligule	<i>Aythya affinis</i>	Lesser scaup		Anatidae
<b>Macreuse à front blanc</b>	<i>Melanitta perspicillata</i>	Surf scoter	Akwaahiikan	Anatidae
Macreuse brune	<i>Melanitta fusca</i>	White-winged scoter	(canard) kuiskushpaatam	Anatidae
<b>Macreuse à bec jaune</b>	<i>Melanitta nigra</i>	Black scoter	(canard) kuiskushpaatam	Anatidae
Harelde kakawi	<i>Clangula hyemalis</i>	Long-tailed duck (oldsquaw)	Aahaaweshiish	Anatidae
<b>Petit garrot</b>	<i>Bucephala albeola</i>	Bufflehead		Anatidae
<b>Garrot à œil d'or</b>	<i>Bucephala clangula</i>	Common goldeneye		Anatidae
<b>Harle couronné</b>	<i>Lophodytes cucullatus</i>	Hooded merganser		Anatidae
<b>Grand harle</b>	<i>Mergus merganser</i>	Common merganser	Usikw, (jeune) usikush, (ooshick réf. S. Mattawashish)	Anatidae
<b>Harle huppé</b>	<i>Mergus serrator</i>	Red-breasted merganser		Anatidae
<b>Gélinotte huppée</b>	<i>Bonasa umbellus</i>	Ruffed grouse	Paashkii, (jeune) paashkiish	Phasianidae
<b>Tétras du Canada</b>	<i>Falcapennis canadensis</i>	Spruce grouse	Mishtikuhyeu, (jeune) mishtikuhyesh	Phasianidae
<b>Lagopède des saules</b>	<i>Lagopus lagopus</i>	Willow ptarmigan	Waapihyeu, (jeune) waapihyesh	Phasianidae
<b>Tétras à queue fine</b>	<i>Tympanuchus phasianellus</i>	Sharp-tailed grouse	Aahchiskuu, (jeune) aahchiskuush	Phasianidae
<b>Plongeon catmarin</b>	<i>Gavia stellata</i>	Red-throated loon	Aashimwaakw, (jeune) aashimwaakush	Gaviidae
<b>Plongeon huard</b>	<i>Gavia immer</i>	Common loon	Mwaakw, (jeune) mwaakush	Gaviidae

1 Source : S. Gagnon, 2011. *Projet de parc national Assinica : avifaune*, 123 p.

2 La présence des espèces en gras est confirmée pour le territoire à l'étude. Les autres espèces ont été observées près des limites du territoire à l'étude, c'est-à-dire à moins de 24 km au sud ou au sud-est.

3 Source : *Dictionnaire du cri de l'Est de la Baie James*, [En ligne]. [<http://www.eastcree.org>].



Nom français <sup>2</sup>	Nom latin	Nom anglais	Nom cri <sup>3</sup>	Famille
<b>Grèbe à bec bigarré</b>	<i>Podilymbus podiceps</i>	Pied-billed grebe		Podicipedidae
<b>Grèbe jougris</b>	<i>Podiceps grisegena</i>	Red-necked grebe		Podicipedidae
<b>Cormoran à aigrettes</b>	<i>Phalacrocorax auritus</i>	Double-crested cormorant	Kaahkaahchiiship	Phalacrocoracidae
Butor d'Amérique	<i>Botaurus lentiginosus</i>	American bittern		Ardeidae
<b>Grand héron</b>	<i>Ardea herodias</i>	Great blue heron	(Héron) muuhkuhuusuu, (jeune) muuhkuhuushiish	Ardeidae
Bihoreau gris	<i>Nycticorax nycticorax</i>	Black-crowned night-heron		Ardeidae
Urubu à tête rouge	<i>Cathartes aura</i>	Turkey vulture		Cathartidae
<b>Balbusard pêcheur</b>	<i>Pandion haliaetus</i>	Osprey	(intérieur des terres) akusimeseu, (jeune, intérieur des terres) ukusimesesh	Pandionidae
<b>Pygargue à tête blanche</b>	<i>Haliaeetus leucocephalus</i>	Bald eagle	Michisuu, (jeune) michishiish	Accipitridae
<b>Busard Saint-Martin</b>	<i>Circus cyaneus</i>	Northern harrier		Accipitridae
<b>Épervier brun</b>	<i>Accipiter striatus</i>	Sharp-shinned hawk		Accipitridae
Autour des palombes	<i>Accipiter gentilis</i>	Northern goshawk	Kwehkwehkw	Accipitridae
<b>Petite buse</b>	<i>Buteo platypterus</i>	Broad-winged hawk		Accipitridae
<b>Buse à queue rousse</b>	<i>Buteo jamaicensis</i>	Red-tailed hawk	Saahkutam, (jeune) saahkutamish	Accipitridae
<b>Buse pattue</b>	<i>Buteo lagopus</i>	Rough-legged hawk		Accipitridae
<b>Crécerelle d'Amérique</b>	<i>Falco sparverius</i>	American kestrel		Falconidae
Faucon émerillon	<i>Falco columbarius</i>	Merlin		Falconidae
<b>Faucon gerfaut</b>	<i>Falco rusticolus</i>	Gyrfalcon	Pipunisuu	Falconidae
Râle de Virginie	<i>Rallus limicola</i>	Virginia rail		Rallidae
Marouette de Caroline	<i>Porzana carolina</i>	Sora		Rallidae
<b>Grue du Canada</b>	<i>Grus canadensis</i>	Sandhill crane	Uchichaahkw, (jeune) uchichaahkush	Gruidae
<b>Pluvier argenté</b>	<i>Pluvialis squatarola</i>	Black-bellied plover		Charadriidae
Pluvier semipalmé	<i>Charadrius semipalmatus</i>	Semipalmated plover	Chuuhesk, (jeune) chuuheskash	Charadriidae
<b>Pluvier kildir</b>	<i>Charadrius vociferus</i>	Killdeer		Charadriidae
<b>Chevalier grivelé</b>	<i>Actitis macularius</i>	Spotted sandpiper		Scolopacidae
<b>Chevalier solitaire</b>	<i>Tringa solitaria</i>	Solitary sandpiper		Scolopacidae
<b>Grand chevalier</b>	<i>Tringa melanoleuca</i>	Greater yellowlegs	(Pattes jaune) shesheshuu	Scolopacidae
<b>Petit chevalier</b>	<i>Tringa flavipes</i>	Lesser yellowlegs	(Pattes jaune) shesheshuu	Scolopacidae
Tournepièrre à collier	<i>Arenaria interpres</i>	Ruddy turnstone		Scolopacidae
Bécasseau semipalmé	<i>Calidris pusilla</i>	Semipalmated sandpiper		Scolopacidae
Bécasseau à croupion blanc	<i>Calidris fuscicollis</i>	White-rumped sandpiper		Scolopacidae
Bécasseau à poitrine cendrée	<i>Calidris melanotos</i>	Pectoral sandpiper		Scolopacidae
Bécassin roux	<i>Limnodromus griseus</i>	Short-billed dowitcher		Scolopacidae
<b>Bécassine de Wilson</b>	<i>Gallinago delicata</i>	Wilson's snipe	Taashkw	Scolopacidae
Bécasse d'Amérique	<i>Scolopax minor</i>	American woodcock		Scolopacidae

Nom français <sup>2</sup>	Nom latin	Nom anglais	Nom cri <sup>3</sup>	Famille
Phalarope à bec étroit	Phalaropus lobatus	Red-necked phalarope		Scolopacidae
<b>Mouette de Bonaparte</b>	Chroicocephalus philadelphia	Bonaparte's gull		Laridae
<b>Goéland à bec cerclé</b>	Larus delawarensis	Ring-billed gull		Laridae
<b>Goéland argenté</b>	Larus argentatus	Herring gull	(Mouette) chiyaashkw	Laridae
Guifette noire	Chlidonias niger	Black tern		Laridae
<b>Sterne pierregarin</b>	Sterna hirundo	Common tern	(Sterne) chiyaashkush	Laridae
Pigeon biset	Columba livia	Rock pigeon		Columbidae
<b>Tourterelle triste</b>	Zenaida macroura	Mourning dove		Columbidae
Coulicou à bec jaune	Coccyzus americanus	Yellow-billed cuckoo		Cuculidae
<b>Grand-duc d'Amérique</b>	Bubo virginianus	Great horned owl	(Chouette) uhuumisuu, (jeune) uhuumishiish	Strigidae
<b>Harfang des neiges</b>	Bubo scandiaca	Snowy owl	(Chouette blanche) waapikayuu, (jeune) waapikayesh	Strigidae
<b>Chouette épervière</b>	Surnia ulula	Northern Hawk owl		Strigidae
Chouette rayée	Strix varia	Barred owl		Strigidae
<b>Chouette lapone</b>	Strix nebulosa	Great gray owl		Strigidae
<b>Nyctale de Tengmalm</b>	Aegolius funereus	Boreal owl	Papayechisuu, (jeune) papayechishiish	Strigidae
<b>Engoulevent d'Amérique</b>	Chordeiles minor	Common nighthawk	Tipiskaaupiyeshiish	Caprimulgidae
<b>Colibri à gorge rubis</b>	Archilochus colubris	Ruby-throated hummingbird		Trochilidae
<b>Martin-pêcheur d'Amérique</b>	Megaceryle alcyon	Belted kingfisher	Uchiischiminisuu	Alcedinidae
Pic à tête rouge	Melanerpes erythrocephalus	Red-headed woodpecker		Picidae
<b>Pic maculé</b>	Sphyrapicus varius	Yellow-bellied sapsucker	(Pic bois) paashpaashteu, (jeune) paashpaashtesh	Picidae
<b>Pic mineur</b>	Picoides pubescens	Downy woodpecker	(Pic bois) paashpaashteu, (jeune) paashpaashtesh	Picidae
<b>Pic chevelu</b>	Picoides villosus	Hairy woodpecker	(Pic bois) paashpaashteu, (jeune) paashpaashtesh	Picidae
<b>Pic à dos rayé</b>	Picoides dorsalis	American three-toed woodpecker	(Pic bois) paashpaashteu, (jeune) paashpaashtesh	Picidae
<b>Pic à dos noir</b>	Picoides arcticus	Black-backed woodpecker	(Pic bois) paashpaashteu, (jeune) paashpaashtesh	Picidae
<b>Pic flamboyant</b>	Colaptes auratus	Northern flicker	(Pic bois) paashpaashteu, (jeune) paashpaashtesh	Picidae
Grand pic	Dryocopus pileatus	Pileated woodpecker	(Pic bois) paashpaashteu, (jeune) paashpaashtesh	Picidae
<b>Moucherolle à côtés olive</b>	Contopus cooperi	Olive-sided flycatcher		Tyrannidae
<b>Moucherolle à ventre jaune</b>	Empidonax flaviventris	Yellow-bellied flycatcher		Tyrannidae
<b>Moucherolle des aulnes</b>	Empidonax alnorum	Alder flycatcher		Tyrannidae
<b>Moucherolle tchébec</b>	Empidonax minimus	Least flycatcher		Tyrannidae





Nom français <sup>2</sup>	Nom latin	Nom anglais	Nom cri <sup>3</sup>	Famille
Moucherolle phébi	Sayornis phoebe	Eastern phoebe		Tyrannidae
Pie-grièche grise	Lanius excubitor	Northern shrike		Laniidae
<b>Viréo à tête bleue</b>	Vireo solitarius	Blue-headed vireo		Vireonidae
<b>Viréo de Philadelphie</b>	Vireo philadelphicus	Philadelphia vireo		Vireonidae
<b>Viréo aux yeux rouges</b>	Vireo olivaceus	Red-eyed vireo		Vireonidae
<b>Mésangeai du Canada</b>	Perisoreus Canadensis	Gray jay		Corvidae
Geai bleu	Cyanocitta cristata	Blue jay	Wiiskichaanish	Corvidae
<b>Corneille d'Amérique</b>	Corvus brachyrhynchos	American crow		Corvidae
<b>Grand corbeau</b>	Corvus corax	Common raven	Kaahkaachuu, (jeune) kaahkaahchiish	Corvidae
Alouette hausse-col	Eremophila alpestris	Horned lark		Alaudidae
<b>Hirondelle bicolore</b>	Tachycineta bicolor	Tree swallow	Uchihchipishiish	Hirundinidae
<b>Hirondelle de ravage</b>	Riparia riparia	Bank swallow	(Hirondelle) miichhkuleshiish and miichhkushiish	Hirundinidae
Hirondelle à front blanc	Petrochelidon pyrrhonota	Cliff swallow	(Hirondelle) miichhkuleshiish and miichhkushiish	Hirundinidae
<b>Hirondelle rustique</b>	Hirundo rustica	Barn swallow		Hirundinidae
<b>Mésange à tête noire</b>	Poecile atricapillus	Black-capped chickadee		Paridae
<b>Mésange à tête brune</b>	Poecile hudsonica	Boreal chickadee	(Tête noire) pipunipiyeshiish, (mésange) pichikiishkishiish	Paridae
<b>Sittelle à poitrine rousse</b>	Sitta canadensis	Red-breasted nuthatch	Wiichaapishiish	Sittidae
<b>Grimpereau brun</b>	Certhia americana	Brown creeper		Certhiidae
<b>Troglodyte des forêts</b>	Troglodytes hiemalis	Winter wren		Troglodytidae
<b>Roitelet à couronne dorée</b>	Regulus satrapa	Golden-crowned kinglet		Regulidae
<b>Roitelet à couronne rubis</b>	Regulus calendula	Ruby-crowned kinglet		Regulidae
<b>Merlebleu de l'Est</b>	Sialia sialis	Eastern bluebird	Waaseskuneuchishiish	Turdidae
Grive à joues grises	Catharus minimus	Gray-cheeked thrush		Turdidae
<b>Grive à dos olive</b>	Catharus ustulatus	Swainson's thrush		Turdidae
<b>Grive solitaire</b>	Catharus guttatus	Hermit thrush	Chimuuneuchishiish, (intérieur des terres) chihchip	Turdidae
<b>Merle d'Amérique</b>	Turdus migratorius	American robin		Turdidae
<b>Moqueur chat</b>	Dumetella carolinensis	Gray catbird	Piihpiiicheu, (jeune) piihpiiichesh	Mimidae
<b>Moqueur roux</b>	Toxostoma rufum	Brown thrasher		Mimidae
<b>Étourneau sansonnet</b>	Sturnus vulgaris	European starling		Sturnidae
<b>Pipit d'Amérique</b>	Anthus rubescens	American pipit		Motacillidae
Jaseur boréal	Bombycilla garrulus	Bohemian waxwing		Bombycillidae
<b>Jaseur d'Amérique</b>	Bombycilla cedrorum	Cedar waxwing		Bombycillidae
Plectropane lapon	Calcarius lapponicus	Lapland longspur	Miishui	Calcariidae
<b>Plectropane des neiges</b>	Plectrophenax nivalis	Snow bunting		Calcariidae
<b>Paruline obscure</b>	Vermivora peregrina	Tennessee warbler	Waapiyekushiish	Parulidae

Nom français <sup>2</sup>	Nom latin	Nom anglais	Nom cri <sup>3</sup>	Famille
<b>Paruline verdâtre</b>	<i>Vermivora celata</i>	Orange-crowned warbler		Parulidae
<b>Paruline à joues grises</b>	<i>Vermivora ruficapilla</i>	Nashville warbler		Parulidae
<b>Paruline jaune</b>	<i>Dendroica petechia</i>	Yellow warbler		Parulidae
<b>Paruline à flancs marron</b>	<i>Dendroica pensylvanica</i>	Chestnut-sided warbler	(oiseau jaune) usaaupiyeshiish	Parulidae
<b>Paruline à tête cendrée</b>	<i>Dendroica magnolia</i>	Magnolia warbler		Parulidae
<b>Paruline tigrée</b>	<i>Dendroica tigrina</i>	Cape May warbler	Chimuunipiyeshiish	Parulidae
Paruline bleue	<i>Dendroica caerulescens</i>	Black-throated blue warbler		Parulidae
<b>Paruline à croupion jaune</b>	<i>Dendroica coronata</i>	Yellow-rumped warbler		Parulidae
<b>Paruline à gorge noire</b>	<i>Dendroica virens</i>	Black-throated green warbler		Parulidae
Paruline à gorge orangée	<i>Dendroica fusca</i>	Blackburnian warbler		Parulidae
<b>Paruline à couronne rousse</b>	<i>Dendroica palmarum</i>	Palm warbler		Parulidae
Paruline à poitrine baie	<i>Dendroica castanea</i>	Bay-breasted warbler		Parulidae
<b>Paruline rayée</b>	<i>Dendroica striata</i>	Blackpoll warbler		Parulidae
<b>Paruline noir et blanc</b>	<i>Mniotilta varia</i>	Black-and-white warbler		Parulidae
<b>Paruline flamboyante</b>	<i>Setophaga ruticilla</i>	American redstart		Parulidae
Paruline couronnée	<i>Seiurus aurocapilla</i>	Ovenbird		Parulidae
<b>Paruline des ruisseaux</b>	<i>Seiurus noveboracensis</i>	Northern waterthrush		Parulidae
Paruline à gorge grise	<i>Oporornis agilis</i>	Connecticut warbler	Chuuuuchuuushchishiish	Parulidae
<b>Paruline triste</b>	<i>Oporornis philadelphia</i>	Mourning warbler		Parulidae
<b>Paruline masquée</b>	<i>Geothlypis trichas</i>	Common yellowthroat		Parulidae
<b>Paruline à calotte noire</b>	<i>Wilsonia pusilla</i>	Wilson's warbler		Parulidae
<b>Paruline du Canada</b>	<i>Wilsonia canadensis</i>	Canada warbler		Parulidae
Bruant hudsonien	<i>Spizella arborea</i>	American tree sparrow		Emberizidae
<b>Bruant familier</b>	<i>Spizella passerina</i>	Chipping sparrow		Emberizidae
Bruant vespéral	<i>Poocetes gramineus</i>	Vesper sparrow		Emberizidae
<b>Bruant des prés</b>	<i>Passerculus sandwichensis</i>	Savannah sparrow		Emberizidae
Bruant fauve	<i>Passerella iliaca</i>	Fox sparrow	Utakahamupiyeshiish	Emberizidae
Bruant chanteur	<i>Melospiza melodia</i>	Song sparrow		Emberizidae
<b>Bruant de Lincoln</b>	<i>Melospiza lincolni</i>	Lincoln's sparrow		Emberizidae
<b>Bruant des marais</b>	<i>Melospiza georgiana</i>	Swamp sparrow		Emberizidae
<b>Bruant à gorge blanche</b>	<i>Zonotrichia albicollis</i>	White-throated sparrow		Emberizidae
<b>Bruant à couronne blanche</b>	<i>Zonotrichia leucophrys</i>	White-crowned sparrow		Emberizidae
<b>Junco ardoisé</b>	<i>Junco hyemalis</i>	Dark-eyed junco		Emberizidae
Cardinal rouge	<i>Cardinalis cardinalis</i>	Northern cardinal		Emberizidae
Cardinal à poitrine rose	<i>Pheucticus ludovicianus</i>	Rose-breasted grosbeak		Emberizidae



Nom français <sup>2</sup>	Nom latin	Nom anglais	Nom cri <sup>3</sup>	Famille
<b>Carouge à épaulettes</b>	<i>Agelaius phoeniceus</i>	Red-winged blackbird		Icteridae
<b>Quiscale rouilleux</b>	<i>Euphagus carolinus</i>	Rusty blackbird	Chihchikiyuu and chihchikaluu	Icteridae
<b>Quiscale bronzé</b>	<i>Quiscalus quiscula</i>	Common grackle		Icteridae
Vacher à tête brune	<i>Molothrus ater</i>	Brown-headed cowbird		Icteridae
Durbec des sapins	<i>Pinicola enucleator</i>	Pine grosbeak		Fringillidae
<b>Roselin pourpré</b>	<i>Carpodacus purpureus</i>	Purple finch		Fringillidae
<b>Bec-croisé des sapins</b>	<i>Loxia curvirostra</i>	Red crossbill		Fringillidae
<b>Bec-croisé bifascié</b>	<i>Loxia leucoptera</i>	White-winged crossbill		Fringillidae
<b>Sizerin flammé</b>	<i>Carduelis flammea</i>	Common redpoll		Fringillidae
Sizerin blanchâtre	<i>Carduelis hornemanni</i>	Hoary redpoll		Fringillidae
<b>Tarin des pins</b>	<i>Carduelis pinus</i>	Pine siskin		Fringillidae
<b>Chardonneret jaune</b>	<i>Carduelis tristis</i>	American goldfinch		Fringillidae
Gros-bec errant	<i>Coccothraustes vespertinus</i>	Evening grosbeak	(oiseau jaune) usaaupiyeshiish	Fringillidae
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	House sparrow	(oiseau jaune) usaaupiyeshiish	Passeridae

## Annexe 8 La liste des mammifères présents ou potentiellement présents dans le territoire à l'étude<sup>1</sup>

Nom français	Nom scientifique	Nom anglais	Nom cri <sup>2</sup>	Famille
Loup gris	<i>Canis lupus</i>	Grey wolf	Mahiihkanish = jeune loup	Canidae
Renard arctique	<i>Vulpes lagopus</i>	Arctic fox	Waapahcheshuu = renard blanc	Canidae
Renard roux	<i>Vulpes vulpes</i>	Red fox	Usaauhcheshuu, mahcheshuu = renard	Canidae
Castor du Canada	<i>Castor canadensis</i>	American beaver	Amiskw	Castoridae
Caribou des bois	<i>Rangifer tarandus caribou</i>	Woodland caribou	Atihkw	Cervidae
Orignal	<i>Alces americanus</i>	Moose	Muus	Cervidae
Campagnol à dos roux de Gapper	<i>Myodes gapperi</i>	Southern red-backed vole		Muridae
Campagnol des champs	<i>Microtus pennsylvanicus</i>	Meadow vole		Muridae
Campagnol des rochers	<i>Microtus chrotorrhinus</i>	Rock vole		Muridae
Campagnol-lemming boréal	<i>Synaptomys borealis</i>	Northern bog lemming		Muridae
Campagnol-lemming de Cooper	<i>Synaptomys cooperi</i>	Southern bog lemming		Muridae
Phénacomys	<i>Phenacomys ungava</i>	Eastern heather vole		Muridae
Rat musqué	<i>Ondatra zibethicus</i>	Muskrat	Wachishkw	Muridae
Rat surmulot	<i>Rattus norvegicus</i>	Norway rat	Paahkuchishkw	Muridae
Souris sylvestre	<i>Peromyscus maniculatus</i>	Deer mouse	Aapikushiish = souris	Muridae
<i>Peromyscus</i> sp. Cf. Souris sylvestre	<i>Peromyscus</i> sp.			Muridae
Souris sauteuse des bois	<i>Napaeozapus insignis</i>	Woodland jumping mouse	Aapikushiish = souris	Dipodidae
Souris sauteuse des champs	<i>Zapus hudsonius</i>	Meadow jumping mouse	Aapikushiish = souris	Dipodidae
Porc-épic d'Amérique	<i>Erethizon dorsatum</i>	American porcupine	Kaakw	Erethizontidae
Cougar	<i>Puma concolor</i>	Cougar		Felidae
Lynx du Canada	<i>Lynx canadensis</i>	Lynx	Pishhuu	Felidae
Lièvre d'Amérique	<i>Lepus americanus</i>	Snowshoe hare	Waapush = lapin	Leporidae
Mouffette rayée	<i>Mephitis mephitis</i>	Striped skunk	Shikaakw	Mephitidae
Belette à longue queue	<i>Mustela frenata</i>	Long-tailed weasel	Shihkushiish = belette/hermine	Mustelidae
Belette pygmée	<i>Mustela nivalis</i>	Least weasel	Shihkushiish = belette/hermine	Mustelidae
Belette sp.				Mustelidae
Carcajou	<i>Gulo gulo</i>	Wolverine	Kuikuhaacheu	Mustelidae
Hermine	<i>Mustela erminea</i>	Ermine	Shihkushiish = belette/hermine	Mustelidae
Loutre de rivière	<i>Lontra canadensis</i>	Northern river otter	Nichikw	Mustelidae
Martre d'Amérique	<i>Martes americana</i>	American marten	Waapishtaan	Mustelidae
Pékan	<i>Martes pennanti</i>	Fisher	Uchekw	Mustelidae
Vison d'Amérique	<i>Neovison vison</i>	Mink	Achikaash	Mustelidae

<sup>1</sup> S. Gagnon, 2011. *Projet de parc national Assinica : mammifères*, 42 p.

<sup>2</sup> Source : *Dictionnaire du cri de l'Est de la Baie James*, [En ligne]. <http://www.eastcree.org>.





Nom français	Nom scientifique	Nom anglais	Nom cri <sup>2</sup>	Famille
Écureuil roux	<i>Tamiasciurus hudsonicus</i>	American red squirrel	Nikuchaash	Sciuridae
Grand polatouche	<i>Glaucomys sabrinus</i>	Northern flying squirrel	Papaamihyaanikuchaash, chischeyuunikuchaash	Sciuridae
Marmotte commune	<i>Marmota monax</i>	Woodchuck		Sciuridae
Tamia rayé	<i>Tamias striatus</i>	Eastern chipmunk	Saasaakunikuchaash	Sciuridae
Grande musaraigne	<i>Blarina brevicauda</i>	Short-tailed shrew		Soricidae
Musaraigne arctique	<i>Sorex arcticus</i>	Arctic shrew		Soricidae
Musaraigne cendrée	<i>Sorex cinereus</i>	Maskedshrew		Soricidae
Musaraigne fuligineuse	<i>Sorex fumeus</i>	Smoky shrew		Soricidae
Musaraigne palustre	<i>Sorex palustris</i>	American water shrew		Soricidae
Musaraigne pygmée	<i>Sorex hoyi</i>	Pigmy shrew		Soricidae
Musaraigne sp.				Soricidae
Condylure à nez étoilé	<i>Condylura cristata</i>	Star-nosed mole	Nasipaachinischesuu = taupe	Talpidae
Ours noir	<i>Ursus americanus</i>	Black bear	Kaakuush (intérieur des terres), miskw, chesheyaakw	Ursidae
Chauve-souris argentée	<i>Lasionycteris noctivagans</i>	Silver-haired bat	Pahkwaachiish = chauve-souris	Vespertilionidae
Chauve-souris cendrée	<i>Lasiurus cinereus</i>	Hoary bat	Pahkwaachiish = chauve-souris	Vespertilionidae
Chauve-souris nordique	<i>Myotis septentrionalis</i>	Northern long-eared bat	Pahkwaachiish = chauve-souris	Vespertilionidae
Chauve-souris rousse	<i>Lasiurus borealis</i>	Red bat	Pahkwaachiish = chauve-souris	Vespertilionidae
Petite chauve-souris brune	<i>Myotis lucifugus</i>	Little brown bat	Pahkwaachiish = chauve-souris	Vespertilionidae
Chauve-souris sp.				



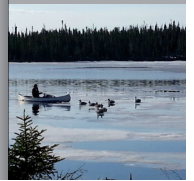
Pour tout renseignement, vous pouvez communiquer avec le Service à la Clientèle  
du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs :

Téléphone : 1 844 523-6738 (sans frais)

Télécopieur : 418 644-6513

Courriel : [services.clientele@mffp.gouv.qc.ca](mailto:services.clientele@mffp.gouv.qc.ca)

Internet : [www.mffp.gouv.qc.ca](http://www.mffp.gouv.qc.ca)



**Forêts, Faune  
et Parcs**

**Québec** 